This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08246112 4

2 vol
3500

journal très intéressant pour
l'histoire de la Guerre de
l'Indépendance des Etats-Unis

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS des différentes Cours de l'Europe.

1777.

10 JANVIER.

NUMÉRO I.

A GENÈVE.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
505294
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1949

AVERTISSEMENT.

LE JOURNAL Historique et Politique de Genève est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20, & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout temps, à telle époque qu'on veut, à Paris, chez *Lacombe Libraire, rue de Tournon, près le Luxembourg*, le prix de la souscription *pour une année entière* est de 18 liv. franc de port.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir le port de leurs lettres & de l'argent, & de donner leurs noms & leur adresse exacte, d'une écriture très-lisible.

On souscrit chez le même Libraire, en tout tems, pour les Journaux suivans, francs de port, par la poste.

Mercure de France, 16 vol. *in*-12. par an, à Paris 24 l. en Province 32 liv.

Bibliothèque Universelle des Romans, 16 vol. *in*-12 par an, à Paris 24 liv. en Province 32 liv.

Journal des Sçavans, *in*-4°. ou *in*-12. 14 vol. par an, à Paris 16 l. en Province 20 liv. 4 s.

Le Spectateur François, 15 cahiers par an, à Paris 9 l. en Province 12 l.

Journal des Dames, 12 vol. in-12. par an à Paris, 12. en Province 15 liv.

Journal des Beaux Arts et des Sciences, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 12 liv. en Province 15 l.

Gazette Universelle de Littérature, composée de deux feuilles par semaine, 18 liv.

La Nature considérée &c. 52 feuilles par an, à Paris & en Province 12 l.

L'Espagne Littéraire, 24 cahiers par an, de trois feuilles chacun, à Paris 18 liv. en Province 24 liv.

Journal Ecclésiastique, 14 vol. par an, à Paris 9 l. 16 s. en Province 14 l.

Journal des Causes Célèbres, 12 vol. *in*-12 par an, à Paris 18 liv. en Province 24.

Digitized by Google

DISCOURS POLITIQUE

Sur la situation actuelle de l'Europe, & sur les principaux événemens de l'année 1776.

QUAND on se retrace le tableau des grandes révolutions qui ont éclaté dans l'Univers, on est frappé de l'espèce de fatalité qui transporte sans cesse la prééminence & la gloire d'une contrée à une autre, & fait passer chaque Peuple à son tour par tous les degrés marqués sur le cercle des vicissitudes politiques.

Au milieu des orages que le souffle impétueux de l'ambition a élevés sur la terre depuis l'origine des Empires, combien de fois n'a-t on pas vu l'Asie, l'Afrique & l'Europe s'élever & tomber alternativement, perdre la prépondérance & la reprendre l'une sur l'autre, & dans cette lutte éternelle, descendre tour à-tour du faîte des prospérités dans un abîme de disgraces?

L'Europe se présente aujourd'hui sur cette grande scène de révolution, avec un appareil

Digitized by Google

de ſplendeur & de force dont nulle autre contrée n'approcha jamais. En poſſeſſion du ſceptre des arts, elle règne par eux depuis quelques ſiècles ſur le reſte du globe. Ses progrès formidables dans la ſcience militaire, & ſes découvertes immortelles dans la navigation, l'ont rendue l'arbitre & le lien des deux mondes. Après avoir aggrandi l'univers par des prodiges d'audace, elle a ſu l'aſſervir à ſes beſoins par les efforts d'une laborieuſe induſtrie. Rivale de la nature, elle étend ſa puiſſance à tous les lieux, & ſon influence active embraſſe & vivifie tous les objets. D'une extrémité du monde à l'autre, ſes pavillons parcourent les mers en ſouverains, pour lui rapporter en tribut les tréſors & les productions de tous les climats: & tandis que d'une main elle anime le commerce & imprime à la maſſe univerſelle des richeſſes, le mouvement de circulation qui en règle la diſtribution & l'uſage; de l'autre, elle fait mouvoir les reſſorts de la politique, & domine ſur les deux hémiſphères qu'elle ſoulève ou calme à ſon gré.

Lorſque la navigation, vers la fin du quinzième ſiècle, commença à franchir les barrières que l'ignorance oppoſoit à ſon eſſor, l'Europe n'avoit encore devancé le reſte de la terre, que de quelques pas, dans la carrière du génie. L'uſage de la bouſſole, & l'invention de la poudre furent les premiers leviers de ſa puiſſance renaiſſante, & lui ſuffirent pour tenter la découverte d'un hémiſphère ignoré, découverte ſublime, qui fut pour elle une ſource intariſſable de tréſors & de lumière.

Digitized by Google

L'Amérique, conquise & dépeuplée aussitôt que connue, donna au monde une face nouvelle, & à l'Europe une secousse vive & profonde, dont l'impression dure encore. La nature aggrandie, offrant un spectacle plus majestueux, inspira des idées plus hautes & plus dignes d'elle ; la rouille des siècles barbares disparut peu à peu, les mœurs s'adoucirent, la législation se réforma, la sphère des connoissances humaines s'étendit à l'infini ; on vit renaître les talens, les arts se ranimer, l'industrie déployer de nouvelles branches, & accroître sa tige féconde de toutes les découvertes dont l'empire du génie & des sciences s'enrichissoit de jour en jour.

Avec le secours des arts réunis, perfectionnés l'un par l'autre, & pliés à de nouveaux usages ; avec les trésors du nouveau monde ; avec toutes les forces de la nature, est-il étonnant que l'Europe ait étendu sa domination jusqu'aux extrémités de l'univers, & qu'elle se soit élevée progressivement au plus haut degré de splendeur & de puissance où la politique & l'industrie humaines puissent atteindre par leur effort combiné ?

Ces merveilles, que l'Europe a su opérer d'abord avec de foibles moyens, ensuite avec des ressources assorties à l'immensité de ses vues, annoncent assez qu'à la gloire d'imposer des loix à l'univers entier, elle auroit pu joindre aisément celle de soustraire l'édifice de sa grandeur à la fatalité commune, si l'esprit de paix & de modération avoit fait chez elle des progrès proportionnés à l'accroissement de

Digitized by Google

ſes lumières ; mais ces lumières mêmes, loin d'étouffer dans ſon ſein le germe des paſſions turbulentes & inconſidérées, dont les éruptions ébranlent les fondemens des ſociétés politiques, n'ont ſervi qu'à en rendre le choc plus terrible & les ſuites plus funeſtes. Auſſi, n'eſt-il beſoin, ni de recourir à des exemples, ni d'interroger l'expérience des ſiècles antérieurs, pour ſavoir ſi l'Europe doit craindre quelque révolution fatale à ſa puiſſance : il ſuffit d'approfondir ſa ſituation actuelle, & de lever les yeux ſur ce qui ſe paſſe en d'autres climats, pour ſe convaincre qu'elle n'eſt déjà plus ce qu'elle étoit vers le milieu du ſiècle précédent.

Depuis la paix de Weſtphalie, où la politique crut avoir fixé irrévocablement les intérêts reſpectifs des principales Puiſſances, aucune de ces Puiſſances n'a, pour ainſi dire, ceſſé d'avoir les armes à la main, ſous le vain prétexte d'affermir l'équilibre ; mais en effet, ſuivant toutes les apparences, ſinon pour le renverſer, du moins pour s'efforcer de faire pencher la balance en ſa faveur. Quel a été le réſultat de cette lutte ſanglante & opiniâtre? De ſtériles ſuccès achetés par des calamités affreuſes, une effroyable effuſion de ſang ; un déſordre général dans les Finances de la plupart des Etats, & un épuiſement réciproque & preſque univerſel.

Je vois, à la vérité, l'Europe remplie d'arſenaux, qui regorgent de munitions de guerre de toute eſpèce ; je la vois couverte, du Nord au Midi, d'armées nombreuſes, ſavamment

Digitized by Google

disciplinées & prêtes à voler au combat; je vois tous ses ports embarrassés de flottes militaires, qui, d'un Royaume à l'autre, semblent se défier jusques dans le sein de la paix; mais ce ne sont là que les dehors de la force, la Finance en est l'ame: cet appareil menaçant sera, si l'on veut, le luxe de la puissance; mais ce n'en est pas le nerf. En effet, si c'est l'or seul qui peut animer ces machines meurtrières, si lui seul peut faire mouvoir ces innombrables bataillons, & ouvrir la barrière des mers à ces escadres formidables, n'est-ce pas sur la situation des finances, plutôt que sur le nombre des soldats & des vaisseaux, qu'on doit mesurer la puissance réelle d'une Nation?

Au commencement du siècle dernier, de foibles moyens suffisoient encore pour exécuter de grandes choses. Gustave Adolphe, descendu en Allemagne à la tête d'une armée de quinze mille hommes, ébranla avec elle le colosse de la grandeur Autrichienne, & fit trembler le Rhin & le Danube. Jamais Louis XIII, dans le temps que ses armes victorieuses pressoient tout à la fois l'Italie, l'Espagne, l'Autriche & les Pays Bas, n'eut sur pied autant de troupes, que des Etats moins opulens & plus bornés que n'étoient les siens, en entretiennent aujourd'hui durant la paix. Alors les succès n'étoient pas un météore vainement éblouissant, & les revers pouvoient du moins se réparer.

Ce fut Louis XIV qui donna le premier à l'Europe l'exemple contagieux d'entretenir un nombre immense de troupes. Son ambition

Digitized by Google

irrita celle de ſes rivaux, qui copièrent ce luxe militaire, moins par néceſſité, peut-être, que par orgueil. A meſure qu'il augmentoit le nombre de ſes troupes, on les vit augmenter leurs armées, & bien-tôt cette pernicieuſe émulation devint une maladie générale. Dès-lors le ſang humain, moins reſpecté, coula par torrent, les ſources de la population tarirent dans les campagnes ; il fallut d'immenſes ſubſides pour ſoutenir de part & d'autre ce vain appareil de puiſſance ; & la plus longue paix, déſormais inſuffiſante pour réparer les déſaſtres d'une guerre de quelques années, ne fit plus que pallier des maux qu'elle auroit dû guérir.

On doit ſe rappeler que ce fut vers le même temps que s'allumèrent les guerres maritimes les plus terribles & les plus acharnées qu'on eût vu éclater juſqu'alors. Fière du progrès de ſes forces, & des avantages d'une ſituation qui ſemble l'avoir deſtinée à dominer ſur les mers, l'Angleterre voulut d'abord arracher le ſceptre du commerce à la Hollande, qui venoit de le ravir à l'Eſpagne & au Portugal. Cette ſanglante conteſtation à peine aſſoupie, Louis XIV parut lui-même dans la lice pour diſputer l'empire de la navigation à l'Angleterre & aux Provinces Unies. De part & d'autre on recueillit toutes ſes forces ; on prodigua les tréſors & le ſang ; on étonna les deux mondes par des prodiges de valeur & de génie ; mais avec toute la hauteur & la fermeté qui caractériſoient les réſolutions de Louis XIV, avec toute ſa puiſſance & l'aſcendant de ſa fortune,

Digitized by Google

alors dans son plus grand éclat, tout l'avantage qu'il recueillit de la création d'une marine si formidable, ce fut d'humilier un instant les pavillons de deux rivales, dont la haine jalouse soulevoit contre lui toute l'Europe.

Ces efforts prodigieux d'attaque & de défense tant sur terre que sur mer, ce luxe de puissance étalé des deux côtés avec une profusion inconcevable, les dommages causés à l'agriculture & à la population, les sources du commerce tant de fois obstruées ou détruites, enfin tous les ravages qu'entraînoient nécessairement des guerres si fréquentes & si opiniâtres, creusèrent autant de playes par où les forces de l'Europe s'écoulèrent & se perdirent. Aussi la pacification d'Utrecht, qui termina cette brillante & orageuse époque, fut-elle moins le fruit d'une conciliation respective, que de l'affoiblissement réciproque des Puissances Belligérantes.

La France, qu'avoient ruinée cinquante ans de guerre & de faste, la France, qui gémissoit de voir les rayons de sa gloire obscurcis, ses frontières resserrées & une dette immense accumulée sur elle, étoit encore proportionnellement moins accablée que quelques-unes des Puissances ennemies, qui s'enivroient avec insulte de la vapeur de leurs vains succès. La France étoit humiliée; mais quel fruit pouvoit s'en promettre la Hollande, qu'un égarement politique avoit jetée elle même dans un épuisement d'où il lui a été impossible de remonter à l'état de splendeur & de prospérité,

Digitized by Google

dont le ſpectacle excitoit, un demi ſiècle auparavant, l'admiration de toute la terre ? Avec plus de reſſources, & des forces intérieures plus étendues, l'Angleterre elle-même n'étoit rien moins que floriſſante. Indépendamment des pertes inappréciables que ſon commerce avoit eſſuyées, devoit-elle s'énorgueillir de quelques triomphes achetés par une dette nationale de plus de huit cens millions de livres : dette qui annonçoit dès-lors un commencement de décadence ? L'Allemagne n'étoit pas moins épuiſée. La Cour Impériale d'Autriche, privée des ſubſides que ſes Alliés lui avoient prodigués juſques-là, ſentit auſſi-tôt ſa foibleſſe ; &, ce qui fut pour elle plus inſupportable encore, elle ne put la cacher au reſte de l'Europe, lorſqu'Eugène, pouſſé par Villars, ſe vit obligé de recevoir la paix des mains d'un ennemi qu'il avoit cru terraſſé ſans retour. Voilà quel fut, pour les principales Puiſſances, le réſultat d'une rivalité ſoutenue avec l'appareil de toutes les forces que l'Europe pût alors déployer.

Si les ravages de la guerre avoient produit ſeuls cet affoibliſſement général, ſi cette langueur univerſelle n'avoit point eu d'autre principe ; la ceſſation de ce déplorable fléau auroit dû réparer les déſaſtres qu'il avoit cauſés. Cependant le calme profond qui ſuccéda aux tempêtes dont l'Europe avoit été agitée ſi long-temps, ne lui rendit point la vigueur qu'elle avoit perdue. Il y a plus ; après avoir, dans un intervalle de ſoixante ans, joui de quarante-cinq années de paix, qui n'ont été interrompues que par deux guerres générales de peu

Digitized by Google

de durée, sa décadence n'en a paru que plus sensible. On a beaucoup vanté l'éclat des succès de l'Angleterre dans la guerre de 1756; mais ces succès, appréciés d'abord avec si peu de justesse, l'ont-ils rendue plus opulente & plus heureuse? La France a-t-elle fait, sous le dernier règne, des efforts dignes de sa puissance intérieure & de sa réputation? J'avouerai, si l'on veut, que ses disgrâces ont pu prendre leur source dans des incidens qu'il ne m'appartient pas de développer; mais en paroît-il moins vrai semblable qu'elle n'a terminé la dernière guerre que dans l'idée que ses forces ne lui permettoient pas d'en soutenir plus longtemps le fardeau? Enfin le rôle, que joue la Hollande aujourd'hui sur la scène politique, répond-il à l'étendue de son commerce, à l'avantage, qu'elle a eu de ne participer qu'à la première des deux grandes guerres de cette période, & sur-tout à l'influence qu'elle exerçoit autrefois sur les affaires générales?

Gardons-nous donc d'attribuer à la guerre seule une diminution de forces en Europe, dont la paix n'a point suspendu les progrès. Un effet constant suppose nécessairement une cause qui agit sans relâche; or, cette cause quelle est-elle, sinon ce luxe de puissance dont Louis XIV accabla cette partie entière du monde, & dont le délire contagieux n'a fait que s'accroître partout depuis la mort de ce Monarque?

Pour rendre cette vérité encore plus sensible, & montrer combien cette vaine ostentation de puissance est ruineuse, remontons à l'origine de la dette nationale de l'Angleterre, & suivons-en l'effrayante & instructive progression.

Digitized by Google

Avant la révolution qui plaça le Prince d'Orange sur le Trône des Stuards, les Anglois ignoroient les ressources du crédit public. Guillaume se vit forcé à y recourir pour faire tête à Louis XIV, & forgea ainsi le premier anneau de la chaîne qui tourmente aujourd'hui la Nation. En 1714, la dette se trouva monter à 30 millions de liv. sterling. Vingt-cinq années de la plus profonde paix & du commerce le plus florissant, au lieu de la diminuer, l'augmentèrent de plus d'un tiers, & la portèrent à 47 millions; la guerre de 1741 l'éleva à 73; enfin la dernière guerre l'a fait monter à 150, c'est-à-dire, au-delà de 3 milliards de nos livres.

Voilà une dette accrue de deux milliards & demi dans l'espace d'un demi siècle, où l'on n'a compté que quatorze ans de guerre: quelle a pu être la source d'une dissipation aussi étonnante? Pourquoi 25 ans de paix ont-ils coûté à la Nation Angloise, outre les subsides annuels, 17 millions sterl. en accroissement de sa dette? Si cet exemple étoit pris dans un Etat où l'administration des finances fût régie immédiatement par l'autorité du Souverain, divers prétextes pourroient affoiblir les conséquences qui en résultent: on rejetteroit peut-être une partie de cette dissipation inconcevable sur le luxe du Trône, sur les profusions du Souverain; on taxeroit le Ministère de négligence, les subalternes de déprédation: mais ici n'est-ce pas la Nation elle-même qui vote les subsides par ses représentans? N'est-ce pas elle qui en fixe la quotité, qui en règle al distribution, & qui, toujours à portée d'en

Digitized by Google

éclairer l'emploi, ne souffre pas qu'on les détourne à des usages auxquels ils n'ont point été destinés ? Il est donc évident qu'il n'y a que le luxe de puissance, la vanité de paroître redoutable, qui ait pu accumuler cette dette immense en Angleterre. Depuis le Traité d'Utrecht, dévorée de la soif de dominer sur toutes les Mers sans concurrence & sans obstacle, elle a voulu épouvanter, par l'appareil d'une marine toujours menaçante, les Puissances qui oseroient aspirer à lui disputer cet empire imaginaire : mais cette tension ambitieuse des ressorts de l'Etat, ces efforts continuels qui rendoient la paix même inutile à ses besoins, que pouvoient-ils produire, qu'un dépérissement rapide & une langueur sans remède ?

Si le luxe de puissance a affoibli aussi rapidement les forces politiques d'une Nation à laquelle un commerce universel & florissant sembloit promettre des ressources inépuisables, doutera-t-on qu'il ne soit capable d'entraîner aussi la ruine des Etats qui, privés des moyens d'attirer sans cesse de nouvelles richesses dans leur sein, s'aveugleroient comme elle sur les suites de ce faste dévorant ?

Quand on considère avec quel appareil terrible les guerres s'engagent aujourd'hui, tant sur terre que sur mer ; quand on voit les préparatifs immenses qui les précèdent, les efforts prodigieux qui se font de part & d'autre pour les entamer avec avantage, & les soutenir avec autant de persévérance que d'éclat, ne diroit on pas que le fer & la flamme vont faire disparoître de la terre les trois quarts de

Digitized by Google

ſes deplorables habitans ? Cependant, à peine la guerre eſt-elle allumée, à-peine l'embraſement a-t-il jeté ſes premières étincelles, qu'on le voit déjà s'affoiblir faute de nourriture. Les haines, les rivalités nationales ſubſiſtent ; l'ambition tonne au fond des cœurs, l'ivreſſe de quelques ſuccès inutiles & le reſſentiment vif & profond des diſgraces appellent de nouveaux efforts ; mais l'épuiſement réciproque fait tomber les armes des mains des vainqueurs & des vaincus, & la paix renaît de l'impuiſſance de continuer la guerre.

On a regardé l'élévation imprévue de la Monarchie Pruſſienne, comme un phénomène politique ; & pour en rendre raiſon, on s'eſt attaché uniquement à exalter le courage & le génie du Héros qui, pour ainſi dire, a créé cette Puiſſance. Sans doute, c'eſt pour un Etat un avantage peu commun, que d'être gouverné par un Prince ferme, actif, impénétrable dans ſes vues, un Prince non moins habile à faire naître des conjonctures utiles à ſes vaſtes projets, qu'à mettre à profit celles que la fortune lui préſente ; le premier Général de ſon ſiècle à la tête de ſes armées, le plus grand Homme d'Etat dans ſon cabinet ; un Prince dont nul contre-temps n'épuiſe les reſſources, & dont les vues, toujours inſpirées par des lumières ſupérieures, s'exécutent ſans obſtacle par le poids de l'autorité ſuprême d'où elles émanent immédiatement : mais avec cette ſupériorité de génie, qu'auroit fait FRÉDERIC, ſi les forces de ſa Monarchie euſſent été incapables de ſoutenir l'épreuve à laquelle il alloit les ſou-

Digitized by Google

mettre ? Impatient de s'étendre, c'étoit sur une connoissance profonde de sa propre situation & de celle des autres Puissances, que ce Prince appuyoit le succès de ses entreprises, trop éclairé pour en former qui ne fussent que téméraires. Il savoit que les Cours, dont la rivalité s'alarmoit de ses mouvemens, avoient conservé plus de grandeur d'opinion que de force effective ; il savoit que ses Etats, au contraire, avoient reçu tous les germes de la prospérité des mains du Grand-Electeur, pendant que le reste de l'Europe s'épuisoit pour faire tête à Louis XIV ; que ces germes négligés, mais non pas anéantis sous le premier Roi de Prusse, avoient pris, sous Fréderic-Guillaume, un accroissement solide, & que le moment étoit venu de recueillir les fruits de la sagesse de ses prédécesseurs, & de la politique imprudente de ses ennemis. Il falloit en effet, pour produire le phénomène éclatant qui a fait l'étonnement de toute l'Europe dans la dernière guerre, il falloit que les forces des Puissances liguées contre ce Prince, fussent plus apparentes que réelles, & qu'au contraire le Royaume de Prusse se trouvât dans cet état de vigueur & d'effervescence où tout est nerf & action.

Des circonstances à-peu-près semblables à celles qui ont placé la Monarchie Prussienne au rang des grandes Puissances, ont fait sortir enfin la Russie de son obscurité politique. Pendant que la Pologne, guidée par la valeur de Sobieski, se couvroit des derniers rayons de gloire qui aient lui sur elle, & brisoit ses forces contre celles de l'Empire Ottoman ;

Digitized by Google

pendant que le reste du Nord, ensanglanté par ses querelles particulières, ou emporté par le mouvement général du centre de l'Europe, se consumoit dans des efforts immodérés & continuels, la Russie, encore barbare, & heureusement éloignée de la sphère de ce mouvement convulsif, étendoit sans résistance sa domination sur de vastes contrées en Asie, touchoit déjà d'un côté à la Mer Caspienne, de l'autre aux frontières de la Chine; & dans l'assoupissement salutaire où elle paroissoit plongée, elle acquéroit les forces avec lesquelles elle alloit bientôt fouler le Nord de l'Europe, dont elle n'avoit jusques-là excité que le mépris. Il manquoit une ame à ce vaste Empire : Pierre I la lui donna.

A peine liée au système général, la Russie a étonné la politique par l'éclat de ses entreprises, & par l'étendue & la rapidité de ses progrès : mais l'étonnement auroit cessé, si on avoit réfléchi qu'au moment où elle commença à déployer & à tendre les ressorts de sa puissance, tout ce qui l'environnoit, & qui auroit dû réprimer son essor ambitieux, étoit déjà tombé dans la langueur & le dépérissement. Peut-on croire, en effet, que la Pologne, épuisée par ses derniers efforts, & minée intérieurement par les vices d'une constitution foible & orageuse; l'Empire Ottoman qui marchoit à grands pas vers sa ruine, par un mépris orgueilleux pour la discipline militaire & les arts de l'Europe; & la Suède, que l'aveugle inflexibilité de Charles XII précipitoit dans un gouffre de calamités irrémédiables, n'aient

Digitized by Google

pas autant contribué à la grandeur de la Russie, que les forces qu'elle avoit acquises avant d'en révéler le secret. Malgré le bonheur qu'elle a eu de trouver toujours, depuis Pierre Premier, des Souverains & des Ministres qui, non contens de se pénétrer de l'esprit de ce Monarque pour en suivre les vues, ont sans cesse étendu les dimensions du plan qu'il avoit tracé à ses successeurs pour l'agrandissement de ses États; malgré ce bonheur, dis-je, seroit-elle en possession de la Livonie, de l'Estonie, de l'Ingrie, & d'une partie de la Carélie, sans les revers que l'opiniâtre & malheureux Charles XII attira sur la Suède? Auroit-elle enlevé à la Pologne une partie du grand Duché de Lithuanie, si cette République, mieux ordonnée, eût conservé encore quelque reste de son ancienne vigueur? La Crimée auroit-elle échappé à la domination Turque; toutes les mers qui baignent l'Empire des Sultans, seroient-elles aujourd'hui ouvertes aux Russes, & en proie à leur pavillon, si la Porte n'eût pas dédaigné de s'éclairer des lumières dont elle avoit besoin pour balancer les efforts d'une Cour rivale & entreprenante?

Des Écrivains politiques, à la vue des progrès de l'Empire Russe, craignent que le torrent de ses prospérités ne devienne funeste à la liberté de l'Europe, & ne le mette en état de réaliser un jour le projet chimérique d'une Monarchie universelle. J'avoue qu'un Empire aussi vaste, gouverné par un pouvoir absolu, n'a qu'à vouloir devenir redoutable pour l'être en effet. Mais quoique la Russie connoisse

Digitized by Google

ressources de la
qu'elle touche,
des deux
dans son sein
du climat
d'une campa-
militaire
remarquables dans
certain que
grandeur mê-
entre sa
pays soumis à

jouir des
opéroit
donner
, à celle de
avoit disci-
ses fron-
l'ambition
peu-
Empire, à
, à ses enri-
& l'indus-
transmise
pensent
, le réveil
l'asservisse-
une conduite
des effets
amour-
plus
jus-
ses dettes

Digitized by Google

qu'elle sera obligée d'accumuler
le vol qu'elle a pris, il faudra q
l'affoiblissement des autres Puiss
elle aura partagé les fautes de l
Alors la balance du Nord pa
mains d'une autre Nation, qui l
tour, en s'abandonnant au mên

La Monarchie Espagnole a d
de la découverte de l'Amériq
dence du luxe de puissance où
entraîné par des projets de co
mèrent toute l'Europe. Ce Pri
pagne d'hommes, de vaisseau
sa Monarchie éclipsée sous
passer toute sa gloire dans le
vales. Celles-ci se sont affoi
& le Nord, enrichi de leu
sans défiance dans la même
couvriroit-il pas aussi cet éc
ge? Qui sait, d'ailleurs, s
vation successive, parvenu
terme, n'est pas près de rec
dans le même ordre, mais
pour continuer ses révo
progression décroissante,
une autre partie du mon
arts & de notre industri
rope le sceptre de la dou
échappé au luxe & à l
veux?

On me dira, sans dou
l'Afrique & de tout l'O
pre à donner du poids
die: j'en conviens; m

Digitized by Google

parfaitement aujourd'hui les reſſources de la politique & du commerce ; quoiqu'elle touche, par ſa ſituation, à toutes les mers des deux mondes ; quoiqu'elle nourriſſe dans ſon ſein de nombreuſes troupes, que l'âpreté du climat rend auſſi propres aux travaux d'une campagne, que la ſévérité de la diſcipline militaire qu'elles ont reçue, les rend inébranlables dans une action ; il n'en eſt pas moins certain que cette Puiſſance eſt foible par ſa grandeur même, & par la diſproportion qui règne entre ſa population, & l'immenſité des pays ſoumis à ſon ſceptre.

Si le Czar Pierre, moins preſſé de jouir des fruits de la révolution que ſon génie opéroit dans ſes États, eût préféré la gloire de donner à ſon trône une baſe inébranlable, à celle de l'illuſtrer par des conquêtes ; s'il n'avoit diſcipliné ſes troupes que pour couvrir ſes frontières d'une barrière impénétrable à l'ambition de ſes voiſins, & pour travailler en paix à peupler les Provinces reculées de ſon Empire, à les lier entre elles, à les civiliſer, à les enrichir en y introduiſant le commerce & l'induſtrie ; & ſi cette profonde politique, tranſmiſe à ſes ſucceſſeurs, eût été ſuivie ſans éclat pendant deux ſiècles ; alors, ſans doute, le réveil de la Ruſſie auroit été le ſignal de l'aſſerviſſement de toute l'Europe. Mais une conduite oppoſée doit néceſſairement avoir des effets bien différens. La Ruſſie, ſupérieure aujourd'hui à ſes rivales, parce qu'elle a connu plus tard qu'elles le luxe de puiſſance, brillera juſqu'au moment où, écraſée du poids des dettes

Digitized by Google

qu'elle ſera obligée d'accumuler pour ſoutenir le vol qu'elle a pris, il faudra qu'elle partage l'affoibliſſement des autres Puiſſances, comme elle aura partagé les fautes de leur politique. Alors la balance du Nord paſſera dans les mains d'une autre Nation, qui la perdra, à ſon tour, en s'abandonnant au même délire.

La Monarchie Eſpagnole a daté ſa grandeur de la découverte de l'Amérique, & ſa décadence du luxe de puiſſance où Philippe II fut entraîné par des projets de conquête qui alarmèrent toute l'Europe. Ce Prince épuiſa l'Eſpagne d'hommes, de vaiſſeaux & d'argent, & ſa Monarchie éclipſée ſous ſon petit-fils, vit paſſer toute ſa gloire dans les mains de ſes rivales. Celles-ci ſe ſont affoiblies à leur tour; & le Nord, enrichi de leurs pertes, marche ſans défiance dans la même route. Pourquoi ne couvriroit-il pas auſſi cet écueil de ſon naufrage? Qui ſait, d'ailleurs, ſi cette période d'élevation ſucceſſive, parvenue aujourd'hui à ſon terme, n'eſt pas près de recommencer ſon cours dans le même ordre, mais avec moins d'éclat, pour continuer ſes révolutions ſuivant une progreſſion décroiſſante, juſqu'à ce qu'enfin une autre partie du monde s'emparant de nos arts & de notre induſtrie, reprenne ſur l'Europe le ſceptre de la domination univerſelle, échappé au luxe & à la foibleſſe de nos neveux?

On me dira, ſans doute, que l'état actuel de l'Afrique & de tout l'Orient, n'eſt guère propre à donner du poids à une conjecture ſi hardie: j'en conviens; mais ſi, comme je crois

Digitized by Google

l'avoir démontré, l'Europe a vu diminuer ſes forces en raiſon des progrès que le luxe de puiſſance a fait parmi les Nations qui l'habitent; ſi ce luxe croît de jour en jour, & ſi l'eſprit de conquête continue à en bannir celui de conſervation, qui auroit dû le remplacer; quel ſera le terme de cet affoibliſſement rapide & général? Songeons que les peuples dont nous mépriſons l'ignorance & la barbarie, ſont des hommes comme nous: nos arts, avec le temps, ne peuvent-ils pas arriver juſqu'à eux? Fortifiés de ce ſecours, & affranchis d'une multitude de beſoins factices qui nous énervent, croit-on qu'il leur fût impoſſible de venir un jour faire la loi à l'Europe, & lui rendre l'humiliation qu'elle leur a fait eſſuyer? Ignorons-nous, d'ailleurs, que l'Aſie nourrit dans ſes déſerts des peuples nomades, qu'une exubérance de population a déjà fait refluer à diverſes repriſes, ſur toutes les parties de l'ancien Continent? Ce furent leurs ancêtres qui brisèrent les Aigles Romaines. Ils ont, depuis, ſubjugué la Chine & le Mogol. Nos funeſtes diviſions dans l'Inde, leur ont fait connoître notre art militaire, & bientôt ils ſeront en état, s'ils le veulent, de nous interdire l'accès de ces contrées, en tournant contre nous la diſcipline où réſide la principale force de nos armes; diſcipline dont notre jalouſie avare & inquiète leur a révélé l'uſage & les principes. Seroit-il étonnant, par exemple, qu'avant peu les Marates parvinſſent à détruire les établiſſemens de la Compagnie Angloiſe dans l'Indoſtan, & que de proche en proche, les Européens per-

Digitized by Google

diſſent toutes leurs poſſeſſions dans ces climats, & ſe viſſent forcés à abandonner les Iſles mêmes de l'Archipel Aſiatique?

Ces terreurs, peu fondées, peut-être, du côté de l'Aſie, peuvent, du moins, ſe réaliſer de la part du Nouveau Monde. Le continent Américain, dont une coupable frénéſie a exterminé les anciens habitans, commence à ſe repeupler; & déjà nos arts, tranſplantés ſur cette terre féconde & récemment ſortie de deſſous la main de la nature, l'ombragent de leurs rameaux ſalutaires & redoutables. Quelle que ſoit l'iſſue de la querelle ſanglante qui déſole actuellement ce fertile continent, & qui paroît s'envenimer & s'aigrir de plus en plus, peut-on ne pas craindre qu'un jour cette branche ne ſe détache du tronc d'où elle eſt ſortie, & qu'elle n'achève de l'épuiſer? Alors, peut être, éclateront des guerres déſaſtreuſes qui anéantiront l'Europe amollie, tranſporteront au-delà des mers le dépôt des connoiſſances humaines & des archives du monde, & livreront la patrie antique des arts à une barbarie éternelle.

Si nous voulons remonter à l'origine de la guerre allumée entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, & ſéparer le véritable motif de cette ſciſſion, de ce qui n'en eſt que l'acceſſoire, nous en trouverons la ſource dans la dette énorme qui écraſe l'Angleterre, & dans l'épuiſement où l'a précipitée la politique tranchante & hardie d'un Miniſtre * qui éblouit la

* M. P**. aujourd'hui le Lord Ch**.

Digitized by Google

Nation, en lui présentant l'amorce dangereuse de l'acquisition simultanée de l'empire des mers, & de la prépondérance sur les affaires du continent Européen. Sans la nécessité de faire retomber sur l'Amérique une partie de cette dette, que la guerre de 1756 avoit augmentée de plus de quinze cens millions, quel intérêt auroit pû porter le Gouvernement Anglois à fatiguer ses Colonies, par ces tentatives d'impositions directes ou détournées, qui ont ulcéré tous les cœurs, & fait pencher tous les vœux vers l'*Indépendance?* D'un autre côté, il paroît que les Américains, éclairés sur les besoins impérieux de la Mère-Patrie, ont craint que tôt ou tard leur prospérité naissante n'allât s'engloutir dans le gouffre que cette dette avoit creusé, s'ils ne se hâtoient de trancher avec l'épée les nœuds politiques qui rendoient leur destinée dépendante de la sienne.

En effet, quels sont les griefs sur lesquels le Congrès Général s'appuie dans son *manifeste d'indépendance*, pour justifier à la face de l'Univers l'insurrection des Colonies confédérées? Que ces griefs soient réels ou exagérés par un aveugle ressentiment, c'est sur quoi il ne nous appartient pas de produire notre opinion. Il ne s'agit que d'examiner quel en est l'objet principal. Or, les plaintes du Congrès roulent » sur la présence d'une armée permanente, *em-*» *ployée à soutenir la perception des droits nou-*» *veaux*; sur le pouvoir donné aux *Officiers des* » *Douanes*, d'entrer à main armée dans les mai-» sons, sans l'aveu du Magistrat Civil..... sur

Digitized by Google

» les entraves miſes au commerce... ſur l'aſ-
» ſiſe de *divers impôts*, tendant à percevoir un
» revenu fixe... ſur l'*enlèvement d'une portion de*
» *la propriété* ſans l'aveu des propriétaires... ſur
» de nouvelles formes judiciaires, introduites
» pour punir les contraventions aux loix qui
» preſcrivent ou favoriſent la *levée des taxes*...
» ſur la faveur accordée aux Juges chargés de
» connoître de ces contraventions, & aux Offi-
» ciers prépoſés à la *levée des droits*... Enfin ſur
» une *taxation arbitraire*, déterminée par le Par-
» lement, ſans la participation des Colonies »...
Les autres griefs, allégués par le Congrès, dérivent évidemment de la même ſource, puiſqu'ils ont pour objet des altérations introduites dans le ſyſtême de l'adminiſtration intérieure des Colonies uniquement, *diſent elles*, afin de faciliter au Miniſtère les moyens d'atteindre le but énoncé dans les griefs qui précèdent.

Ce manifeſte, en dévoilant le véritable motif de l'inſurrection des Colonies, ſemble laiſſer peu d'eſperance à des voies d'accommodement. Car, comment concilier par un accord pacifique des prétentions auſſi inconciliables ? Si l'Angleterre voit une impoſſibilité abſolue de ſe libérer, à moins que ſes Colonies ne partagent le poids de ſa dette ; & ſi les Colonies, obſtinées à tout oſer pour ſe dérober à ce fardeau, perſévèrent opiniâtrément dans l'indépendance pour laquelle elles ont pris les armes, ne faudra-t-il pas néceſſairement que la guerre, pouſſée à toute extrémité, décide en dernier reſſort entre les vues du Gou-

Digitized by Google

vernement & celles des Américains, entre la demande & le refus des contributions exigées par les besoins de la Métropole ?

Au premier coup-d'œil, on croiroit que l'Angleterre n'auroit dû trouver aucun obstacle à ses opérations militaires. Ses troupes nombreuses, plus aguerries, disciplinées avec plus d'art, commandées par des Chefs plus expérimentés que celles de l'Amérique, sa puissance navale si vantée, ce vaste appareil de vaisseaux de toute grandeur, ces escadres exercées par de continuelles évolutions, & encore enflées de l'orgueil de leurs derniers succès; enfin l'opinion que l'on a des forces de la nation, opinion souvent plus efficace que les forces mêmes : tout lui promettoit en apparence un triomphe rapide & décisif. Cependant nous ne voyons pas que le succès de la campagne ait paru répondre à cette attente. On a vu les Américains, bravant les rigueurs du climat & de la saison, assiéger Québec au fort de l'hiver. Obligés ensuite de rétrograder devant des forces supérieures à leurs détachemens, on les a vus se replier pas à pas, couvrir le Lac Champlain d'une flotille, & quoique défaits sur ce Lac, réussir à rendre problématique le fruit des efforts courageux & opiniâtres du Général Carleton. Plus heureux dans la Caroline méridionale, on les a vus défendre Charles-Town, avec une fermeté soutenue par des lumières qu'on n'attendoit pas de l'inexpérience dont on taxoit leurs Chefs. Enfin, trois mille hommes surpris & enveloppés dans Long-Island, par un Corps de dix mille Anglois, ont sçu faire une

Digitized by Google
retraite

retraite honorable, à la vue même d'un vainqueur trois fois plus nombreux. Il est vrai que la perte de New Yorck, & l'abandon des retranchemens de Kings Bridge, paroissent démentir la haute opinion que le Congrés avoit conçue des talens du Général Washington; mais qui sait, *disent les Partisans de l'Amérique*, qui sait si le plan de ce Général n'est pas de laisser l'Armée Angloise se consumer peu-à-peu par l'insalubrité d'un climat terrible pour des Etrangers, & d'attendre que la disette & l'hiver ramènent cette Armée en arrière, & restituent aux Américains, sans danger & sans effort, une langue de terre qui aura coûté des sommes immenses à la Métropole?

Cette conjecture, si elle étoit fondée, changeroit totalement la face des choses. Loin d'oser asseoir un soupçon désavantageux sur la conduite du Général Washington, on seroit forcé d'avouer que son plan est au-dessus de tout éloge & de plaindre le Général Anglois à qui le choix du Congrès auroit opposé un adversaire aussi dangereux. Alors ce ne seroit plus l'Amérique, mais l'Angleterre qui se trouveroit dans la position la plus épineuse. D'un côté, ce plan de défensive fidèlement suivi, donneroit le temps aux Américains de s'aguérir, & de faire régner sur eux une discipline capable de balancer l'ascendant de celle des Européens; & de l'autre, il mineroit peu à peu, les forces de la Grande-Bretagne, que son éloignement assujettit à des dépenses immodérées. Ce n'est donc pas un

Digitized by Google

Annibal qu'il faut aux Colonies pour triompher de l'Angleterre, mais un Fabius.

On a vu, il y a deux siécles, toute la puissance de la Monarchie Espagnole, échouer dans le projet de soumettre une poignée de Pécheurs de harengs. Lorsque ceux-ci osèrent aspirer à s'affranchir du joug que Philippe II. appésantissoit sur eux, ce Monarque, outre l'Espagne entière, possédoit les deux Siciles, le Milanès, la Franche Comté, les Pays-bas; il possédoit en Asie les Philippines; les Isles de la Sonde, une partie des Moluques; en Amérique, les Empires du Mexique & du Pérou, le Chili, d'autres portions du Continent, & les Isles qui l'avoisinent; les mines du nouveau Monde, récemment découvertes, lui valoient annuellement cinq cens millions de livres; ses armées passoient pour invincibles; & ses flottes victorieuses couvroient les mers. A peine, au contraire, le Prince d'Orange, lorsqu'il voulut arborer l'étendard de la liberté, pût-il rassembler quelques centaines d'hommes pour les opposer aux progrès du Duc d'Albe. Cependant, à force de courage & de patience, armés d'une fermeté que nul revers n'ébranla, ces Confédérés, d'abord si obscurs & si indigens, parvinrent, avec le temps, à user les forces de leur redoutable ennemi, à attirer toutes ses richesses dans leurs marais, devenus l'asile de la liberté, & à assurer les fondemens de leur indépendance.

Il seroit donc possible que les Américains, si le même amour de la liberté les enflamme, par-

Digitized by Google

vinſſent auſſi à rendre vains tous les efforts que fait l'Angleterre, pour les ramener à l'obéiſſance. Il eſt évident que ce Royaume n'a ni une puiſſance, ni des richeſſes comparables à celles de l'Eſpagne, ſous Philippe II; il eſt également certain que les Colonies Unies ont des reſſources infiniment ſupérieures à celles qu'avoit la Hollande, lorſqu'elle eſſaya de ſe ſouſtraire à la domination Eſpagnole. Ainſi, ſans vouloir ſe perdre dans le vague des conjectures ſur un avenir douteux, il ſemble qu'on peut préſumer du moins que l'inſurrection du continent eſt pour lui & pour toute l'Amérique, un grand pas vers un nouvel ordre de choſes. On peut préſumer que ſi, à l'ardeur qu'elles témoignent pour conſommer leur entrepriſe, à l'entouſiaſme dont elles paroiſſent unanimement ſaiſies, au puiſſant intérêt qu'elles prétendent avoir de ſe rendre Souveraines, les Colonies joignent l'art de prolonger la guerre, en évitant tout engagement déciſif, tôt ou tard, elles forceront l'Angleterre à précipiter le terme de cette guerre ruineuſe, exemple éclatant du ſort funeſte que préparent à un état le luxe de puiſſance, & les vertiges d'une ambition déſordonnée.

On prévoit, ſans peine, que ſi jamais l'Amérique rompoit les liens qui l'attachent à l'Europe, ce grand événement bouleverſeroit le ſyſtême actuel, & changeroit tous les rapports de politique & d'intérêt entre cette partie du monde & celle que nous habitons. De vaſtes Empires s'éleveroient peu à peu dans ces profondes ſolitudes, où nul homme civiliſé ne

Digitized by Google

porta jamais ſes pas avides ; un commerce immenſe naîtroit de proche en proche, entre les diverſes parties de ce continent ; & la population encouragée par la fécondité d'un ſol que la culture n'a point encore fatigué de ſes ſoins avares, lui procureroit, dans un court eſpace de tems, des forces ſupérieures à toute la puiſſance de nos contrées. Peut-être qu'alors l'Amérique attireroit à elle notre population même, par la douceur d'un empire ſage & humain, & par une modération politique que nous n'avons point connue dans les jours de notre proſpérité ; mais peut-être auſſi que livrée à la ſoif des conquêtes, & aux tourmens de cette dévorante ambition dont le faſte nous éblouit, elle voudroit enchaîner l'ancien continent au char de ſa fortune. Peut-on penſer, ſans horreur, aux calamités affreuſes qui réſulteroient de ces fureurs, calamités dont l'Europe ſentit autrefois le poids fatal, lorſque des barbares vinrent éteindre, dans des flots de ſang, les derniers rayons de la gloire des Romains & de celle de l'Empire de Charlemagne.

L'Europe a dans ſon ſein aſſez de reſſources pour prévenir le retour de tant de déſaſtres. Parvenue au comble de la gloire, qu'elle arrête les progrès de ſon affoibliſſement. Aux yeux de l'humanité, tous les peuples qui l'habitent, ne ſont qu'une ſeule famille diviſée en pluſieurs branches, mais éclairée des mêmes lumières, jouiſſant des mêmes loix, du même droit politique, n'ayant qu'un même intérêt, & deſtinée aux mêmes viciſſitudes d'élévation & d'abaiſſement, de bonheur & d'adverſité

Digitized by Google

Ne ſeroit-il pas tems qu'aux éclats tumultueux & ſtériles d'une vaine ambition, à cette ruineuſe oſtentation de puiſſance, qui uſe ſes forces publiques, elle fît ſuccéder l'eſprit de conſervation, ſeul capable de retenir & de perpétuer, dans ſon ſein, la flamme des Arts, & d'aſſurer à ſes habitans la tranquille jouiſſance des avantages qu'ils ont achetés par une longue ſuite de travaux pénibles & d'actions glorieuſes?

Il étoit néceſſaire, ſans doute, après la découverte de l'Amérique, qu'il s'élevât des guerres pour faire ſortir de l'Eſpagne, les tréſors innombrables que la poſſeſſion des mines du nouveau Monde amonceloit dans le ſein de cette Monarchie; c'étoit encore un bien que le centre de l'Europe, agité à ſon tour d'un mouvement convulſif, continuât à étendre ce ferment juſqu'au pôle: mais aujourd'hui que d'une extrémité à l'autre, tout eſt animé d'une chaleur égale; aujourd'hui que tous les Peuples jouiſſent à-peu-près des mêmes avantages, en proportion des faveurs que la nature leur a départis, peut-on perſévérer dans le même ſyſtême, ſans riſquer de tomber dans le dépériſſement? La guerre eſt, pour les Corps politiques, une eſpèce de fièvre, dont les effets, rarement ſalutaires, entraînent preſque toujours des ſuites fâcheuſes, & laiſſent des traces de langueur ſur leſquelles la prudence ne permet pas de s'étourdir dans l'âge de la maturité. Cette maturité précieuſe ſemble actuellement arrivée pour la plupart des Etats. Que n'ont-ils donc pas à craindre

Digitized by Google

s'ils nourrissoient plus long-temps une effervescence dangereuse dont l'activité n'a peut-être déjà été poussée que trop loin ?

S'il existoit, en Europe, une Puissance assez étendue pour n'avoir pas besoin d'aspirer à de nouveaux agrandissemens ; assez riche pour n'avoir à desirer que la conservation des avantages qu'elle tient de la nature, & de l'industrie de ses Sujets ; une Puissance assise sur les deux mers, & qui n'eût qu'à surveiller les mouvemens de ses rivales, pour s'en assurer l'Empire ; si cette Puissance, en état de couvrir ses frontières d'armées formidables, se trouvoit d'ailleurs garnie d'un triple mur de fortifications, croit-on que, sagement obstinée à se tenir sur la défensive, elle ne parviendroit pas aisément, avec le secours d'une administration ferme, vigilante & économe, à faire la loi au reste de l'Europe, plongée dans les agitations d'une politique turbulente & ambitieuse ? C'étoit-là tout le vœu de Henri IV, & l'objet continuel des méditations politiques de ce grand Roi.

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, (18 *Novembre*).

LA Sultane Hartigé, fille du Grand-Seigneur, eſt morte le 6, âgée de 10 mois, & a été enterrée, le lendemain, dans la moſquée de Yani-Giami. La Porte a fait expoſer à l'entrée du ſerrail pluſieurs têtes; entre autres, celles d'Aly-Daher, fils du feu Cheik d'Acre, & de quelques-uns de ſes principaux partiſans, que le Capitan Pacha, de concert avec les Pachas de Damas & de Seyde, eſt parvenu à faire couper dans la dernière expédition contre les rebelles de la Syrie: ce qui annonce que les armes de la Porte ont eu plus de ſuccès qu'on ne l'avoit d'abord publié. Une nouvelle plus importante occupe actuellement le Public: on dit que le Pacha de Bagdad a remporté une victoire complette ſur les Perſans; mais on ne rapporte ni la date, ni aucune circonſtance de cette prétendue victoire.

Digitized by Google

Les Pachas ſont dans l'uſage de faire paſſer à leur Capy Kiaya des ſommes conſidérables pour obtenir la confirmation de leur Pachalik ; lorſqu'ils tardent trop à payer cette rétribution, la Porte les en avertit ordinairement par un Firman, qui les ſuſpend dans leurs fonctions. Kara Méhemet, Pacha de la Canée, a reçu un pareil avertiſſement, auquel il ſera obligé d'avoir égard ſans délai, s'il veut éviter une diſgrace totale. Lorſqu'on eſt nommé à une place quelconque, on ne peut pas la refuſer ſans courir les riſques d'être traité comme rebelle à la volonté du Souverain : il faut avoir recours à l'argent, qui, dans ce pays, plus que dans tout autre, peut tout. C'eſt le moyen qu'employe actuellement le Pacha de la Morée, qui pour éviter de paſſer au Pachalik de Candie, fait offrir 10 bourſes, (15,000 livres).

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, (3 *Décembre*). En même-temps que la Ruſſie ne néglige aucun moyen de donner des accroiſſemens à ſa navigation & à ſon commerce, on remarque auſſi que ſa population augmente journellement par des Colonies que le Gouvernement y attire : ces établiſſemens ont commencé en 1763, ſous le règne de Catherine II. Depuis ce temps, il ſe trouve ſur les deux ſeules rives du Volga, 101 Colonies, peuplées, la plupart, d'Allemands & de Suiſſes, tant Catholiques que Réformés & Luthériens. On reconnoît par le nom des villages les Etats qui en ont fourni les

Digitized by Google

habitans. Pour distinguer ces lieux, les Colonies disent Bâle sur le Rhin, Bâle sur le Wolga : ils forment environ 6017 familles, qu'on évalue à 18000 têtes à peu-près ; mais il y en a d'avantage. Nous devons ajouter qu'il y a encore douze autres Colonies, les unes près de Pétersbourg, les autres dans la Livonie, plusieurs dans la petite & dans la nouvelle Russie, qui font un nombre de 874 familles : quoique nous n'ayons évalué les autres qu'à trois personnes par ménage, cela fait cependant plus de 20000 têtes.

Une bande de voleurs arrêta & blessa dernièrement un homme, qui se rendoit ici : un de ces voleurs fut attendri par les gémissemens & les larmes de cet infortuné, qui s'écrioit avec douleur : ah ! mes enfans, ah ! ma femme, qu'allez-vous devenir ? Après quelques explications pleines d'intérêt, il fit monter le blessé sur son cheval, pour le mener chez lui ; celui-ci se laissa conduire, malgré la crainte dont il étoit saisi. Arrivé au village, le blessé désigna sa demeure à son conducteur, qui, reconnoissant la maison qu'il avoit aidé à piller quelque temps avant, refusa d'y entrer ; mais il revint le lendemain, & rapporta les effets qu'il en avoit enlevés, auxquels il joignit une somme d'argent pour faire guérir la blessure du villageois.

POLOGNE.

VARSOVIE, (7 *Décembre*). D'après la déclaration, que la Commission, nommée par la

Digitized by Google

Diète de 1775 pour faire la recherche de toutes les dettes de la République, & pour travailler à liquider l'Etat, a faite, à la dernière assemblée nationale, que, malgré tous les soins qu'elle s'étoit donnés pour répondre au vœu de la nation, elle n'avoit pu parvenir à régler les dettes de la seconde classe, la Diète qui vient de se dissoudre, l'a chargée de continuer ses opérations, avec injonction d'en faire à la Diète prochaine, un rapport exact & circonstancié. En conséquence du pouvoir dont elle se trouve encore revêtue, cette Commission a fait savoir à tous ceux qui croyent avoir quelques prétentions à la charge de la République, qu'ils ayent à se présenter pardevant la Commission, & à produire toutes les pièces justificatives avant la fin du mois d'Avril prochain, sous peine d'être déchus de leurs prétentions, & réduits à un silence perpetuel sur cet objet. Au reste, pour que personne ne puisse prétexter, par la suite, cause d'ignorance à cet égard, la Commission a fait publier, le 5 Novembre, jour où elle a recommencé ses séances, un universal, qui a été imprimé & envoyé ensuite à tous les Grods de la Pologne & de la Lithuanie.

Nous venons d'apprendre, par des lettres arrivées de Lithuanie, que les habitans du Palatinat de Mciſlaw ſe ſont révoltés contre la nobleſſe de ce canton, & qu'ils ont pouſſé la fureur juſqu'à tuer quelques-uns des gentilshommes. Quoiqu'il ne ſoit ni ſurprenant, ni extraordinaire de voir dans ce pays les vaſſaux ſe roidir contre les cruautés de leurs Sei-

Digitized by Google

gneurs, on souhaite que cette nouvelle ne se confirme point, vu la crainte dans laquelle on est que cet esprit de mutinerie ne vienne à se répandre dans tout le Royaume, où, malgré les exemples d'humanité & de douceur que commencent à donner quelques Seigneurs dans leurs starosties, la plupart des nobles, accoutumés à tenir leurs sujets dans le plus dur esclavage, continuent à leur faire sentir tout le poids de la servitude.

Continuation du Journal de la Diète.

En conséquence du renvoi, que l'on avoit arrêté depuis le 13 jusqu'au 15 inclusivement, de tous les objets qui avoient été mis sans succès en délibération, le Maréchal Mokronowski, que la foiblesse de sa santé avoit empêché de paroître les jours précédens, ouvrit la séance du 16, par le rappel des trois projets, que le Grand Chancelier avoit proposés dans la séance du 14. On ordonna, conformément à sa réquisition, la lecture de ces trois projets, dont l'un avoit pour objet, l'établissement d'une Commission Mi-partie, pour juger les différends entre les sujets de la République & ceux de la Cour de Vienne; le second, l'obligation pour les Juges Assessoriaux, de tenir leurs séances pendant six mois, à l'instar de ceux de la Lithuanie; & le troisième, les règles qu'il falloit prescrire aux Tribunaux des Référendaires. A peine eurent-ils été lus, qu'ils furent approuvés & signés: tant il est vrai que le moment décide de tout!

Digitized by Google

Après la signature de ces Constitutions, on fit la lecture du projet présenté pour l'approbation des opérations du Conseil Permanent ; mais il n'en fut pas de ce projet comme de ceux qui venoient de passer. Il rencontra les plus grandes difficultés. Le Prince Lubomirski, Grand Maréchal de la Couronne, rassembla toutes les raisons que son esprit pût lui fournir pour en détourner le succès. Le Prince Sulkowski, Palatin de Kalisch, & ci-devant Maréchal du Conseil, dans la crainte que le nombre, & peut-être, la force de ces objections, ne fissent, faute d'être bien approfondies, trop d'impression sur les esprits, & n'empêchassent qu'il fût approuvé, y répondit sur le champ. M. Ostrowski, Nonce de Bar, appuya son discours, en ajoutant que « ces objections n'étoient point nouvelles, qu'elles avoient été » discutées dans la députation chargée de » l'examen des Commissions, qu'il les avoit entendues lui-même, qu'elles se trouvoient » déjà consignées dans les actes de cette révision, avec les réponses qu'on y avoit faites ; » qu'au reste, après les avoir pesées, on étoit » convenu qu'elles ne pouvoient, en aucune » sorte, nuire à l'approbation que méritoit le » travail du Conseil-Permanent ».

Ces objections & ces répliques ne décidèrent point les Membres de l'Assemblée, qui ne purent s'accorder sur cet objet, & la discussion en fut renvoyée à un autre temps. Il s'en trouva même qui allèrent jusqu'à vouloir qu'on exigeât le serment de ceux qui avoient été chargés de cette Commission. Pour faire sentir l'indé-

Digitized by Google

tence de cette proposition, le Grand-Chancelier de la Couronne observa sur le champ, » que jamais les députations, nommées par les » Diètes précédentes, n'avoient été soumises » à cette formalité ; qu'une innovation sem- » blable détruisoit la confiance entière qu'avoit » donnée & qu'avoit même dû donner la Diète » à ceux qu'elle avoit nommés pour la repré- » senter, que c'étoit jeter du doute sur » son discernement dans son choix, & répan- » dre sur les Membres de la Diète présente, » un soupçon injurieux à leur réputation ». Cette proposition fut donc rejettée ; & après avoir arrêté, vu la multiplicité des affaires, de s'assembler l'après-midi, les Etats Confédérés se séparèrent.

En conséquence de la résolution prise le matin, il se tint, ce jour-là, une séance de relevée, qu'on entama par la lecture du projet qu'avoit fait remettre la Lithuanie, tendant à déterminer les moyens que cette Province emploieroit pour contribuer aux dépenses publiques.

Mais comme, au moment qu'on alloit délibérer, le Palatin de Nowogrodeck fit valoir ses représentations, & qu'il insista vivement sur la demande, qu'il avoit faite d'un plus ample délibéré, & d'un délai convenable, pour examiner plus mûrement cette Loi, Sa Majesté fit observer « que l'on avoit accordé à la Lithuanie » un temps suffisant pour la rédaction de cette » loi ; que, cette Province ayant disposé elle- » même les articles du projet proposé, il paroiss » soit fort inutile de donner à des délibérations

Digitized by Google

» superflues, un temps qu'on pouvoit employer
» à tant d'objets essentiels qui restoient encore
» dans un état de souffrance ; qu'ainsi l'on pou-
» voit, sans que personne fut fondé à se plain-
» dre, & qu'on devoit même passer par-
» dessus toute représentation à cet égard ». Cependant, *ajouta-t-elle*, « pour prouver d'une
» manière éclatante, qu'on ne cherche ni à
» gêner ni à contraindre les opérations de
» l'Assemblée, & que la liberté n'y souffre au-
» cune altération, je consens volontiers, en
» qualité de Grand-Duc de Lithuanie, à ce que
» le projet soit renvoyé à la séance du 18.

Le premier objet qui fixa l'attention des Etats Confédérés dans la séance du 17, & dont on attendoit avec impatience le succès, fut le projet concernant l'approbation des affaires traitées jusqu'alors dans le Conseil-Permanent. On en fit de nouveau la lecture, pour le soumettre à la décision de l'Assemblée. Il y eut encore beaucoup de contestations à ce sujet. Quelques-uns vouloient qu'on en écartât, sans aucun ménagement, tous les éloges, qu'on n'y laissât même rien qui pût, en aucune sorte, en rappeler l'idée. De-là suivoit nécessairement le plan d'une nouvelle Constitution. D'autres exigeoient que, sans aucune exception, tous les actes du Conseil-Permanent fussent soumis à l'inspection de l'Assemblée, pour qu'elle jugeât, par elle-même, de la vérité des faits. Le Maréchal de la Confédération de Lithuanie, qui, dans les Séances précédentes, avoit soutenu la cause de la députation chargée de la révision des actes du

Digitized by Google

Conseil-Permanent, fit remarquer tout l'odieux qu'offroient de pareils procédés; qu'ils étoient & trop injurieux & trop contraires à l'idée de droiture que l'on devoit avoir de personnes généralement connues, estimées du public & honorées de la confiance des Etats assemblés. » Si ces contestations, dit-il, » qui ne servent qu'à reculer les opérations de » la Diéte, ne peuvent se terminer, & qu'il » soit impossible de se réunir sur cet objet, » il n'est plus qu'un parti à prendre, vu qu'il » faut de toute nécessité conclure définitive» ment cette affaire; c'est celui de suivre la dé» libération, & d'aller aux voix ». Comme on vit que les sentimens ne se rapprochoient point de l'unanimité, & que tout le temps se perdroit en contestations pour le moins inutiles, on suivit l'avis que venoit d'ouvrir le Prince Oginski. Il y eut, dans le Sénat, sans y comprendre seize Sénateurs, qui, Membres du Conseil-Permanent, ne purent opiner, 54 voix contre 3, & dans l'ordre équestre, 117 contre 10; ainsi, après toutes les contradictions qu'elle pouvoit essuyer, cette constitution, dont voici la teneur, fut enfin approuvée & signée.

Constitution concernant le témoignage rendu au Conseil-Royal-Permanent.

Comme, d'après le mûr examen fait de tous les actes de notre Conseil-permanent, nous avons reconnu, nous Roi, & les Etats confédérés de la République, que ledit Conseil a rempli exactement son devoir, qu'il s'est entiérement conformé aux obligations qui lui

Digitized by Google

étoient imposées, qu'il a veillé constamment, avec soin & de la manière la plus honorable, à l'exécution des Loix; que dans tout le cours des affaires, dont il a été chargé, tant dans l'intérieur du pays, que vis-à-vis de l'étranger, il s'est renfermé dans les limites de son autorité & de son devoir; qu'indépendamment de ce que toutes ses opérations ont eu pour fin principale le bonheur public, il n'a démenti en aucune sorte la sagesse & la circonspection de sa conduite; qu'enfin on ne peut lui faire avec fondement aucun reproche de transgression des Loix, qu'on ne peut ni en prouver ni en constater aucune : Nous avons, du consentement général des Etats confédérés, rendu & rendons ce témoignage justement mérité à tous les membres qui composent ledit Conseil, qu'ils ont parfaitement rempli tous les devoirs que leur prescrivoient leur fidélité inviolable, le vrai amour de la Patrie, leur prudence consommée, & un patriotisme exempt de tout reproche. Nous voulons que ce témoignage ait place dans le Recueil de nos Loix, & qu'il y soit, pour ceux qui l'ont si dignement mérité, un monument éternel de notre reconnoissance pour leurs soins, & des justes égards que nous y avons.

SUÈDE.

STOKHOLM, (*6 Décembre.*) Le Roi a réglé, par une Ordonnance du 27 Novembre dernier, le cours des espèces. La valeur du rixdale ou de l'écu est fixée à 6 thalers, monnoie d'argent, ou 18 thalers monnoie de cuivre; & celle des espèces de moindre valeur qui auront cours, proportionnellement à ce taux pour deux tiers, un tiers, une seizième, une douzième, ou une vingt quatrième partie d'un écu : tous les comptes publics ou particuliers se tiendront

Digitized by Google

par écus, eſcalins & deniers, à raiſon de 48 eſcalins par écu, & de 12 deniers par eſcalins. Le cours des eſpèces pour les pays étrangers eſt réglé par l'article 6 de la manière ſuivante : Sur Amſterdam, le rixdale à 47 eſcalins Suédois, argent de banque, & à 45, argent courant; ſur Hambourg, à 47 un huitième : ſur Londres, la livre ſterling à 4 rixdales; 15 eſcalins ſur Paris, Rouen, & les autres villes de France; l'écu de 3 livres à 25 eſcalins. Sur Stralſund 133 rixdales de Poméranie à 100 rixdales Suédois; ſur Copenhague, 124 rixdales de Danemarc à 100 Rixdales Suédois; ſur Lisbonne, la cruſade à 22 eſcalins Suédois; ſur Cadix, le ducat de change à 47 eſcalins; ſur Livourne, la piaſtre de 8 réaux à 40 eſcalins. Par l'article 8, les ducats Suédois & les ducats cordonnés de Hollande, ſont fixés à 1 rixdale 46 eſcalins : toutes les autres eſpèces monoyées ſeront refondues; les amendes ſtatuées ci-devant par les loix, ſeront payées ſur l'ancien pied de 9 thalers, monnoie de cuivre, ou de 3 thalers monnoie d'argent, par rixdale : c'eſt auſſi ſur ce pied que ſe fera le paiement des arrérages dûs aux Officiers de la Couronne, &c.

ALLEMAGNE.

VIENNE, (*16 Décembre.*) On va faire partir inceſſamment un traîneau que S. M. I. & R. a deſtiné pour le Roi de Suéde; l'attelage ſera compoſé des plus grands chevaux qu'on ait pu trouver; ils ſeront auſſi rares à Stockholm que

Digitized by Google

les petits chevaux du Nord de la Suède l'ont été dans ce pays.

BRUNSWICK, (15 *Décembre.*) On continue à recruter dans l'Electorat de Hanovre : chaque Compagnie d'infanterie sera augmentée de 60 hommes ; & on y lève un nouveau corps de Chasseurs, comme dans le Langraviat de Hesse-Cassel : il sera composé de 800 Volontaires, sous les ordres du Général Freytag.

HOLLANDE.

LA HAYE, (25 *Décembre.*) Le Duc de la Vauguyon, Ambassadeur de France, se rendit le 23 de ce mois chez M. Bergsma, qui préside cette semaine à l'assemblée des Etats Généraux de la part de la Province de Frise, pour lui annoncer son arrivée. De retour à son Hôtel, cet Ambassadeur y reçut la contre visite de M. le Président, qui complimenta son Excellence au nom de LL. HH. PP.

ANGLETERRE.

LONDRES, (20 *Décembre.*) Nous sommes toujours ici dans la plus grande incertitude sur ce qui concerne nos différends avec les Colonies de l'Amérique, & tout concourt à nous faire croire, que, pour parvenir à connoître positivement la situation de nos affaires, il faut attendre qu'il plaise à la Cour de rompre le silence profond & mystérieux qu'elle continue

Digitized by Google

à garder, tant sur ses propres opérations, que sur les nouvelles qu'elle reçoit de la part du Général Howe. Nous savons qu'il en arrive assez fréquemment; mais rien de ce qu'elles portent ne parvient jusqu'à nous; & tout se réduit à de simples conjectures. Il y a cependant lieu de croire que le Gouvernement ne tardera pas à nous annoncer quelque chose de favorable, si toutes les nouvelles que l'on débite ont quelques fondemens. Il paroît du moins que la Cour est sérieusement occupée, & que son travail est aussi actif qu'il est impénétrable. L'arrivée des Couriers, qui apportent successivement des dépêches de la part des Ministres que nous avons dans les différentes Cours étrangères, la tenue des Conseils qui les suivent immédiatement, & la promptitude du départ de ces mêmes Couriers, ne contribuent pas peu à piquer la curiosité de nos Politiques.

Il se tint, le 16 de ce mois, un grand Conseil à l'occasion de ces dépêches, & le même jour, la Cour en expédia aussi au Vicomte de Stormont, son Ambassadeur en France, de la part duquel il est encore arrivé le 20 un Courier. Le bruit court que cette correspondance fréquente est relative à l'arrivée du Docteur Franklin à Paris. Quoique tout annonce qu'on n'est pas sans une sorte d'inquiétude sur son voyage, on assure dans le public qu'il a déjà perdu toute espérance de pouvoir jamais parvenir à nouer aucune négociation avec la Cour de Versailles, & que son séjour en France n'aboutira qu'à traiter, avec des particu-

Digitized by Google

liers, ſur des objets de commerce auxquels il prend, dit-on, fort peu de part.

Le Miniſtère ſe propoſe d'obtenir, cette année, du Parlement, la ſomme de ſix millions ſterling, (130, 900, 000 liv.) mais le Comité des voies & moyens n'eſt pas encore informé de ce projet. Quatre Juifs ont offert de compter l'argent qui manque pour compléter les ſix millions. Ils demandent en dédommagement, qu'on leur permette de faire une Loterie, dont les lots ſeront payés annuellement à vie ſur le pied de huit pour cent.

Les deux Chambres du Parlement ſe ſont ajournées, celle des Pairs au 23 de ce mois, & celle des Communes au 21. On aſſure que c'eſt pour donner aux Miniſtres le temps de diſpoſer pluſieurs objets de la plus grande importance qui doivent être ſoumis à la déciſion de cette aſſemblée nationale. On continue toujours à parler ici de projets d'accommodement, & l'on publie, en conſéquence, qu'il entre dans ces différens objets, un plan de réconciliation avec l'Angleterre & les Colonies. Il eſt queſtion auſſi d'un projet concernant l'adminiſtration des affaires de la Compagnie des Indes, pour prévenir le péculat & les malverſations qu'on pourroit craindre de la part des Officiers que la Compagnie a dans l'Inde. On s'attend déjà que tous ces objets occaſionneront beaucoup de diſcuſſions très-intéreſſantes. Les partiſans du Miniſtère, ſoutiennent que le plan dont il eſt actuellement queſtion dans le Conſeil, ne diffère preſqu'en rien de celui qu'ont propoſé, il y a deux ans, les Colonies,

Digitized by Google

& que, tout équitable qu'il eſt, il ne peut ſe faire qu'il ne touche un peu à l'honneur de la Grande-Bretagne. On comprend quelle doit être & quelle eſt l'impatience du Public, pour avoir connoiſſance de ce plan, & pour ſavoir de quel œil il ſera vu par les Américains. Quoiqu'on s'attache à débiter que ce plan eſt dreſſé de manière à ne pouvoir paroître que très-favorable aux Colonies, des gens ſenſés craignent que le mal ne ſoit ſans remède, ou que du moins il n'en réſulte rien de fort glorieux pour l'Angleterre; car ſi l'on accepte aujourd'hui les propoſitions que les Colonies ont faites il y a deux ans; c'eſt donner à connoître, diſent-ils, qu'en rejetant les conditions premières qui lui ont été offertes, le Gouvernement s'eſt écarté des voies de la juſtice, qu'au moins il s'eſt trompé, ou qu'il ſe trouve actuellement dépourvu de moyens pour ſoutenir le projet qu'il avoit formé de les réduire à l'obéiſſance.

Les partiſans des Américains ſemblent annoncer un éloignement décidé pour tout accommodement. Les habitans de la Caroline & de la Virginie ont, ſuivant eux, formé le projet de chaſſer de ces deux Provinces, ainſi que de la Floride, tout ce qui y reſte encore de troupes & de vaiſſeaux Anglois: c'eſt en conſéquence qu'on ſe prépare, diſent-ils, de toutes parts, à frapper des coups pendant l'hiver, vu que cette ſaiſon n'eſt point auſſi contraire aux habitans des Colonies, qu'elle le doit être aux troupes de l'armée royale, & qu'elles ont moins à craindre des forces de la Mère-Patrie.

Digitized by Google

Si l'on peut ajouter foi au rapport d'un par culier nouvellement arrivé de New-York, il p roît qu'effectivement la situation, dans laquel se trouve actuellement le Général Washington est propre à le faire craindre & respecter. « Il dit on, sous ses ordres 100 mille hommes, qu ne sont éloignés de son camp que de sept jou de marche; 25 mille de ces hommes sont bie disciplinés : le reste est composé de soldats mi liciens, mais tous bien armés. Pourvu d'ail leurs de munitions de guerre, & de toute sortes de provisions de bouche, ce Gé néral est infatigable dans les soins qu'i prend d'introduire, parmi ses troupes, la plu exacte discipline; il a retranché tous les défilé avec tant d'art, que, si les détachemens qu sont chargés de les defendre, veulent seule ment résister, il est impossible au Général An glois de les déloger de leurs postes. On a auss appris que le Congrès venoit de publier trois Edits, ayant pour objet de lever, d'armer & de discipliner une nouvelle armée pour la dé fense particulière de Philadelphie ».

N'est-on pas autorisé à croire, d'après ce rapport, ou que les insurgens n'ont point es suyé des pertes aussi considérables qu'on les a annoncées, ou qu'ils ont un fonds inépuisable de ressources. Mais on débite tous les jours tant de choses qui se trouvent démenties dans le moment même, qu'à moins qu'on ne veuille se repaître de chimères, on doit attendre, pour s'arrêter à un point fixe, que la vérité sorte de l'ombre du mystère, sous lequel elle se trouve enveloppée. Chaque nouvelle qui

Digitized by Google

paroît, détruit celle qui l'a précédée. Vu l'incertitude dans laquelle nous sommes, de la réalité des nouveaux succès que l'on attribue aux troupes commandées par le Général Howe, nous croyons devoir communiquer l'extrait suivant de la Gazette de New-Yorck, publié par les ordres du Général Howe, du 4 au 11 de Novembre.

« Les Frégates la *Répulse* & *la Perle*, s'étoient approchées, le 17 d'Octobre, du quartier des ennemis; les batteries des forts *Constitution* & *Washington*, tirèrent sur elles plus de cent coups; mais le canon étoit si mal pointé, qu'il ne produisit d'autre effet, que celui de blesser un soldat, qui eut la jambe cassée. L'objet de ces Frégates étoit d'occasionner une diversion & d'empêcher les Rebelles de donner leur attention aux manœuvres de terre. Après avoir rempli leur commission, elles retournèrent à leur mouillage; cependant on fit avancer un détachement de l'armée Royale vers les lignes de l'ennemi, tandis que le gros de l'armée attaqua les Rébelles du côté de West-Chester, & s'empara d'un poste très-avantageux, qui ne lui coûta que peu d'hommes ».

« Le Général Howe a fait raser toutes les fortifications que les Rebelles avoient élevées dans Long-Island, ouvrage très difficile & très-long, qui prouve que les troupes du Congrès n'ont rien épargné pour réunir les forces de l'art avec celles de la nature. Cet ouvrage a été poussé si loin, que dix mille hommes de troupes réglées s'y seroient long-tems défendus contre une armée de cent mille hommes; on a aussi démoli les parapets que les Insurgens avoient élevés pour couvrir les principales rues & toutes les avenues qui conduisent à la Ville de New-York ».

« Un détachement des Rebelles, commandé par le sieur Floyd, qui a figuré ci-devant dans le Congrès, dont il étoit membre, s'est porté de Connecticut vers la partie orientale de Long-Island. Ses soldats s'y sont

Digitized by Google

livrés à toutes sortes d'excès ; & les assassinats les plus odieux sont les moindres crimes dont ils se soient rendus coupables. Nous espérons que les troupes du Roi ne tarderont pas à tirer vengeance de tous les forfaits énormes qu'ils ont commis, & à leur faire porter la peine, que méritent leur barbarie & leur cruauté. Nous l'espérons d'autant plus, que les troupes de S. M. poursuivent toujours & serrent de près les Rebelles, qui continuent leur retraite vers le Nord. L'on s'attend en conséquence, tous les jours à une bataille décisive ; se voir défaits ou se soumettre, est un sort inévitable pour eux ».

« Le Fort Washington est encore occupé par la garnison Américaine, qui a juré de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Si elle tient parole, on verra bien du sang couler avant qu'on puisse s'en rendre maître ; les fortifications seules ont coûté, dit-on, plus de 30 mille livres sterl. »

« Les Vaisseaux du Roi ne cessent de faire des prises sur les Rebelles ; ils ont amené, dans ce Port, plusieurs de leurs Corsaires, & grand nombre de Navires chargés de fortes provisions. On fait tous les préparatifs nécessaires pour que la flotte des bâtimens de transport puisse retourner au plutôt en Europe ».

» Nous apprenons dans le moment, que le Gouverneur Tryon, a rassemblé les Milices du Comté de West-Chester, & qu'il a déjà réuni, sous ses drapeaux, près de 15000 hommes, qui tous ont renouvellé leur serment de fidélité ».

« La Frégate *la Lively* & le Brigantin *le Persée*, viennent d'arriver ici, chargés de plusieurs prises, dont une, entre autres, est évaluée à 5000 liv. sterl. »

« Le Congrès a résolu, depuis peu, qu'on leveroit cinq millions de dollars, pour subvenir aux dépenses excessives qu'entraîne cette guerre ruineuse. Si cette assemblée continue à tirer du sein de ses Provinces des sommes aussi exorbitantes, elle ne peut qu'épuiser entièrement les finances, & même toutes les ressources de ceux qui ont eu le malheur d'embrasser son parti ».

Telles

Digitized by Google

Telles ſont les nouvelles vraies ou fauſſes que nous offre cette gazette, qui, depuis que la ville de New-Yorck eſt entre les mains des troupes royales, paroît au reſte ne devoir être regardée que comme fort ſuſpecte. Pour ne rien laiſſer ignorer, nous ajouterons ici les avis que nous ont donnés quelques particuliers. Voici ce que contient un de ces avis: « Le Général Washington a quitté ſon camp à Kings-bridge, & s'eſt retiré dans la Province de Connecticut pour couvrir ſes magaſins près de Hertfort »; ce qui s'accorde en quelque façon, avec ce que l'on a déjà avancé, « Que dans le cas, où le Général Washington ne croiroit pas devoir riſquer une affaire au Pont du Roi, il pourroit ſe retirer à quelques milles de là, dans un camp plus redoutable encore, où le Congrès deſiroit même, depuis quelque temps, qu'il attendît & qu'il acceptât un combat déciſif ».

On varie ſur les motifs & les circonſtances de la retraite des inſurgens; quelques-uns prétendent que leur Général a été forcé dans ſes lignes, & qu'il y a eu 3000 hommes tués, 2000 priſonniers & qu'on lui a pris 82 pièces de canon; mais l'eſprit de parti a peut-être plus de part à tous les bruits qui ſe répandent, que la vérité. D'ailleurs, dit un de nos papiers publics:

« Quelque grands que puiſſent être, ſuppoſé qu'ils ayent exiſté, les différens ſuccès qu'on attribue à nos armées, nous ne nous appercevons point ici que l'Angleterre en ait encore tiré des avantages bien conſidérables. Nous ne nous reſentons pas même de ceux qui devroient naturellement s'enſuivre. Nous n'éprouvons au contraire, de

Digitized by Google

jour en jour, que des suites funestes de nos démêlés avec nos Colonies, subsides exorbitans, taxes énormes, impôts de tout genre. Sur mer, nos vaisseaux exposés aux attaques & aux prises des Corsaires Américains. Nulle force, nulle sûreté pour les Navires Marchands, s'ils ne sont escortés par les convois qu'on est obligé de leur fournir, & qui leur ont souvent manqué. Dans le Commerce, les fonds sont épuisés, les nerfs ralentis, une défiance générale, toutes les Lettres tirées de nos Colonies sur Londres ou d'ailleurs, sont protestées. De-là des dommages irréparables pour un grand nombre de maisons Commerçantes, dont plusieurs ont déjà fait des faillites alarmantes, tandis que d'autres craignent de subir le même sort. Telles sont les ressources que nous ont ouvertes tous les succès dont on nous a bercés, & les avantages qu'on nous exalte : des malheurs qui s'accroissent tous les jours, & dont le Gouvernement doit sentir, par contre-coup, les effets, puisqu'ils détruisent le plus fort moyen, qu'il puisse avoir de trouver les revenus suffisans pour faire face aux frais exorbitans que nécessite cette guerre. On assure cependant qu'afin de prévenir la ruine totale du Commerce, plusieurs Négocians, dont l'opulence égale le zèle, vont former une association, à la faveur de laquelle ils puissent se soutenir mutuellement, jusqu'à ce que la paix soit rétablie avec les Colonies. Il paroît aussi que la Cour sent de quelle importance il est pour elle de veiller à la sûreté de nos Vaisseaux».

Indépendamment de cette crise, où nous mettent nos affaires domestiques, la situation précaire des affaires générales de l'Europe, fait naître de vives alarmes, que nos Ministres ne peuvent presque point calmer. L'on sait, à n'en point douter, que les dernières dépêches de M. Walpole, Ministre du Roi à la cour de Portugal, n'annoncent rien moins qu'un ac-

Digitized by Google

commodement conclu entre l'Eſpagne & le Portugal. Les grands armemens que fait la première de ces deux Puiſſances, font toujours craindre qu'elle n'ait le deſſein de fondre ſur les Poſſeſſions Portugaiſes, dans l'Amérique Méridionale, ou quelqu'autre projet dont le myſtère eſt impénétrable; de plus, il ſe fait, dit-on, du côté du Rhin, des diſpoſitions qui annoncent quelque deſſein de la part d'une certaine Puiſſance: deſſein qui pourroit bien cauſer une guerre auſſi meurtrière que la dernière.

On aſſure qu'il y a préſentement à Spithead dix vaiſſeaux de ligne prêts à faire voile pour porter du ſecours au Portugal, au moment que l'Eſpagne fera les moindres mouvemens contre ce Royaume. On donne pour motifs de ces ſecours, les prétentions de la Cour d'Eſpagne: prétentions que l'on dit être confirmées par nombre de lettres écrites de Madrid, qui donnent lieu de croire que les Eſpagnols n'attendent que la nouvelle de la mort du Roi régnant, pour ſe rendre maîtres de ſes États par une invaſion ſoudaine.

Le Général-Major Sullivan & le Brigadier-Général Lord Stirling, faits priſonniers à la déroute de Long-Iſland, ont été échangés le 13 Septembre contre le Général-Major Preſcot & le Brigadier-Général Marc Donald.

Mercredi dernier, pendant que l'on conduiſoit des criminels au ſupplice, un malheureux ſortit d'un cabaret qui ſe trouvoit ſur leur paſſage; après leur avoir recommandé la fermeté & le courage: *tenez*, leur dit-il, *voyez*

Digitized by Google

qu'il est aisé de mourir! En même-temps il se coupa la gorge.

PORTUGAL.

LISBONNE, (14 *Decembre*). Les Corsaires Anglo-Américains croisent en grand nombre près de nos côtes & de celles d'Espagne, où ils font continuellement des prises sur les Anglois. La Cour, ayant appris qu'ils se sont aussi emparés de quelques vaisseaux marchands Portugais, a donné ordre d'envoyer contre eux quelques vaisseaux de guerre.

ESPAGNE.

MADRID, (16 *Décembre*). L'escadre aux ordres de Dom Gaston, sortie de Cadix le 13 Août dernier, est rentrée dans ce Port. Elle a croisé entre les Isles de Ténériffe & de Madère, où elle a visité tous les vaisseaux étrangers qui passoient à cette hauteur, sans cependant en arrêter aucun. On continue à assurer que l'on va équiper au plutôt une seconde escadre; mais on varie sur le nombre de vaisseaux dont elle doit être composée; on dit aujourd'hui qu'elle consistera en 16 vaisseaux de ligne, & 20 frégates, sans y comprendre 10 brigantins, plusieurs Chebecs, & 4 galiotes à bombes, & que le Commandant montera *le Royal*, de 120 pièces de canon & de 1000 homme d'équipage.

La Baye de Biscaye est couverte de bâtimens Américains; le drapeau de ces Armateurs est un champ rouge, traversé de 13 raies,

Digitized by Google

qui désigne l'union des 13 Colonies. Le Capitaine d'un vaisseau Anglois a vu, dans le Port de Bilbao, 16 bâtimens Américains, l'un desquels avoit pris 5 vaisseaux Anglois, à peu de distance des côtes.

ITALIE.

ROME, (7 *Décembre*). Depuis la mort du Cardinal Saldanha, qui a fait vaquer un dix-septième Chapeau dans le sacré Collège; le Cardinal Paracciani a eu deux attaques d'apoplexie. On vient de trouver, dans les fouilles que l'on fait actuellement au jardin du Conservatoire des Mendians, un beau Buste de l'Empereur Antonin Caracalla, & une tête frappante d'un sujet inconnu; l'un & l'autre annoncent le ciseau d'un grand Maître.

NAPLES, (*4 Décembre*). L'Abbé Cervone, ci-devant Professeur en Droit Canon, & actuellement nommé à l'Evêché d'Aquilla, vient d'écrire une lettre qui a occasionné une rumeur étonnante, tant ici qu'à Rome. Il fait une distinction qui paroît nouvelle, entre l'Episcopat intérieur & extérieur, & il établit pour principe, que la Juridiction temporelle de l'Eglise est un bénéfice dépendant de la puissance séculière, qui pourroit y donner tout tempérament convenable à ses vues. L'Evêché d'Aquilla relevant directement du Saint-Siége, on s'attend que, pour être proposé dans un consistoire, l'Abbé Cervone sera obligé de se rendre à Rome, & qu'il sera sou-

Digitized by Google

mis à un examen rigoureux, parce qu'il paroît trop s'écarter des principes approuvés par le St. Siége.

Comme les Procureurs & autres, chargés de plaider dans les Tribunaux, passoient le temps des Audiences à parler de choses étrangères à la défense de leurs Parties, les Présidens des Juridictions leur ont enjoint, de la part du Roi, de ne plus s'écarter de leurs causes, & d'être moins verbeux dans leurs plaidoyers.

FLORENCE, (14 *Décembre*). Les Archevêques & Evêques du Duché de Toscane, ont reçu ordre d'interdire aux Religieux Claustraux, toute Prédication & Confession dans les Couvens de Religieuses, & de faire desservir les Couvens de femmes par des Prêtres Séculiers, S. A. R. voulant que l'Ordinaire ne se serve désormais que du ministère des Prêtres Séculiers. Ce Souverain a aussi fait défendre aux Communautés Religieuses d'admettre au Noviciat aucune personne qui ne soit née dans ses Etats, & a prescrit en même-temps le nombre de sujets que chaque Ordre & chaque Couvent pourront entretenir.

FRANCE.

VERSAILLES, (5 *Janvier*). Le 24 du mois dernier, Monsieur & Madame tinrent sur les Fonts, à la Chapelle du Roi, le fils de

Digitized by Google

M. Poiſſonnier, Ecuyer Conſeiller d'Etat, Médecin Conſultant du Roi, Inſpecteur-Général des Hôpitaux des Ports & Colonies de France, & Membre de l'Académie des Sciences. Les cérémonies du Baptême furent ſuppléées à l'enfant, qui fut nommé Louis-Joſeph, par l'Evêque de Sées, premier Aumônier de Monſieur, en ſurvivance, en préſence du Curé de la Paroiſſe.

Le 27, Leurs Majeſtés, & la Famille Royale, ſignèrent le Contrat de Mariage du Marquis de Rougé, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Normandie, avec Demoiſelle de Mortemard.

M. le Févre de Saint-Ildephont, Docteur en Médecine, auquel Monſieur a accordé la place de Médecin de ſon Ecurie, a eu l'honneur d'être préſenté à ce Prince, par le Marquis de Monteſquiou, ſon premier Ecuyer, & de lui faire, en cette qualité, ſes remerciemens. Monſieur a bien voulu agréer un exemplaire de tous les ouvrages que M. de Saint-Ildephont a écrits ſur ſon Art.

Le 26 du mois dernier, le Chevalier de Prunay, Capitaine de Grenadiers, eut l'honneur de préſenter à la Reine, à Madame, à Madame la Comteſſe d'Artois, à Madame Elizabeth, à Madame Adélaïde, à Madame Victoire, & à Madame Sophie de France, un Ouvrage de ſa compoſition, dédié à Madame la Princeſſe de Lambale, & intitulé *Grammaire des Dames*, pour faciliter aux jeunes perſonnes la connoiſſance des principes de la Langue Françoiſe, &

Digitized by Google

leur donner les moyens d'ortographier correctement ſans aucune peine.

Le 29, l'épouſe de M. Taboureau, Contrôleur-Général des Finances, a eu l'honneur d'être préſentée à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale, par la Marquiſe de Bréan.

Le même jour, le Vicomte de Vibraye, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi, près le Duc de Wirtemberg, & ſon Miniſtre auprès du cercle de Suabe, de retour par congé, a eu à ſon arrivée ici, l'honneur d'être préſenté, au Roi, par le Comte de Vergennes, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères.

Le 31, le ſieur Elie de Beaumont, Avocat au Parlement, Intendant des Finances de Monſeigneur le Comte d'Artois, & Avocat-Général honoraire de Monſieur, a eu l'honneur de préſenter au Roi, à la Reine, à Monſieur, à Madame, à Monſeigneur le Comte d'Artois, & à Monſeigneur le Duc d'Angoulême, les deux Médailles de la bonne Mère & du bon Chef de Famille, frappées pour la fête des bonnes Gens. La première repréſente une mère allaitant un de ſes enfans, & deux autres ſe jouant auprès d'elle. A peu de diſtance, un pélican s'ouvre le ſein; elle a pour légende: *Maternum pertentant gaudia pectus.* La ſeconde repréſente un homme de moyen âge, ſoutenant de ſon bras gauche, ſa mère languiſſante & débile, & appliquant de l'autre ſon jeune frère au manche de la charrue, & préparant ainſi par les ſecours qu'il leur donne, ceux que dans ſa

Digitized by Google

vieilleſſe il aura droit d'attendre par lui-même de ſes enfans & petits enfans, avec cette légende : *Colliget avus.* Cette inſtitution patriotique & morale, qui a eu cette année pluſieurs imitateurs, a reçu de nouveaux encouragemens par l'accueil plein de bonté avec lequel cet hommage a été reçu.

Le premier de ce mois, les Princes & Princeſſes, ainſi que les Seigneurs & Dames de la Cour, rendirent leurs reſpects à Leurs Majeſtés à l'occaſion de la nouvelle année.

Le Corps de Ville de Paris, ayant à ſa tête le Duc de Coſſé, Gouverneur de cette Ville, s'acquitta du même devoir.

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Eſprit, s'étant aſſemblés vers les onze heures du matin dans le Cabinet du Roi, Sa Majeſté tint un Chapitre dans lequel Elle nomma Chevalier de ſes Ordres le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de ſa Chambre en ſurvivance, le Marquis de Polignac, premier Ecuyer de Monſeigneur le Comte d'Artois, & le Marquis de Bérenger, Chevalier d'Honneur de Madame. Le Chapitre fini, le ſieur Verigny, Héraut-Roi d'Armes de l'Ordre, vint annoncer la nomination à la porte de la Chambre de Sa Majeſté, qui ſortit enſuite de ſon Appartement pour ſe rendre à la Chapelle, précédée de Monſieur, de Monſeigneur le Comte d'Artois, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthievre & des Chevaliers, Commandeurs

Digitized by Google

& Officiers de l'Ordre. Entre les Chevaliers, Officiers de l'Ordre, marchoient le Prince de Lambesc, Grand Ecuyer de France, le Duc de Coigny, Premier Ecuyer du Roi, & le Baron de Breteuil, Ambassadeur à Vienne, en habits de Novices. Deux Huissiers de la Chambre du Roi portoient leurs masses devant Sa Majesté, qui étoit revêtue du Manteau Royal, ayant par-dessus le Collier de l'Ordre & celui de la Toison d'Or. L'ancien Evêque de Limoges, Prélat-Commandeur, célébra la Grand'Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi, à laquelle la Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France assistèrent dans une des travées. La Marquise de Coigny fit la quête. La Messe finie, le Roi monta sur son Trône, reçut Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit le Prince de Lambesc, Grand Ecuyer de France, le Duc de Coigny, Premier Ecuyer du Roi, & le Baron de Breteuil, Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne. Le Roi fut ensuite reconduit à son Appartement dans le même ordre qu'il en étoit sorti.

PARIS, (*6 Janvier*). On arme dans nos Ports plusieurs vaisseaux de guerre. M. de Bougainville va prendre, à l'Orient, le commandement du *Bien-aimé*, de 74 canons : & plusieurs Chefs d'Escadre, ont aussi ordre de partir.

On dit à la Cour, que le départ de l'Empereur est fixé au 10 de ce mois; que S. M. Impériale se rendra de Vienne à Strasbourg, & arrivera le 28 à Versailles, où Elle restera

Digitized by Google

13 jours, dans l'appartement de M. le Maréchal de Duras, premier Gentil-Homme de la Chambre, afin d'être près de la Reine sa sœur. Ce Monarque assistera au lever du Roi, comme un simple Seigneur étranger. On compte qu'en partant de Paris, il prendra sa route par Lyon, Marseille, &c. Voici les nouvelles de cette Capitale, relatives à ce Prince. L'Empereur logera au Temple; mais quoiqu'il vienne ici *incognito*, & qu'il ne veuille être connu que comme un simple Etranger, on croit qu'il lui sera donné des fêtes par la Cour & par les Princes du Sang.

Le célèbre Jean-Jacques Rousseau, qui, dans une promenade qu'il faisoit, il y a quelque tems, sur le chemin de Belle-Ville, avoit été blessé par un chien Danois, appartenant au Président de Saint-Fargeau, va beaucoup mieux, & on le croit hors de danger.

Les Arquebusiers Royaux des Provinces de Brie, Isle de France, Picardie & Champagne, ont fait célébrer, le Mardi 15 du même mois, dans l'Eglise des Blancs-Manteaux de cette Ville, la Messe annuelle, fondée en 1775, pour la conservation du Roi & de la Famille Royale. Le Dépositaire du Gage d'armes, & les Capitaines en Chef de Meaux, Guignes, la Ferté-sous-Jouarre, Brie-Comte-Robert, Corbeil, Paris, Saint-Denis, Meulan, Melun, Etampes, Lagny, & autres Officiers des Compagnies respectives, ont assisté à cette Messe.

Une Lettre Pastorale de l'Evêque de Lescar,

Digitized by Google

dont le diocèse a été ravagé par l'Epizootie, annonce l'établissement fait à Pau de deux caisses de secours qui seront formées des sommes que la charité des corps ou des particuliers y versera, soit à titre de don, soit à titre de prêt; ce Prélat a donné lui-même l'exemple, en faisant compter 30, 000 liv. à la caisse de don, & 15, 000 liv. à celle de prêt; & en consentant que sur cette dernière somme, il soit prélevé le déficit que pourroit occasionner l'insolvabilité de quelques laboureurs, qui auroient reçu de l'argent à titre de prêt. Cette Lettre fait autant d'honneur à l'esprit qu'au cœur du Prélat. Voici ce qu'il dit aux Ecclésiastiques.

« Un si noble devoir, qu'impose à chaque » Riche la nature & la religion, nous regarde » à juste titre, nous Ministres du Seigneur, » nourris des dons offerts sur ses Autels, enri- » chis des largesses des peuples; nous qui » moissonnons où nous n'avons pas semé, & » recueillons où nous n'avons pas labourés. » Jouissons néanmoins de la rosée du ciel & de » la graisse de la terre.

« Refuser à Dieu, en la personne de ses en- » fans, une partie de ses bienfaits, la refuser » aux descendans des pères qui nous ont enri- » chis aux dépens de leur postérité, à ceux » mêmes qui partagent avec nous les fruits de » leurs travaux, ce seroit, & pour vous Riches » du siècle, & pour nous Ministres des Autels, » je ne dis pas une injustice, mais un homicide » digne du courroux du ciel, & de l'animadver- » sion des hommes. »

» Ne soufftons pas que tant d'infortunés

Digitized by Google

» consomment, par une déplorable émigration, » leur malheur & notre honte. Unissons-nous » plutôt pour les retenir & les rappeler; que » toutes les parties de ce diocèse concourent à » l'envie & se piquent d'une sainte émulation; » ce n'est pas le moment de cacher à votre gau- » che le don que fera votre droite, &c. »

Après avoir publié que Sa Majesté a donné, en deux fois, un million pour secourir les habitans de son diocèse, il entre dans les détails de l'établissement des deux caisses, dont voici le précis :

Ceux qui voudront contribuer à cet établissement, remettront leur argent ou feront leur soumission entre les mains des sieurs Bergeret & Laffrague, Notaires à Pau, qui donneront leur récépissé, & tiendront deux registres, l'un des prêts & l'autre des dons. Les bienfaiteurs sont priés de signer les articles qui les concernent : ceux qui verseront à la caisse du prêt, marqueront le temps auquel ils veulent être remboursés; &, lors de la distribution, les Administrateurs auront ces époques sous les yeux pour y proportionner les prêts qui seront faits. Six semaines après la souscription, au plus tard, les Souscripteurs seront invités, si les circonstances le demandent, à venir vérifier l'état des caisses, & à convenir d'un plan d'administration. L'Article VII de ce Réglement statue sur les moyens de s'assurer de la vraie perte des laboureurs, & sur la manière de leur faire tenir les secours proportionnés à ces pertes. L'Article VIII prononce que, si l'insolvabilité de la part de quelques-uns de ceux auxquels on auroit

Digitized by Google

prêté une partie des fonds, absorboit une somme qui excédât, les 15, 000 livres données par l'Evêque, le surplus des pertes seroit reparti au marc la livre, ou autrement, suivant ce que l'Assemblée en décideroit.

Depuis la cessation de l'épizootie, les remplacemens, les ventes, les achats des bestiaux ont occasionné beaucoup de procès entre les acheteurs & les vendeurs. Chacun voulant traduire à sa Juridiction sa partie adverse; le Roi, pour abréger toute contestation à ce sujet, en a attribué la connoissance aux Intendans des Provinces.

Il paroît trois Arrêts du Conseil, relatifs au régime des Corps & Communautés rétablis par l'Edit du mois d'Août dernier. *Le premier*, ordonne que les Maîtres qui composoient les Communautés qui n'ont pas été rétablies, ou qui ont été réunies par cet Edit, seront tenus de faire, dans la quinzaine, la déclaration de la Communauté à laquelle ils opteront d'être attachés : *le second*, commet M. le Lieutenant Général de Police pour procéder à la liquidation des dettes des Communautés, à titre de reconstitution; & *le troisième* ordonne que les rentes, tant perpétuelles que viagères, constituées par les Communautés, seront assujetties, à compter du premier Juillet dernier, à la retenue des deux vingtièmes & des quatre sols pour livre.

Deux Ordonnances de Police ont suivi ces Arrêts : *la première* defend d'étaler & de vendre aucunes marchandises sur les quais, dans les rues & sur les places publiques, sous peine de confiscation & de 300 livres d'amende; &

Digitized by Google

la seconde, fait très-expresses défenses & inhibitions à tous Marchands de courir les uns sur les autres pour le débit de leurs marchandises, ni d'user d'aucun artifice pour surprendre les acheteurs, & se les ménager au préjudice de la liberté du commerce.

La Déclaration par laquelle le Roi a rétabli les corvées, ayant été présentée à la Cour des Aydes pour y être enrégistrée, cette Cour a arrêté, le 18 du mois dernier, « qu'elle ne » pouvoit procéder à cet enrégistrement, & » qu'il seroit fait au Roi de très-humbles re- » montrances à ce sujet ».

Les Etats de Bretagne ont chargé leur Procureur-Général-Syndic, de faire des représentations à M. le Marquis d'Aubeterre & à M. l'Intendant, sur les abus qui se commettent dans les corvées à l'égard des changemens de tâche & d'Ingénieurs, qui occasionnent une perte de temps considérable aux corvoyeurs, faute de se rendre sur les chemins aux jours qu'ils indiquent.

Les Etats de la même Province ayant demandé au Gouvernement l'exécution de l'Edit de 1774, concernant la liberté de l'exportation des grains, M. l'Evêque de Rennes donna, le 3 du mois dernier, lecture d'une réponse de M. le Contrôleur-Général, qui promet de différer le moins qu'il sera possible, à procurer aux Etats la décision de Sa Majesté, & à la Province les avantages qui doivent résulter de la libre exportation des grains dont elle se trouvera surchargée.

La rivière de Layon a été rendue navigable

Digitized by Google

depuis St-Georges, près Saumur en Anjou, jusqu'à son embouchure dans la Loire à Chalonnes, par le moyen d'un canal auquel on a donné le nom de *Monsieur*, qui a daigné protéger cette entreprise.

On a arrêté, le 13 du mois dernier, & conduit dans les prisons du Palais à Marseille, une Baronne de Turin qui avoit quitté sa Patrie pour suivre un nommé Finetty, de Coni en Piémont, bon joueur de violon. Sa femme de chambre & le Musicien, ont été arrêtés en même temps.

Voici un trait d'affection singulière entre deux animaux, que M. de Tresléol vient de rendre public, & que nous croyons digne d'être présenté à nos Lecteurs. Ce trait est tiré des Papiers Anglois.

Pour voir à la Tour de Londres les bêtes féroces, il falloit donner de l'argent à leur maître, ou apporter en dédommagement un chien ou un chat qui pût leur servir de nourriture. Quelqu'un prit dans une rue un épagneul noir, qui étoit très-joli. Etant venu voir un énorme lion, il jeta dans sa cage le petit chien. Aussi-tôt la frayeur s'empare de ce pauvre animal ; il tremble de tous ses membres, se couche humblement, rampe, prend l'attitude la plus capable de fléchir le courroux naturel au lion, & d'émouvoir ses dures entrailles. Cette bête féroce le tourne, le retourne, le flaire, sans lui faire le moindre mal. Le maître jette au lion un morceau de viande, il refuse de la manger, en regardant fixement le petit chien, comme s'il vouloit l'inviter à la goûter avant lui. L'épagneul revient de sa frayeur, il s'approche de cette viande, en mange, & dans l'instant le lion s'avance pour la partager avec lui.

Digitized by Google

Ce fut alors qu'on vit naître entr'eux une étroite amitié. Le lion, comme transformé en un animal doux & caressant, donnoit à l'épagneul des marques de la plus vive tendresse, & l'épagneul à son tour témoignoit au lion la plus extrême confiance. La personne qui avoit perdu ce petit chien, vint quelque temps après pour le réclamer. Le maître du lion la presse vivement de ne pas rompre la chaîne de l'amitié qui unit si étroitement ces deux animaux : elle résiste à ses sollicitations. « Puisque cela est ainsi, » repliqua le maître du lion, prenez-vous même votre » chien, car si je m'en chargeois, cette commission » deviendroit pour moi trop dangereuse. » Le propriétaire de l'épagneul comprit bien qu'il falloit en faire le sacrifice. Au bout d'une année, le chien tomba malade & mourut. Le lion s'imagina pendant quelque temps qu'il dormoit ; il voulut l'éveiller, & l'ayant inutilement remué avec ses pattes, il s'apperçut que l'épagneul étoit mort.

Sa crinière se hérisse, ses yeux étincellent, sa tête se dresse, sa douleur éclate avec fureur. Transporté de rage, tantôt il s'élance d'un bout de sa cage à l'autre, tantôt il en mord les barreaux pour les briser ; quelquefois il considère d'un œil consterné le corps mort de son tendre ami, & pousse des rugissemens épouvantables. Il étoit si terrible, qu'il faisoit sauter, par ses coups redoublés, de larges morceaux du plancher ; on voulut écarter de lui l'objet de sa profonde douleur, mais ce fut inutilement, & il garda le petit chien avec un grand soin. Il ne mangeoit pas même ce qu'on lui donnoit pour calmer ses transports furieux. Le maître alors jeta des chiens vivans dans sa cage, il les mit en pièces ; enfin il se coucha, & plaça sur son sein le corps de son ami, seul compagnon qu'il eût sur la terre. Il resta dans cette situation pendant cinq jours, sans vouloir prendre de nourriture. Rien ne put modérer l'excès de la tristesse. Il languit, & tomba dans

Digitized by Google

une si grande foiblesse, qu'il en mourut. On le trouva la tête affectueusement penchée sur le corps de l'épagneul. Le maître pleura la mort de ces deux inséparables amis, & les fit mettre dans une même fosse. L'histoire nous présente-t-elle, Monsieur, un exemple d'amitié plus parfaite ? Quel modèle à proposer ! Il est la honte de ces hommes, dont le seul intérêt forme & rompt les liens qui les unissent. J'ai l'honneur d'être, &c.

On enterra, le 30 Septembre dernier, dans l'Eglise Collégiale de Tremeur en Carhaix, Paroisse de Plongueur, Evêché de Quimper, Louise le Guillon, veuve de François le Bot, âgée de 105 ans.

Il paroît un Réglement pour *la liquidation des dettes & le paiement des dépenses courantes de la Maison de Sa Majesté*, du 22 Décembre 1776, par lequel le Roi après avoir développé les diverses considérations d'économie, d'ordre, de morale & de justice que Sa Majesté aura toujours à cœur de maintenir, & veillant principalement au soulagement des personnes qui en ont le plus de besoin, & qui n'ont auprès d'Elle d'autre appui que sa justice ; occupée d'abord de l'acquittement de cette nature de dettes, parce que c'est l'objet qui produit & entretient davantage le désordre & qui met le plus d'obstacle à l'économie ; ne perdant point de vue les gages & appointemens de sa Maison, qui sont arriérés & qui ont un droit égal à sa protection ; se proposant de les acquitter en entier aussi-tôt que l'état de ses Finances pourra le permettre ; & pour se lier dès-à présent à l'exécution d'un plan si conforme à l'équité, Sa Majesté destinant à leur paiement de l'année 1777, un fonds extraordinaire de 50,000 livres applicable par préférence à la liquidation des plus petites parties ; témoignant encore Sa Majesté

Digitized by Google

qu'Elle recevra avec intérêt & satisfaction les moyens qui lui seront présentés pour concilier avec une sage économie les dépenses que l'éclat de Sa Couronne peut exiger... Et déclarant qu'Elle rejetteroit des plans d'économie où d'anciens Serviteurs ne recevroient pas la retraite raisonnable qui leur seroit due, & dans lesquels des Charges seroient supprimées avant qu'on eût assuré le remboursement comptant de leur finance.

Par ces considérations, Sa Majesté a ordonné & ordonne ce qui suit :

Article premier. L'année révolue de toutes les dépenses de la Maison du Roi, tant par entreprises que par fournitures, sera à l'avenir payée comptant au Trésor-Royal dans le courant de l'année suivante, à raison d'un douzième par mois, & ce à commencer du premier Janvier 1777, pour les dépenses de 1776 & ainsi de suite.

Article II. Toutes les créances antérieures au premier Janvier 1776 pour les mêmes objets ci-dessus, seront acquittées dans l'espace de six ans, & il sera fait un fonds de 4,000,000 pendant les trois premières années, à commencer en 1777, & ce fonds sera augmenté pour les trois dernières jusqu'à la concurrence du montant entier de ces créances. Sa Majesté se réservant d'indiquer l'ordre des remboursemens, d'après la connoissance précise qui lui sera donnée de la dette de ces créances & de leur objet.

Article III. Il ne sera délivré aucun effet négociable pour totalité ni partie des remboursemens indiqués par l'Article précédent; mais ils seront faits suivant l'usage, sur des états de distribution à chacune des époques fixées pour le paiement.

Article IV. Indépendamment des fonds ordinaires destinés à payer chaque année une année de gages & appointemens de la Maison de Sa Majesté, il sera fait, à commencer de l'année prochaine, un fonds extraordinaire de 500,000 liv. applicables à la liquida-

Digitized by Google

tion des autres arrérages de ces mêmes gages, & la préférence au paiement des plus petites parties, se réservant Sa Majesté d'augmenter ce fonds aussi-tôt que les circonstances pourront le permettre.

Article V. Les diverses personnes qui prennent directement les ordres de Sa Majesté pour les dépenses de sa Maison, lui remettront avant deux mois, du jour de la publication du présent Réglement, un Projet général d'économie relatif à leur Département, sur lequel Projet Sa Majesté fera connoître ses intentions.

Article VI. A moins de circonstances particulières, tous les Projets de dépenses extraordinaires ne seront présentés à Sa Majesté qu'au mois de Décembre de chaque année pour l'année suivante, & dans tous les cas il y sera joint un état des fonds que ces dépenses pourront exiger.

Autre Réglement du même jour, concernant *les pensions & autres graces pécuniaires.*

Le Roi, en examinant la situation de son Trésor Royal, dont Sa Majesté s'est réservé la connoissance d'une manière plus particulière; ayant vu avec peine que des libéralités successives avoient entiérement chargé l'état de ses finances, & pour prévenir cet inconvénient par la suite, se proposant de renvoyer à une seule époque de l'année, la distribution de toutes graces pécuniaires pour comparer l'étendue des demandes à la somme des extinctions, afin de concilier toujours sa bienfaisance avec cette justice générale, le premier de ses devoirs, se réservant néanmoins Sa Majesté de prononcer Elle-même sur le petit nombre d'exceptions où la promptitude est une des conditions essentielles du bienfait. Sa Majesté ayant remarqué de plus que la multitude de Caisses & de Trésoriers introduite dans ses recettes & ses dépenses, apporte une grande difficulté à en rassembler l'état sous ses yeux & facilite en même-tems l'obtention des graces sous différens rapports, voulant que désormais toutes pensions

Digitized by Google

nt assignées à son Trésor Royal ; précautions par
uelles Sa Majesté se ménagera les moyens de ne
ais refuser des faveurs véritablement méritées, &
aide desquelles Elle pourra même aller au-devant
hommes modestes qui ne demanderoient ni la
mpense de leurs services, ni l'encouragement au-
l des talens distingués peuvent prétendre ; voulant
tout dissiper l'obscurité à la faveur de laquelle
cache souvent l'étendue de ses demandes ; & déſi-
t au contraire donner aux graces cette publicité qui
ient les sollicitations indiscrettes & procure aux bien-
ts mérités un nouveau prix par l'approbation publi-
e : par ces considérations & autres, Sa Majesté a or-
nné & ordonne ce qui suit.

Article premier. Les demandes de graces pécuniaires
toute nature, soit sous la dénomination de pensions,
atifications, traitemens, augmentations d'appoin-
mens, soit par forme d'échanges, ou à titre d'an-
iennes prétentions, ne pourront à l'avenir être pré-
entées à Sa Majesté que dans le mois de Décembre de
haque année, Sa Majesté se proposant de faire con-
oître ses intentions à cet égard, aussi-tôt qu'elle aura
ait l'examen de ces demandes.

Art. II. Les pensions nouvelles & autres graces pé-
uniaires ne seront plus accordées que sur le Trésor
oyal. Elles se paieront au bout de l'année révolue &
ne seront sujettes à aucune déduction.

Art. III. Il sera fait, à commencer de l'année pro-
chaine, un fonds extraordinaire de 500,000 liv. ap-
plicable à la liquidation des pensions arriérées & par
préférence au paiement des plus petites parties, se
réservant Sa Majesté d'augmenter ce fonds aussi-tôt
que les circonstances pourront le lui permettre.

Article IV. Sa Majesté défend toute demande & attri-
bution d'intérêt dans les fermes ou les régies de ses
revenus, ainsi que dans toute espèce d'affaire de finan-
ce, à moins qu'on n'en soit Administrateur.

Digitized by Google

Nous ne garantissons point les articles suivans, extraits des différens Papiers publics qui ont cours en France.

» On sait à présent, que les plus grands avantages que remportent les Anglois sur les Américains, naissent sous la plume d'un certain Pinto, auquel le Lord North a donné d'avance 50 guinées, & auquel il continue une bonne pension, pour battre les Colonies des 13 Provinces Unies de l'Amérique Septentrionale, & pour endormir les Hollandois, qui commencent à être inquiets sur les sommes considérables que leur doit l'Angleterre. Ce même Pinto se fait en outre payer, pour suivre sa correspondance, avec un grand nombre de gazettes étrangères; ceux qui sont privés de ce secours, copient encore le sieur Pinto, qui concourt à la fabrication de la plupart des gazettes Angloises. On ne se seroit peut-être pas douté de cette façon de faire la guerre. Le Congrès-Général a aussi son Pinto en Hollande & dans les pays qui sont intéressés à savoir au vrai les affaires de la Grande-Bretagne. Il est clair que les démêlés actuels de l'Angleterre avec l'Amérique, feront un excellent morceau d'histoire, si on s'en rapporte aux papiers publics. Nous avançons ceci sur des avis authentiques, dont on nous garantit la vérité ». *Gazette des deux Ponts. N°.* 104.

Comme les papiers Anglois se plaisent à supposer que nous fournissons secrettement du secours aux Insurgens pour nos Colonies, cela se répétoit dans les cafés de cette capitale; mais des Officiers de Police y ont été, ces

Digitized by Google

purs-ci, défendre, par ordre du Gouvernement, de tenir de pareils propos; ce qui fait croire que M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſe ſera plaint des rabachages qui ſe font dans nos Cafés. L'on ne doute pas que cette Excellence ne faſſe ſuivre de près les démarches de M. Francklin, qui vient d'arriver en France. *Gazette d'Utrecht. No.* 104.

GENÈVE.

Une lettre d'Alicante, porte que la Flotte Eſpagnole, partie le 13 Novembre de Cadix, s'eſt emparée de la ville de Tanger, & qu'elle y a laiſſé une forte garniſon. Ce coup de main, dont on ne marque point la date, dérangeroit bien les projets de la Ruſſie, que l'Angleterre favoriſe, mais qui ne peuvent être vus de bon œil, ni en Eſpagne, ni dans d'autres Pays. En effet, ces dernières Puiſſances ne pourroient voir ſans inquiétude, deux clefs de la Méditerranée, auſſi importantes que Gibraltar & Tanger, entre les mains de deux nations, que les intérêts politiques & mercantiles paroiſſent de plus en plus rapprocher.

Le ſieur Dumont, Membre des Académies de Rome, Florence & Bologne, Profeſſeur de l'Ecole-Royale des Ponts & Chauſſées, vient de faire graver un projet de façade pour un Hôtel-de Ville, dédié à M. Trudaine de Montigny, Conſeiller-d'Etat ordinaire au Conſeil Royal & au Conſeil Royal du Commerce, Intendant des Finances, Honoraire des Académies Royales des Sciences, de Peinture & Sculpture, & de celle d'Architecture. Cette gravure ſe vend chez l'Auteur, rue des Arcis, maiſon du Commiſſaire, & chez le ſieur Joulain, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie, à la Ville de Rome.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE.

Discours Politique.			P. 3
TURQUIE.	{	*Constantinople.*	31
RUSSIE.	{	*Pétersbourg.*	32
POLOGNE.	{	*Varsovie.*	33
SUÈDE.	{	*Stockholm.*	40
ALLEMAGNE.	{	*Vienne.*	41
		Brunswick.	42
HOLLANDE.	{	*La Haye.*	ibid.
ANGLETERRE.	{	*Londres.*	ibid.
PORTUGAL.	{	*Lisbonne.*	52
ESPAGNE.	{	*Madrid.*	ibid.
ITALIE.	{	*Rome.*	53
		Naples.	ibid.
		Florence.	54
FRANCE.	{	*Versailles.*	ibid.
		Paris.	58
GENEVE.			71

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE
ET POLITIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS des différentes Cours de l'Europe.

1777.

20 JANVIER.

NUMÉRO 2.

A GENÈVE.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de GENÈVE est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20, & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout temps, à telle époque qu'on veut, à Paris, chez *LACOMBE Libraire, rue de Tournon, près le Luxembourg*, le prix de la souscription *pour une année entière* est de 18 liv. franc de port.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir le port de leurs lettres & de l'argent, & de donner leurs noms & leur adresse exacte, d'une écriture très-lisible.

On souscrit chez le même Libraire, en tout tems, pour les Journaux suivans, francs de port, par la poste.

MERCURE DE FRANCE, 16 vol. *in*-12. par an, à Paris 24 l en Province 32 liv.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DES ROMANS, 16 vol. *in*-12 par an, à Paris 24 liv. en Province 32 liv.

JOURNAL DES SÇAVANS, *in*-4°. ou *in*-12. 14 vol. par an, à Paris 16 l. en Province 20 liv. 4 s.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS, 15 cahiers par an, à Paris 9 l. en Province 12 l.

JOURNAL DES DAMES, 12 vol. in-12. par an à Paris, 12. en Province 15 liv.

JOURNAL DES BEAUX-ARTS ET DES SCIENCES, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 12 liv. en Province 15 l.

GAZETTE UNIVERSELLE DE LITTÉRATURE, composée de deux feuilles par semaine, 18 liv.

LA NATURE CONSIDÉRÉE &c. 52 feuilles par an, à Paris & en Province 12 l.

L'ESPAGNE LITTÉRAIRE, 24 cahiers par an, de trois feuilles chacun, à Paris 18 liv. en Province 24 liv.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, 14 vol. par an, à Paris 9 l. 16 s. en Province 14 l.

JOURNAL DES CAUSES CÉLÈBRES, 12 vol. *in*-12 par an, à Paris 18 liv. en Province 24

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, (21 *Novembre*).

LA Porte, raſſurée enfin ſur les troubles de la Syrie, par la mort d'Ali-Daher & de ſes partiſans, paroît toujours inquiète ſur le ſort des contrées méridionales de l'Empire Ottoman. La nouvelle de la victoire qu'on prétendoit que le Pacha de Bagdad avoit remportée ſur les troupes du Régent de la Perſe, ne ſe confirme point. Les Gouvernemens de Kars & d'Erzerum, ſont toujours en proie aux Georgiens révoltés, qui y exercent impunément toutes ſortes de vexations. Il ſemble que le Grand-Seigneur ferme les yeux ſur cette rébellion, ou qu'il n'en ſoit point encore inſtruit, puiſqu'il n'envoie point de troupes pour en arrêter les progrès. On aſſure que Sa Hauteſſe s'occupe ſérieuſement d'un accommodement avec la Perſe; on dit même que Kerim-Kan a envoyé ici un Agent qui négocie en

Digitized by Google

secret avec les Ministres, pour pacifier les deux Empires.

Le Gouvernement a ordonné aux principaux Officiers de la Porte, d'armer chacun un vaisseau à leurs dépens, pour augmenter la marine Ottomane; mais ils apportent tant de lenteur dans l'exécution de ces ordres, qu'on s'apperçoit sans peine qu'ils sont moins jaloux de la gloire de l'Etat, qu'attachés à l'intérêt de leur fortune particulière.

On apprend de Larnaca, qu'Ismael Effendi, ancien Ministre des Affaires Etrangères, est arrivé le 2 d'Octobre en Chypre, lieu de son exil; & qu'il craint tellement que le Grand-Seigneur n'ait donné des ordres pour le faire périr, qu'il ne reçoit de visites qu'après que ceux qui se présentent pour lui en faire, se sont désarmés. Mustapha Aga Gulgulu Oglou, Commandant de Salephi en Caramanie, s'étant rendu à Cherines avec une suite de 60 personnes, a eu beaucoup de peine à vaincre ses terreurs & à le rassurer; quoiqu'il lui protesta qu'il n'étoit venu que pour ses affaires particulières, & principalement pour acheter des agrès nécessaires à l'équipement d'un chebec qui avoit passé, il y a trois ans, au service du Cheik Daher & des Russes, & que Diezzar Pacha lui a fait rendre.

Quatorze navires Russes, arrivés dans le port de cette ville, se préparent à passer dans la mer noire. Le peuple, qui n'est point accoutumé à voir des étrangers naviger sur cette mer, commence à prendre ombrage de cette nouveauté. Il s'apperçoit que le commerce que

Digitized by Google

la Turquie faisoit autrefois avec la Pologne, a passé tout entier dans les mains des Russes ; & il craint, avec raison, que les droits de douane que les vaisseaux Européens paient à la Porte, ne soient bientôt réduits à rien, parce que les Russes, qui sont exempts de ces droits, ne manqueront pas de profiter de cet avantage pour écarter les autres nations.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, (10 *Décembre*). Le commerce de cet Empire s'accroît insensiblement, de manière à faire concevoir les plus heureuses espérances. Le transport des marchandises souffroit des difficultés qui, seules, pouvoient décourager ceux qui l'entreprenoient, surtout lorsqu'il falloit passer la Dwina, dont le cours est semé de cataractes & de rochers dangereux ; mais plusieurs Commerçans se sont associés, & ont entrepris de faire nétoyer ce fleuve à leurs dépens, & de tenter les moyens de le rendre navigable dans toute son étendue. Ils ont chargé de la conduite de ce travail, le sieur Bénédicte Falow, Député de Wasma, homme connu par son zèle pour l'avancement du commerce, & par les connoissances profondes qu'il a acquises dans le négoce. Cette Société a présenté ensuite un mémoire au Comte de Browne, Gouverneur Général de la Livonie, pour le supplier de prendre la direction suprême de cette grande entreprise, sans l'assujétir à dépendre d'aucun des Tribunaux de Riga. D'après l'acceptation

Digitized by Google

de ce mémoire, ces Négocians ont arrêté, pour parvenir à trouver les fonds qu'exige une entreprise de cette nature, de lever un certain droit sur tous les bâtimens qui, à commencer au premier de Janvier prochain, descendroient la rivière avec des marchandises, & de continuer cette imposition jusqu'à ce que le travail soit entièrement fini. Le sieur Fatow, jaloux de témoigner aux autres Négocians les sentimens de reconnoissance dont il est pénétré pour la confiance qu'ils ont en lui, a d'abord accepté la direction de cet important ouvrage; mais ne croyant pas devoir borner son zèle à la seule inspection de ces opérations, & ayant trouvé un Artiste très-habile, & qui connoissoit parfaitement la plus dangereuse des cataractes de ce fleuve, où tous les ans il se perdoit plusieurs navires richement chargés, il a fait construire à ses frais une machine, au moyen de laquelle on est parvenu à applanir tellement le lit du fleuve dans cet endroit, que trois bâtimens peuvent facilement passer de front cette cataracte sans courir aucun danger. Le Comte de Brown, informé des heureux commencemens d'une entreprise si utile, s'est rendu sur les lieux, pour être en état, après en avoir été témoin oculaire, d'en faire un rapport exact à l'Impératrice, à laquelle il a adressé, le 18 Octobre, un Mémoire détaillé, avec une supplique, pour obtenir de S. M. I. qu'elle daignât consentir à l'exécution de ce grand projet. Le plan a été approuvé, & le Gouverneur Général a eu ordre de témoigner à la Société la satisfaction

Digitized by Google

de S. M. I., qui, pour donner en même-temps au sieur Falow des preuves particulières de l'estime qu'elle a pour ses talens, lui a accordé le rang & les honneurs de Conseiller titulaire.

POLOGNE.

VARSOVIE, (25 *Décembre*). La Commission d'*Education*, vient de publier un Universal, pour faire connoître au Public les ordres qu'elle a reçus du Roi, conformément aux réglemens que la dernière Diète a faits touchant cet important objet.

La négociation dont M. Van-Essen, Conseiller de Légation, & Ministre de la Cour Electorale de Saxe, a été chargé, relativement aux apanages des Princes Xavier & Charles de Saxe, a été terminée par ce Ministre, sous la médiation des trois Cours Alliées. Quoique cet article eut été placé, avec les arrérages, dans la seconde classe des dettes de l'Etat, la Commission, nommée pour liquider ces dettes, a fait passer ces deux objets, en vertu d'un décret qu'elle a rendu, dans la première classe: & comme ce décret avoit été confirmé par la dernière Diète, & qu'il est revêtu de l'approbation du Roi, on a déjà payé à chacun des Princes, sur leur pension, 4000 ducats, qui ont été remis au Colonel Seifern, venu ici pour les recevoir: on a commencé aussi le paiement des arrérages.

Il s'est fait des changemens considérables

Digitized by Google

dans la Chancellerie. Ce Tribunal reſtera aſſemblé pendant ſix mois conſécutifs ; ſavoir, depuis le premier Novembre juſqu'au premier Mai ; & depuis le 15 Mars juſqu'à la fin d'Avril, on ne s'occupera que des affaires mixtes, qui concernent les Grecs & les Diſſidens.

Les différens départemens du Conſeil-Permanent, s'occupent de pluſieurs projets qui leur ont été envoyés, & dont quelques-uns ont pour objet d'établir divers réglemens concernant la police & les manufactures.

On parle beaucoup ici d'une prochaine réunion entre les *Diſſidens évangéliques & les Réformés*, & l'on ſe flatte qu'il en réſultera de grands avantages pour les deux partis. Le Roi ayant ſigné la permiſſion accordée aux réformés, de faire le Service Divin dans la petite Egliſe qu'ils ont conſtruite près le cimetière des Diſſidens, la dédicace de cette Egliſe s'eſt faite pendant les Fêtes de Noël. Cette permiſſion a été ſcellée par le Grand-Chancelier de la Couronne.

Le Roi a envoyé les marques de l'Ordre de l'Aigle-Blanc de Pologne, au Chevalier de Simolin, Miniſtre de l'Impératrice de Ruſſie auprès du Duc de Courlande.

Le Comte Rzewuski, Maréchal de la Couronne, eſt revenu ici avec le Notaire de Camp, ſon frère, des frontières de la Siléſie. La bleſſure que le Général-Kozlowski a reçue dans ſon duel avec le dernier, n'eſt pas dangereuſe.

Digitized by Google

Suite du Journal de la Diète.

La séance du 18 Octobre s'ouvrit par la lecture de la Constitution qui devoit ratifier les conventions conclues dans la Diète précédente, avec l'Ordre de Malthe, pour son établissement dans la Pologne. Cette Constitution ne souffrit aucune difficulté, & fut signée sur le champ, dans les termes suivans.

Constitution pour l'Ordre de Malthe.

En vertu de ce que, depuis la dernière Diète, l'illustre Ordre de Malthe, a satisfait à tous les engagements que son Ministre Plénipotentiaire, le Comte de Sagramoso, chargé de cette négociation, avoit pris alors, sous la garantie des Cours de Vienne, de Pétersbourg & de Berlin, avec les Etats de la République assemblés; & en conséquence de ce que la ratification de l'Eminentissime grand Maître a été confirmée par un bref de N. S. P. le Pape; Nous Roi, du consentement unanime des Etats assemblés, ratifions pareillement tout ce que la Diète de 1775 a réglé à l'égard dudit Ordre en Pologne; & voulons que la somme de 120 mille florins de Pologne, prise sur la totalité des 300 mille, stipulés par une constitution de 1775, & qui doit être payée par les héritiers & possesseurs des biens d'Ostrog, soit annuellement remise à notre Commission du Trésor de la Couronne, de la même manière que les autres revenus de la République, pour l'effet ci-après déterminé; savoir, que ladite Commission, sans avoir égard à aucune des dispositions antérieures qui pourroient avoir été faites à ce sujet, par la précédente Commission du Trésor de la Couronne, sera tenue de remettre, à compter du premier Octobre de l'année

Digitized by Google

1774, la somme de 240 mille florins au Trésorier que le Grand-Maître de Malthe établira dans la Pologne, & qui sera obligé d'en tenir compte, tant au Trésor de Malthe, qu'au grand Prieur & Chevaliers Commandeurs, pour le paiement des pensions que leur a assignées la constitution de 1775. Si la Commission du Trésor de la Couronne avoit déjà disposé du total ou d'une partie de cette somme, le montant en sera déduit de la solde du Régiment d'Ostrog, & nullement de ce qui est dû aux Chevaliers de Malthe. Dès que les possesseurs des terres d'Ostrog auront une fois fourni leur contingent de cette somme, on ne pourra plus les obliger à la remettre au Trésor de la Couronne. De plus, nous agréons & confirmons la permission accordée par S. E. le grand Maître de l'Ordre, au Comte Szydlowski, Castellan de Zarnaw, de faire passer, après son décès, une des Commanderies vacantes à un de ses fils, avec permission de se marier.

On lut ensuite deux autres projets, dont le premier avoit pour objet, le nombre de juges compétent pour former une délibération dans le Conseil-Permanent, & le second, des réglemens pour l'administration des postes. Ils furent renvoyés l'un & l'autre à un plus ample délibéré; & l'on reprit, conformément à la décision du 16, le projet relatif aux moyens qu'avoit présentés la Province de Lithuanie, pour subvenir aux besoins de la République. Cette Constitution, dont le Roi, pour ne point faire valoir l'autorité contre les opposans, avoit bien voulu remettre l'examen au 18, obtint enfin une approbation unanime, & fut signée dans le moment. En voici la traduction.

Digitized by Google

Précis d'une Conſtitution concernant les impôts du Grand Duché de Lithuanie.

» Pour augmenter le revenu du Tréſor public, & le mettre en état de ſatisfaire aux dépenſes actuelles, on a établi dans le grand Duché de Lithuanie les impôts ſuivants.

I°. Il ſera payé ſur les capitaux prêtés ou transportés, tant par les Eccléſiaſtiques que par les Séculiers, un pour cent; cette finance ſera payée par les créanciers, ſous peine, pour ceux qui y contreviendront ou recéleront leurs capitaux, de la perte du quart deſdits capitaux au profit du Tréſor public; la dixième partie en ſera prélevée en faveur des délateurs. Leſdites ſommes doivent être déclarées aux Greffes reſpectifs, ſous les mêmes peines; & les prépoſés aux Greffes en enverront un état à la commiſſion du Tréſor, deux fois par an, aux mois de Mars & d'Octobre; le centième ſera mis en exécution, à commencer du mois de Mars 1777; les capitaux prêtés pour quelques ſemaines, comme auſſi ceux qui ne vont pas à mille florins en ſont exceptés: la même exception aura lieu pour les ſommes qui appartenoient ci-devant à la Société éteinte, pour celles placées ſur les Juifs, ainſi que pour celles qui réſultent de l'obligation impoſée à certains biens, de payer un revenu fixe, enfin aux ſommes léguées par teſtament.

II°. Tous les jugemens municipaux des Villes ſeront abrogés, excepté ceux de Wilna, Lida, Troki, Kowno, Nowogrodek, Wolkowyſk, Pinsk, Minsk, Mozir, Brzeſc, Grodno, & tous les revenus annexés à ces Tribunaux municipaux, ſeront convertis au profit du Tréſor public; de manière cependant, que les habitans ſeront préférés aux étrangers, relativement au droit de tenir les fonds des revenus publics ſous l'obligation d'un pour cent.

III°. Tous les jeux de cartes ſeront marqués d'un

Digitized by Google

timbre, avec défense d'en employer de non marqués; il sera payé, pour chaque jeu de cartes, faites en France, 2 florins, & 1 florin pour celles que l'on fait dans la Pologne.

IV. Il sera payé une contribution par chaque Moulin, proportionnellement à la quantité d'eau sur laquelle ils se trouvent; chaque roue paiera en conséquence, depuis 4 jusqu'à 10 florins, excepté les Moulins de Wilna qui en paieront 16; les Moulins à vent paieront par chaque meule 6 florins ».

Cette Constitution signée, le Maréchal de la Cour de Lithuanie demanda qu'on permît la lecture du projet qu'il avoit présenté, dans les séances précédentes, pour l'établissement d'une Loi somptuaire. Sur la réquisition de quelques Membres de l'assemblée, on le lut, accompagné des changemens que le Maréchal y avoit faits lui-même. Mais on ne décida rien encore sur cette Loi qui, intéressant l'orgueil & la vanité, rencontra bien des oppositions de la part de quelques Grands. Enfin parut le projet que l'assemblée attendoit depuis si long-temps. L'Evêque de Lucéorie, comme Président de la Députation nommée pour examiner la conduite qu'avoient tenue les différentes Commissions, tant à l'égard de l'éducation nationale, que pour l'emploi des biens de la Société éteinte, & les prétentions à la charge des mêmes biens, annonça à l'assemblée que les Députés avoient fini leur travail, & demanda qu'on entendît leur rapport. M. Lepenski, Nonce de Latrozew, fit sur le champ ce rapport, qu'il accompagna d'un détail de tous les objets relatifs aux établisse-

Digitized by Google

mens faits pour l'éducation nationale, & des fonds destinés à leur entretien. Ce rapport fini, on remit la séance à l'après-midi.

La séance commença à cinq heures du soir, par la lecture du projet de la Loi somptuaire. Les contestations se renouvellèrent. Les uns prétendirent qu'elle sembloit n'avoir en vue que l'avantage & l'intérêt particulier de ceux qui avoient déjà établi des manufactures; d'autres représentèrent qu'il en résulteroit un vuide dans les revenus des douanes; que les habitans seroient, par la suite, obligés d'y suppléer; qu'alors il faudroit les charger de nouveaux impôts, & que du bien même qu'on prétendoit procurer, naîtroit un plus grand mal. Plusieurs furent d'avis qu'on remît cette Loi au temps où la Pologne, jouissant du fruit de ses tentatives, verroit le nombre de ses manufactures augmenté. Comme toutes ces réflexions, quoique très-sensées en apparence, ne terminoient rien, Sa Majesté prit la parole, & détailla, avec autant de clarté que d'énergie, tous les avantages que l'Etat devoit se promettre de l'établissement d'une Loi si salutaire. Sa Majesté eut encore, dans cette circonstance, le plaisir de voir toute l'assemblée applaudir unanimement à ses raisons & approuver la Constitution.

Constitution en forme de Loi somptuaire.

Dans l'intention de remettre en vigueur, pour le bien & l'utilité de la Nation, les Réglemens sages & salutaires que nos prédécesseurs ont portés, relativement aux moyens de réprimer le luxe: voulant en

Digitized by Google

outre les rendre conformes à la situation actuelle de notre Patrie, nous défendons, par la Loi présente, du consentement des Etats confédérés, à toute personne de l'un & de l'autre sexe, qui n'est point du corps de la Noblesse, de faire usage, dans ses habillemens, de matières d'or ou d'argent, de perles, de pierres précieuses & de dentelles : il est également défendu d'employer des fourrures précieuses, comme renards marbrés, martres-zibelines. Les Bourgeois des Villes, à l'exception des Magistrats, qui ont, en cette qualité, un privilége particulier, ne pourront, excepté en voyage, porter à leur côté ni épée ni sabre. Outre les susdites personnes d'un état inférieur à la Noblesse, il est défendu, & cela sans aucune exception, à tous les Sujets de la République, de quelque état & condition qu'ils soient, d'employer pour les livrées de leurs domestiques, & pour leurs habillemens, toute étoffe fabriquée ailleurs que dans les Etats de la République. L'or & l'argent ne pourront, en aucune manière, ni sous aucun prétexte, être employés dans les livrées. La même défense doit s'étendre à l'uniforme, tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, à l'égard des simples soldats servants dans les armées de la République. En particulier, il est défendu à tous les Sujets de la République, de quelque état & condition qu'ils soient, d'employer des peaux ou cuirs étrangers pour leurs chaussures, selles, harnois & autres semblables usages. Nous défendons, en outre, l'usage des carrosses & voitures, les vases de verre pour la table, & de fayence fabriqués hors du pays. Voulant favoriser les Manufactures nationales, & par conséquent mettre obstacle à la sortie excessive des espèces hors de la Pologne ; désirant de plus maintenir une juste distinction en faveur de l'ordre Equestre & des Sénateurs ; nous voulons que chaque Palatinat soit autorisé de se choisir, aux premières Diétines économiques, un uniforme qui ne pourra être porté que par les Sénateurs & par les Ministres ayant voix & séance dans les Palatinats

Digitized by Google

où ils ont des poſſeſſions, & par les Gentilshommes deſdits Palatinats: ces uniformes ne pourront être faits que de draps fabriqués en Pologne; ce qui n'ôte cependant pas la liberté de faire uſage d'autres habits, outre l'uniforme. Afin que cette Loi ne devienne pas, aux manufacturiers & aux Ouvriers établis dans le Pays, une occaſion d'augmenter exceſſivement le prix de leurs Marchandiſes & de leurs ouvrages; nous voulons & ordonnons que les Commiſſions du Tréſor dreſſent, relativement à cet objet, les Reglemens qui leur paroîtront les plus ſages & les plus convenables, qu'on obſervera dans les Palatinats, à l'aide des Juriſdictions Palatinales; & quant à la Ville de Varſovie, la Juriſdiction du Maréchal, de concert avec le département de Police & du Tréſor s'en chargera; le tout ſauf notre approbation dans notre Conſeil-Permanent. Nous décernons que les contrevenans à cette Loi, par l'uſage des marchandiſes étrangères prohibées, pourront être cités par qui que ce ſoit, les Nobles au Tribunal des Staroſtes ou Territorial, les autres non Gentilshommes, au jugement Municipal le plus prochain, pour y être condamnés, les premiers, à une amende de 1000 marcs, partageable entre les Juges & l'accuſateur; les autres, à 500 marcs, ſans qu'il ſoit permis d'appeler de la Sentence. Afin que l'exécution trop hâtée de cette Loi, ne devienne pas préjudiciable aux habitans, nous voulons qu'elle n'ait ſon effet qu'à compter du premier Mai 1778; lequel terme paſſé, toute perſonne accuſée de faire uſage de quelques-uns des articles ci-deſſus prohibés, ſera tenue de prouver en Juſtice une poſſeſſion antérieure audit jour premier Mai 1778. Les diſpoſitions & Réglemens ci-deſſus énoncés, que les Commiſſions du Tréſor & les Juriſdictions des Maréchaux doivent faire, ayant été par nous approuvés dans notre Conſeil Permanent, ſeront publiés par nos Univerſaux avant ledit jour premier Mai 1778, & auront force de loi.

On paſſa enſuite à la lecture du rapport

Digitized by Google

qu'avoit fait, dans la séance du matin, le Nonce de Lutiozew ; après quoi l'on renvoya la séance au lendemain.

Nous passerons légèrement sur les séances du 19 & du 21, qui, quoique relatives au meilleur être de la Pologne, n'offrent presque rien qui touche à sa nouvelle constitution. On fit, dans la première, le rapport de l'examen du travail dont étoit chargée la Commission de guerre, & la lecture du projet concernant la ratification des affaires que cette Commission avoit traitées. Il fut aussi question de plusieurs projets, entr'autres, de former des magasins de bled, & d'établir une Loi qui dispensât les mineurs de payer les dettes qu'ils peuvent avoir contractées pendant leur minorité ; mais tous ces projets furent renvoyés à un plus ample délibéré, & l'on ne signa que celui qui concernoit les moyens d'assurer les fonds arrêtés sur les terres.

Dans la seconde de ces séances, qui se tint le matin, le Comte Rzewski, Maréchal de la Couronne, proposa d'autoriser le Roi à faire un emprunt de cinq cent mille ducats. Le projet qu'il présenta à cet effet, avoit pour titre : *Constitution pour assurer les dettes passives de Sa Majesté.* Toute l'assemblée l'approuva unanimement, sans vouloir même souffrir qu'il fût mis en délibération. Sa Majesté, pénétrée de cette marque d'affection, témoigna à l'assemblée combien elle étoit sensible à la manière noble & généreuse dont elle secondoit le desir qu'elle avoit de se libérer de ses dettes. Voici les conditions de cet emprunt, garanti

Digitized by Google

en tiers par S. M. l'Impératrice de Russie.

I. Tous les six mois il sera payé 25 mille ducats du Capital, outre les intérêts, jusqu'à l'entière extinction du susdit Capital, qui, par conséquent, sera éteint dans 10 ans d'ici.

II. Les Economies Royales de Grodno, Brzesc, Kobryrc, Olita & Szawel, demeureront hypotéquées jusqu'à l'entière extinction de cette dette.

III. Cette hypothèque s'étendra également sur la somme de près de 90 mille ducats, que la République s'est engagée de payer à S. M. du Trésor public.

IV. La République s'engagera de sa part de permettre que lesdites Economies demeurent chargées de cette hypothèque, de manière que le cas arrivant du défaut de paiement, il soit permis à l'Impératrice de Russie, comme garante de cette dette, de faire prendre possession desdits biens hypothéqués.

V. La République consentira à laisser lesdits biens chargés de cette hypothèque, jusqu'à l'entier paiement du capital & des intérêts, même dans le cas que Sa Majesté (que le ciel conserve le plus long-temps possible) vienne à mourir avant que la dette soit entiérement acquittée.

Le 21, dans la séance du soir, on présenta d'abord une liste des Membres, qu'il étoit question d'élire pour le renouvellement du Conseil-Permanent. Ensuite M. Lepenski, chargé de la révision de tous les actes de la Commission de l'*Education*, attira l'attention de l'assemblée, en faisant le rapport du travail des Commissaires. Ce rapport, quelqu'honorable qu'il fût pour ceux auxquels on avoit confié la conduite de ces opérations, n'arrêta point les réclamations véhémentes de la plupart des Nonces, qui vouloient absolument qu'on éclairât

Digitized by Google

de plus près la gestion des personnes prépo-sées à l'administration des biens des ci-devant Jésuites, & qu'on eut égard aux accusations portées contre la Commission qui avoit été chargée de la distribution de ces mêmes biens.

Après plusieurs discours, qui furent la suite de ces débats, on lut le projet de décharge pour la Commission; mais M. Sierakowski, Chambellan & Nonce de Plocko, déclara, « que, sans contrevenir aux instructions de ses » commettans, il ne pouvoit y consentir. » Sur cela les débats recommencèrent & ne finirent que lorsque le Roi, ayant appelé les Ministres auprès du Trône, engagea les Etats, par un Discours que S. M. prononça, à user d'indul-gence à cet égard. Ainsi l'on donna à la Com-mission chargée de l'administration de ces biens, une quittance conditionnelle, c'est-à-dire, « supposé que la Commission d'Educa-» tion, chargée de faire les recherches néces-» saires, reconnût que la première avoit » agi conformément aux Loix, &c. »

Après que le Roi eut rapproché tous les es-prits, on passa à la lecture d'un nouveau projet que Sa Majesté avoit fait présenter, pour don-ner une forme stable & perpétuelle à la Com-mission d'Education nationale; toute l'assem-blée trouva ce projet si utile & si raisonnable, qu'on en ordonna sur le champ la signature. Comme ce projet, relativement aux objets qu'il embrasse, est d'une grande étendue, nous nous contenterons d'en donner une idée som-maire.

« La Constitution supprime d'abord les Commis-

Digitized by Google

tions établies en Pologne & en Lithuanie, pour l'administration des biens des ci-devant Jésuites. Elle supprime également la Commission établie pour juger les contestations relatives à ces biens en Pologne, celle de Lithuanie étant déjà terminée. Elle ordonne que tous les papiers & autres effets, appartenants à ces Commissions, soient remis à celle d'*éducation* dans le délai de 15 jours. Elle charge cette dernière de veiller exclusivement à l'éducation nationale dans les Etats de la République, & d'administrer tous les fonds, biens immeubles & capitaux, & généralement tout ce qui est destiné à l'éducation publique, nommément toutes les possessions appartenantes aux ci-devant Jésuites, la Diéte voulant que ces fonds soient rétablis en leur entier. Enfin, elle attribue à cette Commission tous les pouvoirs de celles qu'elle supprime, lui assignant pour siège de son Tribunal judiciaire la Ville de Varsovie, à condition que ceux des Commissaires qui n'ont pas prêté le serment de Juges, s'acquitteront de ce devoir avant que d'exercer aucun acte judiciaire. Cette Juridiction, composée de douze personnes, choisies entre les Membres de la Commission, ne pourra exercer ses fonctions, à moins qu'il n'y ait cinq Membres présens, & elle ne pourra s'étendre qu'aux affaires concernant les fonds destinés à l'éducation. Quant à celles concernant les limites des terres, celles de fait, &c, elles doivent appartenir aux Tribunaux ordinaires. La Commission jugera en dernier ressort; & le Département de la guerre prêtera main-forte pour l'exécution de ses Décrets, toutes les fois qu'il en sera requis. Pour recouvrer ce qui a été détourné des biens appartenants aux ci-devant Jésuites, la même Constitution ordonne, que quiconque aura une connoissance certaine de quelque abus à cet égard, ait à le dénoncer à la Commission d'éducation, laquelle, sans découvrir le nom du dénonciateur, chargera son Plénipotentiaire de recouvrer ce qui aura été usurpé, & nommera, s'il est néces-

Digitized by Google

faire, des Commissaires pour examiner l'état des choses sur les lieux. Après qu'elle sera rentrée dans ses droits, elle donnera au dénonciateur secret la dixième partie de la chose restituée, pour sa récompense, & la quatrième partie, s'il ne fait point difficulté de se déclarer ouvertement. La Constitution est terminée de la manière suivante : « Les comptes exacts, rendus » par la Commission de l'Education Nationale, par- » devant la Députation nommée à cet effet, nous en- » gagent à lui en témoigner notre entière satisfac- » tion. En conséquence, nous la tenons quitte de » tous comptes, depuis le mois d'Octobre 1773, jus- » qu'au dernier Juin de l'année courante. Les per son- » nes qui composent cette Commission, ayant un » droit incontestable à nos éloges, nous nous con- » tentons de leur rendre ce témoignage authentique : » *qu'ayant entrepris de servir le Public, sans désirer* » *aucune pension, ni recevoir aucune récompense, ils* » *n'ont jamais, dans toutes leurs démarches, recherché* » *leur propre avantage, mais qu'ils ont toujours eu en* » *vue l'intérêt public & la félicité de la Nation* ».

Par le résumé général des revenus & des dépenses de la Commission d'éducation qui avoit été remis devant la Diète, il parut que la recette de cette Commission, depuis son établissement au mois d'Octobre 1773, jusqu'au dernier Juin 1776, avoit formé une somme de 803560 florins pour la Pologne, & de 997,793 pour la Lithuanie.

De Kaminiek, (*le 30 Novembre 1776*). Le Chevalier de Boskamp, que le Roi & la République de Pologne ont nommé leur Envoyé auprès du Grand Seigneur, arriva, le 26 du mois de Novembre, à Dlask, où il fit, le 29, son entrée au bruit du canon, & sous l'escorte

Digitized by Google

d'un détachement de 60 Dragons, commandé par le Colonel Golejewski. Après que les Magistrats en corps l'eurent reçu, & que le Président l'eut complimenté, le Chapitre & le Clergé lui rendirent les mêmes honneurs à la porte de la Cathédrale. Le Général de Witte, Commandant de la Forteresse, lui donna, à l'issue du Service Divin, un repas des plus magnifiques, auquel avoient été invités les principaux Gentilshommes de sa suite & la Noblesse de la Province. Le bruit de l'artillerie accompagna les santés qui furent portées au nom du Roi & du Conseil Permanent; après quoi M. de Boskamp sortit de la ville, & continua sa route par Zwaniec.

SUÈDE.

STOCKOLM, (20 *Décembre.*) Sa Majesté vient d'exempter les Officiers Militaires d'un tiers de ce qu'ils étoient tenus de payer sur leurs appointemens à la Caisse des Pensions. On a fait, par un temps pluvieux, dans la Plaine de Ladugard, l'essai d'une méthode qu'a proposée, pour diminuer les attelages de l'artillerie, un particulier, qui, de simple Soldat, est parvenu à la place de Commissaire-Général des Guerres. L'auteur de cette découverte change seulement la manière d'atteler les Chevaux. Le Roi a nommé trois Officiers d'Artillerie pour examiner cette nouvelle méthode, & lui en faire le rapport au plutôt.

Il vient de mourir près de la ville de Jenkoping, un de nos vieux militaires dont

Digitized by Google

le nombre est aujourd'hui réduit à très-peu de têtes. Celui-ci a été Dragon dans sa jeunesse & a fait les campagnes du Nord, entre-autres celle de 1718. Il a joui d'une santé constante jusqu'à 99 ans, & n'est devenu infirme que trois ans avant sa mort.

Sa Majesté, informée qu'un jeune Ecrivain, séduit par des esprits mécontens, faisoit couler de sa plume le fiel de la calomnie, & s'appliquoit à couvrir de taches déshonorantes les vertus les plus pures, lui fit ordonner de venir comparoître devant sa personne. L'Auteur s'y rendit tout tremblant, & tel qu'un criminel qui vient subir le châtiment de son attentat. « Mon ami, » *lui dit le Roi, en le voyant*, il vous sied » bien d'écrire ; mais l'essentiel vous man- » que : désormais vous aurez du pain, je » vous fais mon Bibliothéquaire ; ce que » vous avez écrit & ce que vous pourrez » écrire contre votre Roi, votre Roi vous » le pardonne, Cultivez-vos talents : on dit » que vous lisez-bien, vous serez mon Lec- » teur ». Chacun sent la sagesse & la grandeur de cette action.

ALLEMAGNE.

VIENNE, (25 *Décembre.*). La Gallerie de Peinture de Stallbourg, a été transportée au Belvédère, & est considérablement augmentée par des chef-d'œuvres de Rubens, que M. Rosa, Inspecteur des Galleries Impériales, a apportés d'Anvers. L'ordre qu'il a mis en-

Digitized by Google

tre ces Tableaux, en les classant selon leur ancienneté, les Ecoles, les Maîtres, &c. est si bien entendu que les amateurs pourront étudier l'Histoire de la Peinture, en passant d'une salle à l'autre ; & que les connoisseurs donnent à M. Rosa de grands éloges.

Un Courrier, arrivé de Milan, a annoncé que dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, l'Archiducheſſe Marie-Béatrix, épouse de l'Archiduc Ferdinand est accouchée d'une Archiducheſſe. Le 19 de ce mois il y eut à cette occasion petit Gala & appartement à la Cour : la Noblesse ainsi que les Ambassadeurs & Ministres étrangers eurent l'honneur de féliciter l'Impératrice-Reine sur cet heureux événement. LL. MM. II. & R. firent publier à l'ouverture de l'appartement les noms de 14 Particuliers qu'elles ont déclarés leurs Conseiller Intimes actuels, & de 6 qui ont l'espérance de le devenir. Il y eut aussi une promotion de 43 Chambellans actuels. L'Eglise que LL MM. II. & R. avoient permis aux Luthériens de bâtir dans la Capitale du Royaume de Hongrie étant achevée, l'Empereur a consenti que l'on plaçât dans ce nouveau Temple, son portrait de grandeur naturelle.

L'état Militaire de l'Autriche a été considérablement augmenté depuis 1770, époque où les Troupes Impériales montoient déjà à 200, 000 hommes ; elles forment aujourd'hui 76 Régimens d'Infanterie ; savoir, 48 Allemands, 11 Hongrois & 17 Illiriens, Valaques & autres. Chaque Régiment est

Digitized by Google

composé de 3 Bataillons & de 2 Compagnies de Grenadiers. La Cavalerie monte en tout à 37 Régimens de 8 Escadrons, dont 12 de Cuirassiers, 12 de Dragons & 13 de Hussards. Parmi ces derniers, il y en a cinq répartis sur les Frontières & armés, ainsi que les Uhlans, d'une lance, de pistolets & d'un sabre. Il y a en outre 3 Régimens d'Artilleurs, d'Ingénieurs, de Sappeurs & Mineurs. Les Régimens n'ont plus de Caisse, la Cour leur fournit tout ce dont ils ont besoin; les Etats Territoriaux ne sont plus chargés des recrues. Tous les Pays héréditaires de la maison d'Autriche sont partagés en Cantons, dont tous les Habitans, en état de porter les armes sont enregistrés sur les rôles des Régimens auxquels ils sont assignés. Il y a dans chaque ville des maisons où l'on reçoit les recrues volontaires.

L'Empereur se promenant, il y a peu de jours, en carrosse avec deux des Seigneurs de sa Cour, fut salué par un jeune enfant qui lui dit, « Sire, je n'ai jamais mandié, » je ne mandierai plus; mais ma mère se » meurt; le Médecin . . . . , il lui faut un » florin, & nous n'avons point de florins. » Que Votre Majesté daigne m'en donner » un ». L'Empereur questionna l'enfant sur le nom & la demeure de la malade. Celui-ci répondit à tout; &, se prosternant à la portière de la voiture. « C'est pour la première » & la dernière fois, *ajouta-t-il*, que vous » me voyez mandier ». Le Monarque lui donne un florin, & l'enfant s'enfuit sans dire

Digitized by Google

dire un seul mot ; uniquement occupé du soin de procurer un prompt secours à sa mère, & d'aller chercher un Médecin. Aussitôt l'Empereur s'enveloppe dans le manteau d'une des personnes de sa suite, & se rend chez la malade, qui le prenant pour un Médecin, lui déclare sa maladie. *Monsieur*, lui dit ensuite cette bonne femme, *je ne peux me lever : prenez, s'il vous plaît sur cette armoire, l'écritoire de mon fils & & un morceau de papier pour écrire votre ordonnance. Le pauvre enfant ! depuis ce matin qu'il court, il a eu bien de la peine à trouver un Médecin.* L'Empereur prit l'écritoire & écrivit quelques mots qu'il mit sur le haut de l'armoire avec l'écritoire de l'enfant, & se retira ; le florin cependant avoit produit son effet. Un Médecin, après l'avoir reçu daigna accompagner l'enfant. Ils arrivent. Le pauvre enfant, au comble de la joie, témoigne par ses pleurs la satisfaction qu'il a d'avoir amené à sa mère un Médecin & le lui présente.... *Mais mon fils, tu sais*, lui repartit cette femme attendrie, *que nous n'avons pas le moyen de consulter plus d'un Médecin. Celui que tu m'as envoyé sort d'ici : j'ai déjà, Monsieur, une recette, je vous suis bien obligée.* Le Médecin prend la prétendue recette, & voit une ordonnance signée Joseph. C'étoit une assignation de 50 ducats, sur les épargnes de ce Prince bienfaisant, qui saisit dans cette circonstance, l'occasion de récompenser la piété filiale, & de soulager l'humanité souffrante.

Digitized by Google

BERLIN, (27 *Décembre*). On mande de Breslaw, que le Courier qui en est parti le 11 de ce mois, a disparu entre Breslaw & Cracovie; & que toutes les recherches que l'on a faites jusqu'à présent pour en découvrir quelque trace, ainsi que de sa valise, ont été inutiles.

Le Margraviat d'Anspach, en Franconie, doit, dit on, être cédé à la Prusse, dès que cette Maison, qui n'a plus aujourd'hui qu'une seule tête, sera éteinte: mais le Duché de Mecklenbourg convenant mieux à la Prusse, on assure qu'il sera échangé contre ce Margraviat; & on ajoute que la maison de Mecklenbourg pouvant s'éteindre aussi, & le Duché d'Anspach retomber de nouveau à la Prusse: il a été stipulé par un traité, qu'on cite, que la Saxe, en ce cas, aura les Pays que la Prusse possède en Westphalie, avec le Margraviat d'Anspach. La haute Lusace passera en échange sous la domination Prussienne.

BRUNSWICK, (15 *Décembre*). Un de nos Officiers, arrivé en Amérique à bord du vaisseau le *Vriesland*, écrit que ce bâtiment & tout le transport, a couru risque de périr contre les écueils du fleuve Saint-Laurent, par l'ivresse des pilotes. Cet Officier mande qu'il y a beaucoup de nos gens qui sont rongés du scorbut. Pour les guérir, on enterre jusqu'au col ceux qui en sont atteints: au bout de douze à seize heures, on les retire de cette espèce de sépulchre, & l'on voit qu'ils recouvrent leur première santé.

Digitized by Google

FRANCFORT, (20 *Décembre.*) On a arrêté à une lieue de Plauen, dans le Voigtland Saxon, un fabriquant de draps & sa femme, qui avoient eu la barbarie d'égorger leurs enfans à mesure qu'ils venoient au monde, à l'exception du premier, dont ces malheureux espéroient tirer parti. Ils ont empoisonné une belle-mère, qui, instruite de ces horreurs, les menaçoit quelquefois de les livrer à la Justice. Le Fabriquant ne veut rien avouer, mais la femme a tout déclaré.

ANGLETERRE.

LONDRES, (*7 Janvier*). La lenteur avec laquelle se font les enrôlemens, a déterminé le Roi à rendre en son Conseil, le 20 du mois dernier, une Ordonnance pour continuer, jusqu'au premier Mars prochain, la prime de 5 liv. sterl. à chaque matelot expert qui s'engagera au service de Sa Majesté sur la flotte Royale, & la moitié de cette prime à chaque matelot novice qui se présentera pour s'enrôler volontairement.

Les Directeurs des Postes ont annoncé, qu'à compter du premier Janvier, il partira régulièrement, le premier Mercredi de chaque mois un paquebot pour New Yorck.

On s'entretient toujours ici fort diversement sur les dépêches qu'on voit arriver sans cesse de la part de nos Ministres dans les Cours étrangères, & sur les conseils fréquents dont elles sont suivies. Les uns ne cherchent qu'à fomenter les alarmes sur une guerre générale qu'ils

5052941B

feignent de regarder comme inévitable ; les autres s'étudient à dissiper ces craintes, & s'appuyent sur des dépêches que la Cour vient de recevoir de ses Ambassadeurs en France & en Espagne. En effet, il paroît que la bonne harmonie règne toujours entre ces Cours & la nôtre ; & que ces deux Puissances, loin de prendre aucune part à la contestation qui trouble actuellement l'Angleterre & ses Colonies, sont plutôt disposées à rompre toute relation directe entre leurs sujets & les insurgens, qu'à seconder ces derniers dans leurs efforts ; de sorte qu'il y a lieu de croire que, si quelques particuliers, tant de ces deux états que de quelque autre Puissance voisine, entreprennent de fournir, par des voies détournées, des secours aux Américains, il n'en résultera aucune altération pour la paix générale.

C'est apparemment pour attendre l'effet de toutes ces assurances, & le succès des négociations qu'on prétend se soutenir toujours entre la Grande Bretagne & les Américains, que le Parlement semble se tenir comme à l'écart, & renvoyer à un autre temps ses délibérations. Cependant, pour ne point paroître se livrer entièrement à une indifférence contemplative, il se prépare actuellement à examiner les comptes des Officiers employés à la perception des revenus publics.

La Cour a reçu de Québec, le 25 du mois dernier, des dépêches qui annoncent que le Général Carleton a ramené ses troupes dans cette ville, & qu'il tient cette place, ainsi que

Digitized by Google

celle de Mont-Réal, dans le meilleur état de défense, afin de s'opposer aux tentatives que pourroient faire les Américains pour s'en emparer pendant l'hiver. Il arriva le même jour à la Cour, un exprès de la nouvelle York, dont les dépêches ne font mention d'aucune nouvelle action. Celles qu'ont reçut la veille, de la nouvelle Ecosse, portent qu'un corps de 500 rebelles avoit pénétré dans cette Colonie, où il devoit être bientôt suivi d'un renfort considérable de troupes, & qu'on se hâtoit de mettre la ville d'Halifax à couvert de leurs desseins.

Quelque grandes que soient les pertes qu'essuyent les Américains, & quelque considérables que puissent être les avantages qu'on prétend que les troupes de l'armée Royale remportent sur eux, ils n'en cherchent pas avec moins d'ardeur à s'en dédommager de temps en temps, & ils y réussissent, du moins en quelques rencontres; ce qui fait présumer qu'ils ne se croyent pas entiérement vaincus, & qu'ils sont disposés à perdre tout, plutôt que de se rendre. Il y a peu de temps qu'un de leurs détachements passa de la nouvelle York à l'Isle-des-Etats, & n'en partit qu'après avoir mis le feu à trois ou quatre fermes. Ces excès, qui ne peuvent avoir pour principes que le désespoir, font penser que ce sont les mêmes, qui, au mois d'Août dernier, eurent la cruauté, dans une excursion de cette espèce, de fusilier le fils d'un de nos Officiers; & qui, croyant avoir remporté un avantage signalé, ou faire connoître qu'on devoit redouter de leur fureur, poussèrent la barbarie jusqu'à annoncer ce préten-

Digitized by Google

du triomphe par des cris immodérés. Il est difficile de réduire des gens de cette sorte. Huit jours après, un autre détachement prit terre à Long-Island, & attaqua un poste avancé de notre armée, qui n'apperçut les ennemis que quand ils furent à la portée du mousquet; dans cette petite escarmouche, ils nous tuèrent beaucoup de monde: on croit cependant que leur perte a été encore plus considérable que la nôtre.

Nous voyons dans un extrait de la Gazette de New-Yorck, que, sur la fin du mois d'Octobre dernier, 65 bâtimens de transport, convoyés par les vaisseaux de guerre *le Diamant* & *l'Embuscade*, mouillèrent dans cette rade. Ils avoient à bord la seconde division des troupes Hessoises, & mille Waldeckois, commandés par les Généraux Knipbausen & Schmidtz, sans y comprendre un corps de recrues, qui pouvoit former environ 8 mille hommes. Nous apprenons aussi que plusieurs bâtimens dont le sort causoit de vives inquiétudes depuis le 27 Juillet qu'ils étoient partis de Plimouth, sont arrivés en même-temps avec quelques Navires ayant à bord des chevaux pour traîner l'artillerie. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette nouvelle, que le paquebot *la Henriette* est arrivé le même jour; il étoit parti de Londres avec la malle, le 25 Août; il a fait rencontre d'un Corsaire Américain, avec lequel il a eu un engagement, où le Capitaine & cinq hommes de l'équipage ont été tués; mais le gros temps a empêché le Corsaire de s'assurer de cette prise (qui eût été d'une grande consé-

Digitized by Google

quence) & a procuré au paquebot le moyen d'échapper à ce danger.

Parmi les avis multipliés qu'on a répandus au sujet de la retraite de l'armée Américaine de son camp de Kinshisbrigde, il paroît qu'il n'y en a point qui méritent plus d'attention que les deux suivans, dont l'un est extrait d'une Lettre de West-Chester, dans la Province de la Nouvelle-Yorck, en date du 10 Novembre, & dont voici le contenu:

Aussi-tôt que les Hessois furent arrivés, le Général Howe poussa ses opérations. Environ 20 mille hommes de nos troupes s'embarquèrent; &, après un passage très-difficile par la Porte-d'Enfer (Hell-Gate), où les Provinciaux avoient fait couler un vaisseau à fond, dans le dessein d'incommoder notre navigation, ils prirent terre, les 23, 24 & 25 Octobre, à la Nouvelle-Rochelle: on jugea qu'il seroit impossible de forcer, par une attaque en forme, les lignes des Provinciaux, près de Kingsbridge; en conséquence le Général Howe se détermina à une autre manœuvre, dans la vue de prendre l'armée du Sr. Washington en flanc; mais instruit par trois déserteurs du projet que l'on avoit formé, le Général Américain jeta sur le champ le Général Putnam, avec 2200 hommes de troupes de la Nouvelle-Angleterre, dans un Fort nouvellement construit près de Kingsbridge, & qu'on nomme le fort *Washington*: par cette manœuvre il tint en échec un corps considérable de nos troupes; après quoi il changea sa disposition, & se prépara à se retirer avec le gros de son armée. Le Général Howe laissa le Lord Percy, & le Général Kniphausen avec 6000 mille hommes, pour assiéger Putnam dans le fort Washington. Nous avons appris qu'on somma le Général Putnam de se rendre, & qu'il répondit, *qu'il défendroit le Fort jusqu'à la dernière extrémité*; on réso-

Digitized by Google

lui alors de le bombader. En débarquant à la Nouvelle-Rochelle, nous y trouvâmes une Eglise pleine de sel. De-là nos troupes s'avancèrent sur West-Chester, où nous nous emparâmes des bagages du Général Lée. Le 26, le Général Howe fit des dispositions pour attaquer le Sr. Washington; mais comme une forte pluie donnoit directement dans le visage de nos troupes, & qu'il y avoit déjà huit heures qu'elles étoient sous les armes, il se désista de son dessein. La même pluie fournit au Sr. Washington l'occasion d'emmener toutes ses pièces de campagne: ce qu'il exécuta; & nous vîmes, le 27 au matin, que du flanc de son armée il avoit formé son arrière-garde, qui se trouvoit très-avantageusement postée sur des hauteurs, à l'ouest des *Plaines-blanches*; & que le gros de l'armée défiloit à une grande distance, vers la rivière Hudson. Ce corps, posté sur des hauteurs, étoit commandé par le Sr. Misflin, ci-devant Aide-de-camp du Sr. Washington. Le jour suivant, le Général Howe donna ordre d'attaquer ce poste. L'ennemi reçut nos troupes avec une fermeté que les Américains n'avoient encore fait paroître dans aucune occasion. En effet, l'on dit que le Sr Misflin est le seul officier sur lequel le Général Washington puisse compter. Il est certain que cet officier & ceux qu'il commandoit, secondèrent efficacement le but que s'étoit proposé le Général Américain. Car ils lui donnèrent tout le temps nécessaire pour faire la retraite. Notre parti avancé fut repoussé avec perte; mais le Général Howe envoya un détachement plus fort, qui obligea enfin Misflin à céder le terrein; cependant le Général Washington avoit su profiter de cet intervalle, pour se mettre à l'abri d'être poursuivi. Je suis fâché de dire, que nous avons été trompés: car nous nous attendions à une action, & nous espérions avoir l'occasion, sinon de détruire, du moins de dissiper toute l'armée des Provinciaux; mais, il faut en convenir, le Général Washington se conduit avec beaucoup de sang-froid & de prudence.

Digitized by Google

La ſimplicité de cette Lettre, les détails qu'elle contient, & l'impartialité ſur-tout qui y règne depuis le commencement juſqu'à la fin, ne peuvent que contribuer à lui donner de l'authencité. Nous allons y joindre un ſecond avis, extrait de la Lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe, en date du 11 Novembre, & qui confirme ce qui précède.

Nous avons tous été extrêmement déçus, *dit cet Officier*, en manquant de forcer le Général Washington d'en venir à une action. Notre Général avoit formé le plan de l'entourer. Le Lord Percy devoit remonter la rivière Septentrionale, & le Général Clinton s'avancer par Weſt-Cheſter. Leur deſſein étoit, après s'être joints ſur les derrières de Washington, de l'attaquer en queue, tandis que le Général lui-même l'occuperoit en front. Mais malheureuſement nous trouvâmes la navigation de la rivière Septentrionale entièrement fermée par des vaiſſeaux coulés à fond à ſon embouchure. Ainſi le plan ne pût être exécuté qu'à moitié; ce dont Washington fut informé: car, tandis que nous étions en marche ſur Weſt-Cheſter, il ſe retira avec toute ſon artillerie de campagne. Un parti avancé couvrit ſon arrière-garde, & ſe défendit très-bien. Quelques-uns de nos gens trouvèrent, un peu au-delà de Weſt-Cheſter, une barrique de vin, adreſſée au Général Lée, & neuf poinçons de rhum, que le Général Howe donna ordre de défoncer, dans la crainte que les Soldats ne s'enyvraſſent. Ceux de Waldeck, à ce qu'il paroît, ſe mirent à piller, dès le moment qu'ils furent rendus à leur poſte; & refuſèrent enſuite abſolument d'avancer un ſeul pas, avant qu'ils euſſent achevé leur beſogne. Le Général Washington s'eſt retiré vers les montagnes, & nous nous préparons à retourner à New-Yorck. J'oublois de vous

Digitized by Google

dire, que le Major Rogers, avec son corps d'Américains, qui consiste en déserteurs, &c. attaqua un parti ennemi posté à la Nouvelle-Rochelle, & le défit avec perte de 14 hommes, tant tués que blessés. Le Fort *l'Indépendance*, a été pris d'assaut, & nous y avons perdu environ 17 hommes.

La Cour a fait imprimer, le 31 du mois dernier, une *Gazette extraordinaire*, dans laquelle se trouve une lettre du Général Howe, au Lord Germaine, & une lettre du Lord Vicomte Howe, au bureau de l'Amirauté. Nous nous bornerons, pour le moment, à celle du Général Howe, qui, après avoir fait un rapport circonstancié de tous les faits contenus dans les avis précédents, jusqu'au jour où la pluie qui survint, l'obligea d'abandonner le projet qu'il avoit formé d'attaquer en régle l'armée Américaine; ajoute » que nos ennemis, avertis, d'ailleurs, la nuit » précédente, par un déserteur de notre pays, » du dessein où il étoit de les attaquer, avoient » prudemment évacué leur camp, après avoir » mis le feu dans toutes les habitations qui se » trouvoient à leur portée..... que cette armée se retira vers North Castle, laissant » sur les hauteurs & dans les bois, à un » mille de ses retranchemens, une forte arrière-» garde, pour protéger sa retraite; mais que » cette arrière garde la suivit bientôt, & aban-» donna ses retranchemens aux Grenadiers » Hessois «.

» Le Général Knyphausen, *continue le Général Howe*, après avoir laissé, selon ses ordres, le Régiment de Waldeck à la Nouvelle-Rochelle,

Digitized by Google

s'avança, avec ses six bataillons Hessois, vers le Pont du Roi. Il se porta à Milesquate, sur les hauteurs de Valentine; & le 2 du mois, il forma son camp dans l'Isle de New-Yorck. A son approche, les ennemis abandonnèrent les éminences de Fordham, & se retirèrent au Fort Washington. Le 3, distribution de fourrages pour trois jours. Le 4, le Major Général Grant, s'avança vers Milesquate & la montagne Valentine, tandis qu'une brigade traversa la rivière Brunx, & que le Régiment de Waldeek prit poste à un autre Pont, sur la même rivière, dans le West-Chester. Le 6, l'armée campa au Gué de Dobre, sur la rivière septentrionale. Les rebelles, instruits de ces mouvemens, quittèrent leurs places fortes, & brûlèrent, en se retirant, tout ce qu'on avoit encore épargné dans les plaines blanches. Le 9, le Corps d'Artillerie s'avança vers le Pont du Roi, sous une escorte considérable, pour aller joindre le Général Kniphausen; & le lendemain, deux bataillons d'Infanterie légère, & les Chasseurs, avec 4 pièces de campagne, se portèrent à l'endroit qui forme la communication de ce même Pont du Roi ".

» Le 10, on envoya un renfort au Général Kniphausen. Le 12, l'armée s'avança sur deux colonnes, & campa, le jour suivant, sur les hauteurs de Fordham. Pendant le séjour de l'armée au Gué de Dobre, l'ennemi fit passer un détachement par la rivière septentrionale, à Jersey, & commença à se fortifier au Pont de Croton. Le Lieutenant-Général

Digitized by Google

Kniphausen s'étoit établi près du Pont du Roi, à la portée du canon du Fort Washington, couvert par un terrein d'un accès difficile. Ce poste étoit, pour l'armée Angloise, de la plus grande importance. Le Fort *Lée*, placé sur la rivière opposée, donnoit aux Américains les moyens d'empêcher la navigation de la rivière septentrionale, & de nous couper toute communication par terre, avec New-Yorck. On travailla donc à s'en rendre maître. Trente bateaux plats remontèrent la rivière, la nuit du 14, sans être apperçus. Le Lieutenant-Colonel Peterson, Aide-Major Général, alla sommer le Commandant du Fort de se rendre, en lui faisant redouter les suites de l'assaut; mais ce Commandant répondit *qu'il se défendroit jusqu'à la dernière extrémité*".

» Alors on résolut de former quatre attaques différentes, tant par terre que par eau. Kniphausen se mit en marche; mais ayant à passer un bois, où l'ennemi étoit posté avantageusement, ses troupes se trouvèrent exposées au feu de trois pièces de canon; malgré ce feu, elles débarquèrent & s'emparèrent des hauteurs, dont elles délogèrent les Insurgens ".

» Le Lord Percy, qui commandoit une seconde attaque, s'est rendu maître de quelques redoutes. Le Colonel Sterling, fut obligé, pour débarquer le quarante-deuxième Régiment, & d'autres Brigades, de braver le feu continuel des ennemis; il prit terre, fit cent soixante-dix prisonniers aux Américains, s'avança dans l'Isle, & facilita au Lord Percy, les moyens de forcer les lignes qu'il attaquoit ».

Digitized by Google

» Après une réſiſtance opiniâtre, on obligea les ennemis à quitter leurs retranchemens. On ſomma encore la garniſon du Fort de ſe rendre, & elle demanda alors à ſe retirer. Mais ſur ces entrefaites, le Général Kniphauſen arriva devant le Fort, & les ennemis furent forcés de ſe rendre priſonniers de guerre, au nombre de deux mille ſept cent, y compris les Officiers, ſans compter même ceux qui avoient été pris par le quarante-deuxième Régiment «.

» Il reſtoit encore le Fort *Lée* à ſoumettre, pour commander entièrement ſur la rivière ſeptentrionale, & pour s'ouvrir un chemin dans la Province de Jerſey. Le Lord Cornwalis fut chargé de cette expédition. Ses troupes débarquèrent le 17, avec des canons, ſans être apperçues; & ſi un Payſan n'avoit averti la garniſon de ce Fort, du danger preſſant où il étoit, elles auroient enveloppé deux mille hommes, qui ſe ſont retirés dans le plus grand déſordre, & qui ont laiſſé derrière eux, armes, bagages, proviſions, tentes, & leurs marmites ſur le feu, preuve de leur ſécurité. Le Lord Cornwalis paſſa la nuit près du Fort; ſous les tentes des fuyarts; & le 22, un détachement ayant été envoyé à la découverte, on trouva que l'ennemi, dont l'avant-garde étoit à *Aqua-Kinane*, avoit évacué tout le pays intermédiaire; en ſorte que ce Général ne trouvant plus d'ennemis devant lui, les pourſuivoit encore dans leur retraite, vers Brunſwick, lorſque le Général Howe écrivit la lettre dont on vient d'extraire ces événemens,

Digitized by Google

depuis le premier Novembre jusqu'au trente ».

Ce récit, comme on peut bien le présumer, a essuyé diverses critiques de la part des Partisans de l'opposition. Un de ces Frondeurs, en censurant cet article de la Gazette extraordinaire, commence par critiquer le style du Général, qu'il appelle le chef-d'œuvre d'un écolier qui apprend sa langue; passant ensuite aux détails qu'elle contient, il remarque qu'en général le Chevalier Howe semble n'oser rien entreprendre qu'à la vue de sa flotte, & seulement lorsque cette dernière peut seconder ses opérations: « On le voit, dit-il, s'arrêter tout-» à-coup lorsqu'il auroit dû poursuivre & at-» taquer ses ennemis consternés dans la plaine: » c'est que le canon des vaisseaux ne lui auroit » servi à rien. Il paroît par cette conduite du » Général, que les troupes Américaines avoient » mal choisi leur camp: elles ont réparé cette » faute en faisant une belle retraite, & d'autant » plus brillante, qu'ils l'ont rendue fatale à » ceux qui les poursuivoient. Ceux qui défen-» doient le Fort Washington, attaqués dans » quatre endroits à la fois, par plus de 10, 000 » hommes, ne se sont rendus que quand l'en-» nemi se trouvoit logé à cent pas du corps de » la place; Charles XII lui-même en eût fait » autant. Enfin, conclut le Commentateur, » cette victoire est insigne, puisque l'ennemi » a perdu, tant à la rivière Brunx & au Fort » Washington, 399 hommes tués ou blessés; » au lieu que, suivant l'état du Général Howe, » il ne nous en a coûté que 816 hommes. Un autre observe que: « La Gazette publiée à

Digitized by Google

» Londres par l'autorité de la Cour, n'eſt pas » abſolument conforme, dans les détails, à celle » que le Général a fait imprimer ſous ſes yeux » à New-Yorck. On trouve dans celle-là que la » garniſon du Fort Washington a été faite » priſonnière. On lit dans celle-ci que les » Américains ont capitulé, & que, par les ar- » ticles ſignés par le Colonel Paterſon pour » les Royaliſtes, & le Colonel Mac-Gaw au » nom de la garniſon, celle ci a, entre- » autres, la permiſſion de conſerver ſes ba- » gages, & les Officiers de conſerver leurs » épées, &c, ce qui reſſemble à une évacua- » tion faite avec quelques-uns des honneurs de » la guerre ».

Extrait de la Gazette de New-Yorck, le 25 Novembre.

» Le jour de la priſe du Fort Washington, 60 Provinciaux qui s'étoient embarqués ſur un bateau pour éviter d'être priſonniers de guer- re, périrent dans la rivière occidentale ».

» Le Lord Cornwalis ayant débarqué à Jerſey, au-deſſus du Fort Lée, on en a conçu de l'inquiétude à Philadelphie, & le Congrès a fait paſſer dans toutes les Colonies-Unies des lettres circulaires, pour inviter tous les habi- tans à ſe rendre, par détachement, à Philadelphie & dans les environs. Les habitans de la Nouvelle-Yorck font paſſer à Amboy leurs effets les plus précieux ſur de petits bâtimens à bord deſ- quels ils ont leurs vivres & des beſtiaux avec du fourrage, &c. Le Général Washington ayant eu

Digitized by Google

avis que l'Armée Royale doit se rendre à Philadelphie par les Provinces de Jersey, a ordonné aux habitans de brûler les bleds & le fourrage qu'ils ne pourront pas emporter, en se retirant ; & ce Général est allé se poster à Trenton, pour disputer le passage au Général Anglois. Plus de 100 mille Américains ont abandonné les villes maritimes pour aller s'établir près des lacs Eric & Ontario, où ils vivent dans une parfaite intelligence avec les naturels du pays ; & le nombre des Emigrants augmente tous les jours, ce qui n'est pas agréable au Gouvernement, qui s'est toujours opposé à ce que les Colonies s'étendissent plus loin que la source de leurs rivières »,

On disoit publiquement à New-Yorck, le 2 Décembre, que quatre mille hommes de troupes de Sa Majesté, avoient été taillées en piéces devant Ticonderago, au Canada.

Après avoir rendu compte au Public des effets de l'incendie arrivé à Ports-mouth, & des prétendues causes de ce funeste accident ; nous devons l'avertir aujourd'hui que les bruits répandus à l'occasion de ce malheur, ne sont fondés que sur des conjectures populaires. L'homme qu'on avoit d'abord arrêté comme suspect d'être un des prétendus complices, est un compagnon charpentier, qui, au moment qu'il s'apperçut que l'incendie venoit d'éclater, monta précipitamment dans la partie supérieure de la corderie, pour en tirer ses outils ; les flammes qui s'étendirent dans cet instant de tous les côtés, ne lui laissèrent aucune issue pour descendre. Il voulut se sauver par une

Digitized by Google

fenêtre ; mais il y resta suspendu jusqu'à ce qu'on lui eût présenté une échelle, à la faveur de laquelle il descendit. La frayeur, dont il étoit saisi, lui fit perdre le sentiment & la parole. Comme il venoit d'être trouvé dans l'endroit, par où le feu avoit commencé à paroître, on le conduisit en prison ; mais il n'eut pas plutôt repris l'usage de ses sens, qu'on reconnut aux indices qu'il donna, que c'étoit un ouvrier constamment employé à travailler dans ce même endroit, en conséquence on lui rendit sur le champ sa liberté.

Extrait des Papiers Anglois.

« Quel qu'attaché que l'on puisse être au parti des Américains, on ne sauroit disconvenir qu'ils ne soient les plus méprisables poltrons qui aient jamais osé défendre une bonne cause : voyez ces marauds qui souffrent, en pleine paix, qu'un certain Dalerymple débarque avec deux Régimens à Boston ; qui, se voyant attaqués à Lexington, ont la petitesse de se défendre derrière les petits retranchemens d'arbres & de buissons que la nature leur fournissoit. A Bunker's-Hill, n'ont-ils pas encore profité de l'avantage du terrein pour mettre à mal les Royalistes ? Quelque temps après on voit ces marauts braquer le canon contre la ville de Boston, & avoir la cruauté, non-seulement de troubler la tranquillité de l'Amiral Howe, mais de le chasser de cette Ville & de toute la Province ».

« Ce n'est encore rien. Dans la Caroline Méridionale, ils font voir combien ils avoient peur que le Général Clinton ne fît une descente ; pour l'en empêcher, ils tirent en tremblant sur ses vaisseaux, & lui tuent près de deux cens hommes ».

« A l'Isle-des-États, avec 350 hommes de milice, ils laissent prendre terre à 6000 Anglois & Allemands ;

Digitized by Google

à Long-Iſland, quoiqu'ils euſſent 4000 hommes & 3 Officiers-Généraux, ils ſe font tuer un millier de leurs meilleurs Soldats, & laiſſent le champ libre à une petite armée de 22 mille hommes, ſoutenus & couverts par une malheureuſe eſcadre d'une centaine de voiles; enfin au fort Washington, attaqué de quatre côtés ſeulement, par une poignée d'Anglois & d'Allemands, dont le nombre n'étoit pas plus de quatre fois ſupérieur au leur, ils capitulent & donnent matière à une gazette extraordinaire. Oh les maudits poltrons! »

PORTUGAL.

LISBONNE, (10 *Décembre* 1776). On a publié, le 4 de ce mois, le décret ſuivant, dont on a auſſi-tôt donné avis au Roi d'Eſpagne, par un Courier extraordinaire.

« Trouvant convenable de pourvoir au Gouvernement de mes Etats, tant que durera ma » maladie actuelle; & afin que la ſuſpenſion » des affaires ne les accumule point de manière » à en rendre l'expédition plus difficile par la » ſuite, j'ai pour agréable de charger des affaires du Gouvernement, mon épouſe pour » qui mon eſtime égale ma tendreſſe extrême, » & de lui accorder en conſéquence, tant que » ma ſanté ne ſera pas rétablie, l'exercice de » la ſuprême autorité Royale, ainſi que la plénitude du pouvoir qui m'appartient. Rempli » de confiance en ſes vertus Royales, & ſes » éminentes qualités, je m'aſſure qu'elle adminiſtrera la juſtice à mes fidèles Sujets, & qu'elle » règlera toutes les autres affaires avec le ſuccès » que je deſire; & pour manifeſter ma

Digitized by Google

» royale résolution, j'ordonne au
» de Pombal, mon Conseiller d'Etat
» cabinet, qu'après que ce décret aura été
» paraphé par moi, il en envoie à tous les Tri-
» bunaux des copies signées de sa main, aux-
» quelles ils ajouteront autant de foi qu'à l'o-
» riginal propre, comme cela s'est déjà prati-
» qué en pareil cas en 1758; & ce nonobstant
» toutes loix, dispositions, ou ordres à ce
» contraires. Donné au Palais de *Lajuda*, le
» 29 Novembre 1776, avec paraphe de Sa
» Majesté; expédié du même Palais le 4 Dé-
» cembre suivant. *Signé*, le Marquis de
» POMBAL ».

ESPAGNE.

MADRID, (23 *Décembre*). Un courier extraordinaire, dépêché de Malaga, a apporté au Roi la relation suivante:

L'Escadre des Chebecs de Sa Majesté, sous le commandement du Capitaine de Vaisseau Don Felix de Texada, a poursuivi, battu & brûlé un Chebec Algérien, & réduit un autre Chébec de la même nation à se brûler lui-même. Ces deux Chebecs, de trente-six & de vingt-quatre canons, du calibre de huit & de six, étoient entrés dans l'Océan, où ils avoient enlevé un Paquebot Portugais, dont le sort a été le même que celui des Chebecs Algériens. Ceux-ci escortant leur prise, embouquèrent le Détroit de Gibraltar le 29 Novembre dernier, à la faveur d'un bon vent & d'une grande obscurité, de sorte qu'ils ne pouvoient être découverts que par la vigilance extrême des Chebecs que Sa Majesté avoit fait poster des deux côtés du Dé-

Digitized by Google

troit pour attaquer ces Corsaires. En effet, ils en furent apperçus le même jour, vers les quatre heures après midi, près d'Algesiras qu'ils côtoyoient. Ils s'avançoient déjà entre la pointe d'Europe & Almina de Ceuta, lorsque notre Escadre, coupant ses cables & laissant ses ancres à l'eau, mit promptement à la voile & leur donna la chasse en faisant force de voiles jusqu'à ce que la nuit les lui fit perdre de vue. Le Commandant, conjecturant qu'ils avoient changé de route & qu'ils tournoient vers les côtes de Barbarie, régla sa manœuvre en conséquence; & le 30, au point du jour, il découvrit les deux Corsaires qui fuyoient devant lui. Les Chebecs du Roi *le Gamo*, *le Pilar* & *le Saint-Louis*, dont les deux derniers étoient commandés par le Capitaine de Frégate Don Miguel Serra, & par le Lieutenant de Vaisseau Don Joseph Escano, se trouvoient plus près de lui, & le *Pilar* commença, par ordre du Commandant, vers les huit heures, à canonner ces Corsaires, qui lui répondirent aussi-tôt de leur bas-bord. Un quart d'heure après, nos deux autres Chebecs se trouvèrent à portée des Algériens, toujours fuyant vers la côte de Barbarie, & toujours poursuivis par nos trois Chebecs, avec un feu vif & continuel de part & d'autre. Les Frégates *la Nostra Seinora del Carmen*, *la Santa-Lucia* & *la Garzota* ne purent aller aussi vite que les Chebecs, quoique leurs Commandans, Don Juan Salaberra, Don Joseph Zavala & Don Andres Taçon, eussent forcé de voiles.

A un signal du Commandant, elles donnèrent la chasse à la prise que les Maures avoient faite; mais ceux qui la conduisoient, se voyant près de terre, se jetèrent dans leur canot, après avoir mis le feu au Paquebot Portugais. Une des Frégates s'empara du canot & y prit huit hommes de l'équipage, après quoi elle manœuvra pour couper les deux Chebecs ennemis, qui étoient déjà près de la côte de la Baye de Mélille, & qui, d'un autre côté, étoient poursuivis & canonnés par ceux du Roi. Un de ces Corsaires chet-

Digitized by Google

cha à se faire échouer vers le Lac, ce qu'il fit assez promptement; mais les Maures ne purent l'empêcher d'être battu & ruiné par le feu de nos Chebecs.

Le Commandant fit signal à la Frégate *le Carmen*, & la laissa avec le Chebec *le Saint-Louis*, pour relever le Corsaire, ou, si cela étoit impossible, pour le brûler, & se mit de nouveau à la poursuite du plus fort Chebec, qui fuyoit toujours. Pendant cette chasse, on battit le Corsaire échoué, & *le Salaberria* ayant donné deux ancres avec les cables pour le tirer à lui, les Algériens, qui virent les canots armés s'approcher pour exécuter leur manœuvre, mirent eux-mêmes le feu à leur bâtiment, tandis que *la Texada* poursuivoit l'autre Corsaire, qu'on perdit de vue dans la nuit. Au jour, on l'apperçut à la distance de trois lieues, & le vent devenu heureusement plus fort, favorisa notre poursuite. A une heure & demie, le Corsaire prit la route du Levant, opposée à celle d'Alger, fit plusieurs manœuvres, vira de bord, espérant, par sa légèreté, gagner le devant sur nos Chebecs; mais ceux-ci & es Frégates *la Santa-Lucia* & *la Garzotta* manœuvrèrent si bien, qu'ils le serrèrent d'assez près pour faire sur lui un feu très-vif, & qu'à quatre heures du soir il prit le parti de jeter à toutes voiles sur la côte, dans une anse appellée Trigonia, près de Tremecen, où il fut canonné de nouveau par les nôtres; qu'un vent traversier & une forte mer obligèrent de lever l'ancre; cependant malgré le danger qu'ils couroient, ils restèrent à la bouche de cette anse; ne cessant de virer de bord jusqu'au jour suivant. Alors les uns à l'ancre, les autres à la voile, recommencèrent à faire feu sur lui, & en peu de temps ils virent tout le côté de stribord submergé. Ils ne cessèrent cependant pas de battre la plage, une maison voisine & les hauteurs d'un terrein d'où les Maures, qui étoient accourus, leur faisoient un feu continuel de mousqueterie. Le Commandant voyant le rivage nétoyé par le canon à mitrailles qu'il tiroit de tous côtés, fit armer les quatre

Digitized by Google

canots du *Gano*, du *Pilar*, de *la Santa-Lucia*, & de *la Garzotta*, commandés par les Enseignes de Vaisseau Don Gregorio Lozo, Don Joachim Rubin, Don Augustin Olazaga, & Don Francisco Montenegro; & il les envoya avec le premier Calfat de l'Escadre vers le Chebec, pour examiner s'il étoit possible de le relever; mais comme il avoit trois grandes ouvertures, ses côtés étant criblés de coups de canons, ce bâtiment étant même rempli d'eau, il fallut renoncer au projet de s'en emparer, & se contenter de le réduire en cendres. Nos canots envoyés pour cette expédition, essuyèrent un grand feu de la mousqueterie de terre, aussi-tôt qu'ils voulurent gagner le rivage, parce que nous ne pouvions pas faire jouer notre artillerie jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le Chebec ennemi. Ce feu fut encore plus vif après l'embrasement du Vaisseau, attendu que les Galères ne purent ni tirer ni battre la plage & les hauteurs de la côte, que lorsqu'il n'y eut plus de crainte de blesser nos gens qui étoient dans les canots. Nous avons eu cinq blessés sur *le Gano*, cinq sur *le Pilar*, six sur la Frégate *Santa-Lucia*, quatre sur *la Garzotta*, un sur *le Saint-Louis*; en tout vingt-un, dont huit l'ont été dangereusement. L'Enseigne de Vaisseau Don Augustin Olazaga, est du nombre de ceux qui n'ont eu que de légères blessures. On sait seulement, par le camp de Mélille, que les ennemis ont eu cent seize hommes tant tués que blessés sur le Chebec brûlé dans les environs du Lac. On doit de grands éloges aux Commandans, Officiers & Volontaires, Soldats & Equipages des Chebecs, ainsi qu'aux talens & au zèle des Artilleurs des Brigades de la Marine.

Le Roi a assigné douze mille pistoles d'or par an au Marquis de Grimaldi, pour les frais de son Ambassade à Rome. Le Marquis de Llanos est nommé Ambassadeur en Portugal; à la place du Marquis d'Almovadar, qui

Digitized by Google

aſſe, avec le même caractère, à la Cour de Vienne.

La Frégate *La Princeſſe*, a été expédiée de Cadix, avec les dépêches de la Cour, pour Don Cevallos qui commande la flotte partie de ce Port le 13 Novembre, & que l'on croit toujours deſtinée à agir contre les Poſſeſſions Portugaiſes, dans l'Amérique Méridionale.

On continue encore les armemens avec vivacité, quoiqu'il ſe trouve déjà dans différens Ports Eſpagnols, tant en Europe qu'en Amérique, 94 bâtimens armés en guerre, parmi leſquels on compte 32 vaiſſeaux de ligne, & 62 Frégates. Il ſemble qu'on s'attend à voir la guerre éclater bien-tôt dans les deux mondes. Les bruits publics avoient d'abord attribué la retraite du Marquis de Grimaldi, Miniſtre des affaires étrangères, à l'éloignement que ce Miniſtre montroit pour la guerre, & en particulier pour une rupture avec le Portugal. On répand aujourd'hui des bruits tout oppoſés. On dit que la retraite du Miniſtre Eſpagnol eſt un des événemens qu'on pouvoit le plus deſirer pour l'affermiſſement, ou plutôt pour le rétabliſſement de la tranquillité générale, qui étoit ſur le point d'être troublée. Le Marquis de Grimaldi, *dit-on*, jugeoit la guerre avec le Portugal, indiſpenſable ; & on attribue le changement arrivé dans le Miniſtère, à l'interpoſition de la Cour de Verſailles, dont les intentions pacifiques ſont généralement connues. Nous ne déciderons point entre ces conjectures diverſes ; la lettre que le Roi fit écrire au Marquis de Grimaldi par M. de

Digitized by Google

Rada, Miniſtre d'État, ſemble ne laiſſer aucun doute ſur le véritable motif de la retraite de ce Miniſtre. En voici la traduction :

» Le Roi, preſſé par vos fréquentes ſollicitations, veut bien vous accorder votre démiſſion, par conſidération pour votre âge & votre ſanté, qui ne vous permettent plus de ſoutenir le poids des travaux qu'exige votre place. Sa Majeſté croyant en même-temps que vous pouvez la ſervir encore utilement dans un poſte qui demande moins d'application & d'aſſiduité, elle vous nomme ſon Ambaſſadeur extraordinaire à Rome ».

ITALIE.

Rome, (23 *Décembre*). Le Duc d'Oſtrogothie eſt parti pour Naples, où il a réſolu de paſſer tout le mois de Février prochain. De là, ce Prince doit revenir ici pour aſſiſter aux cérémonies de la Semaine Sainte. Son Alteſſe Royale, avant ſon départ de Rome, a fait préſent au Chevalier de Bernis, d'une bague avec ſon Portrait garni de brillants, en reconnoiſſance des attentions qu'il a eues pour ſa perſonne, pendant ſon ſéjour en cette capitale.

Livourne, (22 *Décembre*). Il vient d'arriver ici un événement extraordinaire. La femme du nommé Valentin Capelli, ſe trouvant enceinte de cinq mois, fit une fauſſe-couche de deux enfans, l'un mâle, & l'autre femelle. Son rétabliſſement fut aſſez prompt; mais

Digitized by Google

mais son ventre resta fort gros. Son Médecin la jugeant hydropique, la traitoit en conséquence, lorsque, le 29 du mois dernier, elle accoucha heureusement, & à terme, d'un troisième enfant mâle, qui jouit, ainsi que sa mère, d'une très-bonne santé.

FRANCE.

VERSAILLES, (15 *Janvier*). Le 6 de ce mois, le sieur Rose de Chantoiseau, Directeur du Bureau d'indication de négociations générales, a eu l'honneur de présenter à leurs Majestés, & à la Famille Royale, l'*Almanach Dauphin*, ou *Tablettes Royales du vrai mérite des Artistes célèbres, & d'indication générale des principaux Marchands, Banquiers, Négocians, Artistes & Fabricans des six Corps, Arts & Métiers de la Ville & Fauxbourgs de Paris, & autres Villes commerçantes du Royaume, pour l'année 1777.*

Les sieurs Née & Masquelier, Graveurs, que leurs Majestés & la Famille Royale ont honoré de leurs souscriptions pour un ouvrage intitulé : *Tableaux Topographiques, Pittoresques, Physiques, historiques, moraux, politiques & littéraires de la Suisse*, ornés de 1200 Estampes, ont eu l'honneur de remettre, le 7 de ce mois, la première suite de ces Estampes, qui doit composer le voyage de la Suisse, à leurs Majestés & à la Famille Royale.

PARIS, (16 *Décembre*). Les Affiches du Mans, en annonçant que les Pères de l'Oratoire

Digitized by Google

d'Angers s'étoient empoisonnés en mangeant d'un ragoût qui avoit été gardé pendant quelques heures dans une casserole de cuivre *, n'ont pas annoncé le fait avec toute l'exactitude possible. Voici comme on le raconte aujourd'hui : Le ragoût avoit été mis & conservé dans un plat de terre très-propre ; avant de le servir, on le fit réchauffer dans une casserole bien étamée, & où il n'y avoit pas la moindre apparence de verd-de-gris. Cette casserole étoit un peu humide ; ce qui provenoit d'un brouillard épais qu'il faisoit ce jour-là. Malheureusement, le Cuisinier n'eut pas la précaution d'essuyer la casserole, le verd de-gris y fut bientôt formé. Le poison a eu des effets si violens, que la personne qui en a souffert le moins, n'a aucun souvenir de l'état où elle s'est trouvée durant les deux premiers jours de sa maladie. Les secours de toute espèce, administrés avec autant d'intelligence que de promptitude, ont eu tout l'effet qu'on pouvoit desirer. Les malades sont tous en pleine convalescence, & toutes les alarmes sont dissipées. Cet accident prouve que l'usage du cuivre, même étamé, n'est pas sans danger.

On a publié une Ordonnance du Roi, du 4 Novembre, qui fait défense à toutes personnes de faire porter la livrée de Sa Majesté à leurs Domestiques, à moins qu'elles n'en aient le droit par leurs Charges, ou par commission particulière.

On arme à Brest *le Robuste* & *l'Actif* de 74 ca-

* *Journal*, 1776. n°. 35. *page* 498.

Digitized by Google

nons, & *le Dauphin Royal* de soixante-
matelots & les soldats de l'escadre qui est
de, seront employés à ce travail jusqu'à ce
les levées que l'on fait suffisent pour les ar
mens commencés. Les frégates de cette esca-
dre ont reçu ordre de sortir deux à deux, pour
aller croiser sur l'Isle d'Oüessant, & observer
ce qui passe à cette hauteur. On arme en mê-
me-temps, à Rochefort, les vaisseaux *le Fen-
dant*, *le Réfléchi* & *le Triton*. Les frégates *la
Terpsichore* & *la Diligente*, détachées de l'es-
cadre de M. Duchaffaut, se préparent à remet-
tre à la voile. La flûte *le Coustier*, se charge
de vivres pour les vaisseaux du Roi qui croi-
sent aux Isles du Vent & sous le Vent. Malgré
ces mouvemens & les efforts que l'on fait pour
mettre la Marine Françoise sur un pied respec-
table, on se flatte toujours de la continuation
de la paix. On rapporte même des circonstan-
ces qui prouvent que le Gouvernement est fort
éloigné de vouloir la troubler.

On assure que les réglemens qu'on s'attendoit
de voir paroître avant les Fêtes concernant
l'abolition du jeu nommé *la Belle*, n'auront
pas lieu. Le Parlement, après avoir délibéré
sur ce sujet, & entendu le rapport des Gens du
Roi, a vu, dit-on, la nécessité de tolérer cette
espèce d'abus dans une ville aussi considérable
que Paris; d'autant plus que les rétributions
que ce jeu paie à la Police, sont employées à
des bienfaits qui ne peuvent qu'être utiles sous
l'inspection vigilante du Magistrat chargé de
la Police générale. On ajoute que la Cour s'est
contentée d'exhorter ce Magistrat à veiller sur
les abus qui peuvent naître des jeux de hasard.

Digitized by Google

Extrait d'une Lettre de Grenoble.

« Je viens d'être acteur & témoin d'un événement presqu'inoui. Je vous ai instruit des » dissentions qui troublent notre Parlement » depuis le rétablissement de la Magistrature. » M. de Moidieu, nommé Procureur-Général, » voyoit les trois quarts de son Corps soulevés » contre lui. Son mérite, l'autorité du Roi, » n'avoient pu les soumettre. La France avoit » les yeux ouverts sur les événemens que la » rentrée du Parlement devoit produire. Un » de ces heureux hasards, que la fortune mé- » nage dans les affaires, comme la nature a » même des crises favorables dans les grandes » maladies, a tout pacifié dans un instant ».

» Le Magistrat chargé selon l'usage, du » discours qu'on prononce à l'ouverture du » Parlement, avoit choisi les *avantages de la* » *concorde*, comme un sujet convenable à la » situation présente. Il l'a traité avec une élo- » quence si vraie, si pénétrante, l'a soutenu » avec une action si pathétique, que tous les » esprits en ont été également frappés. Au sor- » tir de l'assemblée publique, les Magistrats » qui se réunissent entr'eux, se sont commu- » niqués de bonne foi leurs dispositions. J'ai » remarqué avec plaisir, qu'un trait de lumière » se répandoit sur tous les cœurs de mes Con- » frères; & cette scène, qui avoit commencé » par raison, a fini par un attendrissement géné- » ral. On s'est embrassé; on s'est promis une » longue union. Cette heureuse disposition s'est » consolidée dans le repas qui a suivi cette » cérémonie. On y a vu régner la gaieté & la

Digitized by Google

» plus douce fraternité. La Province voit enfin » ſes Magiſtrats rendus à ſes affaires & à la » juſtice qui lui manquoit, & qu'elle deſiroit » depuis long-temps. La Grèce & Rome, ont » peut-être peu d'événemens auſſi honorables » à l'éloquence & à la Magiſtrature ».

Tirages de la Lotterie Royale de France, du 16 Janvier 1777.

Pour les lots 10, 52, 49, 84, 35.

Pour les primes.
- Iere Claſſe. 83, 10, 64, 38, 73.
- IIe. 61, 52, 90, 16, 8.
- IIIe. 81, 14, 35, 11, 52.
- IVe. 80, 51, 34, 73, 61.

Les prochains tirages ſe feront le Samedi 1 Février 1777, à 10 heures préciſes du matin.

EDIT DU ROI,

Portant création d'une Loterie en Rentes viagères & perpétuelles. Donné à Verſailles au mois de Janvier 1777. Regiſtré en Parlement le 7 des mêmes mois & an.

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre: à tous préſens & à venir; ſalut. Le compte que nous nous ſommes fait rendre dans le plus grand détail, de la ſituation de nos finances, nous a déterminés à former un plan d'ordre & d'économie que nous nous propoſons de maintenir & d'étendre: c'eſt à la faveur de ce double moyen & avec le ſecours de quelques augmentations de revenus qui ne tomberont point à la charge du peuple, & qui ne contrarieront ni le Commerce ni l'Agriculture, que nous eſpérons, non-ſeulement balancer, dès cette année, nos beſoins & nos revenus annuels, mais aſſurer encore un excédant indiſpenſable, même dans les temps ordinaires; néan-

Digitized by Google

moins comme il en résulte de l'état habituel & des circonstances extraordinaires qui ont eu lieu l'année dernière, une somme de dettes auxquelles il est essentiel de pourvoir, nous avons cru de notre sagesse de préférer un emprunt à une imposition extraordinaire; & nos peuples étant ainsi soulagés par les prêteurs auxquels nous avons recours, ceux-ci ne doivent pas douter de la fidélité avec laquelle nous maintiendrons dans tous les temps leurs créances.

En nous déterminant pour une Loterie par des motifs d'économie, nous avons eu soin d'assurer aux plus malheureux, un intérêt raisonnable; l'intérêt de cet emprunt se trouve compris dans nos charges annuelles; c'est une précaution que notre justice exigeoit, & nous n'aurons recours, en aucun temps, à la confiance de nos sujets & des étrangers, sans avoir pris toutes les mesures nécessaires pour qu'elle ne soit jamais compromise.

Nous ne voyons aucun évenement qui puisse déranger l'ordre général que nous nous proposons, ou qui doive inspirer de l'inquiétude aux créanciers de l'Etat; car indépendamment du desir que nous avons de conserver la paix, nous aurions, pour les temps extraordinaires, des secours extraordinaires que le zèle de nos fidèles sujets nous a toujours offerts, & dont la prospérité de notre Royaume nous permettroit de faire usage: mais ce qui nous occupe essentiellement, ce qui rempliroit le vœu de notre cœur, ce seroit de faire tourner au soulagement du peuple les grands avantages que le temps nous promet, soit par l'extinction graduelle de *Quarante-trois millions* de rentes viagères, soit par la libération des rentes perpétuelles, amorties successivement, au moyen des remboursemens que nous faisons, & qui se montent actuellement à *Ving-sept millions* par année, soit par la disposition de ce capital même de *Vingt-sept millions*, dans la jouissance duquel nous rentrerons également à mesure que ces remboursemens finiront. Enfin, nous appercevons encore des ressources non moins impor-

Digitized by Google

tantes dans une meilleure distribution des impôts, dans une plus grande économie employée à leur perception, & dans beaucoup d'autres améliorations, mais qui ne peuvent être entreprises avec sageſſe, qu'au moment d'une plus grande aiſance, & qui, par les rembourſemens qu'elles entraînent, ont beſoin du ſecours du crédit pour être (ainſi que nous le voulons) toujours conformes à la juſtice. A ces cauſes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale; Nous avons, par notre préſent Edit perpétuel, & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné; diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

Il ſera ouvert, le jour de la publication de notre préſent Edit, chez le ſieur Micault d'Harvelay, Garde de notre Tréſor Royal, une Loterie compoſée de vingt mille Billets de *Douze cents livres* chacun, payables en deniers comptans, & en un ſeul paiement.

II. Il ſera fait, en faveur de ces Billets, deux tirages dans la grande ſalle de notre Hôtel-de-ville de Paris, en préſence des ſieurs Prévôt des Marchands & Echevins de ladite ville.

III. Le premier de ces tirages, compoſé de trois mille lots de rentes viagères, ſe fera dans les premiers jours du mois d'Avril prochain; & le ſecond, compoſé de deux mille lots de rentes viagères, & de quinze mille lots de rentes perpétuelles, dans les premiers jours de Juillet prochain, le tout conformément à la table annexée au préſent Edit.

IV. Les trois mille Billets qui auront gagné des lots au premier tirage, ne participeront point au ſecond tirage, lequel ſe fera uniquement en faveur des dix-ſept mille Billets reſtans.

V. Les porteurs des Billets pourront ſe faire délivrer les lots qui leur ſeront échus, en autant de récépiſſés que bon leur ſemblera; ces récépiſſés ſeront

Digitized by Google

au porteur, & négociables sans formalité, jusqu'à l'époque de la constitution en contrats.

VI. Les rentes viagères pourront être constituées sur telles têtes, & en autant de parties que les porteurs des lots ou des récépissés, donnés en échange, le jugeront à propos.

VII. Les porteurs des Lots de Rentes perpétuelles, pourront également les constituer en un ou plusieurs contrats de telles sommes qu'ils voudront.

VIII. Aucun contrat ne pourra cependant être moindre de seize livres de rente perpétuelle, ou de trente livres de rente viagère.

IX. Les arrérages de ces diverses rentes, commenceront à courir du premier Juillet prochain, pour ceux qui constitueront avant la fin de Septembre; passé lequel temps, les arrérages ne commenceront que du premier jour du quartier dans lequel les constitutions seront faites.

X. Lesdites rentes, tant viagères que perpétuelles, seront affectées & hypothéquées sur nos Fermes générales-unies, & le payement en sera fait en notre Hôtel-de-ville, de six en six mois, dans la forme & manière accoutumée; lesdites rentes seront exemptes de toutes retenues & impositions, & ne pourront être retranchées ni réduites, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

XI. Toutes personnes de quelque âge, sexe, qualité & condition que ce puisse être, pourront acquérir lesdites rentes & faire passer les contrats sous les noms des personnes qu'elles voudront choisir, avec les réserves de jouissance, & autres clauses & conditions qu'elles jugeront à propos, dont sera fait mention dans les contrats, & pour en jouir pendant la vie des personnes qu'elles auront choisies, tant par elles que par celles qu'elles nommeront, quand & ainsi qu'elles aviseront.

XII. Les étrangers non naturalisés, même ceux demeurans hors de notre royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront acquérir &

Digitized by Google

posséder lesdites rentes, ainsi que pourroient faire nos propres sujets, & ils en jouiront avec tous les privileges ; renonçant à cet effet au droit d'Aubaine, & autres droits, même à celui de confiscation, au cas qu'ils fussent sujets des Princes & Etats avec lesquels nous pourrions être en guerre.

TABLE de la distribution des Vingt mille Lots.

PREMIER TIRAGE.

Qui se fera dans les premiers jours d'Avril 1777.

LOTS de rentes viagères.

	liv.
1 de.	40000
1 de.	30000
1 de.	20000
1 de.	15000
1 de.	12000
1 de.	10000
1 de.	6000
2 de 4000 l. . .	8000
4 de 3000. . .	12000
4 de 2000. . .	8000
11 de 1000. . .	11000
20 de 600. . .	12000
32 de 500. . .	16000
120 de 200. . .	24000
2800 de 150. . .	420000
3000 Lots *R. viag.*	644000

SECOND TIRAGE.

Qui se fera dans les premiers jours de Juillet 1777.

LOTS de rentes viagères.

	liv.
1 de.	50000
1 de.	30000
1 de.	20000
1 de.	12000
1 de.	10000
1 de.	6000
1 de.	5000
2 de 3000 l. .	6000
2 de 1000. .	2000
5 de 600. .	3000
6 de 500 . .	3000
10 de 300 .	3000
16 de 200. .	3200
1952 de 150. .	292800
2000 Lots. *R. viag.*	446800
15000 Lots de 1200 cap. à 4 p. % portant 48 l. de *Rente perpétuelle.* .	720000
17000 Lo. *v. & p.*	1166000

Fait & arrêté au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le cinq Janvier mil sept cent soixante-dix-sept. *Signé* AMELOT.

Digitized by Google

Nous ne garantiſſons point les articles ſuivans, extraits des différens Papiers publics qui ont cours en France.

On commence à parler, dans tous les Papiers publics, du voyage du Prince Henri de Pruſſe à Pétersbourg, & de celui du Grand-Duc de Ruſſie à Berlin. Mais le Public ne connoît, tout au plus, que les villes par où ces Princes ont paſſé, & les fêtes qu'on leur a données dans leur route. Il étoit naturel cependant de croire que ce double voyage avoit été fait pour des raiſons puiſſantes. Quant à celui du Prince Henri de Pruſſe, on ſait qu'il avoit, pour principal objet, d'empêcher un Traité d'alliance prêt à ſe conclure entre l'Autriche & la Ruſſie. Mais pour celui du Grand Duc, on ne peut croire qu'il ait été entrepris pour ratifier les Traités, puiſqu'un Grand-Duc de Ruſſie n'a de pouvoir que dans ſon domeſtique. Des lettres particulières en indiquent une cauſe très-vraiſemblable. Quelques Grands de la Ruſſie qui n'y jouoient pas un rôle aſſez important au gré de leur ambition, avoient réſolu de percer la foule, & d'effacer les Seigneurs qui occupoient les premières places de l'Empire; en conſéquence, ils avoient formé une eſpèce de ligue qui tendoit à attirer dans leur parti le Grand-Duc, qu'il falloit ſouſtraire au ſyſtême actuel de la Cour. Leur deſſein étoit de brouiller, comme avant le règne de Pierre III, la Cour de Berlin avec celle de Pétersbourg. S. M. I., fidelle à ſes engagemens par honneur & par le motif des intérêts de l'Empire, ne ſe trouvant pas dans les diſpo-

Digitized by Google

tions où on souhaitoit de l'amener, on s'adressa au Grand-Duc. On sait qu'il est majeur, & par conséquent à portée de vouloir bien des choses, si on pouvoit le détacher du système qu'il a suivi jusqu'ici. Les menées de ces intrigans n'échappèrent pas à la pénétration de la Cour de Prusse & de Catherine II ; & c'est pour faire avorter ces projets, que le Prince Henri de Prusse s'est rendu à la Cour de Russie, & qu'on a jugé à-propos de porter le Grand-Duc à s'absenter pour quelque temps. On a profité de son absence pour pacifier ces troubles qui, d'abord, se fomentoient en secret ; mais qui auroient pu éclater bientôt, & avoir des suites dangereuses. *Gazette de Deux-Ponts*, N° 103.

On ne parle aujourd'hui que de traités de partages, & on assure que la France va céder à la Toscane l'Isle de Corse, en échange du Pays de Luxembourg. Cette Isle, devenue par ce moyen sujette à la Maison d'Autriche, pourroit servir utilement aux vues de cette Cour, dont le but est d'étendre sa navigation autant qu'elle le pourra, & de former une puissance maritime des plus redoutables. Mais cette spéculation, comme bien d'autres, ne paroît pas près d'être réalisée. *Deux Ponts. No.* 103.

GENÈVE.

On écrit de Paris, qu'il ne reste plus à prendre aucun des billets de la loterie de 24 millions, que le Gouvernement vient d'établir, & que, pour en avoir, on est obligé de les payer, sur la place, jusqu'à 1272 liv.

Digitized by Google

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	p. 75
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	77
POLOGNE.	*Varsovie.*	79
	De Kaminiek.	92
SUÈDE.	*Stockholm.*	93
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	94
	Berlin.	95
	Brunswick.	ibid.
	Francfort.	97
ANGLETERRE.	*Londres.*	ibid.
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	113
ESPAGNE.	*Madrid.*	115
ITALIE.	*Rome.*	120
	Livourne.	ibid.
FRANCE.	*Versailles.*	123
	Paris.	ibid.
GENEVE.		

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS des différentes Cours de l'Europe.

1777.

30 JANVIER.

NUMÉRO 3.

A GENÈVE.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de GENÈVE est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20, & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout temps, à telle époque qu'on veut, à Paris, chez *LACOMBE Libraire, rue de Tournon, près le Luxembourg*, le prix de la souscription *pour une année entière* est de 18 liv. franc de port.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir le port de leurs lettres & de l'argent, & de donner leurs noms & leur adresse exacte, d'une écriture très-lisible.

On souscrit chez le même Libraire, en tout tems, pour les Journaux suivans, francs de port, par la poste.

MERCURE DE FRANCE, 16 vol. *in*-12. par an, à Paris 24 l. en Province 32 liv.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DES ROMANS, 16 vol. *in*-12 par an, à Paris 24 liv. en Province 32 liv.

JOURNAL DES SÇAVANS, *in*-4°. ou *in*-12. 14 vol. par an, à Paris 16 l. en Province 20 liv. 4 s.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS, 15 cahiers par an, à Paris 9 l. en Province 12 l.

JOURNAL DES DAMES, 12 vol. in-12. par an à Paris, 12. en Province 15 liv.

JOURNAL DES BEAUX ARTS ET DES SCIENCES, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 12 liv. en Province 15 l.

GAZETTE UNIVERSELLE DE LITTÉRATURE, composée de deux feuilles par semaine, 18 liv.

LA NATURE CONSIDÉRÉE &c. 52 feuilles par an, à Paris & en Province 12 l.

L'ESPAGNE LITTÉRAIRE, 24 cahiers par an. de trois feuilles chacun, à Paris 18 liv. en Province 24 liv.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, 14 vol. par an, à Paris 9 l. 16 s. en Province 14 l.

JOURNAL DES CAUSES CELÈBRES, 12 vol. *in*-12 par an, à Paris 18 liv. en Province 24

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, (3 *Décembre*).

LA ſolennité du Beiram s'ouvrit le 12 du mois dernier, & le même jour Sa Hauteſſe ſe rendit en grande pompe à la Moſquée d'Achmet, pour y remplir les devoirs religieux preſcrits par la Loi. Au lieu de dix coups de canon par leſquels on annonce ordinairement au peuple Muſulman l'ouverture de cette Fête, on n'en tira que ſix, parce qu'une des femmes du Grand-Seigneur eſt près du terme de ſes couches. C'eſt, à ce qu'on aſſure, la même Sultane qui accoucha, il y a dix mois, de la Princeſſe qui vient de mourir.

Il eſt rare de voir les fêtes du Beiram ſe paſſer ſans quelque révolution dans le miniſtère, & parmi les principaux Officiers de l'Empire. Cependant on ne s'attendoit plus à aucune dépoſition, après avoir vu Sa Hauteſſe confirmer, le 19, dans leurs emplois, tous les Mi-

Digitized by Google

nistres, Pachas & autres Officiers, lorsque le 30 on apprit que Sahib-Méhemet-Zadé, venoit d'être privé de la dignité de Muphti, & remplacé par Hindy-Mollah Mehemet-Zadé-Effendi. On vante généralement la douceur & la modération du Muphti disgracié; mais on croit que le Sultan s'est flatté de trouver dans la vigueur & les lumières de son successeur, des ressources plus étendues pour contenir le peuple, qui commence à murmurer & à se plaindre des affronts que les armes de l'Empire Ottoman ne cessent d'essuyer de toutes parts. Les Persans, loin d'avoir été défaits, comme on le disoit, font tous les jours de nouveaux progrès; & désormais on regarde tout le Gouvernement de Bagdad comme absolument perdu. On prétend même aujourd'hui, qu'il est douteux que la tête d'Aly-Daher se soit trouvée parmi celles qu'on a apportées dernièrement de Syrie. L'expédition du Capitan-Pacha ne paroît pas avoir répondu à l'idée que l'on a de sa bravoure & de ses talens: on craignoit d'abord que son retour ne fût marqué par sa disgrâce; mais l'accueil qu'il a reçu de Sa Hauteſſe, semble annoncer qu'il n'a rien perdu de la faveur dont il jouissoit avant son départ.

Abdul-Resak, ci-devant Réis-Effendi du Camp, & l'un des Plénipotentiaires de la Porte au Congrès de Fockiani, vient d'être élevé au poste de Tefterdar-Emini, ou Garde des Archives de l'Empire, & Achmet-Effendi à celui de Surintendant des Arsenaux.

Digitized by Google

Il y eut, le 14 du mois dernier, un incendie au Fauxbourg de Galata, mais les secours qu'on y porta, furent administrés avec tant d'intelligence & de succès, que la perte se borna à deux vieilles maisons.

On doute que la paix puisse durer long-temps entre cet Empire & la Russie. L'impatience avec laquelle les Tartares de la Crimée supportent le joug de cette dernière Puissance, les mesures qu'ils prennent sourdement pour s'y soustraire, l'ardeur avec laquelle les Russes, de leur côté, cherchent à étendre leur commerce & l'ombrage que les Turcs doivent nécessairement en prendre, tout semble présager une rupture prochaine & inévitable entre les deux Cours. L'Envoyé de Russie a eu, le 21 du mois dernier, avec le Reis-Effendi, une longue conférence qu'on croit avoir roulé sur ces divers objets.

Le Grand-Seigneur dîna, le 25 du mois dernier, chez le Grand Visir, & le 28 chez le Janissaire Aga. Tous les Ministres Etrangers ont envoyé, à cette occasion, des fruits au Grand-Visir.

L'Ambassadeur d'Angleterre a eu sa première audience du Grand-Visir, le 28 du mois dernier, & aujourd'hui celle du Grand-Seigneur; il a été revêtu à l'une & à l'autre de ces audiences, d'une pelisse de Samour.

On vient de faire transporter quelques pièces d'artillerie aux nouveaux châteaux de la mer noire, qu'on se propose de mettre en état de défense.

Digitized by Google

De Tripoli de Barbarie, (21 *Novembre*). Deux chebecs & une pinque de cette Régence revinrent, le 5 de ce mois, de leur croisière, avec une felouque Sicilienne & une pinque Napolitaine à trois mâts. L'équipage de la première de ces prises a été réduit en esclavage, & celui de la seconde a eu le bonheur de se sauver.

Une troupe d'Arnautes & de Dulcignotes, est venu offrir ses services au Dey qui les a refusés. Ce refus a causé une vive satisfaction au peuple de cette Régence, parce que ces Arnautes & Dulcignotes, accoutumés à ne vivre que de rapine, se rendent aussi redoutables à leurs amis qu'à leurs ennemis, tant sur terre que sur mer.

RUSSIE.

Pétersbourg, (27 *Décembre*). Le Comte Alexis Orlow & le Feld-Maréchal Prince de Gallitzin sont partis, le premier, il y a dix jours, & le second, quelques jours après, pour Moscou. Le départ précipité de ces Officiers-Généraux accrédite les bruits qui se sont répandus depuis quelque-temps de la marche d'un corps de troupes Russes vers la Crimée.

Le Gouvernement s'occupe constamment à tenter les moyens d'ouvrir une communication directe avec la Chine, pour éviter au commerce les frais des caravanes. C'est dans cette vue que l'Impératrice envoya en 1766, des Colonies de Polonois dans les déserts immenses qui séparent Udinsk & Selinsk sur

Digitized by Google

les frontières de la Chine; mais ces Colon n'ont pas prospéré autant qu'on l'espéro parce que divers Officiers, chargés de veille la subsistance & à la sûreté des Colons, c commis des vexations, dont la Cour n'a être instruite à temps, à cause de l'éloign ment des lieux & du peu de correspondan que ces Colonies ont avec la capitale. On depuis expédié des ordres sévères pour pu les prévaricateurs; mais ces punitions ne r pareront pas des maux qu'il eût été bien pl utile de pouvoir prévenir.

POLOGNE.

VARSOVIE, (4 *Janvier*). Le Conseil-Pe manent s'applique à entretenir sur un pi convenable & décent, les troupes de la R publique, sans vouloir en augmenter nombre; il paroît que son dessein est diminuer les dépenses qu'entraîne néces rement l'entretien des troupes réglées. conséquence, il se propose de réduire infanterie la plus grande partie de la caval rie nationale. Ce nouveau plan pourroit mêr faire croire qu'indépendamment des vu d'économie qui l'animent, son but est de p venir à éteindre insensiblement l'esprit chevalerie qui subsiste toujours dans la P logne, & qui, au moindre mouvement, por la noblesse à se rassembler en corps d'armée s le prétexte le plus léger.

Le Comte Mlodziejowski, Grand-Chanc lier de la Couronne, a fait, en sa qual

Digitized by Google

d'Evêque de Posnanie, publier dans tout son Diocèse, une Lettre circulaire, par laquelle il notifie que, le 4 du mois dernier, l'assemblée du Clergé a assujetti le Clergé de ce Diocèse à fournir, à titre de subside, pendant cette année, à la République, la somme de 79096 liv. sterl. Polonois, sans diminution quelconque des 60000 liv. sterl. que ce même Diocèse verse annuellement dans le trésor de la République. La même lettre annonce la manière dont cette somme extraordinaire sera levée sur tous les biens-fonds Ecclésiastiques, le temps auquel le payement doit se faire, & les personnes auxquelles il se fera. Les Capucins, les Bernardins, les Carmélites, les Frères Mendiants & quelques autres Ordres peu ou point rentés, seront seuls exempts de l'imposition mise sur les foyers, dont les autres maisons Religieuses pourront se libérer, moyennant six sterlings trois gros de Pologne.

Après la dissolution de la Société des Jésuites, il fut question de confisquer, au profit de la République, une somme de vingt mille ducats que la feue Reine de France, de la Maison de Leczynski, avoit hypothéquée sur ses biens de Sierakow, dans la Grande Pologne, & dont les ci-devant Jésuites de ce Royaume devoient percevoir les intérêts. Comme cette affaire étoit restée en litige, la Diète de 1773 disposa de ces revenus en faveur de la Princesse Sapiéha, sœur du Comte Brancki, Grand-Général de la Couronne, ou du moins en faveur de son fils, Général de

Digitized by Google

l'Artillerie de Lithuanie ; mais la Diète de 1776, après avoir pris de nouveau communication de cette affaire, guidée sans doute par des principes plus justes, a ordonné que cette somme resteroit affectée sur les biens de la Société éteinte, sans qu'elle pût être ni retirée ni transportée hors du pays, & que les intérêts seroient, dans leur entier, à la pleine & libre disposition de Mesdames de France, filles & héritières de la feue Reine. Cependant, pour ne point frustrer entièrement le Prince Sapiéha des revenus, sur lesquels il pouvoit avoir compté en conséquence de ce qui avoit été statué ; la Diète, par une suite de ses principes d'équité, lui a assigné une somme de 560 mille florins sur le produit de la vente des biens de la Société, assignation plus assurée & moins litigieuse.

Depuis que la Seigneurie de Langefuhr a été transportée à la Chambre des Finances de Sa Majesté Prussienne, cette Chambre est en négociation pour faire encore l'achat de la Seigneurie de Heiligz-Bron & de celle de Neuw-Scolland, qui toutes deux limitrophes des Etats Prussiens, rendront le Roi de Prusse Seigneur & possesseur de toutes les Terres qui se trouvent situées de ce côté, entre la ville de Dantzig & la Vistule.

Sur les plaintes portées à la République de Pologne, concernant les difficultés qui se sont élevées par rapport à la restitution du terrein que Sa Majesté Prussienne a rétrocédé en vertu de la convention du 22 Août 1776, le Grand-Chancelier Mlodziejowski, en qualité de Pré-

Digitized by Google

ſident du Département des Affaires Etrangères, a remis à M. Blanchot, réſident pour S. M. Pruſſienne, une note, datée du 7 Décembre 1776, pour obtenir la réparation de ces griefs, & une autre, datée du jour ſuivant, à M. le Baron Reviczky, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Vienne, pour demander, à cet égard, la médiation de LL. MM. II. & Royale. La première de ces notes eſt conçue en ces termes:

« L'exactitude avec laquelle le Roi & la République de Pologne ont rempli tous les engagemens, que les circonſtances leur ont fait contracter avec Sa Majeſté Pruſſienne, donnoit lieu d'eſpérer qu'elle y répondroit par des procédés conformes aux aſſurances qu'elle a ſi ſouvent réitérées de ſes intentions favorables pour la République. Le rapport de ce qui ſe paſſe pendant la démarcation, à laquelle on travaille actuellement pour fixer les limites des deux Etats, ne laiſſe aucun doute, que ceux que S. Majeſté le Roi de Pruſſe y a prépoſés, ne ſe ſoient écartés des ordres qui leur ont été certainement donnés. La façon dont on procède, & les effets fâcheux qui en réſultent pour la République, ne permettent pas de différer la demande des ordres les plus prompts & les plus poſitifs, ſoit pour réparer les torts déjà faits, ſoit pour en empêcher d'ultérieurs. C'eſt pourquoi le ſouſſigné, par ordre du Roi, & de l'avis de ſon Conſeil, a l'honneur d'informer M. Blanchot, Réſident pour Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, que, quoiqu'il ait été arrêté par l'article IV de la convention du 22 Août de la préſente année, qu'à meſure que les Ingénieurs avanceroient, & que les limites de Sa Majeſté Pruſſienne ſeroient reculées, les terreins rendus ſeroient effectivement remis à Sa Majeſté le Roi de Pologne & à la République; cependant les garniſons Pruſſiennes, qui

Digitized by Google

occupoient les Villes & Villages rétrocédés, refusent de les évacuer, & déclarent qu'elles ne se retireront que lorsque la démarcation sera achevée, & que la ratification de la convention sera faite. En attendant, sous ce prétexte, on fait souffrir l'oppression la plus dure aux Sujets rentrés sous la domination de la République, en exigeant des fourages, & en exerçant sur eux des violences qu'on auroit peine à croire, si les rapports n'en étoient aussi authentiques que circonstanciés. Ces vexations ont été portées à un tel excès, qu'on a détruit les forêts dans les Terres Royales, & dans celles du Clergé, en faisant couper tous les arbres propres aux bâtimens; & qu'on a forcé les habitans de ces mêmes terres à les voiturer hors des frontières; qu'on a enlevé tous les grains & même ceux qui devoient être réservés pour les semailles; qu'on a emmené tout le bétail des métairies, qu'on a pris tous les ustensiles économiques, tous ceux qui servent à brasser la bière & à faire l'eau-de-vie; qu'on a arraché jusqu'aux ferremens des charrues. Un Pays conquis ou soumis aux Loix de la guerre, n'auroit pas éprouvé de traitemens semblables ni une pareille dévastation.

A tous ces excès, on en a encore ajouté un qui doit exciter des plaintes d'autant plus justes, que la convention du 22 Août sembloit avoir pourvu à ce qu'il ne pût avoir lieu. Il est dit en effet, dans cette convention, que, quant à ce qui regarde les impôts, on suivra l'exemple de la Cour de Vienne. Or, cette Cour a déclaré qu'elle ne toucheroit point aux impôts des terreins rétrocédés depuis le premier Février de cette année, c'est-à-dire 8 jours avant la date de la convention: mais on a perçu pour le trésor de Sa Majesté le Roi de Prusse, & on a même exigé par anticipation, jusqu'au dernier jour de Novembre, que les terres qu'il avoit restituées à la Pologne, payassent ces impôts. L'injustice d'un pareil procédé a été si bien sentie par ceux-mêmes qui l'ont faite, qu'on a imaginé

Digitized by Google

d'en dérober la connoiſſance, en retirant les Livres des comptes, & en refuſant les quittances d'uſage pour ce qui avoit été perçu juſqu'à ce tems.

D'après cet exposé, le ſouſſigné eſt chargé de requérir, dans la forme la plus ſolennelle, M. le Réſident pour Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, d'envoyer à ſa Cour la préſente note, afin qu'il ſoit donné des ordres précis pour faire retirer les garniſons Pruſſiennes des Villes & Villages, à meſure qu'ils rentreront ſous la domination Polonoiſe; pour faire reſtituer ce qui a été enlevé aux Sujets de la République; pour rétablir les choſes dans l'état où elles devoient ſe trouver dans les terres rétrocédées, & telles qu'elles ont été à la priſe de poſſeſſion; enfin pour prévenir tout ſujet de plaintes ultérieures dans ce qui reſte à terminer pour la demarcation des limites des deux Etats.

Comme il eſt ſurvenu d'ailleurs des diſputes dans le cours de la démarcation ſur quelques endroits, pour ſavoir s'ils devoient reſter à Sa Majeſté le Roi de Pruſſe ou être reſtitués à la Pologne, le ſouſſigné ſe trouve obligé de repréſenter que les terres de Jablonowo, Węglowo, & Méroſlaw, ſont incompétemment marquées & enclavées dans le nouveau cordon, n'étant pas contiguës à la Netze, ni appartenantes à aucune Seigneurie ou Villes laiſſées à Sa Majeſté Pruſſienne, ſur la rive droite de cette Rivière. La raiſon alléguée par les Démarcateurs Pruſſiens à l'égard de Méroſlaw, que le ſieur Salomon, Conſeiller Territorial, après l'achat de cette terre y a incorporé de prairies ſur la Netze, qu'il a acquiſes en même-temps ainſi que deux maiſons dans la Ville d'Uszcie, laquelle eſt une Staroſtie, ne peut être valable, puiſque ce prairies & ces maiſons n'ont jamais appartenu à Méroſlaw. Au reſte, le ſieur Salomon, quoique étranger en Pologne, peut obtenir l'indigenat à la Diète prochaine, pour être capable d'y poſſéder des terres; & rien n'empêche qu'il ne paye les redevances du Village

Digitized by Google

de Mitoslaw au Trésor de la République, & celle des prairies, dont il a fait une acquisition à la caisse des Domaines de Sa Majesté Prussienne; on a également donné une interprétation forcée à la convention du 22 Août, par rapport à Jablonowo & Weglowo. C'est donc avec confiance dans les sentimens équitables de Sa Majesté le Roi de Prusse, que le soussigné s'acquitte des ordres qu'il a reçus, pour demander la restitution des susdites trois terres.

Le Traité de Commerce, conclu dernièrement avec Sa Majesté le Roi de Prusse, a réservé aux deux Parties contractantes, de spécifier plus particuliérement à l'avenir les avantages du Commerce réciproque. Il est marqué dans la convention du deux Août, qui se rapporte à ce Traité, qu'on aviséra, à la prochaine Diète, aux moyens de conduire à sa fin un ouvrage si salutaire, de même que pour ce qui regarde les Villes de Thorn & de Dantzig avec leur territoire, conformément au Traité de cession & à celui du Commerce. La multiplicité des affaires à la Diète n'ayant pas laissé le temps nécessaire à un tel arrangement, qui auroit pu même embarrasser la Diète, pour conclure la ratification à l'égard des limites; & le Roi, avec le Conseil Permanent étant autorisé par une Constitution de cette Diète, à conclure des Traités de Commerce avec les Puissances Etrangères, le soussigné, en conséquence des ordres de Sa Majesté & de l'avis de son Conseil, propose à M. le Résident d'entrer en conférence avec le Département des Affaires Etrangères sur ce sujet, ne doutant point que Sa Majesté le Roi de Prusse ne veuille apporter des facilités pour un arrangement, qui seroit également avantageux, & à la satisfaction réciproque des deux Cours. A Varsovie, le 7 Décembre 1776. *Signé*, MLODZIEJOWSKI, Evêque de Posnanie, Grand-Chancelier de Pologne, Président du Département des Affaires Etrangères. Au C. P.

Suite du Journal de la Diète.

Il ne se passa rien de remarquable dans la

Digitized by Google

séance du 22 ; on y ratifia les opérations de la Commission d'éducation & de celle des jugemens. Après qu'on eut signé l'approbation du travail des Commissaires de Guerre des deux nations & de celle du Trésor de la Couronne, le Maréchal Oginski demanda qu'il fût permis aux Nonces de proposer, chacun en particulier, les différens objets dont les avoient chargés les Palatinats qu'ils représentoient. Le Castellan de Posnanie, communiqua ensuite un projet sous le titre de *récompense pour la Famille Zaluski*. Ces ratifications & ces projets ne souffrirent aucune difficulté, & chacun se retira pour se rassembler le lendemain.

Il n'en fut pas de la séance du 23 comme de celle, dont nous venons de parler; on peut la mettre au nombre de celles qui doivent faire époque dans les annales de la Pologne. L'ouverture s'en fit par la lecture des dépenses pour les troupes de Lithuanie, qui fut suivie d'un discours que prononça le Général de Camp, & dans lequel il proposa de diminuer la pension des Grands Généraux. M. Chreptowicz, Chambellan de Lithuanie, présenta, entre autres projets, celui de permettre la libre importation des métaux pour battre monnoie. On signa ce projet ainsi que les deux suivans, dont l'un impose aux Députés, nommés pour examiner la conduite du Conseil-Permanent, l'obligation de prêter serment; & l'autre ordonne l'établissement d'un magasin pour toutes sortes de marchandises. Nous nous bornerons à rapporter le dernier, dont voici la teneur.

Digitized by Google

Conſtitution pour l'entrepôt de toutes ſortes de marchandiſes.

Dans l'intention où nous ſommes d'augmenter les richeſſes Nationales, en facilitant l'entrée de l'argent dans les Pays de la République ; nous établiſſons une Compagnie, ou plutôt nous promettons une entière ſûreté à celle qui ſera établie, & cela de la manière ſuivante. Comme toutes les productions du Pays, telles que les bleds, les cuirs, la cire, le ſuif, le ſalpêtre, & autres ſemblables, n'ont pour débouché principal que les rivières du Bug, la Narew, la Viſtule, le Wieprz & la Pilieu, & qu'elles ſont ſujettes à être fort ſouvent vendues à perte ; pour qu'on puiſſe parvenir a en retirer un avantage plus conſidérable, nous donnons notre conſentement à l'établiſſement d'une Compagnie, compoſée indiſtinctement de Gentils-hommes ou de Bourgeois, de naturels ou d'étrangers, & lui permettons, conformément à l'exemple que nous en a donné Caſimir le Grand, Roi de Pologne, de bâtir près du Confluent de ces Rivières, c'eſt-à-dire, à Zakroczym ou dans les environs, mais toujours ſur le terrein des biens Royaux, des magaſins : d'y amaſſer les Marchandiſes du Pays & celles qui viennent de l'Etranger ; d'acheter les Marchandiſes quelconques, amenées par leſdites Rivières, au prix du marché ; ſans cependant qu'il ſoit permis de forcer ceux qui ne voudroient pas les vendre à ladite Compagnie, dans laquelle il ſera permis à tout Gentilhomme ou Bourgeois, Naturel ou Etranger, d'avoir des actions, de conſtruire des magaſins, & d'acheter les Marchandiſes.

Dès qu'on eut ordonné la ſignature de cette conſtitution, M. Granowski propoſa une fondation pour les Pères de la Trinité à Lublin. Après quoi l'Evêque de Wilna remit ſur le

Digitized by Google

tapis le rappel du Prince Radzivil, Palatin de Wilna, & le projet qu'il avoit déjà présenté en faveur de cette famille. Ce fut dans ce moment que le Comte Rzeuwski, Général de Camp de la Couronne, oubliant qu'il doit à la seule intercession de Sa Majesté Polonoise, son rappel des déserts de la Sybérie, & l'avantage de se voir, malgré sa jeunesse, élevé à une des charges les plus importantes de la République, donna de nouvelles preuves de son caractère impétueux, & que, par une suite de son opposition constante aux vues de Sa Majesté, il prononça un Discours des plus violens, dans lequel il eut l'imprudence d'attaquer l'élection du Roi, d'exalter le Prince Radzivil, comme un héros qui avoit défendu la liberté contre l'oppression, & de se glorifier d'avoir partagé ses entreprises & ses malheurs. Il poussa même l'ingratitude envers le Roi, jusqu'à donner les plus grands éloges à la Confédération de Bar, qu'il prétendit n'avoir été formée que pour la défense de la religion & de la liberté; enfin il ajouta que loin d'accorder une grâce à son beau-frère & à sa famille, en admettant le projet présenté en leur faveur, on ne feroit que leur rendre justice. Sa Majesté, sensible à cette invective, répliqua » qu'elle avoit été la première à se déclarer en faveur du projet en question; mais que, si l'on prétendoit tourner contre sa personne ce qui n'étoit qu'un effet de sa bonté, & qu'une suite des déférences de la Diète, elle n'y donneroit jamais son consentement. » Elle ajouta en même-temps que le Discours du Gé-

Digitized by Google

néral de Camp, portoit tous les caractères d'une déclamation ouverte contre sa personne en particulier, & d'une attaque manifeste contre les Etats en général. Toute l'assemblée en porta le même jugement, & il n'y eut qu'une voix pour déclarer le Général de Camp coupable de lèze-Majesté, & pour demander qu'il fut jugé & puni comme tel, ou qu'il eût à demander publiquement pardon au Roi & à la Diète. Malgré la bonté qui éclate dans toute la conduite de Sa Majesté, le Comte Rzeuwski n'eut pû se soustraire aux poursuites que la Diète étoit sur le point de faire commencer contre lui, si, dans le moment même, soit par repentir de sa faute, soit par crainte des suites sérieuses qui le menaçoient, ce Général ne se fût approché du trône, & n'eût imploré la clémence du Roi. Sa Majesté lui répondit : « *qu'il pouvoit reprendre sa place ; qu'elle lui pardonnoit, & vouloit bien, à présent qu'il avoit reconnu ses torts, donner son consentement au projet qu'on venoit de proposer en faveur de sa famille* ». Malgré l'indignation dont étoit pénétrée toute l'Assemblée, les esprits, encore plus touchés de la générosité du Roi, consentirent, d'une voix unanime, à la signature de ce projet, & au rétablissement de la Maison de Radzivil dans la possession des biens immenses, dont la conduite inconsidérée de son Chef l'avoit privée pendant si long-temps.

Ce fut dans cette même Séance, que, par un trait d'humanité qu'on ne sauroit trop louer, Sa Majesté fit présenter une constitution pour abolir à jamais la torture dans la Pologne. A

Digitized by Google

peine eut-on approuvé ce projet, que, pour obvier à des abus aussi révoltans qu'inhumains, le Roi proposa d'ajouter, dans cette constitution, qu'il seroit défendu de citer, à l'avenir, qui que ce fût devant les Tribunaux, pour cause de magie, sorcellerie, &c.; ce qui fut également approuvé. En conséquence, on rédigea la constitution dans les termes suivans.

« Une expérience constante démontre combien est défectueux le moyen employé dans plusieurs procès criminels, pour parvenir à la connoissance de la vérité par la question & les tourmens; combien en même temps il est cruel d'en faire usage pour constater l'innocence. Les ressources indiquées par le droit généralement reçu, comme aussi par les loix de notre Patrie, pour parvenir au même but, tels que sont les indices manifestes, la saisie en flagrant délit, l'aveu volontaire, les enquêtes, & enfin les autres moyens de prouver le délit ou de se disculper, sont bien plus efficaces pour produire une entière conviction, & en même-temps plus conformes à la justice, & plus analogues à l'esprit de toutes les Loix. A ces causes, nous défendons pour toujours, sous les peines portées contre les crimes qui touchent l'Etat, à toutes les Juridictions judiciaires de notre domination qui jouissent du droit d'infliger la peine de mort, d'ordonner la question en y faisant usage des tourments. Enjoignons auxdites Juridictions, d'employer, dans tous les Procès criminels, les seuls moyens de conviction qui sont autorisés par les Loix; nous réservant, en cas que ceux-ci aient besoin de quelque amélioration, d'y faire, à la prochaine Diète, les corrections, changemens & réglements que Nous jugerons à propos. Tous les Tribunaux s'en tiendront pareillement à cette règle dans tous les Procès de maléfices & sorti-

Digitized by Google

lége, par rapport auxquels nous abrogeons à jamais la peine de mort. Cette Ordonnance doit s'étendre dans toutes ses Clauses au grand Duché de Lithuanie ».

Tel est le résultat de cette Séance remarquable, qui fut terminée par la ratification de l'examen du travail de la commission du tréfor de Lithuanie; après quoi l'on convint, vu l'abondance des objets importans qui n'avoient point encore été traités, de s'assembler l'après-dîner.

A l'ouverture de la Séance de relevée, le Maréchal de la Confédération de Lithuanie observa que le terme auquel la Diète avoit été prorogée, expiroit dans trois jours; que comme, indépendamment du grand nombre d'affaires qui restoient encore à examiner l'élection seule des Membres du Conseil-Permanent devoit nécessairement emporter beaucoup de temps; il étoit de toute nécessité de proroger une seconde fois la durée de l'Assemblée. On corrigea le projet qu'il présenta à ce sujet: mais l'approbation finale en fut remise au lendemain. Après quoi, on signa deux autres projets, dont l'un révoque le droit héréditaire accordé sur la Staroftie de Varec; l'autre assure, en cas de survivance, à l'épouse du Prince Charles de Saxe, née Corvinkra-sinska, la moitié de la pension dont jouit le Prince son époux. Les Etats confédérés tinrent encore deux Séances le 24. Dans celle du matin, on remit sur le tapis, le projet qu'on avoit proposé la veille, de proroger la Diète jusqu'au 31, relativement à l'élection

Digitized by Google

des Membres du Conseil-Permanent ; mais les difficultés, que rencontra encore le projet, de la part de plusieurs Nonces, dont la fortune n'est point assez considérable pour faire face aux dépenses qu'exigeoit un plus long séjour à Varsovie, obligèrent d'aller aux voix. Il y en eut, dans le Sénat, pour l'affirmative, 37 contre 23 ; &, dans l'Ordre Equestre, 80 contre 50 ; & le projet fut signé à la pluralité, ainsi que la constitution suivante.

Etat de dépense pour les troupes de la Couronne.

« Il sera destiné pour l'entretien de l'Armée de la Couronne, un fond de 6,290,000 florins de Pologne, dont la recette & la dépense seront comptées conformément aux autres revenus, à commencer du 11 Septembre de l'année courante. L'emploi de cette somme sera fait de la manière suivante : 410,000 florins pour l'Etat-Major ; savoir, 60,000 au grand Général ; 40,000 au Général de Camp ; 20,000 au Notaire de Camp ; 30,000 au Grand-Maître d'Artillerie ; 40,000 aux deux Inspecteurs des Armées ; 8000 au Sous-Général de l'avant-garde ; 6000 au Maître des Logis ; 36,000 à deux Lieutenants Généraux ; 48,000 à quatre Généraux Majors ; 12,000 à quatre Aides-de-Camp des Généraux ; 6000 à deux portes-queux des Généraux ; 18,000 pour le maintien des Fortifications de Kaminiec, dont 6,000 pour le Commandant, 50,000 pour Invalides ; 36,000 pour différents Employés. D'après cette distribution, il reste 5,880,000 florins, dont la répartition est confiée au Roi, conjointement avec le Département Militaire du Conseil-Permanent, sous l'approbation du susdit Conseil, *in plenis* ; d'autant plus que les Commissaires nommés, pour examiner

Digitized by Google

l'état des Troupes, n'ont pas encore fait leur rapport. Le nombre des Troupes actuellement sur pied, d'après le rapport des Commissaires, ne sera point diminué. Au contraire, après que ces Troupes auront été fournies de tout ce dont elles ont besoin pour être prêtes à marcher, on augmentera leur nombre à proportion des sommes qu'on aura de reste. Tous les arrangements à prendre relativement à la distribution & à l'usage des Troupes, sont laissés à la décision du Département Militaire du Conseil Permanent, toujours sous l'approbation du même Conseil *in plenis* ».

Il se tint, le 25, deux Séances, dans l'une desquelles, après avoir signé la ratification du travail de la Commission chargée de veiller à la liquidation des dettes, on examina la proposition qui avoit été faite, de dédommager M. Przbendowki, Palatin de Pomérélie, des pertes considérables que lui a fait essuyer la distraction de la Prusse, ci-devant Polonoise, des États de la République. L'Assemblée, convaincue de la justice des prétentions de ce Palatin, approuva ce projet, & arrêta que, pour faire droit à sa demande, on lui assureroit une somme de trois mille florins, qui seroit assignée sur la Starostie de Solecz, avec une expectative sur celle de Cracovie. En conséquence du renvoi qui avoit été fait du projet qu'avoit présenté M. Mokronowki, pour permettre à tous les Nonces des Palatinats, d'exposer séparément, & l'un après l'autre, les demandes dont les avoient chargés leurs commettans, le Maréchal de la Confédération de la Couronne en fit, de nouveau, dans la Séance de relevée, la proposition qui fut admise sur le champ, & approuvée. On signa, conformé-

Digitized by Google

ment à la délibération des États, cinq projets pour le Palatinat de Cracovie, & sept pour ceux de Posnanie, de Kalisch & de Gnesne. Le projet que proposa, au nom de toute la Lithuanie, le Palatin de Wilna, d'augmenter, dans le grand Duché, le nombre des Sénateurs, & d'y nommer encore quelques Castellans, parut mériter une plus grande attention. La partie de l'Assemblée qui représentoit les États de la Couronne, demanda que ce projet fût mis en délibération, comme susceptible de grands inconvéniens, & par conséquent, de réflexions plus importantes. On admit ce dernier avis, dont la proposition déplut fort aux Représentans de la Lithuanie, qui se crurent si offensés de ce procédé, que, lorsqu'il fut question du projet présenté par le Palatin de Sendomir, ils ne voulurent jamais donner leur consentement à sa signature. Cet incident pensa troubler l'heureuse harmonie qui avoit régné dans cette Assemblée, depuis son ouverture jusqu'à ce jour. Mais le Roi, dont la douceur fait toujours ramener tout au vrai centre de l'union, arrêta toutes ces contestations; &, pour prévenir les suites que pouvoit avoir une pareille fermentation, S. M. prorogea la Séance.

La fin au Journal prochain.

SUÈDE.

STOCHOLM, (*24 Décembre*). Le Roi a conféré le Commandement de Christianstadt, en Scanie, au Colonel Abraham Gustawscholde,

Digitized by Google

qui, sous le nom de *Hellichius*, commença en 1772 la révolution, dont le premier effet a été de rendre à la Suède la tranquillité qu'elle avoit perdue en s'abandonnant au délire d'une anarchie Sénatoriale.

Au moyen d'un emprunt de 2 millions de florins, fait en Hollande, le Roi est parvenu à faire circuler plus d'argent comptant dans son Royaume, & conséquemment à faciliter les opérations du commerce & de l'industrie. On a fixé l'époque du nouvel an pour faire, de nouveau, le paiement d'une partie des appointemens des Officiers Militaires, & de ceux de l'État Civil, en écus forts. On retirera les anciens billets de banque au-dessus de la valeur de 100 écus. La Banque paiera même la valeur des billets qui surpassent cette somme, à quiconque, en les lui offrant, consentira d'accepter des plaques ou de la monnoie de cuivre. L'exportation du cuivre en plaques sera libre à l'avenir; elles ne seront assujéties qu'au seul droit perçu depuis long-temps sur le cuivre ordinaire. Les nouveaux billets de banque ne se rapporteront plus à des sommes en monnoie de cuivre, mais uniquement à des écus forts de banque, & le moindre billet sera de 10 de ces écus. On espère aussi réaliser les six millions de rixdalers en billets de banque, qui roulent actuellement, moyennant trois millions 330 mille écus de banque en monnoie d'argent & de cuivre. Comme on bat tous les mois 180 mille écus de banque, ce qui fait une somme de plus de deux millions par an, on se flatte que cet avantage considérable, joint au revenu

Digitized by Google

dont la Couronne jouit, ſous le titre de *dime de cuivre*, ſuffira pour exécuter ce plan utile, formé, à ce que l'on dit, par M. Lilienkranz, Secrétaire d'État.

Le Roi s'eſt rendu, avec la Reine, à Griphskolm, pour éviter les cérémonies preſcrites par l'étiquette du premier jour de l'an; &, par un effet de la bienfaiſance qui le caractériſe, ce Prince a donné ordre, avant ſon départ, d'ouvrir tous les magaſins de la Couronne, pour le ſoulagement des habitans des diſtricts d'Abo & Biornebourg, que la modicité de la récolte a réduits à l'indigence. Sa Majeſté veut qu'on leur fourniſſe des grains au plus bas prix poſſible, ou qu'on les leur donne ſous la promeſſe de les rendre en nature après la récolte de l'année prochaine.

Le Comte de Creutz, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de France, a fait compter une ſomme d'argent au Bourguemaître d'Askerſund, pour le ſoulagement des habitans de cette ville, qui ont eu le malheur d'être incendiés.

Extrait d'une Lettre d'Abo, ſur le Golfe de Finlande.

» Il eſt difficile de recevoir des nouvelles certaines des affaires de la Cour de Ruſſie; notre commerce avec cet Empire, ne nous donne pas plus de lumière. Tout ce que nous pouvons dire d'après nombre de lettres, où le mot de l'énigme reſte toujours à deviner, c'eſt qu'il paroît s'être élevé quelques orages dans le ſein de la Famille Impériale

Digitized by Google

périale. Ces bruits se répandent sourdement, & deviennent plus ou moins sérieux, à mesure qu'ils s'éloignent de leur première source, & qu'ils se répetent. Ce que nous apprenons se réduit à une mesintelligence survenue, dit-on, dans la Maison Impériale; on prétend qu'il y a deux partis, mais le plus fort est celui de la Souveraine. Le peuple garde un silence profond sur toutes ces choses ».

DANEMARCK.

COPENHAGUE, (*le 28 Décembre*). Le Roi vient de faire une nombreuse promotion dans sa Marine. Deux Contre-Amiraux ont été élevés au grade de Vice-Amiral; trois Commandeurs à celui de Contre-Amiral; quatre Lieutenans, à celui de Capitaine de vaisseau; six premiers Lieutenans, à celui de Capitaine-Lieutenant; huit Lieutenans en second, à celui de premier Lieutenant; & dix-neuf Cadets, à celui de Lieutenant en second.

ALLEMAGNE.

VIENNE, (*le 4 Janvier*). Il vient de paroître un Etat de Finances, par lequel il est démontré que les revenus de toutes les Provinces de la Domination Autrichienne, montent à 90,398,166 florins, 6 kr. $\frac{6}{8}$. (24096173o liv.) La dépense ne s'élève qu'à 83,544,30 flor. 44 kr. ainsi la recette surpasse la dépense de 7,e85161 flor. 54 kr. $\frac{4}{8}$. La Maison d'Autriche est, après la France, l'Etat dont les revenus

Digitized by Google

montent le plus haut. Cependant il reste encore beaucoup de dettes à la charge de l'Etat mais pour l'éteindre, la Cour a établi une caisse particulière d'amortissement, à laquelle les Provinces de Bohême, de Moravie, de Siléſie, les deux Autriches, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, &c. &c. & une partie du Clergé fourniſſent des contributions extraordinaires. La première, qu'ils y ont verſée fut levée en 1770, & produiſit 4,335072 fl. 48 kr. ½. La Hongrie, la Tranſilvanie, l'Italie, les Pays Bas & le Tyrol, ſont exempts de cette contribution, tant en vertu de leurs privilèges particuliers, que par des raiſons d'Etat, qui ont prévalu ſur toute autre conſidération.

Un Edit Impérial, publié dernièrement, permet aux Turcs, Arméniens, Grecs, Jacobites, & autres ſujets de l'Empire Ottoman, de commercer dans l'Archiduché d'Autriche, & de s'y établir avec leurs familles. Comme on a obſervé que la plupart des converſions n'ont pour motif qu'un ſordide intérêt, il eſt expreſſément défendu d'employer la ſollicitation & la ruſe, pour arracher ces Etrangers à leurs cultes; mais ceux qui voudront s'inſtruire & embraſſer librement la Religion Chrétienne, ſeront accueillis & traités avec diſtinction.

Il vient d'arriver de Pétersbourg un Courier extraordinaire, qui a, dit-on, apporté la nouvelle que les troupes Ruſſes ſe ſont emparé de la ville de Précop, en Crimée, événement que l'Impératrice de Ruſſie a fait notifier aux Mi-

Digitized by Google

nistres des Cours de Vienne & de Berlin, en leur déclarant que son intention n'est pas d'étendre les limites de son Empire; mais d'obliger la Porte à évacuer Taman, conformément au dernier traité de paix, & à livrer le passage par le détroit des Dardanelles, à autant de navires Russes qu'il s'en présentera. (Les Turcs, qui redoutent l'ambition de cette Puissance, refusent d'en laisser entrer plus de deux).

RATISBONNE, (25 *Décembre*). Le Colonel de Faucil est à Cassel, où il régle tout ce qui est relatif aux nouvelles troupes Hessoises, que la Grande-Bretagne prend à sa solde. Il paroît que, si l'Angleterre ne parvient pas, pendant cet hiver, à conclure un accommodement avec ses Colonies, elle fera passer encore un grand nombre de troupes Allemandes en Amérique.

Un Saxon, établi depuis long-temps aux environs de Nuremberg, passoit dans toute la contrée, pour être sourd & muet. Dépositaire, à la faveur de cette ruse, d'une infinité de secrets, qu'il avoit découverts sans qu'on se doutât qu'il pût en abuser, il se mit à trafiquer adroitement des connoissances qu'il s'étoit procurées. Les vols cachés, les intrigues amoureuses, les infidélités réciproques des amants & des époux, il savoit tout, & vendoit bien cher les éclaircissemens que l'intérêt ou la jalousie vouloit obtenir en secret de sa pénétration. Enfin, satisfait de l'état de sa fortune, il commença à se lasser de la con-

Digitized by Google

trainte où il vivoit, & il prit des mesures pour recouvrer la parole & l'ouïe. Il se mêloit aussi de découvrir les trésors cachés ; il se rendit donc, pendant la nuit, avec une troupe de payſans, dans un lieu qu'on lui avoit indiqué, pour y chercher un trésor. Là, les payſans consternés, entendirent la voix d'un spectre, qui apostropha ainsi le fourbe : *Homme de Dieu, je te rends l'usage de ta langue.* Dès le moment, cet homme parla comme s'il avoit toujours joui de cette faculté. Les bons payſans crièrent au miracle, & s'en retournèrent, publiant par tout cette merveille. Malheureusement on s'apperçut que le spectre lui avoit communiqué le dialecte Saxon, au lieu du Franconnien. On commença à soupçonner la vérité du prodige; le Saxon fut mis en prison, & après avoir subi de longs interrogatoires, il a été fouetté & marqué, en récompense de cet effort presque surnaturel.

Bonn, (*le 16 Janvier*). Le feu prit hier au Palais de l'Electeur notre Souverain; le corps de ce vaste édifice a été entièrement réduit en cendres, à l'exception des deux aîles. A trois heures trois quarts du matin, la Sentinelle ayant apperçu une petite flamme près du garde-meuble, & à côté de l'aîle qui donne sur le jardin ; on y envoya aussi-tôt du secours ; mais le toit étoit déjà tout en flammes. Les appartemens de l'Electeur ont été garantis, parce que le vent ne soufloit pas dans cette direction. A midi, le feu avoit déjà dévoré le Buon-Retiro, la Chapelle de la Cour,

Digitized by Google

l'Hôtel des Pages, le magnifique escalier, la salle du bal, & tout le quarré de la résidence. La tour où étoit le carillon a embrasé l'endroit nommé la *Maison Allemande*, qui est elle-même réduite en cendres. Le sommet d'une tour du Palais, tombant sur une maison, y a mis le feu, qui, de là, s'est communiqué à une autre, & toutes les deux ont été consumées. L'Electeur, qui, dans cette alarme générale, s'étoit retiré d'abord dans ses jardins, fut conduit à l'Hôtel de son grand Ecuyer. Les Pages s'étoient sauvés en redingotte, sans chapeau & sans bas, parce que la rapidité des flammes ne leur avoit pas laissé le temps de se vêtir autrement; le feu s'étoit étendu jusqu'à l'Eglise Paroissiale de Saint-Remi, & les écoles même des Jésuites en étoient menacées; mais heureusement on est parvenu à l'éteindre dans l'un & l'autre endroit. L'incendie n'est pas encore éteint au Palais, quoiqu'on soit venu à bout d'en arrêter les progrès. La perte est immense; la plus grande partie de la Bibliothéque, les meubles qui faisoient l'ornement du Palais, les superbes lits du *Buon-Retiro* ont été jetés dans la boue des jardins, où ils sont devenu la proie des flammes; les plus magnifiques glaces ont été cassées: tout ce vaste & superbe édifice n'est plus qu'un monceau de cendres. On apprend cependant que les Archives ont été sauvées. Plusieurs personnes ont péri dans ce désastre. La chûte d'un plafond en a tué ou blessé quinze à seize, parmi lesquelles on compte le Conseiller Au-

Digitized by Google

lique de Breuning, que l'on dit mort en ce moment. Plusieurs autres ont disparu, & on ne les a pas encore retrouvés.

ANGLETERRE.

Londres, (17 *Janvier*). La Cour est, dit-on, fort intriguée de la réponse que le Lord Grantham, Ambassadeur d'Angleterre auprès de S. M, C. a reçue depuis peu. Voici comment l'on rapporte cette affaire.

Lorsque la Flotte Espagnole partit de Cadix, on envoya ordre au Lord Grantham de tâcher de se faire donner par le Ministre d'Espagne une réponse satisfaisante sur la destination de cet armement considérable, qui, ne pouvant avoir pour objet aucune affaire domestique, ni regarder simplement les Colonies, excitoit l'étonnement de toute l'Europe. La Cour de Madrid prit quatre jours pour délibérer sur sa réponse, & finit par dire que Sa Majesté ne se croyoit point obligée de satisfaire la curiosité d'aucune Puissance; qu'elle pouvoit mettre en mer telle Escadre & telle Flotte qu'elle jugeroit à propos, sans qu'on eut droit de lui en demander la raison; qu'enfin Sa Majesté n'avoit jamais fait la moindre question sur les préparatifs des Anglois, & qu'elle ne croyoit pas devoir répondre à celles qu'on pourroit lui faire. L'Ambassadeur représenta en vain que l'usage avoit établi ces sortes de communications respectives, on ne lui répondit plus. L'Ambassadeur a donné, en conséquence,

Digitized by Google

des ordres pour faire les préparatifs de son départ, & depuis ce moment, les Couriers n'ont fait que passer continuellement d'une Cour à l'autre. On assure même que, par une suite de cette espèce de rupture, la Cour de Londres a donné avis à celle de Lisbonne qu'elle désespéroit de pouvoir rétablir la paix entre cette dernière & l'Espagne ; mais point de secours de promis ; où en trouveroit-on ? Les Anglois sont si occupés ailleurs, que la médiation & les souhaits sont les seuls secours qu'ils puissent donner à leurs alliés.

Le Roi reçut, le premier de ce mois, les complimens de la principale Noblesse & des Ministres Etrangers, qui le félicitèrent sur les avantages que viennent de remporter ses troupes sur celles des Américains. Le Capitaine Gadner, qui a apporté les dernières dépêches du général Howe, eut l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, qui, pour connoître, par elle-même, la vraie situation des affaires en Amérique, eut avec lui une conférence très-longue. Sa Majesté éleva, le même jour le Capitaine Duglas à la dignité de Chevalier Baronnet de la Grande-Bretagne, en récompense des services qu'a rendus à l'état ce brave Officier, qui, après avoir, au commencement de l'année dernière, forcé, à travers les glaces, l'entrée du Fleuve Saint-Laurent, & fait lever le siége de Québec, a beaucoup influé sur le succès des armes Britanniques dans le Canada.

Digitized by Google

Si l'on veut s'arrêter aux différentes relations que le Miniſtère fait imprimer de tems en tems, dans les papiers dévoués à ſes vues, l'Angleterre a lieu de ſe flatter d'un ſuccès prochain & entier ; mais comme la cour a également l'attention de ne point laiſſer tranſpirer certaines dépêches qu'elle reçoit de tems à autre de la part de nos Généraux, tous les eſprits ne paroiſſent pas également diſpoſés à croire légèrement toutes les nouvelles qu'elle fait répandre. Si nous tournons nos regards vers l'Amérique, & que nous voulions raiſonner d'après les mouvements qu'on remarque parmi les Miniſtres; tout nous portera à croire que les avantages, remportés par l'armée royale ſur les troupes des Inſurgens, ne ſont rien moins que capables d'écarter les inquiétudes inſéparables d'une guerre de cette nature, qui fixe aujourd'hui l'attention de toute l'Europe. Il ſemble qu'on appréhende que les Rebelles ne faſſent, cet hiver, des efforts redoublés pour rendre inutiles tous les ſuccès de la campagne qu'on préſume devoir être actuellement terminée. Tout annonce que, malgré les échecs qu'ils ont eſſuyés, ils n'en ſont pas plus diſpoſés à ſe prêter à une reconciliation. On exagère ici ; autant qu'on le peut, le nombre de ceux qui prennent le parti de ſe ſoumettre. Mais ſi on y fait attention, on verra que ce n'eſt qu'à meſure que l'armée du roi fait des progrès, que l'on obtient d'eux des adreſſes pour implorer la clémence

Digitized by Google

du Souverain. N'a-t-on pas lieu de présumer que les soumissions n'étant faites que par les habitans des pays dont les troupes Royales sont en possession, ces peuples n'ont devant les yeux que la crainte de se voir traités en rebelles, ou celle de ne pas recevoir les secours qu'ils attendent de la part de ceux qui leur ont mis les armes à la main? Ne voit-on pas d'ailleurs tous les jours que malgré la vigilance de nos vaisseaux les Colonies ont plus d'une ressource pour se procurer de quoi soutenir, par la voie des armes, leurs prétentions? Quand on jette les yeux sur la liste des armes de toute espèce qu'elles ont abandonnées aux vainqueurs, on est étonné du nombre, & on est dans le cas de supposer, naturellement que celles qui leur restent, & celles qu'elles peuvent encore se procurer, sont suffisantes pour les mettre en état de faire tête au Gouvernement. On dit même que, loin de songer en aucune sorte à se soumettre, les habitans ont résolu d'abandonner les côtes, & de se retirer chez les Indiens pour y jouir d'une entière liberté; que plusieurs d'entre eux ont déjà exécuté cette résolution, & qu'ils ont été très-bien reçus des Sauvages. Toutes ces réflexions sont alarmantes. Cependant, on assure positivement que cette querelle sera bientôt terminée; que le Congrès-Général perd insensiblement beaucoup de l'influence qu'il s'étoit acquise sur les Colonies & du crédit qu'il avoit chez l'étranger; qu'enfin faute de moyens, il sera

Digitized by Google

obligé de se plier à la volonté du Gouvernement. Le Général Howe a résolu, dit-on, de terminer la Campagne par quelque coup d'éclat, & pour assurer le succès qu'on attend il a détaché 10, 000 hommes, aux ordres du Général Cornwallis, par le Jersey, pour aller s'emparer de Philadelphie, tandis que les Généraux Clinton & Percy s'avancent par le Connecticut, pour soumettre Rhodes-Island: on prétend même que ces deux entreprises ont été exécutées, &, ce qu'il y a de plus beau & de plus avantageux, sans effusion de sang: tout cela peut être, mais nous aurions été plus instruits, si la Cour, dont le système ne nous est pas tout-à-fait connu, eût fait publier les dépêches qu'elle a reçues, le 6 de ce mois, de la part du Général Howe & dont elle a dérobé le contenu à la curiosité du public. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que quoiqu'il ne soit question actuellement ici que de victoires remportées par l'armée Royale sur les Insurgents, le ministère profite des momens, où le corps de la Nation n'est point assemblé, pour parvenir à dresser un plan de réconciliation qui puisse satisfaire les deux partis, & que son intention est de le présenter à la rentrée du Parlement. Ce projet intéressant a même fait, dit-on, le principal objet des délibérations d'un grand-Conseil qui s'est tenu, le 10 de ce mois à la Cour, & auquel tous les Membres du Conseil ont reçu ordre de se trouver. On prétend même que ce plan est tout

Digitized by Google

prêt ; que l'on n'attend plus que la décision des Chambres pour le faire passer au Général Howe, & que c'est dans cette vue qu'on a retardé le départ du Paquebot qui devoit partir ces jours derniers de Plimouth pour New-Yorck. Tandis que nous battons les Américains sur terre, ils cherchent à se dédommager sur mer, & en évitant sagement de se mesurer avec nos Vaisseaux de guerre, ils nous enlèvent de temps en temps des Navires, dont la perte ne peut qu'augmenter la masse énorme des dépenses qu'entraîne cette guerre, plus ruineuse, peut-être, pour la Grande-Bretagne que pour les Colonies révoltées. Nous venons d'apprendre, dans le moment, que leurs Armateurs se sont emparé, tout récemment, de deux bâtiments, dont la prise peut être évaluée à cent soixante mille livres sterling. Mais ce qui prouve encore mieux que les avantages sont au moins balancés, & qu'en gagnant d'un côté quelques milles de terrein, nous faisons de l'autre des pertes réelles en espèces, c'est la liste, qu'on distribue ici des Vaisseaux que nous ont pris les Américains, & le montant des sommes auxquelles on évalue ces prises.

Vaisseaux destinés pour les Indes Occidentales, .	1, 069, 000 l. st.
Pour Terre-Neuve, . . .	58, 500
Pour l'Afrique, ...	187, 500
Pour le Canada & la nouvelle Ecosse, ...	16, 500
Vaisseaux de transports de vivres & munitions, . . .	167, 000

Digitized by Google

Vaisseaux Irlandois, ... 3, 600
Sur la Méditerranée, . . . 15, 000
Différens Vaisseaux Marchands, 60, 000

On s'étonne avec raison qu'après des pertes si considérables, l'armée Royale, denuée des provisions abondantes qui lui étoient destinées, puisse se soutenir dans un pays ruiné où elle ne trouve aucun secours, & où elle est obligée de lutter à la fois & contre les rigueurs du climat & contre le besoin toujours renaissant de vivres. Voici ce qu'écrit à ce sujet un Officier de l'armée Royale: « Notre armée est mal nourrie & encore plus » mal habillée; nous ne pouvons pas nous » servir du biscuit qu'on nous a envoyé, » qui est tout rongé de vers; ajoutez à » cela que presque tout le monde est atta- » qué de la dyssenterie; l'hiver commence » à devenir très-rigoureux: le Général Howe » sera obligé de retourner dans peu à New- » Yorck, dont il ne s'est pas encore éloigné de » plus de 16 milles. Un de nos Vaisseaux de » transport, le mieux pourvu qu'on ait expédié » pour l'Amérique, vient d'être pris par les » Américains & conduit à Boston. Il avoit » à bord 16000 habits complets pour l'ar- » mée du Canada, 30000 chemises, 30000 » paires de bas, &c. &c. Ce qui fait une » perte de plus de 90000 sterl. Notre armée » ne peut manquer d'en souffrir extrême- » ment. Pour surcroît de malheur, le Vais- » seau l'*Union* qui fit voile, il y a quelque » temps, pour Québec, chargé de 70000

Digitized by Google

» livres sterl. en espèces & d'une grande quan-
» tité d'équipages de Campagne, n'ayant pu
» remonter la rivière de S. Laurent, est en-
» tré dans le Port de Hallifax, où il sera
» obligé de passer l'hiver ». D'après la lecture de cette lettre qui nous donne une idée très-désagréable de la situation des Troupes Royales en Amérique, on peut sentir aisément dans quelles vues la Cour mettra fin à cette guerre si dispendieuse. Ce qui donne un nouveau poids à ces présomptions, c'est le calcul suivant, que quelques-uns de nos Ecrivains regardent même comme très-modéré:

» Les subsides accordés par différens trai-
» tés, ont coûté au Gouvernement à peu
» près quinze millions sterling; les Arma-
» teurs Américains ont fait, aux vaisseaux
» Marchands, un tort de plus de cinq mil-
» lions: & ces deux articles, joints à la
» cessation de tout commerce avec les Colo-
» nies, font une perte, pour l'Angleterre, de
» plus de quarante millions de livres sterling: »
la livre sterling valant 21 liv. 16 s. 4 d. il s'en suivroit que les pertes & les dépenses que cette guerre a déjà occasionnées à la grande Bretagne, monteroient à 912,000,000 l. de France. Indépendamment de ces dépenses, il paroît que l'Angleterre n'a pas souffert des pertes moins considérables dans ses armées: voici ce qu'en publient quelques Spéculateurs, dont les réflexions ne semblent pas dépourvues de solidité.

« Si l'on en croit, disent-ils, les derniers

Digitized by Google

» rapports du Général Howe, ſon armée n'eſt
» compoſée que de 21, 634 hommes effectifs;
» cependant il y a deux mois que le Lord Ger-
» maine déclara, dans la Chambre des Com-
» munes, qu'après que tous les Auxiliaires au-
» roient joint l'armée du Chevalier Howe, il
» ſe trouveroit 35 mille hommes effectifs
» ſous les ordres de ce Général. La Gazette
» nous apprend que cette jonction s'eſt faite;
» comment rapprocher de la vérité deux aſſer-
» tions ſi oppoſées? Si le Lord Germaine a par-
» lé ſans hyperbole, & que le Général Howe
» ſoit exact dans ſes détails, il s'enſuit que,
» quoique l'on n'ait fait mention que de la
» perte de quelques centaines de ſoldats, nous
» avons perdu, pendant le cours de la cam-
» pagne de 1776, 13,366 hommes: voilà
» comme il arrive que qui n'entend qu'une
» partie ne ſait rien. On s'eſt borné auſſi à nous
» donner un état à-peu-près ſemblable, de
» ce que les Heſſois ont perdu. L'exactitu-
» de avec laquelle on a calculé la perte du
» Général Howe, ne peut-elle pas nous autori-
» ſer à croire que le nombre réel doit monter
» au moins au double de ce qu'on annonce? »

On mande de New-Yorck, que l'armée Royale diminue tous les jours, non-ſeulement par les pertes que leur cauſent les ennemis, mais auſſi par les maladies qu'engendre la mauvaiſe qualité des vivres. En outre, la rigueur extrême de la ſaiſon fait craindre que le peu de ſoldats qui pourront réſiſter à la nature du climat, ne ſoient point en état de tenir la campagne au Printemps prochain. Le

Digitized by Google

pays ennemi pourroit, à la vérité, leur fournir abondamment tout ce dont ils ont besoin pour leur subsistance; mais les Rebelles ont soin d'emporter ou de brûler tout ce qui seroit de quelque secours à l'armée Angloise.

On assure que le quatrième régiment a été taillé en pièces dans la dernière affaire du 16 Novembre: il est vrai que la Gazette n'en dit pas un mot; mais le silence affecté de cette Gazette, dont on connoît actuellement la source, ne détruit point la vérité de tout ce qu'on vient de lire. C'est sans doute, en conséquence de la réalité de ces faits, qu'on se prépare à envoyer, au Printemps prochain, des renforts assez considérables en Amérique pour que le Général Howe puisse frapper enfin un coup décisif. On est donc encore fort éloigné de celui qu'il devoit porter avant de finir la campagne; on seroit même tenté de croire que ce Général n'y a pas encore pensé, puisqu'il y a quelque temps qu'il a fait entrevoir au Gouvernement que si l'on vouloit terminer l'année prochaine les troubles de l'Amérique, il lui faudroit, indépendamment des garnisons de New-York & d'Hallifax, trois différentes armées; une dans la Province de la baie de Massachusset; la seconde, dans la Pensylvanie, & la troisième, dans la Caroline-Méridionale; ce qui exigera encore au moins 30 mille hommes. Malgré ces renforts qu'on doit, dit-on, envoyer au Printemps prochain, il paroît que le Général Howe doit plus compter sur lui-même ou sur une réconciliation prompte, que sur tous ces secours, s'il est vrai,

Digitized by Google

comme on le publie, que, sur la demande qu'il a faite de vingt frégates de plus pour le service de cette année, on lui ait répondu que dans le cas où la guerre s'allumeroit en Europe, loin de donner ce renfort, on seroit dans la nécessité de diminuer sa flotte d'une vingtaine de vaisseaux. Cette circonstance donneroit beau jeu aux Armateurs Américains pour ruiner le commerce des Indes Occidentales.

On lit dans une des Gazettes du soir, le passage suivant, tiré d'une Lettre écrite par un Officier de l'armée Angloise actuellement en Canada. « Notre Général a dégoûté tous les » amis de la Vieille Angleterre ; ses manières » sont pleines de hauteur, & il porte par- » tout cet air impérieux que les Grands subs- » tituent souvent au mérite qui leur manque. » A-t-il à sa table des personnes de la pre- » mière distinction dans cette Province, à » peine daigne-t-il leur adresser la parole. » Cette conduite, loin de lui gagner l'estime » ou l'amitié des Canadiens, ne leur inspire » qu'un profond mépris & de l'éloignement » pour sa personne. Le style de ses dépêches » nous a convaincu que c'est par un défaut » d'éducation & par ignorance, qu'il se mon- » tre si réservé & si taciturne ; aussi toutes les » personnes honnêtes l'ont-elles abandonné, & » sa table n'est fréquentée que par des Colons » nécessiteux, ou par des gens de son pays dont » le caractère sympathise avec le sien. Cette ré- » serve mal placée, empêche que des avis inté- » ressans ne lui parviennent, & l'on peut la » regarder comme la seule cause de tous les

Digitized by Google

» malheurs que cette Province a essuyés. S'il » avoit voulu admettre dans ses conseils des » personnes bien instruites, il auroit pu met- » tre le Canada hors de toute atteinte de la part » des Rebelles ; ce ne fut point lui, mais Mac- » Cléan, qui anima les troupes & les habitans » à la défense de Québec. Aussi les matelots » & les soldats passèrent-ils, en défilant, devant » lui, dans un morne silence, & ne firent écla- » ter des huzzas répétés, qu'en arrivant près de » Mac-Cléan qu'ils appeloient hautement le » libérateur de Québec. S'il eût pris la précau- » tion d'envoyer à la découverte des person- » nes en état de lui donner de bonnes infor- » mations sur la situation des Rebelles sur le » Lac, il eût pu s'embarquer un mois plutôt, » & sauver, à la Nation, une dépense aussi » énorme qu'inutile ; enfin il a fait tout ce » qu'il ne devoit pas faire, & il a omis toutes » les choses qui pouvoient seules lui assurer un » succès aussi prompt que complet. »

Des Lettres particulières de New-Yorck, annoncent que le Général Washington s'est porté subitement du côté de Philadelphie ; qu'il a fait prendre à son armée, entre cette dernière ville & New-Yorck, une situation capable d'empêcher nos troupes d'y pénétrer ; d'autres le disent à Trenton. On travaille à rendre le cours de la rivière de la Warre impraticable, par tous les moyens possibles ; des vaisseaux enfoncés, des mâts & des pieux doivent servir à y arrêter tous les bâtimens. A un détroit de cette rivière, on a tendu des chaînes, & on a élevé, aux deux côtés, des forts

Digitized by Google

pour en défendre l'approche. Il y a déjà quelques mois qu'on avoit construit, à vingt-trois milles de cette ville, un fort appellé le *Granby*, qui devoit être défendu par dix-huit milles Provinciaux.

On assure que, de tous les prisonniers faits dans la dernière action en Amérique, aucun n'a voulu accepter l'amnistie sous condition de renouveller le serment d'obéissance.

Tout s'accorde sur le parti que semblent avoir pris les Américains, de pousser leurs opérations. Il a été notifié, aux habitans de la ville de Boston, qu'on avoit nommé des Comités dans chaque quartier de la ville, pour examiner la valeur de tous les bâtimens entièrement ruinés, & pour faire un devis de ce que pourroient coûter les réparations de ceux qui n'ont été qu'endommagés. Les personnes qui composent ces Comités, sont aussi chargées de recevoir les états que les particuliers auront produits, sous serment, pour constater ce qu'ils ont perdu, tant en argent & en marchandises, qu'en meubles & autres propriétés. Ceux qui ont particulièrement souffert de la part de l'armée & de la flotte, ont été priés de tenir leurs comptes en état d'être présentés le 10 Décembre, jour fixé pour l'assemblée de ces Comités. On a averti aussi les habitans qu'on distribueroit une forme de cédule, où les différentes espèces des dommages soufferts, seroient rangées sous différens chefs, qui contiendroient les noms, ensuite le nombre des bâtimens détruits ou endommagés, les pertes de toute espèce, leur valeur, &c.;

Digitized by Google

& enfin le total des dommages & pertes.

On mande de la *Nouvelle-Londres*, qu'on vient de mettre un embargo pour prévenir l'exportation des draps & des étoffes de laine, ainsi que des autres choses nécessaires pour l'habillement des troupes Américaines auxquelles on a fait passer, par ce moyen, une grande quantité de ces sortes de marchandises, que quelques traîtres retenoient à dessein, ou faisoient passer à l'Etranger.

Les derniers avis qu'on a reçus des Plaines-Blanches, confirment les détails déjà donnés des excès qu'y commettent les Royalistes contre les Toris & les Whigs, indistinctement. Ceux-ci, suivant ces avis, ont été traités avec la dernière brutalité, au point que, sans distinction d'âge ou de sexe, on les a dépouillés de leurs chemises pour en revêtir les soldats Anglois qui manquoient de vêtemens.

Si l'on peut ici faire imprimer tout ce que l'on veut, il faut convenir que cette liberté entraîne des abus bien dangereux, lorsqu'elle dégénère en licence. On ne croiroit point jusqu'à quel point on pousse la hardiesse, en parlant de la guerre d'Amérique. Voici ce qu'on lisoit, il y a peu de jours, dans quelques-uns de nos papiers du soir. « Un des » Membres de la Société constitutionnelle, » proposa, dans une des Assemblées, » d'ouvrir une souscription pour lever une » somme de 100 liv. sterl. destinée au soula» gement des veuves, des orphelins, des pères » & mères de nos très-chers frères & conci» toyens les Américains qui, animés du der

Digitized by Google

» sir de soutenir le nom Anglois, & préfé-
» rant la mort à l'esclavage, ont été, le
» 19 Avril 1775, massacrés par les troupes
» du Roi, à *Lexington*, & à *Concorde*,
» dans la Province de la Baye de Massa-
» chusset. Après que cette somme eut
» été souscrite, la Société chargea M. Horne
» de la remettre entre les mains de MM.
» Brows & Colleson, pour le compte du D.
» Franklin, avec injonction de prier celui-ci
» d'en faire l'usage ci-dessus énoncé ».

Les Imprimeurs de ces papiers ont été cités ces jours derniers; & les Jurés les ont jugés coupables; cependant on n'a encore rien déterminé sur leur compte.

C'est encore par une suite de cette liberté effrénée, qu'on a écrit, dans une Gazette du soir, ce qui suit:

« Le Conseil-Secret, voyant la facilité avec
» laquelle le peuple, représenté par ses Com-
» munes, donne, tête baissée, dans toutes les
» intentions de la Cour, va présenter, sans
» autre cérémonie, le mémoire des dettes de
» S. M., sans entrer dans le détail fastidieux
» des *Comment* & des *Pourquoi*. On demande
» en gros un million pour les Pages. On a déjà
» pressenti les Membres du Parlement, & la
» plus grande partie y concourra volontiers. Ils
» ont raison, ils donnent en gros ce qui ne
» leur appartient pas, pour le reprendre en dé-
» tail. »

Le Roi qui connoît le local de l'Amérique, pour le moins, aussi-bien que ses Ministres, s'entretenant dernièrement avec le Lord Armhast, qui a fait plusieurs Campagnes dans cette

Digitized by Google

partie du monde, demanda à ce Seigneur s'il croyoit que les Américains Septentrionaux puſſent tenir devant ſes troupes victorieuſes. *Plus l'on s'avancera dans le Pays*, répondit ce Seigneur, *plus les Américains auront ſur nous d'avantages; les bois, les marais, les defilés, ſont pour eux autant de petits forts imprenables, d'où ils pourront nous nuire infiniment, pourvu qu'ils ſoient bien commandés.* Si cela eſt, *répliqua Sa Majeſté*, » il me paroît qu'il ſeroit à propos d'a» voir, dans l'intérieur du pays, le long des ri» vières & des lacs juſqu'à l'Ohio, des forces » aſſez conſidérables pour leur couper ces reſ» ſources ». Le Lord Armheſt trouva que c'étoit effectivement le ſeul moyen de les rendre inutiles; & l'on aſſure que Sa Majeſté a envoyé depuis, des ordres en conſéquence au Chevalier Carleton.

Un bon Allemand fut arrêté, ces jours derniers, par un voleur de grand-chemin, qui lui enleva ſa montre & deux guinées, & lui ſouhaita un bon voyage, après l'avoir volé. L'Allemand, perſuadé, ſans doute, de la probité de ſon voleur, fort attaché d'ailleurs à ſa montre, imagina, de le rappeler & de lui propoſer de la racheter, moyennant ſept guinées qu'il avoit encore ſur lui: *très-volontiers*, reprit le voleur, en faiſant l'échange; puis, lui portant le piſtolet ſur la gorge, *un mot de plus, Monſieur, je vous ai vendu votre montre, à préſent je vous la vole; c'eſt mon métier.*

On mande de New-Yorck, que le Colonel Rogers, qui, avec ſes Compagnies franches,

Digitized by Google

avoit attaqué un Corps des Rebelles, y a perdu presque tout son monde, & a été lui-même dangereusement blessé. C'est ce Major Rogers, que l'on avoit dit être fortement attaché au parti des Américains. On croit que le Brevet de Colonel qui lui a été accordé, l'a déterminé à changer de parti : on ajoute qu'un Officier-Major dans les troupes Hessoises, s'est pendu dans la maison d'un particulier où il avoit son logement. On ignore les causes & les circonstances de sa mort. Mais le suicide est si commun dans le pays, qu'on remonte fort rarement aux causes.

Extrait de la Gazette de la Colonie Méridionale, le 10 Décembre.

» Ce matin, le nommé Jean-Robert, Ministre non conformiste, soupçonné de favoriser trop ouvertement le parti du Roi, a été saisi par la populace, qui lui a fait d'abord l'ancienne cérémonie de l'enduire de goudron & de le rouler ensuite dans la plume. Après l'avoir ainsi promené dans la ville, les plus acharnés ont élevé un gibet ; & malgré tout ce que l'on a pu faire pour les en empêcher, ils l'ont pendu ; après quoi ils ont allumé autour de la potence un feu de joie, dans lequel ils ont brûlé le cadavre ».

Extrait d'une Lettre écrite par un Anglois, à un de ses amis.

» Depuis que les Insurgens ont quitté la nouvelle Yorck, les nouvelles ne sont plus si com-

Digitized by Google

munes, mais elles n'offrent pas moins de contradictions. Nos troupes les chaſſent continuellement devant elles, & le Général Washington, qui ne ſait ni défendre ni attaquer, remonte paiſiblement la rivière de Hudſon, en laiſſant partout la dévaſtation après lui. Voilà, mon cher ami, le précis de toutes les nouvelles qu'on nous donne : j'étois diſpoſé à regarder tous ces avantages comme réels, lorſque, me trouvant l'autre jour dans un cercle, je fus tout-à-coup diſſuadé par la vive ſortie que fit Sieur James Volskew ».

» Si le Général Washington, *nous dit-il*, étoit auſſi inepte qu'on veut nous le perſuader, pourquoi le Congrès-Général l'auroit il choiſi pour conduire des hommes qui doivent être ſi braves comme Bretons, & comme combattans pour la liberté ? Les Mongommery, les Lées, les Arnold, ſemblent avoir juſtifié le choix du Congrès, & Washington eſt l'homme de l'Amérique, puiſque l'Amérique l'a nommé. Pourquoi les frères Howe ſe ſont-ils emparés de ſon imprimerie, ſi ce n'eſt pour tromper l'Angleterre & l'Amérique ? D'ailleurs, quelle démarche du Congrès annonce la crainte ? Il fait des Loix ; il établit des Juriſdictions ; il forme un Gouvernement, dans le temps où l'on annonce que quelques mécontens préſentent des adreſſes pour rentrer ſous l'obéiſſance du Gouvernement. Qu'on me montre une lettre d'un homme libre de l'Amérique, je croirai ſa dépoſition plus que toutes les relations poſſibles. Mais le commerce eſt interrompu, le

Digitized by Google

crédit baisse, les Dépêches deviennent dévorantes ; on craint au dehors, on souffre au dedans : voilà la véritable origine de ces Pamflets menteurs, dont l'effet funeste est de nous endormir sur notre véritable situation. Enfin, en supposant le plus grand succès possible de la part de nos troupes en Amérique, la destruction totale des Insurgens, la dévastation de tout le Pays, quel avantage en résulteroit-il en faveur de la nation ? Le commerce détruit, payera-t-il les dettes que nous avons contractées pour le détruire ? Les Colons égorgés en feront-ils naître d'autres de leurs cendres ? & les subsides accordés aux troupes étrangères, qui les payera ? Tranchons le mot ; la Nation sans doute, déjà obérée par la guerre. Et les autres Nations, qui ont tant gagné à nos discordes, & qui ont si fort agrandi leur commerce, que font-elles pendant que nous nous entre-détruisons ? Elles mettent nos fautes à profit ; elles rient, sans mot dire, de nous voir effectuer nous-mêmes ce qu'elles auroient vainement tenté, si, mettant de côté un vain orgueil, nous avions reçu à bras ouverts nos Compatriotes ; & si nous n'avions pas laissé fermenter & s'aigrir le levain de la haine entre nos Colonies & nous . . . . ».

» Je n'acheverai pas, mon ami, de vous rapporter tout ce qu'ajouta l'enthousiaste James ; mais je vous assure que son discours a fait sur moi une impression bien forte ».

LISBONNE, (11 *Décembre*). La Princesse du Brésil accoucha, le 22 de ce mois, d'une Princesse,

Digitized by Google

ceſſe, dont on a célébré la naiſſance par des illuminations.

Le Roi ſe trouve, depuis quelques jours, dans un état à faire eſpérer qu'il pourra ſe rétablir. Sa Majeſté a un peu d'appétit, & elle dort tranquillement, mais elle n'a pas recouvré la parole, qu'une attaque d'apoplexie lui a ôtée. Les Médecins lui ont fait faire deux cautères, dont on attend d'heureux effets.

Une petite Eſcadre Angloiſe, compoſée d'un vaiſſeau de 60 canons & de 4 Frégates, eſt entrée dans le Port de cette capitale, où ſe trouvoient déjà trois Frégates avec un Sloop détachées de l'Eſcadre de la même Nation qui croiſe dans la Méditéranée. On penſe que ces bâtimens ſont deſtinés à éclairer les mouvemens de la Cour, pour en inſtruire auſſi-tôt celle de Londres.

On a expédié dernièrement, pour le Bréſil, des munitions de guerre & un train d'artillerie, avec ordre de fortifier l'Iſle de Sainte-Catherine, pour la mettre en état de défenſes.

On fait, dans tout le Royaume, des préparatifs de guerre immenſes: on répare toutes les fortifications des frontières; on forme de nouveaux Régimens; & tous ceux qui ſont ſur pied, ont été augmentés de trois cens hommes chacun. Les forces de terre actuelles conſiſtent en 36 mille hommes de troupes réglées, & 71 mille hommes de Milice.

Il eſt arrivé, depuis quelque temps, pluſieurs Officiers Allemands, qui ſont entrés au

Digitized by Google

ſervice du Roi. Deux neveux du Comte de la Lippe; ont obtenu chacun un Régiment.

ESPAGNE.

MADRID, (31 *Décembre*). On eſt occupé dans l'Arſenal de Barcelonne, à fondre un grand nombre de canons de bronze, avec du métal du Mexique, que le ſieur Maryts, célèbre Fondeur, a trouvé le moyen de rendre propre à l'Artillerie. Toutes les ſemaines on coule quatre pièces de vingt-quatre ou de ſeize, ou ſix de douze, ou huit de quatre, & l'on en forme autant ſur les moulins.

Il ſemble que l'Inquiſition reprenne faveur dans ce royaume. Le Roi qui, à ſon avénement au Trône, défendit à ce Tribunal de porter aucun décret ſans ſon conſentement particulier, a réſolu, dit-on, de lui rendre ſon ancienne activité. Cette préſomption eſt fondée ſur ce que l'Inquiſition a fait arrêter quelques perſonnes accuſées d'avoir tenu des diſcours trop libres, & en a fait avertir d'autres d'être plus circonſpectes. Le bruit ſe répand auſſi qu'il a été fait à Cadix, par ordre de l'Inquiſiteur de Séville, une Proceſſion à la ſuite de laquelle on a lû, à tous les habitans de la Ville, raſſemblés, les Bulles des Papes Pie V & Paul IV, qui ont accordé à l'Inquiſiteur une pleine autorité ſur les perſonnes de tout état.

On a appris par un paquebot arrivé de Buénos-Aires à la Corogne, que lors du dé-

Digitized by Google

part de ce bâtiment, les Portugais assiégeoient le Château Sainte-Thérèse.

CADIX, (23 *Décembre*). L'Escadre aux ordres de Don Michel Gaston, composée des vaisseaux de ligne, *le Velasco*, *le Saint-Eugène*, *le Diligent* & *le Saint François de Paule*, de 70 canons, & de la frégate *la Sainte-Catherine* de 30, rentrée le 11 en cette Baye, va être approvisionnée de nouveau pour remettre en mer. On assure toujours qu'on va équiper une troisième escadre, très-considérable, qui sera sous les ordres de Don de Cardoue, chef d'escadre. Cette nouvelle s'accrédite, d'autant plus qu'on a ordonné dernièrement à tous pilotes ou pilotins, non employés, de se présenter au Bureau de la Marine de ce Département, sous peine de quatre ans d'exil aux présides.

ITALIE.

ROME, (28 *Décembre*). On prétend, peut-être sans aucune espèce de fondement, qu'on a trouvé dernièrement trois canons du Château Saint-Ange chargés d'un boulet à chaîne, & cinq autres chargés d'un boulet ordinaire : les trois premières pièces étoient pointées de manière à enfiler directement la rue di Borgo-nuovo, par où le Pape passe tous les soirs pour aller coucher au Vatican, & les autres étoient dirigées contre ce Palais : on ne sait, disent ceux qui rapportent tout ce fait, en apparence très-apocryphe, par qui, ni comment elles avoient été chargées.

Digitized by Google

Le Gouverneur de Capoue, a reçu, dit-on, ordre de la Cour de Naples d'ouvrir toutes les lettres d'Eſpagne & de Rome, adreſſées à des perſonnes diſtinguées du Royaume des deux Siciles, entre autres, au marquis Tanucci, ci-devant Miniſtre d'État.

L'Aventurier, arrêté à Gènes, & qui ſe donnoit pour un prince de l'empire, a été regardé juſqu'à préſent comme un effronté, qui ſe décoroit d'un grand nom pour en impoſer à des dupes; mais on ne peut le prendre que pour un fou, s'il eſt l'auteur de la lettre ſuivante, qu'on ſuppoſe qu'il a adreſſée au Roi de Pruſſe.

« Envoyez-moi, mon Couſin, le plus-tôt » poſſible, une armée formidable ſur les » frontières de la République de Gènes; je » me mettrai à la tête, & je vengerai en per- » ſonne l'affront qui vient d'être fait à V. M. » par l'indignité dont on s'eſt rendu coupable » envers un Prince de ſa Maiſon Royale. » J'attends de pied ferme, & je ſuis, &c. ».

Le Souverain Pontife a ordonné de défricher une portion du territoire de Civita-Vecchia, & n'a chargé les cultivateurs que d'un impôt très-léger. Le terme de l'exportation des grains que le Pape avoit permiſe, eſt expiré.

Un jeune Gentilhomme, attaché au cardinal Archinto, vient de mourir d'une manière bien étrange. Il ſentoit depuis quelque-temps, de violens maux d'eſtomac, qui furent ſuivis de longs vomiſſemens où, parmi des flots de

Digitized by Google

ſang, il rendit une ſangſue en vie. On préſume qu'il l'avoit avalée en mangeant une ſalade.

NAPLES, (28 *Décembre*). Le Marquis Tanucci a demandé au Roi la permiſſion de ſe retirer en Toſcane, ſa patrie; mais S. M. en l'engageant à renoncer à ce deſſein, l'a aſſuré que ſes appartemens lui ſeroient toujours ouverts, comme ci-devant.

En demandant un compte de l'adminiſtration des biens des ci devant Jéſuites, le Marquis Della Sambucca ſe propoſe d'examiner la conduite du Conſeiller Gennaro Pallante, contre lequel on a auſſi porté des plaintes au ſujet de l'affaire des Francs-Maçons priſonniers. On lui reproche d'avoir lui-même concerté leur aſſemblée, pour les faire arrêter enſuite, afin de s'en faire un mérite auprès du Gouvernement. On aſſure, depuis quelque temps, que leur procès commence à prendre une tournure moins déſavantageuſe.

Le Roi inſtruit que Don Ange Fernandez faiſoit un trafic honteux de la Juſtice, l'a exilé de ſes États, en le privant de ſes emplois, honneurs & appointemens, & ne lui laiſſant, qu'à titre de charité, 500 ducats pour l'entretien de ſa famille.

Les éruptions du Véſuve ont recommencé. Il s'eſt ouvert à un de ſes côtés un nouveau gouffre d'où partent à-la-fois quatre torrens de lave enflammée, qui ſe répandant ça & là dans les campagnes d'alentour. Le plus conſidérable de ces torrens, a plus de 200 braſſes de large, & dans certains endroits 15 & 20

Digitized by Google

de profondeur. Le Duc d'Ostrogothie a déjà été plusieurs fois observer ce phénomène surprenant, dont on a donné souvent d'effrayantes descriptions, mais dont on ne peut se former une idée juste qu'en le voyant.

FRANCE.

VERSAILLES, (25 *Janvier*). Le 12 de ce mois, le Marquis d'Aubeterre, Commandant en chef dans la Province de Bretagne, & l'Évêque de Rennes, Président de l'Ordre de l'Eglise, ont été présentés au Roi par le Duc de Fronsac, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, en survivance; & Sa Majesté leur a témoigné sa satisfaction de leur conduite pendant le cours de la dernière assemblée des états de cette Province.

Le Marquis de Serent, de retour des états de Bretagne, où il a présidé la noblesse, a eu pareillement, à son arrivée, l'honneur d'être présenté au Roi par le Duc de Fronsac, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, en survivance. Le Roi lui a accordé les entrées de sa Chambre.

Le même jour, la Marquise de Rougé & la Vicomtesse de Sesmaisons, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la famille Royale: la première, par la Comtesse de Rougé, & la seconde, par la Duchesse de Laval.

Sa Majesté vient d'accorder à la Demoiselle de Clermont-Tonnerre, petite-fille du Maré-

Digitized by Google

chal, Duc de Clermont-Tonnerre, Pair de France & chef du Tribunal, la permiſſion de ſe qualifier du titre de Dame.

Le 24 de ce mois, le Prince Palatin Duc de Deux-Ponts, fut préſenté à Leurs Majeſtés & à la famille Royale, ſous le nom de Comte de Sponheim, étant conduit par le Sr Laliv de la Briche, introducteur des Ambaſſadeurs; le Sr de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi, pour la conduite des Ambaſſadeurs, précédoit.

L'après-midi, la Ducheſſe de Deux-Ponts fut préſentée à la reine & à la famille Royale.

Le 19 de ce mois, Leurs Majeſtés & la famille Royale ont ſigné le contrat de mariage de M. Demantmort, Comte de Dagnoy, Sous-Lieutenant dans les Gardes-du-Corps du Roi, avec Demoiſelle de Guitaud; & celui de M. de la Mothe, Capitaine à la ſuite du Régiment de Berry, Cavalerie, avec Demoiſelle de la Tour-du-Pin.

M. Hocquart, Préſident du Parlement de Paris, a eu le même jour l'honneur d'être préſenté au Roi par M. de Miromeſnil, Garde-des-Sceaux de France, & de faire ſes remercîmens à S. M. pour la place de Conſeiller-d'honneur du même département, vacante par la mort de M. de Thuiſy, & à laquelle S. M. l'a nommé.

Le 22, le Roi a accordé les entrées de la Chambre au Prince de Saint-Mauris, Capitaine-Colonel des Suiſſes de la Garde de Monſieur.

Le 23, le Comte de Saint Prieſt, Ambaſ-

Digitized by Google

fadeur du Roi à la Porte, de retour ici par congé, a eu, à son arrivée, l'honneur d'être présenté au Roi par le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire-d'État au Département des Affaires Etrangères,

PARIS, (*26 Janvier*). On a reçu de nouveaux détails de l'ouragan qui ravagea, le 6 Septembre dernier, la Guadeloupe, la Martinique & Marie-Galande. De plus de cent bâtiments qui se trouvoient alors sur la côte du Point Pierre, à peine en compte-t-on huit à dix qui n'ayent pas été considérablement endommagés. Les Isles Angloises, peu éloignées, ont aussi beaucoup souffert; mais pas moins cependant qu'on l'avoit d'abord publié. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la Dominique, environnée d'Isles, qui toutes ont été fort maltraitées, ne s'est pas ressentie de cette violente tempête. On se rappelle que l'avant dernier ouragan, qui fit aussi dans ces mers, de si affreux ravages, ne s'étendit pas non plus jusqu'à cette Isle. On seroit tenté d'en conclure, que les vents orageux n'y soufflent jamais avec assez de violence pour endommager les plantations. Les Anglois qui ont des possessions dans cette Colonie s'en félicitent, & les regardent comme des objets si précieux, qu'ils vendroient plutôt tout ce qu'ils ont dans les autres Isles, que les habitations qu'ils ont dans celle-là. Mont-Serra & S. Christophe ont fait des pertes immenses.

On a éprouvé à la Jamaïque, des secousses de tremblement de terre, mais qui n'ont pas été violentes.

Digitized by Google

La distribution des six maîtrises, grands prix, & prix de quartier de l'Ecole gratuite de dessin, s'est faite le 17 de ce mois, dans la galerie de la Reine, aux Thuileries. M. le Noir, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, & Président de cette Ecole, étant arrivé à six heures, accompagné des Administrateurs, M. Bachelier, Directeur, ouvrit la Séance par un Discours, après lequel on procéda à la distribution de deux cens vingt prix, que ce Magistrat délivra aux Elèves. Les six grands prix & maîtrises ont été accordés aux sieurs Navier, pour l'Architecture; Preaux, pour la perpective; Richardon, pour la coupe des pierres; Laligault, pour les mathématiques; Courtin, pour la figure & les animaux; & Gauthier, pour l'ornement & les fleurs. Ils ont eu l'honneur d'être embrassés par le Magistrat, au bruit des fanfares & des acclamations du public.

Un homme se déguisa dernièrement en Comte de Lyon, & se présenta chez le Directeur-Général des Fermes, pour avoir la permission de passer debout une voiture chargée de vin. Le Directeur, plein d'égards pour le prétendu Comte, lui expédia un ordre pour le Receveur de la barrière par où devoit entrer le vin: en conséquence, celui-ci fit accompagner la voiture par deux Commis; le trajet étoit long, le fripon pressa tant ces Commis de monter dans sa voiture, pour suivre celle du vin, que ceux-ci y consentirent. Après quelques temps de marche, le

Digitized by Google

soi disant Comte, prétexta pour un instant une affaire dans une maison où il ne devoit que monter & descendre. Pendant cet instant, qui a été assez long, la voiture de vin a poursuivi sa route, & les Commis l'ont perdue, ainsi que le Comte, qui n'est pas revenu.

On a fait une levée de Charpentiers pour les envoyer à Toulon, où on a reçu ordre de reprendre, avec activité, les travaux de l'Arsenal, qu'on avoit un peu suspendus, & sur-tout d'achever au plutot la construction de deux vaisseaux qui sont sur le chantier. Le Gouvernement a fait acheter à Marseille, 6000 quintaux de Chanvre, dont une partie a été embarquée pour Toulon, sur un Vaisseau qui va charger du bois qu'il doit transporter à Brest; deux Allèges d'Arles ont aussi transporté dans le premier de ces Ports une partie de ce Chanvre.

On continue à Brest l'armement des vaisseaux dont l'escadre de M. du Chaffaut doit être augmentée; les Officiers en sont déjà nommés. On dit qu'on va encore armer sept autres Vaisseaux destinés à aller joindre l'Escadre Espagnole aux ordres de M. de Casa-Tilly.

M. Dean est, dit-on, actuellement logé dans le même hôtel que M. Franklin. Ils dinent souvent l'un & l'autre des repas, & ils ne paroissent s'inquiéter en aucune manière des avantages que les Troupes Royales remportent sur les Insurgens: s'il faut les en croire, la plupart de ces avantages ne sont que des bruits que la politique répand pour en imposer à ceux qui seroient tentés de seconder les Américains.

Digitized by Google

Un habitant de Trilebardoul, Village situé auprès de Meaux, riche d'environ 30000 liv. avoit institué son légataire universel un Fermier nommé Bocquet, son intime ami, au préjudice de sa sœur, chargée d'une famille nombreuse; ce Fermier après avoir assisté aux funérailles de son ami, a fait un abandon total du bien qui lui avoit été légué, en faveur de l'héritière légitime, dont il n'a voulu accepter qu'une montre d'or.

On mande de Narbonne un autre trait de bienfaisance. Une femme pauvre, mais honnête & vertueuse, vivoit avec sa fille du travail de leurs mains, dont le salaire modique fournissoit à peine à leur subsistance; elles n'avoient pu épargner dans le cours de l'année de quoi payer le loyer de leur appartement; le Propriétaire les menaça de les renvoyer si elles ne le satisfaisoient pas. La mère affligée alla confier sa triste situation à un Militaire, homme de qualité, connu dans la Ville par sa générosité & son humanité. Cet Officier lui remit un mandat sur un Négociant de la Ville; elle y court; mais voyant que celui-ci lui compte 500 livres, vous vous trompez dit-elle aussi tôt, je n'ai pas demandé une si grosse somme, je n'ai besoin que de 50 liv.; le Négociant relut le billet qui portoit 500 l. & pour s'assurer de la véritable intention du bienfaiteur, il accompagna la femme, qui retourna chez l'Officier pour lui demander une explication. « Je me suis en effet trompé, leur dit-il, » ce n'est pas 500 livres que j'aurois dû mettre » mais 1000 livres: acceptez ce don. Madame

Digitized by Google

» ajouta-t-il, il fera partie de la dot de votre » fille quand vous la marierez ».

L'épouse du sieur Leliévre, Fabricant de Bas, rue des Petits-Champs Saint-Martin, est accouchée, le 19 Décembre dernier, de trois enfants, dont un garçon & deux filles, qui vivent encore; ce particulier, depuis quatorze ans qu'il est marié, a eu quinze enfants dont douze garçons.

La nuit du 8 au 9 de ce mois, le feu prit à Dijon dans le Palais. L'incendie se manifesta sur les dix heures du soir au Bureau des Huissiers, gagna le plafond de la grande Salle d'entrée, & menaçoit de s'étendre à une Tour de la Chambre des Comptes, où sont renfermés d'anciens titres; mais les prompts secours qu'on y apporta l'empêcha de faire des progrès : il n'y a eu de brûlé que le Bureau des Huissiers avec tous les papiers qu'il contenoit; le plafond qui est au-dessus a été fort endommagé.

Un Palfrenier qui conduisoit, le 15 de ce mois, trois Chevaux à l'abreuvoir de la rue des Voulies, fut entraîné par la rapidité du courant; les trois Chevaux périrent, & celui qui les conduisoit fut heureusement repêché au bout de quelques minutes. Transporté au Corps-de-Garde, on lui a administré efficacement les secours de la Boëte Fumigatoire.

Le nommé Pierret fut assassiné, il y a quelque-temps, dans l'Auberge du Cœur-Volant, près Marly, par un Particulier nommé Francin. Le sieur de Beaumont, Inspecteur de Police, ayant appris que l'on avoit arrêté

Digitized by Google

Rouen un Particulier, il s'en fit donner le signalement, il soupçonna que ce prisonnier pouvoit être Francin. Il fit part de son soupçon à M. le Lieutenant-Général de Police, qui le renvoya à MM. de la Chambre de la Tournelle. Il en reçut ordre de partir pour Rouen, & reconnut qu'en effet ce prisonnier étoit Francin lui-même. D'après les ordres qui lui avoient été donnés, il l'a conduit & remis dans les prisons de la Conciergerie. Depuis ce temps, ce même Officier a arrêté, à 14 lieues de Paris, le nommé Perdreau, sa femme & sa fille, qui tenoient l'Auberge du Cœur-Volant, soupçonnés d'avoir eu part à l'assassinat. Ils sont tous quatre à la Conciergerie, où l'on instruit leur procès.

On a plaidé dernièrement à l'audience du Parc-Civil, la cause d'un enfant réclamé par deux pères. Le nommé Richer, Tailleur, prétend que cet enfant lui a été anciennement volé par le nommé Beaumann, auquel il a été remis comme son fils à l'Hôpital de S. Louis, le 17 Mars 1774. Richer a rendu plainte & fait informer, tant contre Beaumann que contre une nommée Lejeune, par l'entremise de laquelle l'enfant avoit été placé à l'Hôpital; les Parties ont été précédemment renvoyées à fins civiles, & les plaidoiries ont commencé sur la question de savoir lequel de Richer ou de Beaumann est le veritable père.

Le nommé Pierre-François Plotton, emprisonné au grand Châtelet le 10 de ce mois, pour avoir porté un coup de couteau

Digitized by Google

au nommé Tricot, s'eſt détruit dans ſa priſon. Cet homme s'eſt porté treize coups, tant de couteau que de raſoir, les uns dans le ventre, les autres dans l'eſtomac; il s'eſt mutilé, s'eſt ouvert les artères des pieds, & celle du bras gauche, & enfin s'eſt coupé le col. On a ſu qu'il a employé trois heures à cette horrible exécution.

Ces jours derniers, deux Clercs du Palais firent tomber une femme, à qui cette chûte occaſionna quelques légères contuſions aux bras & à la tête. MM. du Bailliage du Palais ont fait informer ſur cet incident, & reçu le rapport des Chirurgiens; mais MM. de la Baſoche ont auſſi fait informer de leur côté, & déclaré nulle la procédure commencée au Bailliage du Palais, avec défenſe aux Officiers d'en connoître; ils ont enfin condamné les deux jeunes gens en ſoixante livres d'amende, après avoir décerné contr'eux un décret d'ajournement perſonnel. Ceux ci n'entendent point ſe ſoumettre à ce jugement, quoique prononcé par leurs Pairs.

On a expoſé à la morgue un nommé *le Fevre*, Garçon Serrurier, auteur de pluſieurs vols, entr'autres, de deux vols conſidérables faits chez des Bijoutiers. Ce voleur s'étoit poignardé lorſqu'il ſe vit arrêter par un Inſpecteur de Police, à l'Hôtel d'Angleterre, rue Saint-Honoré, après avoir voulu tuer cet Inſpecteur d'un coup de piſtolet, qui heureuſement ne partit point; l'un de ſes complices tira un autre piſtolet qui ne partit pas non plus. L'Inſpecteur ne fut point intimidé, ſai-

Digitized by Google

fit & terrassa le Fevre, qui se voyant pris, se porta deux coups de couteau, & mourut sur le champ. On a arrêté depuis & conduit en prison neuf de ses complices.

Le 2 du mois dernier, on enterra à Maczilly, près Charlieu, en Lyonnois, la nommée Claudine Perrin, âgée de 104 ans, 2 mois & trois jours. Cette fille a été presque toute sa vie domestique des Curés de cette Paroisse, où elle étoit née; elle avoit une mémoire prodigieuse, lisoit sans lunettes, jeûnoit régulièrement, & faisoit à pied plusieurs lieues peu de temps avant sa mort.

Il vient de paroître une Ordonnance qui fixe le nombre des Consuls-Généraux, & des Consuls-Particuliers, l'état & le service particulier des Vices-Consuls, l'uniforme de ces différens Officiers, & leur avancement progressif; elle leur interdit en même-temps tout commerce. Les Chanceliers du Levant sont supprimés; & leurs fonctions sont attribuées aux Drogmans, qui seront choisis & nommés par les Consuls. Cette Ordonnance a été suivie de quatre Arrêts du Conseil. Par *le premier*, la Chambre du Commerce de Marseille est autorisée à faire un emprunt, qui sera destiné au payement des dettes des Echelles du Levant & de Barbarie. S. M. prescrit, par *le second*, la forme dans laquelle la liquidation de ces dettes doit être faite. Par *le troisième*, S. M. supprime tous les droits qui se perçoivent sous différentes dénominations, au Levant & en Barbarie, & elle ne laisse subsister que le seul

Digitized by Google

droit de Consulat, dont elle destine le produit au payement des appointemens de ses Officiers, au Levant & en Barbarie, & à celui des dépenses d'administration & des dettes de la Chambre, en se réservant de le réduire lorsque les dettes seront entièrement acquittées. *Le quatrième* Arrêt défend de faire payer, soit par imposition, soit par la caisse de la Chambre du Commerce de Marseille, toutes les dépenses occasionnées par des accidens imprévus, dans les Echelles du Levant & de Barbarie; il défend également aux Négocians, établis dans les Echelles, d'emprunter en corps de nation.

Le Roi a rendu une Ordonnance, portant Réglement sur les pavillons & marques de commandement que ses vaisseaux porteront à la mer, afin de prévenir toutes méprises qui pourroient compromettre son pavillon, & pour le faire mieux reconnoître par les flottes & citadelles des autres Puissances. Les pavillons, guidons & flammes, seront toujours blancs, excepté dans les grandes armées, où il est essentiel que les trois corps ou escadres qui les composent, ayent des marques de commandement qui les distinguent; les vaisseaux de l'escadre du milieu, appellée escadre blanche, porteront leurs pavillons, guidons & flames blancs. L'escadre blanche & bleue, les portera mi-parti blancs & bleus, & la troisième escadre, les portera bleus.

Monsieur vient d'obtenir la propriété des droits de *trepas* de Loire & de traite par

Digitized by Google

terre dans l'Anjou, Province qui lui appartient en vertu de ſon appanage.

Un Arrêt du Conſeil fixe la compétence des Officiers de l'Amirauté, ſur ce qui concerne les feux & ſignaux, établis ſur les côtes du Royaume, pour la ſûreté de la navigation.

Par une Ordonnance du 7 Novembre dernier, le Corps Royal eſt fixé à ſept régimens, outre neuf compagnies d'Ouvriers & ſix compagnies de Mineurs, qui continueront à faire partie du Corps. Il conſervera le rang qu'il a dans l'Infanterie. Chaque régiment ſera compoſé de deux bataillons de Canonniers & de Sapeurs, & de quatre compagnies de Bombardiers. Chaque bataillon ſera formé de deux brigades, dont une ſera compoſée de quatre compagnies de Canonniers, & l'autre de trois compagnies de Canonniers & d'une compagnie de Sapeurs; quatre compagnies de Bombardiers formeront la cinquième brigade de chaque régiment. Ces compagnies étant portées à 71 hommes chacune, les ſept régimens formeront un total de 9940 hommes.

Arrêt du Conſeil d'État du Roi, portant ſuppreſſion des primes gratuites de la Loterie Royale, à compter du premier Février 1777, & augmentation de lots. Il ne ſera plus fait qu'un ſeul tirage, qui aura lieu aux époques précédemment réglées. Les lots ſeront payés: extrait ſimple, 15 fois la miſe; extrait déterminé, 70 fois; ambe ſimple, 270 fois; ambe déterminé, 5100 fois, au lieu de 4900;

Digitized by Google

terne, 5500 fois, au lieu de 5200; quaterne, 75,000 fois, au lieu de 70,000; & quine, 1,000,000 fois.

Marie-Anne de Lenthilhac de Gimel, ancienne Comteſſe & Chanoineſſe du Chapitre noble de Remiremont, Dame de la Croix Étoilée de l'Ordre de l'Impératrice Reine, épouſe de François-Joſeph, Marquis de Clermont-Tonnerre, Maréchal des Camps & armées du Roi, fils du Maréchal Duc de Clermont Tonnerre, Chef du Tribunal des Maréchaux de France, eſt morte au Château de Champlatreux, dans la quarante-huitième année de ſon âge, le 29 du mois dernier.

On apprend de Carcaſſonne, que le 19 du mois dernier, le feu ſe manifeſta vers onze heures du matin dans une maiſon appartenante à la Fabrique de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Michel, attenante à cette Egliſe. Les planchers & les toîts étoient déjà embraſés lorſqu'on s'apperçut du danger que couroient toutes les maiſons du quartier; mais les progrès de l'incendie furent arrêtés par la vigilance des Officiers Municipaux, & les ſecours de tous les Citoyens. Une maiſon abattue empêcha la communication, & il n'y eut de conſumé que deux maiſons, dont quatre familles qui les habitoient perdirent tout ce qu'elles poſſédoient de meubles & d'effets.

Dès le lendemain, les Officiers Municipaux convoquèrent le Bureau de Charité établi dans cette Ville, où l'on ne voit pas de pauvres, parce qu'ils y ſont tous occupés & bien payés. D'une voix unanime on décerna des ſecours

Digitized by Google

prompts & proportionnés aux pertes qu'avoient essuyées les quatre familles incendiées.

Dans cette catastrophe, un Citoyen s'étoit élancé au milieu des flammes pour en arracher l'enfant d'un autre Habitant; les Officiers Municipaux crurent qu'un trait de courage aussi noble méritoit une distinction honorable. En conséquence, ils consacrèrent cette action par l'acte suivant.

« L'an 1776, le 23e jour du mois de Décembre, » après-midi: nous Jean Vidal, Huissier Royal & Audiencier au Siège de Police de la Ville de Carcassonne, » y résidant, soussigné, accompagné de J. Labat, » Trompette & Crieur public, & précédé de la Livrée » Consulaire de ladite Ville, & des Tambours, Fifres » & Hautbois, nous sommes portés au-devant de la » porte de la maison & domicile du sieur Raimond » Chabardée, Maître Cordonnier de cette Ville, sise à » la rue de Moulins, où étant, & du mandement de » Messieurs les Maire, Lieutenant de Maire & Consuls, » Capitaines-Gouverneurs de la présente Ville, avons » fait savoir à tous les Citoyens & autres quelconques, » que dans l'incendie qui arriva le Jeudi 19 du cou» rant, le sieur Raimond Chabardée, Maître Cordon» nier en cette Ville, ancien Soldat au Régiment » de Flandres, avoit non-seulement donné de très» grands secours pour arrêter les progrès de cet incen» die, mais avoit encore exposé sa vie pour sauver » celle de l'enfant du nommé Gazel, qui se trouvoit » au milieu des flammes; & de suite en vertu des » ordres desdits sieurs Maire, Lieutenant de Maire & » Consuls, & en mémoire & récompense du courage » & du zèle patriotique dudit sieur Chabardée, nous » avons, au son des Tambours, Fifres & Hautbois, » appendu & attaché sur la porte d'entrée de la mai» son & domicile dudit sieur Chabardée, une branche

Digitized by Google

» de chêne, & de tout ce que dessus nous avons dressé » le présent procès-verbal l'an & jour susdits, & » avons signé avec ledit Labat, Trompette, & laissé » copie audit sieur Chabardée du présent procès-» verbal, dont l'original demeurera déposé aux archi-» ves de l'Hôtel-de-Ville. *Signé*, Labat & Vidal. Con-» trôlé à Carcassonne, le 28 Décembre 1776. Reçu » 11 sols 3 den. *Signé*, Fornier ».

Louis-Robert Malet de Graville, Comte de Graville, Chevalier des Ordres du Roi, Commandeur de l'Ordre de Notre Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazarre, Lieutenant-Général des armées de Sa Majesté, Gouverneur des Ville & Citadelle de Maubeuge, est mort en cette Ville le 18 de ce mois, âgé de 79 ans.

Pauline de Villeneuve-Vence, épouse de Joseph-André Ours-de-Villeneuve, Marquis de Flayosc, est morte en son château de Flayose, au commencement de ce mois, dans la cinquantième année de son âge.

Henri-Zacharie d'Isle Beauchaine, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Chef d'Escadre des armées navales, ci-devant Commandant des Gardes de la Marine au port de Brest, est mort à Paris à l'âge de 59 ans.

Il est né en cette Capitale dans le courant de 1776, neuf mille sept cens seize garçons, & neuf mile deux cens trois filles, en tout dix-huit mille neuf cens dix-neuf. Le nombre des morts en hommes est de dix mille huit cens quatre-vingt-trois, & en femmes de huit mille huit

Digitized by Google

cens quatre-vingt quatre, en tout dix-neuf mille sept cens soixante-sept ; on a porté à l'Hôtel des Enfans-Trouvés, trois mille deux cens vingt-six garçons, & trois mille cent quatre-vingt-treize filles, en tout six mille quatre cens dix neuf. Le nombre des morts a excédé celui de l'année dernière de mille trois cens cinquante-quatre. Il y a eu sept cens trente-un baptêmes de moins, quatre cens seize mariages de plus.

Nous ne garantissons point les articles suivans, extraits des différens Papiers publics qui ont cours en France.

On dit qu'il y a des ordres à l'Opéra de ne point laisser entrer, ni à l'amphithéâtre, ni au parquet, les femmes qui auroient des plumes ou des bonnets trop hauts. Cela vient, à ce qu'on prétend, de ce qu'un homme distingué, étant à l'Opéra dans sa loge, se trouva masqué par une femme, dont les panaches l'empêchèrent de voir ce spectacle ; il en porta, ajoute-t-on, des plaintes à l'Administration de l'Opéra, qui, sur le compte qu'elle en a rendu au Ministre, a obtenu cet ordre : plusieurs femmes y ont été refusées ; & probablement le règne des panaches va cesser. *Gazette de la Haye, n°. 156.*

GENÈVE.

On mande de Hesse-Cassel que le Landegrave a donné ordre de réparer incessamment

Digitized by Google

les Chemins, & que ces ordres donnent lieu à différents bruits; les uns prétendent qu'il doit passer dans ces états un corps de Troupes Prussiennes; d'autres disent qu'il y a des traités faits entre différentes Puissances du Nord pour troubler la paix de l'Europe; d'autres débitent qu'on va faire de nouvelles levées de Troupes dans les Cantons. Enfin on assure que le Traité d'Alliance entre l'Angleterre & la Russie est signé depuis la fin d'Octobre, & qu'en conséquence de ce Traité, l'Empire, la France & l'Allemagne vont s'unir ensemble. Ces mêmes lettres ajoutent que le Prince Héréditaire de Brunswick, qui est depuis quelque temps à Potzdam près du Roi de Prusse, a des Conférences fréquentes & secrettes avec ce Monarque; d'où l'on infère encore qu'il y a des affaires importantes sur le tapis. On sait que les Régiments Prussiens, répartis dans la Westphalie, ont ordre, depuis quelque temps, de se tenir prêts à marcher.

On écrit de Paris qu'il vient d'être accordé des Lettres de grace à une jeune demoiselle, fille d'un Officier. Elle avoit été séduite par des promesses réitérées de mariage; mais n'ayant pu déterminer son amant à tenir sa parole, & se voyant exposée au déshonneur, elle lui avoit brûlé la cervelle, & s'étoit retirée à Turin.

Des Lettres d'Espagne portent, que l'Ambassadeur d'Angleterre a de fréquens entretiens avec les Ministres de Sa Majesté Catholi-

Digitized by Google

que ; & que plusieurs régimens qui étoient cantonnés dans l'intérieur du Royaume, marchent vers Cadix, où l'on va former un nouvel armement, qui sera composé de plusieurs vaisseaux de guerre des départemens de Carthagène & du Ferrol.

On mande de Vienne, que le voyage que l'Empereur se proposoit de faire en France a été tout-à-coup différé à un temps illimité. Le Public en ignore absolument le motif. Les uns prétendent que le mauvais état de la santé de l'Electeur de Bavière a pu déterminer S. M. I. à ne pas s'éloigner de ses Etats ; d'autres paroissent mieux fondés à attribuer ce changement subit aux mouvemens des Russes du côté de la Turquie.

On a gravé le Portrait de Jean-François Regnard, un de nos meilleurs Poëtes Comiques, gravé d'après le Tableau de Rigaud, par Fiquet, Graveur de leurs Majestés Impériales, &c, format *in*-8°. Prix 3 l. Ce Portrait fait suite à ceux de Molière, Lafontaine, Corneille, Crébillon, Jean-Baptiste Rousseau, Descartes, Montaigne, Lamothe-le-Vayer, Voltaire, & Jean-Jacques Rousseau, qu'on a déjà de cet habile Artiste & de la même grandeur. Tous ces Portraits se vendent le même prix de 3 liv. chacun, chez Prévost, Graveur, rue Saint-Thomas, Porte Saint-Jacques.

Carte des Possessions Françoises & Angloises dans le Canada, & partie de la Louisiane. A Paris, chez le sieur Longchamps, Géographe, rue Saint-Jacques, à l'Enseigne de la Place des Victoires.

Digitized by Google

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	p. 135
	De Tripoli de Barbarie.	138
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	ibid.
POLOGNE.	*Varſovie.*	139
SUÈDE.	*Stockholm.*	154
	Copenhague.	157
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	ibid.
	Ratisbonne,	159
	Bonne.	160
ANGLETERRE.	*Londres.*	162
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	180
ESPAGNE.	*Madrid.*	182
	Cadix.	183
ITALIE.	*Rome.*	ibid.
	Naples.	185
FRANCE.	*Verſailles.*	186
	Paris.	188
GENEVE.		201

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS des différentes Cours de l'Europe.

1777.

10 FÉVRIER.

NUMÉRO 4.

A GENÈVE.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de GENÈVE est composé de 36 cahiers par an, chacun de 6a pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20, & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout temps, à telle époque qu'on veut, à Paris, chez LACOMBE, *Libraire, rue de Tournon, près le Luxembourg*, le prix de la souscription *pour une année entière* est de 18 liv. franc de port.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir le port de leurs lettres & de l'argent, & de donner leurs noms & leur adresse exacte, d'une écriture très-lisible.

On souscrit chez le même Libraire, en tout tems, pour les Journaux suivans, francs de port, par la poste.

MERCURE DE FRANCE, 16 vol. *in*-12. par an, à Paris 24 l. en Province 32 liv.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DES ROMANS, 16 vol. *in*-12 par an, à Paris 24 liv. en Province 32 liv.

JOURNAL DES SCAVANS, *in*-4°. ou *in*-12. 24 vol. par an, à Paris 16 l. en Province 20 liv. 4 s.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS, 15 cahiers par an, à Paris 9 l. en Province 12 l.

JOURNAL DES DAMES, 12 vol. in-12. par an à Paris, 12. en Province 15 liv.

JOURNAL DES BEAUX ARTS ET DES SCIENCES, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 12 liv. en Province 15 l.

GAZETTE UNIVERSELLE DE LITTÉRATURE, composée de deux feuilles par semaine, 18 liv.

LA NATURE CONSIDÉRÉE &c. 52 feuilles par an, à Paris & en Province 12 l.

L'ESPAGNE LITTÉRAIRE, 24 cahiers par an. de trois feuilles chacun, à Paris 18 liv. en Province 24 liv.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, 24 vol. par an, à Paris 9 16 s. en Province 14 l.

JOURNAL DES CAUSES CÉLÈBRES, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 18 liv. en Province 24

Digitized by Google

JOURNAL

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, (17 *Décembre*).

LA Porte vient de prendre enfin des résolutions vigoureuses pour arrêter les conquêtes des Persans. Dans un *Muschaveri*, tenu le 2 de ce mois, on a résolu d'envoyer 50 mille hommes, avec des munitions, au secours de Bagdad, bloquée par l'armée du Régent de Perse. Trois navires francs, nolisés pour transporter les munitions à Alexandrette; des ordres donnés au Pacha de Trébisonde pour rassembler en toute diligence les troupes d'Asie, & marcher à leur tête avec le titre de Seraskier; 500 bourses assignées pour les dépenses préliminaires; enfin les mesures qu'on prend pour établir une communication sûre & rapide entre cette capitale & les Provinces Asiatiques de l'Empire, tout annonce que Sa Hauteſſe eſt fermement décidée à déployer l'étendard de la guerre contre Kérim-

Digitized by Google

Kan. La Porte peut d'ailleurs se flatter qu'il ne tiendra qu'à elle de profiter, pour réprimer l'ambition de ce Prince, des divisions qui commencent à renaître dans le sein de la Perse. La plupart des Gouverneurs, blessés de l'autorité que Kérim-Kan s'arroge sous le titre de Régent, & jaloux du pouvoir qu'il a usurpé, aspirent en secret à secouer le joug de sa domination. Un Emissaire Georgien, arrivé ici depuis quelques jours de la part du Prince *Héraclius*, & un Envoyé qu'on attend incessamment de la part des mécontens de Perse, viennent, dit-on, réclamer l'alliance de la Porte, & solliciter des secours pour se soustraire à l'empire du Régent. L'accueil distingué qu'on a fait ici à l'Envoyé du Prince Héraclius, donne lieu de croire que Sa Hautesse ne négligera pas d'user de tous les moyens que la politique lui présente pour déconcerter les projets de son ennemi.

Les Tartares de Crimée, toujours divisés entre eux, & armés les uns contre les autres, paroissent donner de l'inquiétude à la Cour de Russie, qui vient d'augmenter de huit bataillons les garnisons de *Kerch* & de *Jénikalé*, fait filer des troupes vers cette presqu'isle, & y forme de grands magasins de munitions de bouche & de guerre. D'un autre côté, la Porte n'est pas elle-même sans alarmes sur les suites de cette division. Sultan Schahib-Guerai s'est approché, dit-on, des côtes d'Asie, à la tête de 4 mille Tartares & d'un corps considérable de Georgiens, de Circassiens, &c. & il se prépare à passer en Crimée, à la faveur des

Digitized by Google

glaces, pour tenter de ravir la dignité de Kan à Dewlet-Guerai, créature de Sa Hauteſſe.

Une des femmes du Grand-Seigneur eſt accouchée le 7 de ce mois au matin, d'un Prince, auquel on a donné le nom de Sultan *Achmet*. Les réjouiſſances diſpendieuſes qui ſuivent pour l'ordinaire de pareils événemens, ont été remplacées par des largeſſes faites au peuple de cette capitale. Pendant cinq jours Sa Hauteſſe a fait diſtribuer du riz à tous les pauvres écoliers, à chacun deſquels on a donné en outre ſix paras. Les Maîtres d'Ecole ont reçu chacun un *feridgé* & cinq piaſtres. On évalue ces diverſes largeſſes à plus de 5 cents mille livres. Tous les écoliers, pénétrés de reconnoiſſance, ſont allés en corps viſiter les Moſquées, pour demander au tout-puiſſant la conſervation du jeune Prince, & l'abaiſſement des ennemis de l'Etat. Les Grands ont ſuivi, en cette occaſion, l'exemple du Souverain, & ſe ſont empreſſés à ſoulager les indigens.

Salé, (12 *Novembre*). Le 24 du mois dernier, il eſt entré dans la rade de Tanger, un chebec Algérien, qui, dans les premiers jours du même mois, avoit pris, à la hauteur des açores, un brigantin Catalan, chargé de vin, d'eau-de-vie & d'autres proviſions. De vingt hommes qui compoſoient l'équipage du brigantin, deux ont péri dans le combat; les dix-huit autres ont été conduits à Alger.

Extrait d'une Lettre de Mogador, du 30 Octobre 1776.

L'équipage du navire Hollandois, *la Marie-*

Digitized by Google

Catherine, qui fut pris au mois d'Août dernier par deux Corsaires Saletins, ayant été conduit à Maroc, a été présenté au Roi par le sieur Blonnt, Consul de la nation Angloise. Ce Prince Maure les a reçus avec douceur, & leur a fait annoncer qu'il ne les regarderoit point comme esclaves, & qu'après les avoir fait habiller, il les renverroit aux Etats-Généraux. En effet, tous les gens de cet équipage sont traités à Maroc avec beaucoup d'humanité. Le Capitaine & le tonnelier, qui sont malades, sont logés convenablement à leur état; les jeunes matelots & les soldats sont employés dans les jardins du palais, par ordre du Roi, qui a fait présent au sieur Blonnt du pilote & de 4 matelots plus âgés.

La marine de ce Prince vient d'essuyer un échec considérable. Les deux seules frégates qu'il avoit, & le plus grand de ses chebecs, après avoir pris deux hourques Hollandoises, ont été poursuivis & détruits par des vaisseaux de guerre de cette nation. La première des frégates de Maroc fut coulée à fond à l'entrée de la rivière de Larrache, sous le canon des châteaux, ainsi que les deux prises, dont les Maures n'ont pu retirer qu'une partie de la cargaison; l'autre frégate & le chebec ont échoué en voulant entrer dans le port de Mamora, & une partie de leur équipage a péri en voulant se sauver à terre. On croit que les Maures ne pourront rien sauver de ces deux derniers bâtimens, pas même les 52 pièces de canon de bronze qu'ils portoient.

Digitized by Google

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, (*7 Janvier*). Quelle que soit la prospérité apparente de ce vaste Empire, on craint que la Cour n'embrasse trop d'objets à la fois; elle manque de bras pour exécuter tant de choses. Tandis qu'on fait passer dans les déserts, des Colonies dont le succès est incertain, des contrées où la population étoit affermie se dépeuplent; des levées forcées dévastent les campagnes; les fermes sont abandonnées; pour un paysan que l'on enrôle, dix hommes désertent la campagne; de-là les vols, les brigandages & les attroupemens d'une infinité de bandits qui désolent les provinces intérieures.

Le duel est plus rare ici que chez la plupart des peuples Européens, parce que les suites en sont très-graves. Le Comte de Rabeszoni, qui a eu le malheur de tuer le Comte Henri-Bernard-Louis de Byland, a été arrêté, & sera jugé par les Chevaliers de l'Ordre de S. Georges, dont il a l'honneur d'être Membre.

Le Comte de Czérnischew, Gouverneur de la Russie blanche, cédée récemment à la Cour de Pétersbourg par la République de Pologne, a écrit au Recteur du Collége de Polocz, la lettre suivante:

De Staurowpol, le 26 Octobre 1776.

Mon Révérend Père,

» J'ai reçu très-exactement, en son temps, la lettre de votre Révérence, datée de Mohilow, le 27 Sep-

Digitized by Google

tembre. Je ſuis pleinement convaincu du ſoin que vous prenez pour ſoutenir les écoles de votre inſtitut ſur un pied qui réponde aux volontés ſuprêmes de mon Auguſte Souveraine l'Impératrice de Ruſſie. Je puis vous aſſurer que, lors de mon ſéjour à Pétersbourg, S. M. I. m'a confirmé elle-même le deſir qu'elle avoit de conſerver votre Inſtitut dans ſes Etats, & l'intention où elle eſt d'ouvrir, dans un Collége de votre Ordre, en Ruſſie Blanche, une maiſon de première probation ou noviciat. J'ai été chargé en outre, & il m'a été ordonné très-expreſſément d'employer tous les moyens poſſibles pour l'exécution d'un tel projet.

D'ailleurs il ſeroit trop long de vous détailler, mon Révérend Père, tous les ſoins que je me donne pour vous procurer toute la ſatisfaction que vous méritez; j'épargne d'autant moins mes peines que le fruit en ſera conforme à ce que l'Impératrice attend de ma fidélité & de mon obéiſſance. L'expérience vous a fait aſſez connoître ma tendre ſollicitude ſur ce point, ſans que j'aie beſoin de vous le rappeler.

J'attends auſſi de tout votre Corps une reconnoiſſance éternelle envers une Souveraine ſi bienfaiſante, dans un temps où ceux qui ſont de votre Religion, ceux même qui doivent leur ſavoir à votre Société, & dont les connoiſſances ſont le fruit des veilles des Membres de votre Corps, vous refuſent les moyens de ſubſiſter; dans ce même-temps, dis-je, où ils cherchent à éteindre juſqu'au ſouvenir de votre Inſtitut, cette Auguſte Souveraine vous prend ſous ſa protection, ſelon ces paroles de l'Evangile: *Venientem ad me non repellam:* (Je ne chaſſerai point ceux qui ont recours à moi); dans le temps de votre tribulation, Elle vous reçoit & veut changer votre malheureux ſort, en un ſort plus heureux & plus durable.

Enfin je vous prie, mon Révérend Père, de me communiquer les meſures que je dois prendre pour le rétabliſſement dudit Noviciat deſtiné à former & inſtruire de jeunes Religieux. Sur quoi, dites-moi, ſi pour

Digitized by Google

l'exécution de ce projet, il vous suffit d'avoir un seu ordre de la part de notre gracieuse Souveraine, ou s'il faut encore l'accession de quelqu'autre ? Vous m'obligerez d'autant plus que vous vous presserez de me donner des informations nécessaires sur cette affaire, afin qu'à l'occasion, je fasse mon devoir, conformément aux ordres suprêmes de mon auguste Souveraine

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Comte CZERNISCHEW.

POLOGNE.

VARSOVIE, (11 *Janvier*). Le Roi, en exécution de la constitution établie par la dernière Diète, concernant le papier timbré, vient de faire publier, de l'avis du Conseil-Permanent, un universal, en forme d'Ordonnance, qui a été envoyé à tous les Grods, avec une certaine quantité de ce papier. Cet Universal porte, en substance, que tous les actes qu'on passera à l'avenir, seront faits sur du papier timbré; que les employés dans les affaires, seront tenus de s'en servir & de s'engager par serment à ne point contrevenir à la loi; que la Commission du Tréfor veillera à ce qu'on s'y conforme, & qu'elle aura le droit de faire compulser par ses députés, les actes publics, pour s'assurer de la fidélité de ceux qui y seront prépofés.

Le bruit de l'établissement d'un *Lombard* dans cette capitale, pour remédier aux usures excessives de quelques particuliers, y avoit attiré plusieurs riches étrangers, qui, moyennant un privilége pour 12 ans, s'engageoient d'importer des

Digitized by Google

sommes très-considérables pour former le fond d'une caisse d'emprunt, & qui faisoient même l'offre de s'établir dans les états de la Pologne. D'après un examen mûr & réfléchi de ces propositions, on a reconnu que l'avantage momentané d'une importation d'argent, ne pouvoit, en aucune manière; balancer les dommages qui résulteroient, même après 12 ans, de l'exportation d'un pareil capital, qui se trouveroit plus que doublé; que l'offre de s'établir d'une façon fixe dans les pays de la domination de la République étoit entièrement illusoire; qu'enfin il se trouvoit dans les conditions mêmes de cet établissement, des stipulations trop favorables aux riches, & trop préjudiciables aux pauvres. En conséquence ce projet n'aura pas lieu. Ceux qui s'étoient présentés pour cette entreprise, se sont tournés du côté de la ferme du tabac; mais il est probable qu'ils ne réussiront pas mieux, parce qu'il se présente une compagnie de marchands & d'autres personnes régnicoles qui offrent des avantages plus clairs & plus considérables que ceux que les premiers font entrevoir. Il y a lieu de croire que la Commission du trésor public s'appropriera ce produit, évalué, d'après des calculs très-vraisemblables, à 700 pour cent, que du moins elle donnera la préférence aux régnicoles.

On annonça, il y a quelque temps, que les Réformés, en conséquence de la permission que le Roi leur avoit accordée, de célébrer l'office divin dans la petite Église qu'ils ont bâtie près le cimetière des Dissidens, se dispo-

Digitized by Google

ſoient à faire, pendant les Fêtes de Noël, la dédicace de leur nouvelle Égliſe : mais tous les préparatifs qu'ils faiſoient pour célébrer cette ſolennité, ont été ſuſpendus par des défenſes d'y procéder, ſuivies d'un ajournement à comparoître devant le Juge de l'Officialité, qui a cité tout le Corps des Réformés, pour avoir fait conſtruire cette Egliſe. On ſe flatte que la médiation des Cours alliées, & ſurtout celle des Cours de Pétersbourg & de Berlin, fera lever ces difficultés auxquelles il ne paroît pas, toute-fois, que duſſent s'attendre les Réformés, après avoir obtenu une permiſſion ſignée de la main du Roi, & ſcellée par le Grand-Chancelier de la Couronne.

Le feu prit, le 31 du mois dernier, au Palais de la Comteſſe Godzka, ſitué à l'extrémité du fauxbourg de Cracovie, & le conſuma entièrement. Ce Palais, qui ſubſiſtoit depuis plus de 150 ans, & qu'on pouvoit regarder comme un modèle du luxe des ſiècles antérieurs, étoit conſtruit de bois de méleſſe. La dureté de ce bois ſuſpendit quelque temps la rapidité du feu, & donna le temps de ſauver les effets les plus précieux & les meubles magnifiques qui ornoient les appartemens. Peut-être, relativement à l'effet de ce bois, ſera-t-on curieux d'en connoître l'eſpèce. Le méleſſe eſt un grand arbre réſineux, dont les feuilles tombent pendant l'hiver, & qui a beaucoup de reſſemblance avec le ſapin. C'eſt de ce bois que, dans les pays du Nord, où l'on ne connoiſſoit point encore l'uſage des briques & de la pierre, les riches Seigneurs faiſoient conſtruire leurs Pa-

Digitized by Google

lais, il y environ deux siècles. On peut dire que ce bois l'emporte infiniment sur toutes les matières que l'on emploie actuellement, puisque les bâtimens qui en sont construits, ne se dégradent en aucune manière. Sans parler de plusieurs autres édifices qui existent encore, on en a une preuve convaincante dans l'Église paroissiale de Sluck, bâtie en 1516 ou 1517.

La démarcation des frontières avec le Roi de Prusse, vient d'être suspendue jusqu'au Printemps prochain, à cause des obstacles que la mauvaise saison oppose aux voyages & aux travaux nécessaires pour terminer définitivement cette opération.

Fin du Journal de la Diète.

Comme, dans le moment où il avoit été question de décider si l'on consentiroit à l'augmentation du nombre des Sénateurs de la Lithuanie & des Castellans, le Roi ne s'étoit proposé que de rompre la délibération, afin de laisser aux Etats la liberté de se décider sur cet objet, dans une assemblée moins tumultueuse, on reprit le lendemain, dans la séance du matin, ce projet, qui, après avoir été discuté avec toute la maturité convenable, fut rejeté à la pluralité des voix. La discussion de divers projets, dont quelques-uns furent signés, quelques-uns renvoyés à un plus ample délibéré, & la plupart mis au néant, remplit la séance du soir, qui dura depuis huit heures & demie jusqu'à huit heures du matin; & à la fin de laquelle on convint de s'assem-

Digitized by Google

bler, le Lundi ſuivant, pour procéder à
lection des Membres du Conſeil-Perm
nent.

Comme il eſt ſouvent arrivé que, le dern
jour des Diètes, on mettoit avec précip
tion dans le protocole les conſtitutions
n'avoient pu y être inſérées plutôt; que p
ſieurs fois on en a gliſſées, auxquelles
Etats n'avoient pas ſeulement penſé, & c
les plaintes faites à ce ſujet avoient été tr
vives, ſurtout après la clôture de la Di
de 1775, on crut qu'il étoit néceſſaire d'
porter plus d'exactitude & de vigilance à
égard, pour éviter un pareil abus. En con
quence, le Prince Poniatowski, Evêque
Ploko, qui, dès le commencement des ſé
ces, avoit été député pour la rédaction
conſtitutions, paſſa toute la nuit du 26
27, près du bureau du Secrétaire de la D
te, pour vérifier toutes les conſtitutions qu
lui remettoit; de ſorte qu'il n'eſt rien en
dans le protocole, qui n'ait dû y être inſéré

Le Maréchal Mokronowski ouvrit la Séa
du 28, par la propoſition de procéder à l'él
tion des Membres du Conſeil-Permanent.
obſerva enſuite que, comme tous les Sénate
& les Miniſtres avoient également droit d'
pirer à cette dignité, il ſe borneroit à nomr
ceux qui s'étoient préſentés dans l'Ordre Équ
tre, pour être mis au rang des Candidats.
tableau renfermoit, 1°. les noms de tous
anciens Conſeillers, dont un tiers devoit ê
réélu, conformément à la conſtitution
1775. 2°. Les noms de tous les Sénateu

Digitized by Google

qui n'ont point fait partie de l'ancien Conseil, & ceux des Ministres, les uns & les autres Candidats-nés. 3°. Les noms des Aspirans de l'Ordre Equestre. 4°. Les Candidats-nés, pour exercer l'emploi de Secrétaire du Conseil. La première classe comprenoit 36 personnes; la seconde, 138; la troisième, 57, dont 23 de la petite-Pologne, 23 de la grande, & 11 de la Lithuanie; ce qui formoit, pour les Membres du Conseil, 231 Candidats. La quatrième classe renfermoit 15 Aspirans. Après qu'on eut fait la lecture de tous les noms contenus dans cette liste, on lut, avant de prendre les suffrages, les noms des Sénateurs que Sa Majesté avoit désignés elle-même pour les recueillir.

Dans la Séance du 29, qui dura jusqu'à 7 heures & demie du soir, & dans celle du 30, qui commença dès le matin, & fut poussée bien avant dans la nuit, on ne s'occupa que de la levée & de l'examen des suffrages. Le Roi y donna lui-même l'exemple de la soumission que l'on doit aux Loix dans tous les cas, en honorant ces deux Séances de sa présence, depuis le matin jusqu'au soir, sans cesser un seul instant d'y présider. Enfin, les suffrages ayant été recueillis & examinés dans la forme prescrite, le Prince Sulkowski, Palatin de Kalisch, proclama les noms de ceux qui avoient réuni le plus de voix.

Dans la Séance du 31, le Comte Twardowski, ancien Palatin de Kalisch, fut élu Maréchal du Conseil-Permanent; & M. Siérakowski, grand Notaire, en fut nommé Se-

Digitized by Google

crétaire. Sur la proposition que fit ensuite le Maréchal Mokronowski, de laisser au Roi le choix des Membres des Commissions des trésors de la Couronne, & de Lithuanie, les États prièrent Sa Majesté de vouloir bien se rendre au vœu de l'Assemblée, en désignant elle-même les personnes qu'elle croyoit les plus dignes de confiance : Sa Majesté y consentit ; mais, afin de se conformer, dans ce choix, à l'obligation que prescrit la Loi à cet égard, & de compléter le nombre de neuf, fixé par la constitution dernière, elle élut trois des anciens Membres de chaque Commission, auxquels elle en ajouta six nouveaux ; savoir, trois Sénateurs, & trois Membres de l'Ordre Équestre. Ensuite elle nomma M. Dzierzheki, Palatin de Linczyk, Chef de la Commission de la Couronne ; & M. Syszkiewicz, Castellan de Mscislau, Président de celle du trésor de Lithuanie. Ce choix fut universellement applaudi, & l'on se sépara pour se rassembler l'après-midi.

Le Maréchal Mokronowski ouvrit la Séance de relevée, par le projet qu'il présenta pour dissoudre la Confédération ; mais les États, animés du desir de témoigner, avant de se séparer, à ce digne citoyen l'estime dont ils étoient pénétrés pour son mérite personnel, & la reconnoissance que leur inspiroient les services signalés qu'il venoit de rendre à la nation, l'interrompirent pour lui offrir une gratification extraordinaire, qu'il refusa avec autant de noblesse & de désintéressement, qu'il avoit montré jusque-là de discernement & de fermeté. Enfin, l'Assemblée voyant qu'elle ne

Digitized by Google

pouvoit vaincre sa généreuse résistance, approuva le projet de la dissolution, après quoi les Maréchaux de la Diète prononcèrent chacun un discours. Le Comte Mokronowski, en sa qualité de Maréchal de la Diète pour les provinces de la Couronne, prit d'abord la parole, & s'exprima en ces termes :

Il est enfin arrivé ce tems, cet heureux tems, où, après avoir employé si noblement neuf semaines aux délibérations publiques, Votre Majesté, touchant au terme de ses vœux, va goûter les douceurs d'un repos, dont une suite de Loix utiles lui assure la durée. Nous touchons nous-mêmes, dignes Nonces des deux Nations, au moment fortuné & glorieux, où vous allez voir vos Frères & vos Concitoyens s'empresser de voler au devant de vos pas, & venir vous accueillir avec tout l'épanchement de la cordialité la plus parfaite. Cultivateurs heureux de ce champ fertile, vous lui avez confié cette précieuse semence, pour en retirer, conjointement avec nous, les fruits abondants d'une prospérité durable. Les espérances flatteuses, que nous font déjà concevoir, & que nous promettent les premiers fruits qui commencent d'éclore, sont une suite de vos soins & de vos travaux, illustres Etats. Bientôt nous en allons voir sortir la justice & la paix. Quelle joie & quelle satisfaction pour vos esprits & pour vos cœurs, lorsque vous verrez vos maisons devenir le sanctuaire où ces Divinités s'embrasseront avec tendresse! La postérité, qui trouvera toujours de nouveaux éloges à ajouter à ceux qui vous auront été donnés, & qu'elle vous donnera dans l'effusion de sa reconnoissance, pénétrée de plus en plus des sentimens de la gratitude la plus vive, mettra son plaisir & sa joie à rappeler, de siècle en siècle, le souvenir de vos services. Nos neveux, leurs descendants, & ceux qui les suivront, se plairont à retracer la mémoire de

Digitized by Google

ces Citoyens infatigables, qui ont épuisé toutes les recherches pour parvenir aux véritables sources du bien public, & qui, par une sagacité supérieure à tout ce qu'on pouvoit espérer, ont saisi tous les moyens d'union pour faire éclore les germes de la tranquillité & de la félicité. Par-tout on parlera de vous, illustres Etats, par-tout on préconisera la sagesse de vos vues, l'utilité de vos Réglemens, & l'étendue de vos services; mais, c'est sur-tout dans ce lieu destiné aux plus augustes assemblées de la nation, dans ce lieu, témoin de vos soins, de vos opérations, de votre zèle, de votre amour pour le bien de la Patrie, qu'on se rappellera vos noms, & qu'on les citera toujours avec un nouveau plaisir. C'est ici, *dira-t-on dans les transports de la reconnoissance & d'une admiration toujours nouvelle* : c'est ici que des ames fortes, que des esprits éclairés, que des cœurs droits, que des Citoyens revêtus de la puissance Législative, n'en ont fait usage que d'une manière pure & irréprochable; que libres de toutes séductions, ils ont sçu s'élever au-dessus de toutes les prétentions qu'auroit pu faire naître la perspective d'un avantage particulier; que foulant aux pieds toute considération personnelle, ils n'ont entendu que la voix de la Patrie; que, sans même avoir attendu ses plaintes, ils ont prévu ses besoins, & qu'ils l'ont conduite au point de n'avoir plus qu'à bénir les jours des auteurs de sa prospérité. Oui, c'est ici que l'intérêt a vu épuiser toutes ses ressources, qu'il a vu affoiblir & rompre tous les ressorts que pouvoient faire jouer la crainte & la cupidité, que l'avarice a été abattue & l'ambition déconcertée. Puisse, secondée du Ciel, renaître à jamais parmi nous la vertu dont nous n'avons que trop oublié le pouvoir & les droits! Puisse, sous les auspices de cette même providence, qui a fait naître dans nos ames des sentimens, tels qu'auroit dû & doit les avoir tout Citoyen, se graver pour toujours dans les cœurs cet amour de la Patrie, qui seul peut faire, quand il est

Digitized by Google

juſte & éclairé, le bonheur de tout état ! Puiſſe cet amour, débarraſſé des entraves que lui donne l'intérêt perſonnel, reprendre ſon premier éclat, ſans avoir jamais à appréhender de le voir effacé ! Quelle perſpective heureuſe, illuſtres Etats ! Quel point de vue attrayant ! Tout concourt à nous préſenter l'avenir le plus flatteur. L'injuſtice bannie, l'équité rétablie dans tous ſes droits ; les finances remiſes ſur le meilleur pied poſſible, par une économie ſage & par une attention ſérieuſe à laquelle rien n'a pu échapper ; les revenus de l'état épurés, réaliſés & mis aujourd'hui au niveau des dépenſes. Que ne pouvons-nous pas eſpérer ? Mais quels avantages ne nous promettent pas encore les autres Loix que l'on vient d'établir ? C'eſt à elles que les Juriſdictions Supérieures vont devoir la conſiſtance qui leur manquoit. C'eſt à elles que les perſonnes, qui, dorénavant ſeront honorées des fonctions de la Magiſtrature, devront la gloire de n'avoir été élevés à ces dignités qu'en conſidération de leur mérite perſonnel, & non par les factions & les cabales, & qu'aujourd'hui nous n'avons qu'à applaudir au diſcernement & à l'impartialité qui ont accompagné le choix des perſonnes qu'on vient de nommer pour l'adminiſtration de la Juſtice. C'eſt par ces mêmes Loix, qu'après avoir fait une compenſation exacte, entrevenus & les dépenſes on a déchargé les habitans d'une partie conſidérable du fardeau qu'ils étoient obligés de porter. C'eſt par elles que l'armée, ſans ſouffrir aucune réduction, ſe voit aſſurée d'une paye exacte ; qu'enfin tous les reſſorts de l'adminiſtration intérieure ont acquis un nouveau degré de force. Voilà la baſe ſur laquelle s'appuient aujourd'hui la confiance publique, & l'eſpoir de la Nation : voilà les motifs qui nous animent ; & c'eſt en conſéquence de tous ces avantages préſents & à venir, que cette Nation, objet toujours préſent de la tendreſſe paternelle de Votre Majeſté, Sire, lui doit une reconnoiſſance éternelle, & qu'elle vient de lui élever

Digitized by Google

dans son cœur un monument que le temps ne pourra jamais détruire.

Et que ne vous doit point, Sire, cette Nation? Quel témoignage assez grand pourra-t-elle vous donner jamais de sa sensibilité & de sa gratitude. Cet Etat qu'avoit ébranlé jusques dans ses fondemens l'esprit de faction, qu'alloient détruire, de fond en comble, les divisions dont l'intérêt & l'ambition avoient eu l'adresse de jeter les principes & de fomenter la fermentation; vous venez vous seul, Sire, de le rétablir & de le relever du milieu de ses ruines par la vigilance & l'exactitude d'une administration nouvelle. Ces loix que vous venez d'établir, de concert avec les Etats, qui, en ménageant la liberté de la Nation, vous regardent comme l'unique auteur de nos constitutions actuelles, & comme l'ame qui dirige tout ce vaste corps, sont comme autant de nouveaux appuis qui serviront à assurer son existence, & comme autant de remparts impénétrables aux attaques de quiconque oseroit encore vouloir entreprendre de l'entamer. Nous pouvons donc nous flatter, & ce n'est pas pousser les choses trop loin, que de le prédire, qu'il ne peut manquer de reprendre un jour sa première splendeur, & même de reparoître dans un éclat plus brillant. Je dois vous payer aussi, illustres Etats, le tribut d'éloges que vous méritez. Oui, la patrie vous doit de n'avoir point vu changées en illusion ses espérances. Mais je reviens à vous, Sire, à vous, sur qui seul la Nation a les yeux attachés, qu'elle reconnoît pour son père, & qu'elle regarde comme un Ange tutélaire que le ciel, dans sa bonté, lui a accordé pour veiller à sa conservation. Quelles expressions pourront jamais égaler la reconnoissance que j'ai dû, par les obligations que m'impose ma charge, vous témoigner de la part de cette Nation qui vous chérit, & qui semble avoir concentré dans vous seul toutes ses délices. Et quand toute cette Assemblée n'attesteroit pas, comme elle l'a toujours fait, le zèle que vous avez marqué pour procurer le bien public, n'en

Digitized by Google

ai-je pas été moi-même le témoin, & ne dois-je pas sentir combien mes paroles sont foibles en comparaison de tout ce qu'a fait Votre Majesté ? Je ne sens pas moins l'impuissance dans laquelle je me trouve, de déclarer, d'une manière énergique, combien je suis redevable aux illustres Etats de ce qu'ils ont bien voulu agréer mes services.

Quoique le lien sacré, qui nous unissoit vienne d'être dissout, je ne laisserai jamais échapper aucune occasion de donner des preuves sensibles de ma fidélité, de mon attachement & de ce zèle, dont je suis embrâsé pour le service public, qui sera toujours de moi un de vos imitateurs le plus constant. Au reste, mon âge & mes infirmités pourront servir à m'excuser légitimement, s'il a manqué quelque chose à l'activité de mon zèle. Dans ce même moment, où je viens de fournir ma carrière, & où je termine l'exercice de ma charge, je déclare que je n'ai rien tant à cœur que de consacrer ce souffle de vie qui me reste, & tout ce que je possède, au bonheur de ma patrie. L'unique titre que j'ambitionne, & que je voudrois voir gravé dans vos cœurs & sur ma tombe, est : « qu'un Citoyen a vécu au milieu de vous, qui, préférant la patrie à tout autre bien, s'est oublié lui même ».

Après qu'on eut donné à ce discours les applaudissemens qu'il méritoit, le Comte Oginski, Maréchal de la confédération pour la Lithuanie, parla ainsi :

« Nous voilà donc arrivés au terme de nos travaux. Cette Diète, la plus tranquille peut-être, ou du moins la plus utile que la Nation ait vue jamais, touche à sa fin ; & après avoir gémi long-temps sur nos malheurs, nous avons la consolation de voir que les desseins qu'avoient concertés la sagesse, le patriotisme & l'amour du bien public, ont été couronnés par les succès les plus glorieux. Déjà la Nation semble renaître

Digitized by Google

& prendre de nouvelles forces, dans l'attente des beaux jours, dont ces premiers succès annoncent l'aurore? Déjà, pour précéder les pas des ames nobles & généreuses, qui ont coopéré unanimement à ramener, sous le Roi le plus respectable & le plus vertueux, le règne de la justice & de la liberté bien entendue, la renommée en a porté la nouvelle dans tous les Districts de ce Royaume, & jusques dans les Palatinats les plus éloignés. Et, pouvons-nous douter que cette Diète ne soit généralement approuvée, que tous les bons Citoyens n'applaudissent à ces Séances utiles, dont ils doivent déjà entrevoir les suites favorables? Instruits du résultat de nos Assemblées, pourront-ils ne pas reconnoître que, garantis des dangers du dehors, ils n'ont plus d'alarmes à essuyer? Qu'en rendant au Gouvernement sa première vigueur, on a reproduit, pour ainsi dire, son existence; qu'en assurant la force respective des Etats, & qu'en prescrivant à chacun indistinctement la subordination au pouvoir suprême, l'on a donné à la liberté toute la stabilité dont elle pouvoit être susceptible? Oui, sans doute, pour peu qu'ils entrent dans l'examen des nouvelles loix que la sagesse a dictées, ils reconnoîtront les grands avantages qui en résultent; ils reconnoîtront que, loin de réformer une partie des troupes, on a conservé l'armée dans son entier; que, par une sage proportion établie entre les dépenses & les revenus, on a tari pour toujours la source des dettes publiques. Ils verront d'un côté la rédaction d'un code civil, entreprise par un Citoyen vertueux & honoré de la confiance publique; de l'autre, l'abolition des obligations qu'avoient voulu tracer une main exercée à la vengeance. Ils verront que l'on a assigné à notre Souverain des revenus, mais que, quelque convenables & légitimes qu'ils soient, on a encore su les modérer; qu'ils ne sont qu'une suite nécessaire de la garantie de ses dettes, ou plutôt, avouons-le, quoiqu'à notre honte, qu'ils ne sont qu'un léger dédommagement des pertes que, lui ont

Digitized by Google

fait essuyer les Polonois eux mêmes ; enfin ils verront une partie des Provinces démembrées, rentrée sous la domination de Votre Majesté, la paix avec les Puissances voisines affermie, & toutes les discussions qui pourroient encore altérer cette paix, terminées & éteintes. Voilà ce que, pour l'honneur & la gloire de cette Diète, reconnoîtront tous ceux qui liront nos nouvelles constitutions. De-là ce souvenir flatteur & agréable, qui se perpétuera dans la postérité, des services éclatans que vient de rendre cette Diète à la nation ; de-là ces éloges mérités qui éterniseront la mémoire de ceux qui ont été les Auteurs de cette heureuse révolution. Mais nous, qui avons formé cette assemblée, qui n'avons marché dans toutes nos opérations qu'à la faveur du flambeau lumineux que Votre Majesté nous a toujous présenté ; nous qui avons eu le bonheur d'être témoins de la conduire qu'elle a constamment tenue dans toutes les délibérations publiques, ne sommes-nous pas obligés de rendre un témoignage authentique à la vérité, & de publier dans tous les lieux où nous nous trouverons, ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu ? Seroit-il, parmi nous, des ames assez ingrates, assez injustes, & assez basses pour vouloir faire réfléchir sur elles une gloire, Sire, qui n'appartient presque qu'à vous seul. Ah ! loin de vous, illustres Etats, une rivalité aussi méprisable qu'indigne de vos sentimens. La gloire du Souverain, que nous avons le bonheur de posséder, fait la nôtre ; & le plus grand honneur, dont nous ayons pu nous couvrir, c'est d'avoir mérité de le seconder. Ne l'avons-nous pas vu, ce Souverain, se sacrifier avec nous, &, sans aucun ménagement pour sa santé, supporter également, jour & nuit, les fatigues d'un travail opiniâtre ? Peut-on se rappeler les jours de nos assemblées, sans se rappeler en même-temps la modération qu'il a montrée dans ses démarches ; la facilité qu'il a fait paroître à renoncer aux desseins qu'il avoit conçus ;

Digitized by Google

la complaisance même qu'il a eue d'admettre des décisions de la République, quoique contraires quelquefois à ses vues & à ses sentimens ? Pouvons-nous nous refuser à l'évidence ? Pourrions-nous ne pas reconnoître que tout ce qu'il propose, que tout ce qu'il fait, se rapporte immédiatement au bonheur & au salut de son Royaume ; qu'enfin la sagesse préside à ses conseils ? Je ne parlerai point des soins qu'il s'est donnés pour réunir les esprits, pour assoupir d'anciennes inimitiés, pour établir une entière confiance & une parfaite harmonie parmi les Citoyens. Ce qui est encore plus grand, ce qu'on ne peut trop exalter & préconiser, c'est qu'en invitant les autres à bien faire, il a bien fait lui-même, & qu'il a encore plus gagné par son exemple que par ses avis. Quelque honorable qu'il soit pour le Souverain, quelque satisfaisant qu'il puisse être pour vous, je n'entrerai point dans le détail de tous ses soins ; il me suffit de dire qu'il s'est encore plus montré l'ami que le Souverain de la nation. Je passe rapidement sur les erreurs qu'il a excusées, sur les offenses qu'il a oubliées, sur les fautes qu'il a daigné pardonner ; qui ne sait que toute sa conduite, à cet égard, a été plutôt celle d'un père que d'un Roi ? Je me trompe, elle a été véritablement celle d'un Roi digne de l'être, puisqu'un bon Roi ne peut qu'être le père de ses sujets. Que cette assemblée me pardonne, si je passe si légèrement sur tant de belles actions, dont une seule éterniseroit la mémoire de tout autre. Mais, ce que la sincérité, cette vertu qui fait un des plus beaux ornemens du trône, & qui fait aujourd'hui celui de Stanislas Auguste, ne me permet pas de taire ; c'est que Votre Majesté s'élevant même au-dessus de la majesté de son trône, a non-seulement accordé un pardon sans réserve à ceux qui s'étoient attiré son indignation ; mais que pour leur donner une assurance encore plus grande de sa grâce royale, elle les a comblés de bienfaits, auxquels ils devoient d'autant moins s'attendre, qu'ils

Digitized by Google

ne le dissimuloient pas qu'ils ne s'en fussent rendus indignes ; & ces faits étonnans, dignes de l'admiration des siècles à venir ; ces faits, que la postérité aura peine à concevoir ; nous les avons vu se passer sous nos yeux ; & nous pourrions encore douter que le Roi n'ait rempli dans toute leur étendue ses devoirs envers la nation ! Mais la nation a-t-elle rempli ses devoirs envers son Roi, & pourra-t-elle jamais les remplir, au point que lui prescrit la reconnoissance ? Quelle seroit ma joie, si je pouvois avancer qu'elle l'a fait, ou qu'elle pourra le faire. Il n'est qu'un seul reproche, que peut-être on croiroit pouvoir nous faire aujourd'hui, mais au-dessus duquel doit nous mettre le bien public, que nous avons toujours eu en vue ; avouons-le donc, & avouons-le à notre honneur. Dans la tenue de cette Diète, nous n'avons pas observé, à la rigueur, les ordonnances de celle de 1768 ; mais rigides observateurs de tout ce qui nous a paru avoir un rapport marqué avec le bien public, nous avons cru pouvoir, sans scrupule, nous dispenser de quelques formalités. D'ailleurs, quiconque a jugé à propos d'accéder à cette confédération générale des deux nations, a renoncé volontairement à l'observation de cette loi, & à l'ordre qui y est prescrit pour les délibérations publiques. Mais, quel mal s'en est-il suivi ? Quel bien au contraire n'en est-il pas résulté ? Nos délibérations n'ont point été contraintes ; une liberté entière les a accompagnées. La réflexion la plus mûre a présidé à nos délibérations ; le bien général de la nation en a été le but, & ce bien même dont elle va jouir, en est la preuve la plus frappante. Que la nation ne craigne point, mais qu'elle s'applaudisse ; elle n'aura point à rougir, lorsque dans les Provinces, elle examinera avec attention le résultat de nos délibérations. Loin de redouter ses reproches, nous avons lieu d'espérer qu'elle ne nous refusera point cet éloge que *rem auximus publicam.*

Ce

Digitized by Google

Ce discours fut suivi de celui du Grand-Chancelier de la Couronne, qui termina la Séance, & fit la clôture de la Diète & de la confédération. (*L'abondance des matières nous contraint à renvoyer encore cette pièce au Journal prochain*).

SUÈDE.

STOCKHOLM, (14 *Janvier*). Le rétablissement des finances de l'Etat, est aujourd'hui un des objets dont le Gouvernement s'occupe le plus essentiellement. Le projet de mettre tous les revenus publics en fermes, paroît l'emporter sur tout autre. Les grandes douanes de terre & de mer ont été affermées: on a compris dans le bail, les fonds des manufactures, licences, médecines & de la pêche. *Le premier* de ces fonds, administré par le Collége de Commerce, est uniquement destiné pour le soutien & l'encouragement des Manufactures de ce Royaume. *Le second* est pour le remboursement des anciennes dettes de l'Etat. *Le troisième* est dirigé par le Collége de Médecine; *& le quatrième* fournit les primes & récompenses promises à ceux qui exportent du harang salé, à ceux qui font la pêche en pleine mer, & enfin à subvénir aux frais qu'occasionnent les nouveaux arrangemens pris pour encourager la pêche en général.

Le Prince Koutakin, Gentilhomme de la Chambre de l'Impératrice de toutes les Russies, venu ici pour annoncer à Leurs Majestés, de la part de sa Souveraine, le mariage du

Digitized by Google

Grand Duc de Russie, a été reçu, hier, Membre honoraire de l'Académie Royale des Sciences de cette Ville.

DANEMARCK.

COPENHAGUE, (10 *Janvier*). On a publié, le 20 du mois dernier, une Ordonnance Royale, qui défend d'importer dans les Royaumes de Danemarck & de Norwége, toute espèce de coton brodé, venant des Pays étrangers.

ALLEMAGNE.

VIENNE, (19 *Janvier*). La Cour entretient un Corps de 1113 Soldats mariniers, pour le service des bateaux qui naviguent sur le Danube; l'Etat-Major de ce Corps réside à Titul, où se trouvent aussi l'arsenal & le chantier: ces Soldats mariniers sont armés d'un large sabre, d'un fusil court & de deux pistolets; tous sont Illiriens, Valaques ou Grecs.

La Porte n'a point cédé la forteresse de Belgrade à l'Autriche, comme le bruit en a couru; mais la Cour de Vienne a pourvu à la sûreté de ses frontières, en faisant construire deux forteresses en Bosnie sur la Save: l'une de ces forteresses se nomme Neu-Brod, & l'autre Neu-Gradisca.

Il est tombé, en Moravie, & dans les environs de cette ville, une si grande quantité de neige, que les chemins sont impraticables. Des voitures y sont restées enfoncées, & des voleurs ont profité de cette circonstance, pour dépouiller les Voyageurs qui s'y trouvoient.

Digitized by Google

Il paroît un nouveau Réglement pour la perception de la taille, dans le Palatinat d'Œdenbourg en Hongrie. Les Habitans l'ont payée jusqu'à présent, en raison des revenus qu'ils déclaroient; mais désormais on taxera les Propriétaires des biens-fonds, en raison de l'étendue de leurs possessions, qui seront mesurées.

BERLIN, (21 *Janvier*). S. M. attentive à maintenir les anciennes Ordonnances qui ont un objet utile, vient de renouveller celles qui concernent les jeux de hasard. Ceux qui seront convaincus d'avoir joué, payeront une amande de 300 ducats; & ceux qui auront donné à jouer dans leurs maisons, seront punis d'une amande de 100 ducats, ou de 3 mois de prison, au pain & à l'eau, dans la forteresse de Spandau.

Extrait de quatre dénombremens faits dans les Etats de Prusse.

	Baptêmes.	Morts.	Mariages.
1715.	69872.	51432.	19633.
1774.	194191.	144055.	45170.
1775.	198490.	162403.	44464.
1776.	187660.	158981.	45927.

On présume que si l'année dernière n'eût pas été très-mal saine, & par conséquent funeste à la population, on auroit compté jusqu'à 200000 naissances.

RATISBONNE, (16 *Janvier*). La ville de Muncheberg vient d'être presqu'entièrement réduite

Digitized by Google

en cendres. Des incendiaires ont mis le feu en même-temps à différens quartiers. Leurs mesures étoient malheureusement si bien prises, que les habitans n'ont eu que le temps de sauver leurs personnes. On a nommé deux Commissaires pour tâcher de découvrir les auteurs de ce crime atroce.

Le nommé Georges-Anthes, Payſan de Biber, village dans le pays de Hanau, est mort, le 24 Décembre dernier, à l'âge de 105 ans accomplis. Il s'étoit constamment nourri de pommes de terre & de soupe à l'eau, qu'il préparoit lui-même.

RAMBERG, (16 *Janvier*). La rivière de Raditz avoit changé tout à-coup son lit, au commencement de ce mois; des montagnes de glaçons & des tas immenses de neige en avoient détourné le cours, & elle s'étoit creusé un autre canal, à une demi-lieue au-dessus de cette ville, près de Buch. On pouvoit traverser partout l'ancien lit de cette rivière à pied; les moulins étoient sans eau, & les bateaux restoient à sec sur des monceaux de glaçons. Il fallut employer des milliers de bras pour boucher le nouveau passage, & enlever les glaçons & la neige qui obstruoient l'ancien lit. On y travailla avec tant de succès, que la rivière reprit sa direction naturelle, avant même que les travaux fussent achevés.

MUNICH, (18 *Janvier*). Le Chevalier de la Luzerne, envoyé extraordinaire du Roi de France, auprès de notre Electeur, est, le 15

Digitized by Google

de ce mois, une audience solemnelle de son Altesse Electorale, à laquelle il remit sa Lettre de créance. Ce Ministre fut ensuite conduit à l'audience de l'Electrice, & le lendemain à celle de la Duchesse de Bavière. Le sieur Eden, Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique, a eu, le sur-lendemain, une audience pareille.

Hier, deux personnes vêtues simplement, ayant demandé à voir dîner Leurs Altesses Electorales; l'Electeur ordonna, avec sa bonté ordinaire, qu'on les fît entrer: elles se placèrent vis-à-vis de l'Electrice, qui, les regardant enfin après quelques instans, jeta un grand cri, se leva de table, & courut embrasser l'Electeur de Trèves, son frère, & la Princesse Cunegonde de Saxe, Abbesse d'Essen & de Thorn, sa sœur, qu'on croyoit ne devoir arriver que dans le mois de mars.

De Bonn, (18 *Janvier*). On évalue à plus de trois millions d'écus le dommage causé par l'incendie du château de l'Electeur. Parmi les effets précieux que le feu a consumés, on regrette beaucoup une Tenture des Gobelins, représentant les aventures de Télémaque, donnée par Louis XIV à Joseph Clément de Bavière, alors Electeur de Cologne.

ANGLETERRE.

Londres, (28 *Janvier*). Mercredi dernier, la Cour fit publier la relation de la prise de l'Isle-Rhodes (Rhode-Island) apportée par le

Digitized by Google

Capitaine Drummond, qui a remis au Lord Germaine, la Lettre ſuivante, de la part du Général Clinton.

New-Port, Iſle-Rhodes, 9 Décemb. 1776.

MYLORD,

En conſéquence de l'ordre que j'avois reçu du Général Howe, de m'embarquer avec deux Brigades Angloiſes & autant de troupes Heſſoiſes, pour faire, conjointement avec le Chevalier Peter Parker, chef d'Eſcadre, une deſcente dans l'Iſle-Rhodes, nous appareillames le premier de Décembre, & après avoir pris, ſuivant ſon avis, toutes les précautions néceſſaires pour nous aſſurer de l'Isle & du Port, nous fimes voiles de New-York pour la baie du Tiſſeran, (Weaver'sbay) à l'oueſt de l'Isle-Rhodes. Le 7 du même mois nous y jetâmes l'ancre. Le lendemain le Chef d'Eſcadre diſpoſa ſa flotte de la manière qu'il jugea la plus propre à couvrir la deſcente des troupes, qui prirent terre ſans la moindre oppoſition. J'appris que les Rebelles avoient évacué les retranchemens de la Ville & des environs de New Port, & qu'ils s'étoient retirés vers le gué de Briſtol. Je détachai auſſi-tôt le Major-Général Preſcot, avec les Grenadiers & l'Infanterie légère, que je fis ſoutenir par un corps de Troupes, ſous les ordres du Comte Percy. Le Major atteignit les Rebelles dans le cours de leur retraite, leur prit deux pièces de canon, & fit quelques priſonniers; ils ſe virent obligés d'abandonner le Fort qu'ils avoient en déçà du gué, & de ſe retirer ſur la terre ferme. J'envoyai auſſi un détachement pour prendre poſſeſſion de New-port, capitale de cette Isle: on y trouva quelques pièces de canon, & des munitions que l'ennemi y avoit laiſſées en évacuant cette Ville.

J'enverrai inceſſamment des Troupes aux Isles de

Digitized by Google

Connecticut, & de Prudence, & me rendrai maître des postes qui me paroîtront les plus importans pour la sûreté du port. Afin d'exécuter ponctuellement les ordres que m'a donnés le Général Howe de communiquer à votre Seigneurie ; le plutôt possible, le succès des troupes de S. M. j'ai l'honneur de vous faire passer ces détails par le Capitaine Drummond, mon Aide-de-Camp, auquel je prends la liberté de renvoyer V. S. pour plus ample information des particularités dont elle jugeroit à propos d'être instruite. J'ai l'honneur d'être, &c.

H. CLINTON.

Cette conquête peut devenir utile au Général Howe, *disent les Adversaires de la Cour ;* mais que la réduction de cette Isle soit un exploit glorieux, c'est ce qu'on ne sauroit avouer. Le Général Howe, persuadé qu'elle étoit bien défendue, avoit détaché de son armée, dix mille hommes pour aller l'attaquer. Le fait est qu'il ne s'y trouva que deux cents habitans, qui, dès qu'ils furent instruits de l'approche de l'armée Royale, se retirèrent, comme l'avoient fait les autres, sur le Continent. Nos troupes n'y ont trouvé qu'une vingtaine de pièces de canon, que les habitans avoient rendues inutiles. On a trouvé aussi, dans le port, les carcasses de plusieurs navires marchands des Indes Occidentales, dont on avoit eu soin de retirer les agrès. Quatre des vaisseaux, faisant partie de l'escadre commandée par le Chef d'Escadre Hopkins, sont bloqués dans le port *Providence.* Les Américains ne jugeant pas qu'il leur soit possible d'échapper à la vigilance de 23 vaisseaux de Roi, sont détermi-

Digitized by Google

nés à mettre le feu aux leurs ; ils ont déjà retiré le canon & les agrès qu'ils font conduire par terre jusqu'à Boston, où ils ont plusieurs armateurs prêts à faire voile, & qui n'attendent que des armes. Le but des Royalistes, dans cette expédition, étoit de s'assurer de New-Port, où leur flotte pourra passer tranquillement l'hiver, ce port étant, sans contredit, un des meilleurs de toute l'Amérique. Celui du Chef d'Escadre Hopkins, en se portant vers *Providence*, est d'empêcher les Royalistes d'attaquer cette ville. Placé entr'elle & la flotte, il a rendu impraticable la manœuvre que le Chevalier Parker avoit en vue ; les bateaux plats & les autres petits navires n'ont osé remonter la rivière, & les grands vaisseaux n'ont pu le faire faute d'eau.

On assure que les Généraux Washington & Lée se préparent, chacun de leur côté, à disputer, aux Royalistes, le passage de la rivière de Laware. Le Gouvernement, & ceux de son parti, toujours rempli de la plus riante espérance, continuent à se flatter que les premières dépêches qu'on recevra du Chevalier Howe, seront datées de Philadelphie. Mais, par des lettres de l'Isle Rhodes, on apprend que les Américains ont allégé leurs armateurs, afin de pouvoir remonter la rivière le plus haut possible ; & qu'ils ont pris la précaution de couler à fond deux gros bâtimens, pour empêcher les vaisseaux de Roi de les suivre. Ainsi on ne pourra plus les détruire, qu'en les attaquant par terre : ce qui ne sera pas tout à-fait aussi facile que lorsqu'on avoit à leur opposer

Digitized by Google

un nombre considérable de vaisseaux de guerre.

Quoique les divers échecs que les Américains ont essuyés, doivent avoir diminué sensiblement leur armée, le Congrès n'en persiste pas moins à vouloir continuer la guerre. Dans ce dessein, il a arrêté non-seulement d'augmenter ses troupes, mais de faire encore de nouveaux efforts pour se rendre indépendant, ou pour obtenir du moins un accommodement à des conditions honorables. C'est pour cela qu'il emprunte cinq millions de piastres à quatre pour cent, en engageant la foi des *Etats-Unis* de l'Amérique pour la sûreté de cette somme & des intérêts. Il a même donné des commissions pour acheter, en Europe & en Amérique, une quantité prodigieuse d'armes, de munitions & d'uniformes, afin de pousser la campagne prochaine plus vigoureusement, s'il n'obtient pas, cet hiver, un accommodement avantageux. Au reste, pour peu qu'on suive les opérations du Congrès, on voit qu'il est bien éloigné de courir au-devant des propositions de la Cour.

Il se répand ici une nouvelle qui, si elle étoit vraie, sembleroit détruire les assurances que donne la Cour, des dispositions pacifiques de celle de Madrid. On prétend que le Lord Weymouth a reçu, le 23 de ce mois, un avis qui porte qu'il y a eu, dans la Méditerranée, près du Détroit de Gibraltar, un combat entre les Anglois & les Espagnols; que deux vaisseaux de guerre de l'escadre de l'Amiral Mann ont attaqué trois vaisseaux Espagnols, dont un a

Digitized by Google

été coulé à fond, & que la perte a été considérable de part & d'autre, &c. Il pourroit bien se faire que cette nouvelle eût été fabriquée au Café de l'*agio* pour attraper quelque dupe, en faisant regarder la guerre avec l'Espagne comme inévitable.

Le Gouvernement vient d'engager quantité de Maçons & de Manœuvres pour les villes de Québec & d'Halifax, afin de mettre ces deux places en état de défense ; ce qui ne cadre pas trop avec la confiance que le Ministère veut inspirer au Peuple, relativement à la certitude qu'il prétend avoir de la prochaine soumission des Américains. L'Amirauté a en même-temps expédié de nouveaux ordres à Portsmouth, pour y faire construire, en toute diligence, six nouvelles pataches, pour son service particulier. La disposition dans laquelle on apprend qu'est le Chevalier Joseph York, Ambassadeur d'Angleterre auprès de Leurs Hautes Puissances, de faire, dans peu, un voyage à Londres pour des affaires de la dernière importance, ajoute encore à la défiance de certains esprits. On se dit à l'oreille que cet Ambassadeur quitte la partie ; & l'on attribue son mécontentement à ce que, malgré leurs promesses solennelles, les États-Généraux ferment les yeux sur le chargement des munitions de guerre qu'une foule de vaisseaux Hollandois ne cessent de porter aux Américains. La fameuse flotte d'observation, dont on a dit ici tant de merveilles, & qui doit s'assembler à Spithéad au commencement du Printemps prochain, donne aussi de l'ombrage. On craint que ce moyen, que l'on

Digitized by Google

assuroit être infaillible pour intimider les ennemis du dehors, ne produise un effet tout contraire, & qu'il n'occasionne, en Europe, une guerre qu'on voudroit prévenir.

Nouvelle Proclamation du Général & du Lord Howe.

De par Richard, Vicomte Howe, du Royaume d'Irlande, & le Chevalier Guillaume Howe, Général des forces de S. M. en Amérique, &c.

Après avoir par nos Déclarations, en date des 14 Juillet & 19 Septembre, données en conséquence des très-gracieuses intentions de S. M. envers ses Sujets rebelles, dans les différentes Provinces énoncées esdites Déclarations, offert une amnistie générale & particulière à ceux qui rentreroient dans l'obéissance, les invitant à accepter, non-seulement les bénédictions de la paix, mais la possession bien établie de leurs biens & de leur liberté; nous avons cependant la douleur de voir que, nonobstant l'exemple que plusieurs habitans des Colonies leur ont donné, des corps entiers de troupes persistent, sans aucun égard pour la clémence de S. Majesté, dans leur opposition au rétablissement du gouvernement & de la paix, tandis que des personnes mal-intentionnées continuent l'exercice d'un pouvoir usurpé & fondé sur leurs vues ambitieuses, & font de nouveaux efforts par leurs artifices & par leurs calomnies, pour parvenir à aliéner la confiance des Sujets de S. M., à rendre inutiles tous les plans de réconciliation, & à traîner en longueur cette guerre dénaturée entre les Colonies & la Mere-Contrée: Nous, à l'effet d'accomplir efficacement les gracieuses intentions de S. M. & de rétablir au plutôt la tranquillité publique, avons jugé à propos de limiter le temps & de fixer les conditions auxquelles on méritera & obtiendra ladite amnistie.

Digitized by Google

En conséquence, au Nom & par l'autorité de S. M. Nous ordonnons à toutes personnes, assemblées & armées contre le Gouvernement de Sadite Majesté, de se séparer & de retourner chez elles, pour y demeurer tranquilles & en paix. Ordonnons pareillement aux Membres des assemblées, connues sous le nom de Congrès, Comités, &c, & à ceux qui, agissant par l'autorité desdits Congrès, &c, se mêlent de donner ou de faire exécuter des ordres, de lever de l'argent, des troupes, d'équiper & d'armer des vaisseaux, d'emprisonner ou de saisir, de quelque façon que ce soit, les Sujets de S. M. qu'elles aient à se désister de tous ces actes de violence & de trahison, & à renoncer à leur usurpation, afin que la paix puisse être rétablie, qu'un prompt pardon tranquilise les coupables, & que tous les habitans desdites Colonies profitant des bontés paternelles de S. M., voyent refleurir leur commerce, & puissent jouir en paix de leurs privilèges, sous l'autorité juste & modérée du Roi & du parlement de la Grande Bretagne.

Nous déclarons donc par ces présentes, & faisons savoir à tous, que toute personne, qui, dans soixante jours, à compter de la date desdites présentes, se sera présentée devant aucun des Gouverneurs, Juges, Officiers de terre & de mer, commandant un détachement ou vaisseau de guerre ou navire armé, ou enfin devant le Général ou l'Amiral, pour profiter de la présente proclamation, & signé le formulaire suivant: « Je N. » promets que je demeurerai dans une paisible obéis- » sance envers S. M. & que je ne prendrai moi-même, » ni n'encouragerai d'autres à prendre les armes pour » résister à son autorité: » recevra non-seulement une amnistie & un pardon absolu de toute trahison, & de tout ce qui pourroit y avoir eu trait par le passé, mais aussi la remise de toutes amendes, confiscations qu'elle aura pu encourir; & qu'en se présentant devant Nous avec un certificat, qui atteste son obéissance à la présente proclamation, elle recevra de nos mains des Lettres de grace, duement légalisées.

Digitized by Google

Donné à New-Yorck, ce 10 Novembre 1776. Signé, HOWE, W. HOWE. Et plus bas, par ordre de leurs Excellences HENRI STRACHDY.

Un Plaisant, à l'occasion de la proclamation qu'on vient de lire, a remarqué, qu'en donnant 60 jours aux Insurgens pour se repentir de leur mutinerie & pour rentrer dans le giron de leur bonne mère; c'étoit leur dire à-peu-près: *Tenez, mes enfans, je vous donne encore neuf semaines pour essayer à assurer votre indépendance; si vous n'y réussissez pas, il sera temps assez de vous aviser vers ces derniers jours.* O bienheureux les pacifiques!

Extrait de la Feuille intitulée: Gazette de la Caroline méridionale, ou Gazette Générale de l'Amérique, du 29 Septembre 1776.

Discours prononcé par S. E. Jean Rutledge, Ecuyer, Président & Commandant en Chef de la Province de la Caroline méridionale, au Conseil Législatif & à l'Assemblée générale, tenue à Charlestown, le 19 Septembre 1776.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Monsieur l'Orateur, & vous, Messieurs, qui formez l'Assemblée générale, je croirois manquer à mon devoir, si je ne payois pas le juste tribut d'éloges que je dois à ces braves soldats qui ont fait éclater un courage digne des anciens Romains, en repoussant, à l'Isle Sullivan, cette flotte formidable, que la présomptueuse Angleterre avoit cru suffisante pour nous subjuguer: permettez-moi donc, Messieurs, de vous féliciter d'abord sur cet événement. En même-temps qu'il nous présage tout ce que nous avons à espérer de

Digitized by Google

la bravoure du reſte de nos troupes, lorſque l'heure du danger ſera venue, il ne nous permet plus de douter que des hommes, pénétrés de zèle pour la liberté ſacrée de leur pays, & pleins de confiance dans les ſecours de la providence, ne ſoient capables de venir à bout des entrepriſes les plus glorieuſes.

Vous ſavez à quel point de barbarie & d'inhumanité les Indiens Cherokées ont porté les actes d'hoſtilités qu'ils ont commis ſur nos frontières, tandis que l'ennemi étoit ſur le point d'attaquer la ville; on fit partir un corps conſidérable de troupes pour tirer une vengeance exemplaire de cette nation perfide. Vous avez vu le courage avec lequel nos ſoldats ſe ſont conduits dans cette circonſtance, il a plû au Ciel de leur accorder des avantages ſignalés, & j'eſpère qu'en continuant de bénir nos armes ſecondées de celles de la Caroline ſeptentrionale & de la Virginie, qui m'ont promis leurs ſecours, ſa divine providence mettra bien-tôt fin à cette guerre.

Depuis votre dernière aſſemblée, le Congrès a déclaré que les Colonies ſeroient regardées dorénavant comme des Etats libres & indépendants, dégagés de toute allégeance envers la Couronne d'Angleterre, & que toute union politique entre la Grande-Bretagne & l'Amérique ſeroit entièrement rompue.

La néceſſité, non-ſeulement juſtifie cette démarche, mais la rendoit indiſpenſable. J'aurai ſoin de faire mettre ſous vos yeux cette Déclaration & les autres Décrets de ce reſpectable Corps, tels qu'on me les a tranſmis pendant les vacations, & je ne doute pas que vous ne preniez des réſolutions en conſéquence.

Comme rien n'eſt plus eſſentiel au maintien de nos libertés qu'une Milice bien établie, je me flatte que vous ſeconderez mes vûes, en faiſant des Loix qui tendent à améliorer l'état actuel de ces forces Nationales, deſquelles nous devons tout attendre.

Il eſt probable qu'au temps marqué pour votre réunion, (le printemps) les affaires ſeront de nature à ne

Digitized by Google

pouvoir pas vous permettre de vous occuper de la législation ; il eſt donc important de profiter de l'éloignement & de l'inaction de l'ennemi, pour nous mettre dans le meilleur état de défenſe, & de faire les loix que les circonſtances préſentes rendent indiſpenſables. J'ai cru en conſéquence que mes ſoins pour le bien public, exigeoient que je convocaſſe cette Aſſemblée, afin que vous puiſſiez délibérer plus à loiſir ſur ce que le bonheur & la tranquillité de l'Etat demandent de vous & de moi. Je prendrai la liberté de vous faire part des moyens que je regarde comme les plus propres à aſſurer l'un & l'autre ; au reſte, je recevrai vos avis avec reconnoiſſance, & je vous promets de concourir à tout ce que vous pourrez faire ou conſeiller pour le bien public. *Jean Rutledge* ».

Humble adreſſe du Conſeil de Légiſlation, à ſon Excellence Jean Rutledge, Ecuyer, Préſident, &c.

Sous le bon plaiſir de Votre Excellence.

Nous, les Membres du Conſeil de légiſlation, &c. rendons grace à Votre Excellence du diſcours qu'elle a bien voulu nous adreſſer ; il contient des choſes importantes & glorieuſes, qui doivent être bien agréables à tout Citoyen vertueux : la défaite des Anglois près de Charleſtown fera une époque mémorable dans notre hiſtoire. Nos troupes s'y ſont couvertes de gloire ; & c'eſt à leur intrépidité, après Dieu, que nous devons le ſalut de cette Province.

La guerre des Cherokées, dans ces momens critiques, nous remplit d'indignation contre ces barbares que l'ingratitude arme contre nous, & nous a convaincu d'une vérité dont nous n'avions aucune raiſon de douter ; nous entendons la cruauté & la tyrannie ſans exemple de ceux qui conduiſent la guerre que nous fait l'Angleterre : mais il a plû au Seigneur de prendre

Digitized by Google

sous sa protection un peuple indignement insulté, & de nous donner la force de vaincre non-seulement nos ennemis Européens, mais aussi les Sauvages, leurs dignes alliés. Avec nos propres forces, & les secours que Votre Excellence nous fait espérer de nos bons amis & voisins, les habitans de la Caroline Septentrionale & de la Virginie, nous viendrons bien-tôt à bout de ces ennemis cruels & sanguinaires : ceux-là vaincus, nous attendrons, sans les craindre, ceux de nos libertés.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous communiquer ce qui s'est passé au Congrès depuis notre dernière Assemblée ; nous nous en réjouissons, & sommes fermement déterminés à maintenir les décisions de cette auguste & respectable Assemblée, quelles que puissent être les conséquences de notre opposition à la tyrannie & au despotisme : au moins, après avoir soutenu la justice de notre cause, & avoir arrosé cette terre de notre sang, nos descendans auront assez de reconnoissance pour bénir notre mémoire, en jouissant des biens que nous leur aurons procurés.

Les réflexions de Votre Excellence sur la Milice nationale sont justes, & nous allons nous occuper sans relâche des moyens de la mettre sur le meilleur pied.

Permettez-nous de témoigner à Votre Excellence combien nous sommes satisfaits de la conduite que vous avez tenue pendant le cours de votre administration. *Signé* par ordre de l'honorable Chambre. Thomas Shubrick.

Réponse de Son Excellence.

Honorables Messieurs,

La résolution dans laquelle vous persistez de maintenir l'indépendance de cet Etat, à quelque prix que ce soit, prouve que vous savez aussi bien apprécier vos libertés, que vous méritez d'en jouir.

Vous me flattez infiniment en me donnant un témoignage aussi authentique de votre approbation ; c'est m'engager puissamment à la mériter de plus en plus.

Digitized by Google

On écrit de la Jamaïque, que la frégate Françoise l'*Hermione*, commandée par M. du Monteil, Brigadier-Général & Chevalier de St Louis, s'eſt rendue, de l'Iſle de St-Domingue à Port-Royal, pour demander la reſtitution d'une chaloupe Américaine, enlevée en contravention aux Loix des Nations, le 18 Septembre dernier, à la portée du canon de la côte de St-Domingue. Après quelques conférences entre l'Officier François & l'Amiral Anglois, le premier eſt reparti, mais la capture n'a pas été relâchée.

On parle beaucoup ici de deux plans relatifs au Gouvernement des Colonies. Le premier ſeroit d'établir en Amérique une vice-Royauté, pareille à celle d'Irlande, & d'y entretenir en tout temps, une armée de 30 mille hommes. Le Vice-Roi auroit le titre de Gouverneur dans chacune des Colonies, & préſideroit aux Conſeils & aux Aſſemblées. Les Chartres ſeroient revues & rectifiées, & la taxation établie dans tout le continent. L'autre plan rejette toute idée de réunion de Gouvernement dans une ſeule perſonne, à l'exception de ce qui concerne le militaire. L'Auteur propoſe: 1°. de prohiber tout Commerce entre les Colonies & les nations étrangères; 2°. de leur défendre la pêche hors de la vue de leurs côtes; 3°. d'aſſujettir les Américains à la preſſe; 4°. de les taxer, mais ſeulement pour défrayer les établiſſements civils & militaires qu'ils auroient parmi eux, la taxe s'établiroit ſur la réquiſition qui en ſeroit faite au Gouvernement légiſlatif de chaque Colonie, à qui on

Digitized by Google

laisseroit la liberté de lever les impôts, par telle voie & de telle manière que chaque Gouvernement jugeroit le plus convenable à la nature des pays & aux facultés de ces Habitans. Ces plans seroient très-utiles à la Métropole : il n'est question que d'amener les Colonies à les recevoir avec soumission ; & c'est apparemment une bagatelle : au reste, en attendant que quelqu'un de ces projets puisse avoir lieu ; la Cour, qui, sans doute sait mieux ce qu'il convient de faire, se dispose à envoyer un Corps de 4000 hommes vers le fleuve Saint-Laurent dès que la saison le permettra. L'armée du Général Carleton se trouvera, moyennant ce renfort, composée de 16000 hommes, sans compter 2000 Canadiens qu'il a déjà reçu ordre d'enrégimenter avec ses troupes. Le Général Carleton commandera dans les Provinces de la Nouvelle-Yorck, & de la Nouvelle Angleterre, tandis que le Général Howe s'étendra dans les parties qui sont au midi de la Nouvelle Yorck. D'après ces dispositions, sur lesquelles on n'a vraisemblablement pas cru devoir consulter les Américains, il est clair que cette campagne sera la dernière. Il n'y a qu'une petite difficulté, c'est la jonction des Généraux Howe & Carleton. Il faut, pour l'effectuer, que celui-ci batte d'abord la flottille qu'il trouvera sur le Lac-Champlain, ensuite qu'il prenne le Fort de Ticonderago, puis qu'il coule à fonds, ou disperse les vaisseaux qui couvriront le Lac Saint-George ; enfin qu'il traverse, toujours triomphant, une vaste étendue

Digitized by Google

de terrein susceptible de toutes sortes d'embuscades, & très-propre à la petite guerre que les Américains ont toujours faite avec succès.

A l'occasion du Conseil tenu le 10, sur le projet d'un accommodement avec les Colonies, & dont le résultat a été expédié le lendemain à Falmouth, pour être porté en toute diligence, au Lord & au Général Howe, les uns assurent qu'après de vifs débats, il y fut décidé, qu'à moins que les Chefs de la rébellion actuelle ne se soumettent & ne profitent, avant l'expiration des 60 jours fixés pour cet effet, des avantages qui leur ont été offerts par la dernière déclaration des Commissaires du Roi, tous ceux qui seront pris les armes à la main, seront aussi-tôt jugés & punis selon toute la rigueur des Loix militaires; que les Colonies, les villes & les districts, qui rentreront sous l'obéissance, jouiront aussi-tôt de tous les avantages de commerce & de protection, promis aux fidèles Sujets de la Couronne; que, quant à ce qui concerne la taxation, le Gouvernement consentira à ce qu'après que la réquisition qui en aura été faite par les Gouverneurs du Roi, au nom de S. M. & du Parlement Britannique, chaque Colonie fournisse son contingent annuel; & que, moyennant un prompt acquiescement à cette disposition équitable, il sera d'abord accordé aux Colonies deux actes, dont l'un contiendra un pardon & un oubli général de tout le passé, & l'autre, le rétablissement de leur commerce avec les États de la grande-Bretagne dans toutes les parties du monde, &c. Ces conditions,

Digitized by Google

quoique conformes au système de la grande Bretagne, n'empêchent pas qu'il n'y ait encore d'autres articles essentiels, dans lesquels le Ministère se rapproche, dit-on, si près des idées des Colonies, qu'à moins d'une opiniâtreté invincible de leur part, à rejeter toutes les voies de conciliation, il est impossible que ce projet de pacification ne soit pas accepté.

Une lettre qu'un Négociant de Whitehaven a reçu de New-York, annonce que le Général Washington a traversé, à la tête d'un détachement de 7 mille hommes, la partie Septentrionale de la rivière, pour aller faire face au Lord Cornwallis dans la Nouvelle-Jersey, & que les Généraux Lee & Putnam sont campés dans les plaines-blanches, où ils se proposent de passer l'hiver. On mande aussi que les troupes Hessoises ont leur quartier dans la ville de New-York, mais que l'intention du Général Howe n'est pas de les y laisser dans l'inaction, & qu'il se propose de faire quelques excursions dans le pays. On ne voit pas trop à quoi cela pourra le conduire; le temps seul peut faire voir l'utilité de ces démarches, qui, au premier coup-d'œil, ne paroissent pas promettre de fort grands avantages.

On voit dans les papiers Anglois, que la mésintelligence qu'on avoit débité s'être répandue parmi les Membres du Congrès, se réduit à ceci: Après la prise de New-York, il fut question de décider si l'on fortifieroit Philadelphie. Les uns le vouloient; les autres s'y opposoient. La-dessus, le Lord Sterling se jeta dans la ville avec trois régi-

Digitized by Google

mens, ce qui mit fin à tous les différens, & il fut décidé qu'on la fortifieroit.

On a beaucoup crié à l'injustice & à la cruauté, à l'occasion du traitement fait aux prisonniers Anglois en Amérique, & l'on a accusé le congrès de barbarie & de mauvaise foi; voici les moyens de défense qu'il a communiqués pour sa justification :

[« Il fut décidé en Congrès, que le Général Prescot seroit resserré très-étroitement dans la prison de Philadelphie : voilà, dit-on, une injustice manifeste. Cet Officier étoit prisonnier de guerre, & ne devoit point être traité avec tant de rigueur. Mais les minutes du Congrès de l'année dernière, en donnent la raison immédiatement après : voici les propres termes : N. B. *Le Congrès ne s'est porté à ce traitement que par la connoissance qu'il a de la cruauté & de l'inhumanité, avec lesquelles les Anglois se sont conduits envers les Colonels Etham, & Allen, & envers les autres prisonniers faits à Montréal, qu'ils ont chargés de fers & dépouillés dans une saison très-rigoureuse, au point de ne leur laisser pour tout lit que le plancher ; on les a traités avec la même dureté pendant tout le tems qu'ils ont été détenus dans le Château de Pendennis en Cornouailles (Angleterre)* ».

« D'autres décisions de la même assemblée, prouvent que quoique les Américains ayent toujours continué à prendre ces sages précautions, ils se sont souvent relâchés en faveur de ceux dont la santé demandoit de l'air & de l'exercice. Duncan Campbell, Officier Ecossois, malgré l'animosité particulière des Américains contre cette portion des Sujets de la Grande-Bretagne, obtint la permission de venir à Philadelphie, pour y recevoir sa femme & ses enfans, & celle de se retirer dans une Ville de la Nouvelle Jersey, qu'il avoit lui-même choisie ».

Digitized by Google

« L'article sixième des instructions de ceux qui commandent les Armateurs, est conçu en ces termes : *Si vous, ou aucun Officier, Gens de votre équipage, &c. tue, estropie, ou moleste de sang-froid, traite cruellement & inhumainement aucun prisonnier ou autre, ou s'écarte des Loix de la guerre, telles qu'elles sont approuvées & pratiquées par les Nations civilisées, le délinquant sera regardé comme ennemi de son pays, & puni avec la dernière sévérité* ».

« Le Congrès, par une Lettre circulaire, ordonna à tous les Officiers Municipaux, dans toute l'étendue des treize Colonies unies, de veiller à ce que les prisonniers reçussent exactement & en entier ce qu'on étoit convenu de leur fournir tous les jours, en vivres & en argent, permettant aux Officiers de tirer, à cet effet, sur le Trésor, & les rendant responsables de tout ce qui pourroit arriver de contraire au bien être des prisonniers, & aux intentions de l'assemblée Nationale ».

« Voici enfin une déclaration qui justifie pleinement les Américains de l'imputation odieuse d'injustice & de cruauté : *Sur les représentations qui nous ont été faites* (disent les Minutes du 16 Avril 1776) *par le Général Arnold, chargeant & accusant le Major Brown & autres d'avoir, au mépris des conditions expresses de la capitulation, pillé les équipages des Officiers Anglois pris à Sorel ; déclarons que ladite conduite est infâme & dérogatoire à l'honneur des armées de ces Etats-unis : voulons que le Conseil de guerre soit tenu en conséquence contre le Major & autres accusés* : (ils ont été jugés & punis sévérement ».)

Le Congrès s'est contenté de faire signer à ceux de ses prisonniers de guerre, qui tenoient un rang parmi les Royalistes, le serment qui suit : « *Je, N. ayant été fait prisonnier de*

Digitized by Google

guerre par les troupes des treize Colonies-Unies de l'Amérique, promets & m'engage sur ma parole d'honneur & de Gentilhomme, de partir d'ici sur le champ, & de me rendre dans telle Province que j'ai choisie, de ne pas m'en éloigner de plus de six milles, & d'y demeurer jusqu'à la fin de la guerre, ou jusqu'à-ce qu'il plaise au Congrès desdits États réunis, d'en ordonner autrement. Je m'engage solennellement à ne donner en aucun temps, sous aucun prétexte, par aucun moyen direct ou indirect, avis ou informations contraires au bien desdites Colonies; je promets enfin que je n'offenserai, ni en parole, ni en action, les Assemblées générales ou particulières de ces Provinces, & que je vivrai en paix & tranquillité jusqu'à-ce qu'on fasse un échange des prisonniers: en foi de quoi j'ai signé la présente».

Nous ajouterons un fait tout récent, qui sert encore à prouver l'honnêteté des Américains à l'égard de ceux qu'ils font prisonniers. Nous le tirons d'une lettre en date du 19 Décembre, qu'un particulier de Florence a adressée à un de ses amis, à Birmingham: « Je » me suis, *écrit-il*, embarqué au Port de Li» bonne à bord de la *Reine-Indienne*, dont » les passagers & les gens de l'équipage mon» toient au nombre de 35; il n'y avoit pas » douze heures que nous étions en mer, » lorsque nous fûmes attaqués par un Corsaire » Américain, de 18 canons & de 90 hommes » d'équipage; malgré cette inégalité de forces, » le Capitaine *de la Reine-Indienne*, le sieur » Mac-Pherson, ne voulut pas se rendre sans » combattre, & n'amena son pavillon qu'après

Digitized by Google

» s'être défendu pendant près d'une heure ; il » eut sept hommes tués, & neuf blessés. Le » vaisseau a souffert considérablement dans ses » agrêts : les Américains traitèrent leurs pri» sonniers avec toutes sortes d'égards, & les » mirent à terre à 15 milles de Gibraltar. »

On apprend d'Antigoa, qu'un Corsaire Américain, que l'on dit avoir été jadis vaisseau de guerre Hollandois, a attaqué dans ces parages une Frégate du Roi ; & qu'après six heures d'un combat opiniâtre & bien soutenu, la Frégate a amené ; elle est depuis, arrivée à Boston.

Les habitans de Bristol éprouvèrent, le 19 de mois, une alarme bien vive. A dix heures du matin, un incendie terrible éclata dans le Magasin du sieur Brown, Libraire, & se communiqua, en un instant, avec furie, à deux autres Magasins remplis de laines d'Espagne. On y a trouvé des mèches & d'autres matières combustibles, qu'on soupçonne y avoir été placées pendant la nuit. On est venu à bout de sauver une partie des marchandises, mais elles sont si endommagées, que cela revient à peu-près à une perte totale : tous les Magasins qui se trouvoient sur la même ligne, ont eu le même sort. Le feu a pris jusqu'à quatre fois à la Taverne de la Cloche, qui est vis-à-vis ces Magasins ; on est cependant parvenu, au moyen des pompes qui ont été bien servies, à arrêter les progrès des flammes. Pour peu qu'elles eussent gagné, plusieurs rues eussent été réduites en cendres : à l'instant où le feu commença, on trouva sur le quai, parmi des barils d'huile,

Digitized by Google

le, une grande quantité de matières combustibles, auxquelles il est probable que les auteurs de ce désastre avoient intention de mettre le feu.

Tandis que l'on s'occupoit des moyens d'arrêter l'incendie, on découvrit encore divers petits paquets composés d'huile, de poix, de goudron & de poudre à canon. Plusieurs personnes ont été arrêtées; un homme que l'on conduisoit en prison, dit que si l'on vouloit le reconduire à la chambre du Conseil de Ville, il feroit une déposition importante; mais il se rétracta, & se contenta de montrer un briquet & de la poudre qu'il avoit sur lui, en disant seulement qu'il étoit destiné, lui troisième, à mettre le feu aux maisons de plusieurs Aldermans. On a trouvé aussi, dans les Magasins, plusieurs cartouches dont les mêches étoient presque brûlées, & conséquemment sur le point de communiquer à la poudre; heureusement que l'on s'en est apperçu assez-tôt pour en prévenir l'effet.

Il paroît, par la ressemblance des moyens qu'on a employés, que les incendiaires de Bristol pourroient bien être ceux qui ont mis le feu à Portsmouth; car on vient de trouver à bord d'un vaisseau mis en feu dans le port de Bristol, une machine renfermant des matières combustibles, tout-à-fait semblable à celle que l'on a découverte dans celui de Portsmouth. Cette machine ressemble à une boîte à thé; elle est de fer-blanc; elle pose sur un pied de bois quarré, dans lequel est une cavité qui

Digitized by Google

renferme des matières combustibles ; le corps de la boîte est rempli de filasse, & vers le haut est l'ouverture, à laquelle aboutit la mèche qui communique le feu : il paroît que Portsmouth & Bristol, ainsi que les navires de ce port, n'ont dû leur salut qu'au peu d'adresse des incendiaires, dont la filasse étoit trop comprimée, ou n'étoit pas assez sèche.

Le bruit couroit, ces jours-ci, qu'un particulier de marque avoit été arrêté comme suspect, & amené à Londres sous une forte garde ; on assure qu'il est à présent dans la prison neuve, & on attend impatiemment le résultat de cette affaire. Le Chevalier Feilding s'est rendu à l'Amirauté, où on l'avoit mandé, pour y recevoir l'ordre d'annoncer, de la part de ce Tribunal, une récompense à quiconque dénonceroit les incendiaires. Ce Magistrat fit part aux Seigneurs de l'Amirauté, des découvertes qu'il avoit pu faire à cet égard, mais rien n'a encore transpiré.

Dans un petit village près d'Edimbourg, un homme de 84 ans a épousé, en quatrième noces, une veuve de 75 : la plus jeune personne qui se trouvoit à la cérémonie, étoit une fille de 65 ans.

Un particulier détenu pour dettes dans la prison de King'sbench, a, dans son appartement, un cercueil qu'il a fait faire par provision ; il ferme à clef, & contient trois tablettes chargées des provisions suivantes : il y a sur la première deux bouteilles pleines de vin, l'une de Champagne, l'autre de Bordeaux (claret) avec leurs étiquettes en argent, deux jattes de

Digitized by Google

porcelaine de la Chine & six verres ; sur la seconde, il a placé neuf bouteilles d'eau-de-vie, autant de rhum, deux jattes pareilles aux premières, & trois gobelets qui tiennent chopine, & qui ont chacun au fond une médaille d'argent ; on voit sur la troisième, une bouteille d'eau de genièvre, & une autre d'anis, avec deux godets de porcelaine, contenant chacun une pinte : le tout est marqué au nom de ce particulier, & décoré de fleurs artificielles. Il destine les liqueurs à ceux de ses amis qui accompagneront son convoi ; il les a désignés, & a porté la précaution jusqu'à mettre au fond du cercueil l'argent destiné à la cérémonie funèbre ; l'exécution de ce dernier article, dépendra de la douceur & de l'humanité de ses créanciers ; car dans cette bienheureuse patrie de la liberté, disent nos papiers, dans ce pays, où Solon n'est qu'un sot, le malheureux débiteur est si absolument esclave de son créancier, que celui-ci peut le poursuivre même après la mort, & se saisir du cadavre : on voit encore à Westminster, le cercueil d'un Ambassadeur Espagnol, dont les créanciers n'ont pas voulu permettre l'inhumation, & que sa famille a abandonné à cet État plutôt que d'acheter, en payant ses dettes, le droit de se couvrir d'un peu de terre.

Depuis le 12 Décembre 1775, jusqu'au 10 Décembre 1776, il est né dans cette capitale 8859 garçons, & 8421 filles ; total, 17,280. Il est mort 9499 hommes, & 9549 personnes de l'autre sexe ; total, 19,048. Parmi les morts, on en a compté 6857 au-dessous de

Digitized by Google

deux ans ; entre deux & cinq ans, 1670 ; de cinq à dix ans, 592 ; de dix à vingt ans, 588 ; de vingt à trente ans, 1350 ; de trente à quarante ans, 1615 ; de quarante à cinquante ans, 1893 ; de cinquante à soixante ans, 1673 ; de soixante à soixante-dix ans, 1325 ; de soixante-dix à quatre-vingt ans, 960 ; de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans, 367 ; de quatre-vingt-dix à cent ans, 50 ; un de cent ans révolus ; un de cent-un ans ; deux de cent-deux ans ; deux de cent-quatre ans ; deux de cent-cinq ans ; un de cent-dix ans ; il y a eu, cette année, 1446 morts de moins que dans le courant de l'année précédente 1775.

Lundi dernier, un Espagnol accusa une Allemande devant un Juge de paix, de lui avoir escamoté une vingtaine de guinées ; mais comme sa déposition n'étoit soutenue d'aucun témoignage, comme elle étoit même dépourvue de probabilité, le Magistrat renvoya les parties hors de Cour. La femme sortit la première ; à peine étoit-elle éloignée de vingt pas, que l'Espagnol, courant à elle, lui plongea un coûteau dans le cœur, & se frappa ensuite lui-même ; la malheureuse expira sur le champ ; mais son assassin a été transporté dans un hôpital, pour y être traité de sa blessure, qui, dit-on, n'est pas mortelle. On attribue ce meurtre à la jalousie que lui donnoit un jeune homme, que cette femme lui préféroit, dit-on, quoiqu'elle eût vécu plus de trois ans avec l'Espagnol.

La décision solemnelle des Pairs du Royaume, n'a pas terminé entièrement l'affaire de

Digitized by Google

la Ducheſſe de Kingſton. En la déclarant déchue des titre & prérogatives de Ducheſſe, ils ont donné lieu à un nouveau procès commencé au nom du Comte de Briſtol, qui, par la Sentence de la Cour Eccléſiaſtique, avoit été déclaré non marié. Par le Jugement des Pairs, il eſt déclaré époux légitime d'Éliſabeth Chudleigh, ſe diſant Ducheſſe de Kingſton : en conſéquence, le Lord Briſtol l'a fait citer à comparoître devant la Cour Eccléſiaſtique, pour s'y voir condamner à le reconnoître, lui, Comte de Briſtol, pour ſon mari. Vendredi dernier, cette cauſe fut plaidée devant le Conſiſtoire, où préſidoit le Docteur Betteſworth, qui avoit prononcé anciennement la Sentence.

PORTUGAL.

LISBONNE, (*7 Janvier*). Un bâtiment Américain parti de Philadelphie dans les premiers jours de Juin 1775, & qui étoit dans le port de cette capitale depuis plus d'un an, ayant été expédié pour Corke en Irlande, avec une cargaiſon de ſel, fut pris, la ſemaine dernière, dans le moment où il ſortoit du Tage, par une frégate Angloiſe qui alloit entrer dans la rade; mais le Gouvernement Anglois ne l'ayant pas jugé de bonne priſe, l'a fait relâcher.

ESPAGNE.

MADRID, (*13 Janvier*). On aſſure que la Reine de Portugal, qui ſe trouve actuellement à la tête des affaires, a fait à notre Cour des propoſitions avantageuſes pour prévenir les

suites du différend qui subsiste en Amérique. Il est parti dernièrement de Cadix une petite escadre aux ordres de Dom Michel Gaston, composée de cinq vaisseaux de guerre, deux frégates & quelques brûlots, dont on ignore encore la destination.

Don Timothée Escanlan, premier Médecin du département de la marine au Ferrol, a introduit l'inoculation dans la Galice, & depuis 1771, il a inoculé 115 enfans, parmi lesquels sont le fils de Don Emmanuel de Flores, Vice-Roi de Santa-Fé; ceux de Dom Joseph-Antoine d'Arména, Intendant de Galice; ceux de six Auditeurs de l'Audience Royale; son propre fils, de cinq ans & demi, & ceux de différens Officiers, Chevaliers & Négocians, sans qu'il soit survenu à aucun le moindre accident.

Le Roi a accordé une pleine & entière liberté de commerce à la Province de Sainte-Marthe, dans le Royaume de Terre-Ferme en Amérique. Cette concession est faite dans le même esprit que celle qui fut donnée en 1765 à la Havane.

Le 29 du mois dernier, le Cardinal Valenti-Gonzaga, qui a résidé ici en qualité de Nonce du Pape, & Dom Nicolas Colonna di Stigliano, Archevêque de Sébaste, qui le remplace avec le même caractère, furent admis à l'audience du Roi. Le premier prit congé de S. M. pour retourner à Rome; & le second eut l'honneur de lui présenter ses Lettres de créance.

Le Roi a augmenté le Corps-Royal d'Artillerie

de quatre compagnies, dont il a donné le commandement, avec la qualité de Lieutenant-Colonel, au Colonel Titulaire Dom Antonio Angosto.

CADIX, (28 *Décembre*). Le vaisseau, *le Sérieux*, qui étoit en croisière du côté de Gibraltar, a eu sa mâture endommagée par un coup de tonnerre, & vient d'être remplacé dans sa croisière, par *le Vainqueur*, autre vaisseau de guerre.

ITALIE.

ROME, (14 *Janvier*). Le Saint Père, toujours occupé du bien de ses Sujets, ne s'est pas contenté d'avoir déjà donné des sommes considérables au *Conservatoire* qu'il a fondé pour l'entretien de pauvres filles honnêtes qu'on y a rassemblées, & qu'on applique à faire des toiles de fil & de coton : il vient de faire remettre au Cardinal Casali, Protecteur de ce Conservatoire, la somme de 7 mille 600 scudis, pour en acheter deux maisons qui y sont attenantes.

Un Courrier extraordinaire, arrivé ici le 5 de ce mois de Firmo, a apporté la nouvelle de la mort du Cardinal Paracciani, Archevêque de cette Ville, âgé de 62 ans. Le 5, vers une heure & demie du matin, le Cardinal Louis-Marie Torrigiani eut une attaque d'apoplexie, dont il mourut une heure après, à l'âge de 80 ans. Il étoit Cardinal de la création de feu Benoît XIV ; il laisse des biens très-considérables

Digitized by Google

& il charge ſes héritiers de donner annuellement aux pauvres, le dixième des revenus de ſon héritage.

Les pères & mères de douze enfans ſont exempts, pendant leur vie, de payer des droits pour le vin qu'ils conſomment. Les propriétaires des vignes plantées dans la campagne de Rome, jouiſſent du même privilège : mais comme il en réſulte des abus très-préjudiciables à la Ferme générale, le Tréſorier vient de faire publier, par ordre du Souverain Pontife, une Ordonnance, qui tend à les prévenir.

Depuis que la Daterie a expédié la Bulle de l'union de l'Ordre des Antonins à celui de Malte, on a appris que le Monaſtere & les biens que ces Religieux poſſedent ici, ſeront à la diſpoſition du S. Siége, & que l'Ordre de Malte ſera chargé des penſions aſſignées aux Religieux réunis.

NAPLES, (10 *Janvier*). Le Roi & la Reine s'enferment une fois la ſemaine, & quelque fois plus ſouvent, dans le cabinet, avec le Marquis Della Sambucca, leur premier Miniſtre, pour ſuivre le fil des affaires, & s'inſtruire de tout ce qui ſe paſſe. On dit que notre Souverain, informé que l'on avoit fait paſſer à l'Abbaye du Mont-Caſſin, des papiers de la dernière importance, & deſirant les ravoir, quelques Officiers de Juſtice avec un détachement de Troupes, ſe ſont rendus pour mettre par ſon ordre, le ſcellé ſur les Archives de cette Abbaye.

Deux jeunes étourdis, fils d'un riche Né-

Digitized by Google

gociant de cette ville, voyant dernièrement passer la voiture du Nonce du S. Siège, s'avisèrent non-seulement de lui couper le passage, mais encore de donner ordre à leur cocher, de le devancer. Le cocher du Nonce, choqué de cette affectation, eut bien-tôt pris le dessus; mais ces jeunes gens, trompés dans leur attente, crurent pouvoir s'en venger, en invectivant le représentant du Souverain Pontife. Ce Ministre se rendit le lendemain de cette aventure, à Portici, pour en porter ses plaintes au premier Ministre, qui fit aussi-tôt arrêter les deux jeunes gens, par un détachement de seize Sbirres, qui les a conduits dans les Prisons de la Vicairie.

FLORENCE, (8 *Janvier*). La conduite peu régulière de la plupart des Hermites, a déterminé le Grand Duc à supprimer, dès-à-présent, en Toscane, tous ceux qui n'ont point d'hermitages. Il leur est enjoint d'en quitter l'habit, & de cesser leurs quêtes; les autres seront tolérés jusqu'à la fin de leurs jours; mais à condition qu'ils déposeront l'habit hérémitique, qu'ils renonceront à la quête, & qu'ils ne donneront plus lieu à des recherches sur leur conduite.

VENISE, (22 *Décembre*). Comme on a supprimé, il y a quelque temps, la redoute de cette ville, où se tenoit une assemblée publique de jeux, les Dames de la ville se sont trouvées offensées de cette suppression; & pour en marquer leur mécontentement, elles ont affecté de se rendre au Spectacle, sans se

Digitized by Google

couvrir d'un masque suivant l'usage, ce qui a déterminé des Inquisiteurs de l'Etat, à rendre un decret, qui ordonne aux patriciennes, de ne paroître au théâtre qu'en *domino*.

GÊNES, (*6 Janvier*). On prétend qu'un ex-Jésuite, Curé de Novi, ayant été instruit d'un scandale public qui existoit dans sa Paroisse, & ayant employé dans le secret, les exhortations & les conseils pour le faire cesser, a été empoisonné dans une tasse de chocolat.

FRANCE.

VERSAILLES, (*5 Février*). Le 28 du mois dernier, le Comte de S. Paul, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Londres, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté; il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, & de la famille Royale, par le sieur Lalive de la Briche, introducteur des Ambassadeurs: le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi, pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

M. le Duc de Chartres, Chef d'Escadre, a été promu au grade de Lieutenant-Général des Armées Navales.

M. Marchais, ancien Commissaire-Général de la Marine, à Brest, a été fait Intendant de la marine, au département de Rochefort.

Sa Majesté toujours attentive à encourager les Arts & les Sciences utiles à la Marine, a

Digitized by Google

fait expédier des lettres d'ennoblissement au sieur Groignard, Ingénieur, Constructeur en chef de la Marine, déjà connu par la grande quantité de Vaisseaux qu'il a construits avec succès, & qui vient de donner de nouvelles preuves de ses talens, dans la construction au Port de Toulon, d'une forme ou bassin dans lequel les Vaisseaux seront radoubés avec autant de commodité que dans ceux de Brest & de Rochefort.

Le premier de ce mois, l'Université de Paris, ayant à sa tête le sieur Duval, Recteur, a eu l'honneur de présenter, suivant l'usage, un cierge à Leurs Majestés.

Le lendemain, Fête de la Purification de la Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, Sa Majesté tint un Chapitre dans lequel Elle nomma Chevalier de ses Ordres le Comte d'Aranda, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près le Roi. Sa Majesté a reçu dans ce même Chapitre, Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel, le Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de sa Chambre en survivance, le Marquis de Polignac, Premier Ecuyer de Monseigneur le Comte d'Artois, & le Marquis de Berenger, Chevalier d'Honneur de Madame. Le Chapitre fini, le sieur Chendret de Vérigny, Héraut Roi d'Armes de l'Ordre, vint annoncer à la porte de la Chambre du Roi la promotion que venoit de faire Sa Majesté, qui sortit ensuite de son Appartement pour se ren-

Digitized by Google

dre à la Chapelle, précédée de Monsieur, de Monseigneur le Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conty, du Duc de Penthievre & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre: entre les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre marchoient, en Habits de Novices, le Duc de Villequier, le Marquis de Polignac & le Marquis de Berenger; deux Huissiers de la Chambre du Roi, portant leurs masses, marchoient devant Sa Majesté, qui étoit revêtue du Manteau de l'Ordre, ayant par-dessus, le Collier de l'Ordre & celui de la Toison d'Or. L'Archevêque de Narbonne, Prélat-Commandeur, célébra la Grand'Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi. La Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois, y assistèrent dans la Tribune. La Comtesse de Bouzols fit la quête. La Messe étant finie, le Roi monta sur son Trône, reçut Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit le Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de sa Chambre en survivance, le Marquis de Polignac, Premier Ecuyer de Monseigneur le Comte d'Artois, & le Marquis de Berenger, Chevalier d'Honneur de Madame. Le Roi fut ensuite reconduit à son Appartement dans le même ordre qu'il en étoit sorti.

PARIS, (*6 Février*). Le Roi vient d'ordonner qu'il sera reçu tous les ans dans les six Corps, deux marchands, & dans chaque Communauté un maître & une maîtresse, au profit

Digitized by Google

de l'École gratuite de Deſſin, & que le prix de ces réceptions ſera verſé dans la caiſſe de cette École; au moyen de quoi les fondations faites ci-devant par les Corps & Communautés, pour ſoutenir cet établiſſement, demeureront éteintes & ſupprimées.

Après avoir cherché un moyen d'occuper utilement & ſans danger, les priſonniers détenus dans la Salle de force de Bicêtre, la Police a fait conſtruire dans l'enceinte de ce Château, une nouvelle Salle, propre à les faire travailler au poli des glaces. Les frais de cet établiſſement, dont il ne peut réſulter que beaucoup d'avantages pour le ſoulagement des malheureux, & l'intérêt de la Manufacture des glaces, ſeront prélevés ſur les deniers deſtinés à des ſecours, & à des objets utiles à l'humanité & au bien public.

On mande de Senlis, qu'une veuve fort agée, ſurnommée la pauvreſſe de la Reine, ne pouvant, faute d'argent, ſe faire panſer un de ſes genoux, qui avoit été griévement bleſſé d'une chûte très violente, ſe trouvoit ſans aucune eſpèce de ſecours, réduite à gémir en ſecret, & à attendre la fin de ſes maux par celle de ſa vie, lorſqu'un Officier du Roi, & ſon épouſe, qui demeurent dans la même ville apprirent l'état déplorable de cette femme infortunée, chargèrent leur Chirurgien de travailler, à leurs dépens, à guérir la malade & lui recommandèrent de ne point les nommer. La veuve fut très étonnée de voir un Chirurgien, qu'elle n'avoit pas appelé, & ſurtout de ce qu'il lui annonça qu'il ne

Digitized by Google

lui en coûteroit rien pour sa guérison. Le mal, faute d'avoir été arrêté dans son principe, s'étoit fort aggravé, ce qui rendit la cure difficile & dispendieuse ; mais enfin elle réussit. Rappelée à son premier état de santé, ayant parfaitement recouvré l'usage de sa jambe, la première démarche que fit cette bonne femme, fut d'aller se jeter aux pieds du Chirurgien, en lui demandant pour toute grâce, qu'il lui indiquât les personnes à qui elle avoit tant d'obligations ; il ne put résister au plaisir de les nommer, & lui même doit être cité, puisqu'il a fallu le forcer à recevoir au moins l'argent qu'il avoit déboursé pour les remèdes & les drogues. Aussi-tôt que cette victime de l'indigence fut instruite du nom & de la demeure de ses bienfaiteurs, elle alla arroser leurs pieds des larmes de la reconnoissance, précisément dans un moment où ils étoient entourés d'une nombreuse compagnie. Depuis que cette veuve est guérie, elle est allée tous les Samedis baiser la première marche de l'escalier des honnêtes & vertueux citoyens, qui ont procuré sa guérison.

La Bulle de réunion des Chanoines de S. Antoine est arrivée de Rome, & sera bientôt fulminée & enregistrée : les Chanoines supprimés auront des pensions viagères ; ceux au dessous de cinquante ans, de 1200 liv., & les autres, de 1500 liv. par an.

La Corvette *le Serin*, est partie de Brest pour porter à Saint Domingue des ordres de la Cour. On a d'abord cru que ces ordres pouvoient être relatifs au Bâtiment l'*Amphitrite*, parti de

Digitized by Google

Havre avec un chargement d'hom
fets, dont le Gouvernement vouloit
destination ; mais on apprend que ce
est rentré dans le port après avoir lutté
jours contre les vents.

L'Indiscrette, frégate de l'Escadre de M. Duchaffaut, qui avoit reçu ordre de se tenir prête à suivre incessamment la même destination, a appareillé le 7 du mois dernier pour aller à St. Domingue remplir une mission particulière, *L'Inconstante*, de la même Escadre, revenue de sa croisière, a rapporté, qu'ayant rencontré une frégate & un vaisseau de guerre Anglois, le Commandant lui a déclaré qu'il ne croisoit sur les côtes de France, que pour donner la chasse aux vaisseaux Insurgens. D'après ce rapport, M. Duchaffaut a dépêché un Courriers pour aller donner ordre aux deux frégates *le Zéphir* & *l'Oiseau* de rentrer. La nouvelle qu'on avoit reçu d'Aurai en basse Bretagne, de l'apparition d'une Escadre Angloise de 15 vaisseaux & de 10 frégates, a été bientôt démentie ; c'étoit un convoi de bâtimens marchands.

Les dernieres lettres qu'on a reçues de Saint Domingue, portent que le 4 Novembre la sécheresse y étoit si grande, qu'elle désoloit les habitans. Une multitude d'insectes a ravagé les cannes à sucre ; de manière que ceux qui faisoient 1500 formes, ont été réduits à 600.

On a publié un Edit du Roi, qui supprime les Corps & Communautés d'Arts & Métiers de la ville de Lyon, & en crée & érige quarante-un, non compris la Pharmacie, l'Imprimerie, la Librairie, & la Communauté des

Digitized by Google

lui
arbiers-Perruquiers-Etuvistes. A la suite de l'Edit, se trouve annexé un tarif des droits de réception, montant depuis 60 liv. jusqu'à 500 liv., suivant les professions; outre l'aumône de 24 liv., qui continuera à être payée à l'Hôpital-Général-Grand-Hôtel-Dieu de la Ville. Les trois-quarts des droits de réception seront perçus au profit du Roi, qui se charge en même-tems des dettes des anciennes Communautés supprimées.

Le Droit d'Aubaine vient d'être aboli entre la France & la République de Raguse. Les Lettres-Patentes en ont été registrées au Parlement le mois dernier.

D'autres Lettres-Patentes statuent sur les honneurs à rendre à l'avenir, par la Chambre des Comptes, à Monsieur & à Monseigneur le Comte d'Artois, frères de Sa Majesté.

L'Académie Royale des Sciences arrêta en 1775, qu'elle n'examineroit plus aucun ouvrage sur la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, & le mouvement perpétuel: cette délibération fut annoncée dans le tems; mais comme l'Académie, malgré la déclaration notifiée, a reçu encore un assez grand nombre de mémoires sur ces quatre objets, elle a publié de nouveau son arrêté.

Une tartane de pêche, a conduit à Marseille l'équipage d'une pinque Génoise, qui a péri le 8 de ce mois dans le Golphe de Lyon. La chaloupe dans laquelle l'Equipage cherchoit à se sauver ayant chaviré, tous auroient péri, si cette tartane ne se fût pas trouvée à portée de les secourir.

Digitized by Google

Une autre tartane de pêche y a aussi amené onze passagers du navire Hollandois *le Cheval Marin*, qui a fait naufrage le 4 décembre dernier sur les Tinnes.

Le Capitaine du brigantin *le Trudaine*, parti de Brest le 24 Novembre, à son lest, a déposé, que le 7 Décembre, étant à 40 lieues du Cap S. Vincent, un corsaire de Boston, monté de 14 canons & de 100 hommes d'équipage, lui remit 12 Anglois, composant l'Equipage d'une prise que le corsaire avoit faite; & que lui Capitaine, ayant jeté l'ancre à Gibraltar le 18, il les y a débarqués.

Les Manufactures de Bas de soie établies à Nîmes, éprouvant une inaction momentanée, M. de Bec-de-Lievre, Evêque de cette Ville, a non-seulement engagé les Fabricans à ouvrir une souscription pour secourir les Ouvriers indigens, mais il y a souscrit lui-même pour plus de la moitié de la somme nécessaire à remplir cet objet; le même Prélat a soulagé la Ville, en faisant construire, à ses frais, une paroisse qui coûtera plus de 100, 000 liv.

Un habitant de Longueville-lès-Metz, nommé Arnould, tomba dans la Mozelle le 27 du mois dernier, & ne fut retiré de l'eau que long-tems après. Il étoit sans pouls, sans mouvement & ne donnoit aucun indice qui pût faire soupçonner qu'il n'étoit pas mort. On ne s'empressa pas moins de lui administrer les secours indiqués dans la méthode que l'humanité a rendu publique depuis quelques années. Le Chirurgien de l'Hôpital Militaire présidoit aux opérations, & ce fut vraisemblablement à

Digitized by Google

son zèle & à son intelligence, qu'on dût le plus heureux succès. On passa successivement d'un remède à l'autre pendant quatre heures; enfin, après ce long espace de tems, le malade donna quelque signe de vie : les soins de toute espèce ne lui ayant pas manqué depuis, il est parfaitement rétabli.

Les Anglois ayant ruiné, pendant la dernière guerre, le port de Cherbourg, le département des ponts & chaussées a été chargé, depuis la paix, de la réconstruction de ce port. Quoique, le 14 Décembre dernier, il restât encore à démolir environ quatre pieds de hauteur du batardeau qui avoit été construit en travers de la grande écluse, pour faciliter sa perfection & la clôture du bassin, il y entra un navire aussi fort que ceux qui y entroient avant la guerre. Il monte, dans les plus grandes vives-eaux, 21 pieds d'eau sur le radier supérieur, & la largeur du passage est de 40 pieds; au moyen de cela,

Il entre, dès-à-présent, dans le bassin,	Il y entrera, lorsque le batardeau sera entièrement démoli, & l'avant-port décombré,

Savoir, dans les plus foibles mortes-eaux :

Des navires de 120 à 150 tonneaux, tirant 7 pieds & demi d'eau.	Des navires de 250 tonneaux, tirant 11 à 12 pieds d'eau.

Dans les vives-eaux ordinaires :

Des navires de 250 à 300 tonneaux, tirant 12 à 13 pieds d'eau.	Des navires de 500 tonneaux, tirant 16 à 17 pieds d'eau.

Digitized by Google

Dans les plus grandes vives eaux :

Des navires de 400 à 500 tonneaux, tirant 13 à 16 pieds d'eau.	Des navires de 900 tonneaux, & de 50 pièces de canon, tirant 18 à 19 pieds d'eau.

Le baſſin a 100 toiſes de longueur, ſur 65 de largeur, & peut contenir 60 des plus forts navires Marchands, 80 des médiocres, & 100 bâtimens ordinaires, tels que ceux de Cherbourg ; l'avant-port en contiendra le double, quand il ſera terminé ; & le ſieur le Febvre, Ingénieur en chef des ponts & chauſſées, chargé de la direction des ouvrages de ce port, a diſpoſé le baſſin & prolongé les murs du quai, de manière que l'on puiſſe, ſans le mettre à ſec, conſtruire au-delà un arrière-baſſin, dont la ſuperficie excédera les deux tiers de celle du premier avec lequel il communiquera, lorſque le commerce de ce port aura pris l'accroiſſement dont le rendent ſuſceptible ſa ſituation avantageuſe, la fertilité de la preſqu'iſle du Cotentin, ſur les côtes de laquelle il ſe trouve, & la facilité de ſe procurer tous les magaſins & bâtimens néceſſaires dans un terrein maintenant vague, & ſur lequel le ſieur le Febvre a fait le projet d'une nouvelle ville. La rade de Cherbourg eſt d'ailleurs très ſûre, & d'une bonne tenue, puiſqu'elle eſt ſurnommée, par les Marins, l'*Auberge de la Manche*, à cauſe du grand nombre de navires qui y relâchent, & qui y trouvent un bon abri. Cette rade eſt facile à

Digitized by Google

connoître, depuis qu'on a placé un feu à la pointe de Barfleur.

Durant le cours de l'année dernière, il eſt entré dans le port de Marſeille 1153 Bâtiments françois, 84 napolitains ou ſiciliens, 147 génois, 14 vénitiens, 18 de l'État eccléſiaſtique, 4 raguſiens, 1 maltois, 1 toſcan, 30 eſpagnols, 28 hollandois, 28 ſuédois, 34 anglois, 10 danois, en tout, 1541. Dans le même eſpace de temps, il en eſt ſorti 1665, dont la deſtination étoit comme il ſuit : 255 pour l'Eſpagne, 243 pour les Etats de la République de Gênes, 33 pour le Levant, 138 pour les côtes de Barbarie, 163 pour Naples & la Sicile, 18 pour Veniſe, 2 pour Raguſe, 20 pour les Etats du Pape, 20 pour Malthe, 60 pour le grand Duché de Toſcane, 101 pour les Etats du Roi de Sardaigne, 31 pour la Corſe, 16 pour Minorque, 7 pour le Portugal, 154 pour le Ponent, 8 pour la Hollande, 3 pour la Suede, 3 pour le Danemark, 1 pour la Ruſſie, 1 pour l'Angleterre, 38 pour S. Domingue, 37 pour la Martinique, 10 pour la Guadeloupe, 2 pour Cayenne, 8 pour l'Inde, & 29 pour divers autres lieux.

On écrit de Tulles en Limoſin, que la manufacture d'armes établie en cette ville, & dirigée par les talents du ſieur Mercier, qui a imaginé des moyens d'accélérer la fabrication du fer, a les plus grands ſuccès. Ce métal eſt d'une qualité excellente dans le territoire où la mine s'exploite ; & cette Manufacture, qui ne fabriquoit ci-devant que

Digitized by Google

trois mille armes à feu par an, peut maintenant en fabriquer quinze mille.

Le vingt-sept Décembre dernier, l'illustre Chapitre de S. Goery d'Epinal, a nommé, à la dignité de Doyenne, d'une voix unanime, la Comtesse le Bacle d'Argenteuil, Dame aussi distinguée par son mérite que par ses vertus.

Le 24 Septembre 1776, on célébra dans l'Eglise de la Jumelière, Diocèse d'Angers, la cinquante-unième année de mariage du sieur Jacques Guigneux, Maître Chirurgien, âgé de 76 ans, & de Demoiselle Gaudillon, âgée de 71 ans. La Messe fut chantée par M. Jacques Guigneux, Prêtre depuis quatre jours, & petit fils, en présence du Curé de ladite paroisse, de ses deux Vicaires, & de plusieurs autres Prêtres & Ecclésiastiques qui y avoient été invités. Le sieur Guigneux & Demoiselle Gaudillon, étoient accompagnés d'environ une douzaine de leurs enfants ou petits enfants, & de plusieurs autres parents & amis. A la fin de la Messe, on chanta le *Domine salvum fac Regem &c*, & la cérémonie finit par un *Te Deum* en action de graces.

Extraits des différens Papiers publics qui ont cours en France.

« La coëffure la plus nouvelle est une espèce de casque à jour de velours noir, délicatement brodé, sur le fronton & sur les diadêmes, en paillettes d'or; la crête est surmontée, à la Romaine, de dix plumes d'autruche, mouche-

Digitized by Google

tées d'yeux de paon. Cette coëffure qui s'appelle une *Minerve*, n'a encore paru que pour les traîneaux de la Cour. *Courier de l'Europe*, N°. 24.

Un Chevalier d'induſtrie, le plus aimable homme de France & le plus brave de ſa perſonne, n'avoit malheureuſement que ſon épée au ſervice de ſes amis. S'agiſſoit-il de ſe battre pour vous, vous étiez sûr de lui. Jamais il ne refuſa un duel pour faire plaiſir à quelqu'un de ſa connoiſſance : mais c'étoit tout ; il n'avoit point d'argent, & il avoit des dettes dans toutes les rues de toutes les villes de France. Au reſte, il n'étoit pas embaraſſé de ſa perſonne ; il étoit ſi aimable, ſi ſéduiſant, qu'aucun de ſes créanciers ne pouvoit lui réſiſter. Ils venoient pour lui demander de l'argent ; &, après un quart-d'heure d'entretien, ils lui fourniſſoient de nouvelles marchandiſes à crédit. Un jour ce charmant emprunteur alla, avec pluſieurs de ſes amis, chez un gros Marchand de draps auquel il devoit déjà une ſomme conſidérable. Il parla ſi bien que le Marchand, au lieu de lui demander ſon argent, lui livre encore ce qu'il demandoit ; il lui auroit donné tout ſon magaſin. Le Chevalier ſort, emportant ſa marchandiſe ; mais à peine eut-il fait quelques pas, qu'il ſe mit à fondre en larmes. Ses amis lui en demandèrent la cauſe : Ah ! comment voulez-vous que je ne pleure pas, dit-il, en ſanglottant ? Ce malheureux me donne ſon drap avec la plus grande confiance, & n'en ſera jamais payé ! *Gazette de Deux-Ponts*, N° 8.

Digitized by Google

Le tirage de la Lotterie Royale de France a été exécuté publiquement dans la Grand'Salle de l'Hôtel de la Compagnie des Indes, le Samedi premier Février 1777, en présence du Lieutenant-Général de Police & des Intendans & Administrateurs. Les numéros sortis de la Roue de fortune sont : 12, 21, 1, 27, 30.

Le prochain tirage se fera le Lundi 17 Février à l'heure ordinaire.

Hubert, Comte de Constans-Brienne, Vice-Amiral, & Maréchal de France, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, est mort en cette ville le 27 du même mois, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge.

Emmanuel-Dieu-Donné d'Autefort, Marquis d'Autefort, Comte de Montignac, Vicomte de Ségur, Baron de Thenon, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, est mort en cette ville le 30 du même mois.

Le sieur Davi de Chavigné, Conseiller du Roi, Auditeur des comptes, vient de faire graver la vue & perspective d'un monument de sa composition, projeté à la gloire de Louis XVI, en mémoire du rétablissement de l'ancienne magistrature. Sa Majesté semble avoir invité les amateurs d'architecture à se faire connoître, en créant à son Académie six places d'Honoraires, associés libres pour les personnes qui, sans faire profession d'architecture, seroient connus par leurs talens dans cet art, ou ceux qui lui sont relatifs. Cette gravure se trouve à Paris, chez M. Vieli, Architecte, Inspecteur des travaux du Collége Royal de France & du portail de St. Sulpice, enclos de S. Sulpice, près la rue Férou, cour des cloches.

Didon à Enée, Poëme, par M. Cerceau. A Paris, chez Dufour, Libraire, quai de Gèvres.

Digitized by Google

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	p. 207
	Salé.	209
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	211
POLOGNE.	*Varsovie.*	213
SUÈDE.	*Stockholm.*	229
DANEMARCK.	*Copenhague.*	230
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	ibid.
	Berlin.	231
	Bamberg.	232
	Munich.	ibid.
	Bonn.	233
ANGLETERRE.	*Londres.*	ibid.
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	257
ESPAGNE.	*Madrid.*	ibid.
	Cadix.	259
ITALIE.	*Rome.*	ibid.
	Naples.	260
	Florence.	261
	Venise.	ibid.
	Gènes.	262
FRANCE.	*Versailles.*	ibid.
	Paris.	264

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE
ET POLITIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS des différentes Cours de l'Europe.

1777.

20 FÉVRIER.

NUMÉRO 5.

A GENÈVE.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de GENÈVE est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20, & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout temps, à telle époque qu'on veut, à Paris, chez *LACOMBE Libraire, rue de Tournon, près le Luxembourg*, le prix de la souscription *pour une année entière* est de 18 liv. franc de port.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir le port de leurs lettres & de l'argent, & de donner leurs noms & leur adresse exacte, d'une écriture très-lisible.

On souscrit chez le même Libraire, en tout tems, pour les Journaux suivans, francs de port, par la poste.

MERCURE DE FRANCE, 16 vol. *in*-12. par an, à Paris 24 l. en Province 32 liv.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DES ROMANS, 16 vol. *in*-12 par an, à Paris 24 liv. en Province 32 liv.

JOURNAL DES SÇAVANS, *in*-4°. ou *in*-12. 14 vol. par an, à Paris 14 l. en Province 20 liv. 4 s.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS, 15 cahiers par an, à Paris 9 l. en Province 12 l.

JOURNAL DES DAMES, 12 vol. in-12. par an à Paris, 12. en Province 15 liv.

JOURNAL DES BEAUX ARTS ET DES SCIENCES, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 12 liv. en Province 15 l.

GAZETTE UNIVERSELLE DE LITTÉRATURE, composée de deux feuilles par semaine, 18 liv.

LA NATURE CONSIDÉRÉE &c. 52 feuilles par an, à Paris & en Province 12 l.

L'ESPAGNE LITTÉRAIRE, 24 cahiers par an, de trois feuilles chacun, à Paris 18 liv. en Province 24 liv.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, 14 vol. par an, à Paris 9 l. 6 s. en Province 14 l.

JOURNAL DES CAUSES CÉLÈBRES, 12 vol. *in*-12 par an, à Paris 18 liv. en Province 24

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, (25 *Décembre*).

INDÉPENDAMMENT de la guerre que la Porte vient de déclarer aux Perſans, il eſt à craindre qu'elle n'en ait bientôt une autre ſur les bras. La Ruſſie donne à divers articles du dernier traité de paix, une extenſion que le Miniſtère Ottoman ſe croit fondé à rejetter, ſur-tout en ce qui concerne l'indépendance des Tartares de Crimée: en conſéquence la Cour de Pétersbourg ſe plaint de diverſes atteintes qu'elle prétend avoir été portées au traité relativement à cet article. Ses griefs ſont expoſés dans la déclaration ſuivante, que ſon Envoyé extraordinaire à remiſe au Reis-Effendi.

Déclaration faite à la Porte-Ottomane de la part de la Cour de Ruſſie, par l'entremiſe de ſon Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire à Conſtantinople.

Sa Majeſté Impériale, ma très-gracieuſe Souve-

Digitized by Google

AVERTISSE

JOURNAL HISTORIQUE
... cahiers
... trois
... mois.
... souscrire ...
... tout
... LACOMBE
... le prix de la
... franc de port.
... priés d'a
... donner le
... lisible.
... Libraire,
... francs de
... 16 vol. in-
... ELLE DE
... Provin
... in-4°. ou
... 20 liv. 4 s.
... 12 vol. i
... ARTS ET
... liv. en P
... LITTÉRA
... liv.
... 24
... 18 li
... 12 liv.
... Digitized by Google

entiaires, & solenn[illegible]llement r
poſer, comme un m[illegible]oyen auſſi e
Empires, l'envo[illegible]i, de la part
miſſaires munis [illegible] de pleins-pou
eld-Maréchal [illegible] Comte de Roma
a l'effet de [illegible] conférer directe
onſommer [illegible]ous les objets no
e les deux Etats, attendu qu
tal que Sa Majeſté Impér
r & la priſe de poſſeſſion de Pr
bliſſement des Tartares dans
ment libre & indépendant,
de Rit de la Religion Mah

ruit par les ordres qu'il a req
, que les diſpoſitions de ſa
ant qu'elle pourra, & la p
la ſublime Porte, ſur le pi
à Kaignardgi, en évitant
nuiſible aux droits de la
a liberté civile & politiqu
le haut & très-éclairé Mi
ne réponſe qui, écartan
ontentement, lui procu
ſtrument utile à l'arrange
affaires non encore termi
nébranlable des liens pré
ageux au repos des deux pa
ſins unis par une paix

S S I E.

4 *Janvier*). En ex
Majeſté Impériale,
tats de la Province
verneur s'eſt rendu

Digitized by Google

raine, après avoir attendu avec toute la discrétion & tous les ménagemens possibles, l'issue & l'accomplissement définitif des conventions de paix faites entre la Russie & l'Empire Ottoman, & voyant cependant que la sublime Porte s'est permis d'entrer directement & sous différens titres dans l'administration souveraine des Tartares de Crimée, d'y changer leurs Kans, d'y nommer les Juges, d'y fixer les revenus des douanes, de faire passer ses troupes dans le pays, d'étendre son autorité jusqu'à soumettre les Hordes Nogais, & d'asservir à Dewlet-Guerai, Kan de Crimée, les Cabardiniens qui n'ont jamais appartenu ni à la Porte, ni à la Crimée; sachant de plus que le Sultan & le Visir ont demandé, dans les récréditives remises à l'Ambassadeur Prince Repnin, que la liberté & l'indépendance des nations Tartares, dans leur état politique & civil, fussent entièrement abolies, & même que les places cédées à la Russie, Kerch, Jénikalé & Kinbrun, fussent rendues au Sultan: Sa Majesté Impériale, en conséquence de tous ces faits, pour le maintien de sa dignité, & afin de se trouver en mesure égale avec la Porte, relativement aux conditions violées de la paix conclue entre les deux Empires, se trouve dans l'indispensable nécessité d'user de représailles; &, en suivant l'exemple de la Cour Ottomane, de faire entrer ses troupes dans la ville de Précop, comme en un lieu d'Etat tiers, qui n'appartient ni à l'une ni à l'autre des parties, & où se trouve un grand nombre d'habitans jaloux de l'indépendance & de la liberté, au point d'y placer le seul bien-être qu'ils recherchent. D'après cette situation des choses, Sa Majesté Impériale a ordonné au Soussigné, son Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire, de déclarer au Ministre de la sublime Porte, que la démarche à laquelle le droit de représailles l'a forcée, n'a d'autre but que de faire effectuer définitivement les engagemens sacrés des articles de la paix signée à Kaignardgi, entre les deux Hautes-Puissances,

Digitized by Google

par leurs Plénipotentiaires, & solennellement ratifiée par elles ; de proposer, comme un moyen aussi efficace qu'utile aux deux Empires, l'envoi, de la part de la Porte, de Commissaires munis de pleins-pouvoirs suffisans vers le Feld-Maréchal Comte de Romanzow Trans-Danubien, à l'effet de conférer directement avec lui, & de consommer tous les objets non terminés encore entre les deux Etats, attendu que c'est à ce grand Général que Sa Majesté Impériale a commis entièrement & la prise de possession de Précop, & le soin du rétablissement des Tartares dans leur forme de Gouvernement libre & indépendant, sauf toutefois les droits de Rit de la Religion Mahométane.

Le Soussigné, instruit par les ordres qu'il a reçus de Sa Majesté Impériale, que les dispositions de sa Cour sont d'entretenir, autant qu'elle pourra, & la paix & l'amitié constante avec la sublime Porte, sur le pied du traité perpétuel conclu à Kaignardgi, en évitant toute altération qui seroit nuisible aux droits de la Cour Ottomane, ainsi qu'à la liberté civile & politique des Tartares, desireroit que le haut & très-éclairé Ministre du Sultan le munît d'une réponse qui, écartant à la fois tout sujet de mécontentement, lui procurât le bonheur de servir d'instrument utile à l'arrangement définitif de toutes les affaires non encore terminées, & à l'affermissement inébranlable des liens précieux & si décisivement avantageux au repos des deux parties, & à l'amitié de deux voisins unis par une paix perpétuelle.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, (14 *Janvier*). En exécution des ordres de Sa Majesté Impériale, concernant la tenue des Etats de la Province de Nowogorod, le Gouverneur s'est rendu, le

Digitized by Google

5 du mois dernier, à la Cour Impériale, accompagné des Membres du Gouvernement, de la Noblesse & des Maréchaux, chacun selon son ordre & le rang des Districts respectifs. Le Président des Etats, qui les avoit précédés, les attendoit à la Cour: & dès que tous les Membres furent placés, ont prononça un Discours relatif à la circonstance. On lut ensuite à différentes reprises les nouvelles constitutions jusqu'à l'article 26; comme cet article est un des points principaux des nouvelles loix, & qu'il traite du Conseil de Conscience, le Président en fit lecture lui-même, afin qu'il fit plus d'impression sur les assistans.

Le 8, les nouveaux Maréchaux des différens départemens de cette Province s'assemblèrent chez le Gouverneur, à qui ils remirent l'état des Membres nouvellement élus. L'on procéda, les jours suivans, à l'élection des Juges des Cercles, & le 11, les nouveaux Juges & les Assesseurs furent présentés au Gouverneur.

Le sieur Narischkin, qui étoit parti depuis trois ans & demi, pour les mines de Koluvan, de Weskresent & autres, avec le titre de Gouverneur de ces places, a été ramené ici il y a environ deux mois, pour être jugé sur des abus d'autorité & sur des vexations dont il s'est rendu coupable. Comme on l'accuse aussi d'avoir excité un soulevement à peu-près semblable à celui de l'imposteur *Pugatschew*, on s'attend qu'il ne tardera pas a être condamné à mort.

Le procès du Comte Robertzoni, qui a été

Digitized by Google

en duel le Brigadier Comte de Byland, n'eſt point encore terminé. On avoit d'abord nommé pour le juger, un Conſeil de Guerre compoſé d'un petit nombre d'Officiers & de Chevaliers de l'Ordre de S. George, & préſidé par le Général Meliſino ; mais S. M. I. a ordonné depuis que la Sentence ſeroit prononcée par le Feld-Maréchal Comte de Romanzow, Grand Croix de l'Ordre de S. George, aſſiſté de tous les Chevaliers de cet Ordre, qui ſe trouvent ici.

Les chemins de cet Empire ſont infeſtés de voleurs, dont les brigandages deviennent tous les jours plus effrayans ; on parle même d'une bande qui s'approche actuellement de la capitale, ayant à ſa tête un Officier qui a eſſuyé quelqu'injuſtice, & qui, animé d'un reſſentiment terrible, brûle tous les lieux qu'il a pillés, en maſſacre les habitans mâles, & abandonne les femmes & les filles à la brutalité de ſa troupe.

POLOGNE.

VARSOVIE, (24 *Janvier*). Le Conſeil Permanent continue ſes ſéances ; mais il ne décidera rien pendant l'abſence de S. M. qui eſt allée prendre le divertiſſement de la chaſſe à Korzenice. Ce Conſeil donne tous ſes ſoins au maintien des loix du Royaume. Comme les ſoldats continuoient à vivre de rapines, & à moleſter les cultivateurs, le Conſeil vient de rendre un décret très-ſévère pour réprimer cet abus.

Digitized by Google

Il est mort dans cette capitale, pendant le cours de l'année dernière, 3282 personnes, & il n'y est né que 2920 enfans.

Discours du Grand-Chancelier de la Couronne à la clôture de la Diète.

Elle va donc se dissoudre, cette Confédération, que la Diète avoit autorisée & qu'elle a affermie; cette Confédération, qui a eu l'avantage, dont peut-être n'a jamais joui aucune Diète auparavant, de voir le Chef uni avec ses Membres, le Trône avec la Nation, & la majesté avec la liberté; cette Confédération qui, bien différente de celles qui l'ont précédée, & dont la plupart doivent plutôt passer pour des ligues que pour des Diètes véritables, loin d'avoir eu pour principes le mécontentement & l'animosité de quelques particuliers, n'a dû son existence qu'à l'affection & à l'amour du Roi envers sa patrie & que n'ont point formée des vues d'intérêt, de vengeance & d'ambition, mais le motif seul du vrai bien de la nation. Oui, elle va se dissoudre; mais ce qui met le comble à sa gloire, & en relève l'éclat, c'est qu'elle finit sous les auspices de la même autorité qui n'a cessé d'y présider depuis le premier instant où elle a été formée. Quel sujet n'a point aujourd'hui la nation de s'applaudir & de se féliciter? Quelle joie & quelle satisfaction pour moi-même de voir que l'effet a heureusement répondu à tout ce que s'étoient proposé un zèle vrai & un patriotisme éclairé! Et quels effets plus utiles & plus glorieux pouvoit-on se promettre! La sagesse des réglemens qu'a faits la Diète actuelle, prouve seule la sagesse même de cette confédération, puisque ces réglemens seront, pour la postérité, un exemple toujours vivant d'une administration conçue avec prudence, & adoptée avec réflexion. Et quel est en effet leur véritable objet? La réforme

Digitized by Google

du Gouvernement, réforme nécessaire dans son principe, & absolument indispensable dans ses suites; la rédaction des loix, accumulées jusqu'alors, le plus souvent arbitraires & presque toujours sujettes à des interprétations fausses & nuisibles; enfin l'exécution de ces mêmes loix, trop souvent ou violées ou négligées. Emanés du desir le plus sincère de procurer un bien réel & permanent, ces réglemens assurent à l'Etat le bon ordre si long-temps desiré, & aux Citoyens cette liberté, qui seule doit faire l'objet de leurs vœux. C'est un principe incontestable & reconnu par tous les peuples, que toute nation, quelque grande ou quelque petite qu'elle soit, bien ou mal policée, éclairée ou grossière, ne peut, sans une forme de Gouvernement, former un tout solide, ni jouir du bonheur que chaque individu se propose. Il est vrai que ces formes sont différenciées; mais c'est à la différence même des climats, à celle de mœurs & des caractères, qu'on doit attribuer cette différence. Toute constitution ne convient pas à tout E a :;& les politiques eux-mêmes ne sont point d'accord sur la forme de constitution qu'on doit préférablement adopter; mais il paroît en général que celle qui a des loix fondamentales & simples, est la plus sage, & mérite à tous égards la préférence. Remontons aux premiers temps de la Pologne; qu'y découvrirons-nous? Que le Gouvernement de ce Royaume, qui semble avoir porté alors tous les caractères du despotisme le plus marqué & le plus absolu, n'avoir, quant à la succession au Trône & à la législation, rien de sûr ni d'invariable dans sa constitution. Nous verrons que, sujets à toutes sortes de variations, la succession & le pouvoir législatif changeoient à raison de la différence des temps & des règnes. Le fils de Boleslas Kazyowsky divisa en quatre portions le Royaume de Pologne; que résulta-t-il de fixe & de certain de ce quadruple partage? La confusion & le désordre. Tantôt la succession naturelle assura celle du Trône; tantôt les Rois en disposèrent par leurs

Digitized by Google

teſtamens, qu'on approuva ou qu'on annulla ſuivant la diſpoſition des eſprits ; tantôt, ne ſuivant pour principes que leur mécontentement ou que des prétentions qu'ils croyoient être en droit de faire valoir, les Citoyens formèrent des ligues ; & une cabale plus forte & plus puiſſante que les droits les plus légitimes & les plus ſacrés, conféra le pouvoir ſuprême. Enfin dans ce conflit de prétentions & de droits, dont la certitude étoit auſſi inconnue que l'origine, ſouvent le plus fort ſut profiter de toutes ces révolutions, &, uſurpateur entreprenant, s'empara de la royauté. Ce fut à ces différentes manières de ſuccéder au Trône, que la Couronne, long-temps héréditaire dans la Famille de Piaſte, paſſa tout-à-coup dans une Maiſon étrangère, ſans que nous ayons pu découvrir les cauſes véritables de cette révolution. Ces cauſes, enveloppées dans une obſcurité dont la poſtérité ne pourra pas plus percer la profondeur que ceux qui l'auront devancée, ne feront qu'augmenter l'incertitude dans laquelle nous ſommes ; & nos néveux ne ſauront pas mieux que nous ſi c'eſt en vertu d'un droit héréditaire, ou en conſéquence d'une Election faite librement par les Citoyens, que les deſcendans de Jagellon, dont l'élévation au Trône fut une ſuite de ſon mariage avec Hedwige, s'y ſont maintenus. Tant il eſt vrai que les droits les plus précieux & les plus reſpectables, ceſſent de pouvoir ſe conſtater, dès qu'ils n'ont point pour baſe une règle fixe & uniforme ; mais ces ténèbres, dans leſquelles ſe trouve enſevelie la ſucceſſion au Trône, ſe ſont-elles moins répandues ſur la légiſlation ? Ouvrons les annales de la nation, & voyons ſi nous parviendrons à y ſaiſir le vrai jour que nous cherchons. Quelle variété & quelle révolution ne nous offrent point encore ces annales ? Rien de ſtable, rien de certain. Et en effet, qu'y découvrons-nous ? Que tantôt le Prince régnant réuniſſoit ſeul & ſans que les Etats y participaſſent en aucune ſorte, le pouvoir légiſlatif ; que, ſous ces règnes, la loi de

Digitized by Google

Souverain étoit la loi de la nation, qui n'avoit ni réformés ni représentations à faire ; que tantôt, quoique revêtu du pouvoir de faire des loix, le Souverain se trouvoit limité dans son pouvoir ; qu'après avoir usé du droit qui lui appartenoit en propre, de faire des réglemens, ces mêmes réglemens devoient être soumis à la décision des assemblées de la nation, & ne pouvoient avoir force de loi qu'autant que la nation entière les avoit approuvés & leur avoit donné la sanction ; que souvent même le Souverain n'étoit qu'un être purement passif, soumis lui-même, quant à la législation, au pouvoir des Citoyens, qui seuls en corps formoient les loix & y assujétissoient celui qui, dans d'autre temps les dictoit de son propre mouvement. Enfin Sigismond-Auguste, le dernier des Rois de la race des Jagellons, après avoir, par la réunion de la Pologne & de la Lithuanie, incorporé ces deux grandes nations, voulut, en renonçant au titre de Souverain & au droit que lui donnoit au Trône la succession héréditaire, consommer le grand ouvrage qu'il avoit médité. Mais de ce sacrifice volontaire & généreux qu'il fit de ses titres & de ses droits à des peuples, dont la sagesse pouvoit, en les gouvernant, faire la félicité, quel bien réel résulta-t-il ? Il rendit ces deux nations libres. Mais en leur assurant une liberté dont ils ignoroient la véritable fin, il ne parvint point au but qu'il s'étoit proposé. Leur bonheur ne put trouver naissance dans une liberté qu'ils entendoient mal ; il devoit, en transmettant au corps des Citoyens la puissance législative, leur en tracer la forme, en prescrire les bornes, & leur en marquer les moyens : c'est sur quoi ne se portèrent point ses vues. Excellent dans son principe, ce projet fut défectueux dans son effet ; il falloit un plan fixe & certain ; & ce plan ne fut ni médité ni réfléchi ; de sorte qu'au moment même de la mort de ce Prince, le bien qu'il avoit voulu & cru procurer à sa nation, devint la source des contradictions & des troubles. Chacun prétendit in-

Digitized by Google

terprétet, suivant sa façon de penser, les droits de la liberté, régler les bornes du pouvoir législatif, tracer la règle des loix, &, pour tout dire, faire dépendre les loix de sa volonté personnelle. De-là une incertitude générale sur les affaires publiques, que ne put parvenir à lever un accord unanime qui ne se rencontra jamais. Pour parer à tous ces inconvéniens, & pour se rapprocher, en quelque sorte, du vrai point d'où seul auroit dû partir, & où seul devoit se fixer la stabilité du pouvoir législatif, parut le statut de Henri, qui établit un Conseil du Roi, & auquel le Roi Etienne s'engagea, par serment, à se conformer. Mais comme ce Prince n'en avoit ni prescrit les devoirs ni fixé la durée, la Pologne se trouva, pour ainsi dire, sans loix pendant l'espace de deux cents ans. Livrée par-là à l'incertitude des événemens, elle se vit forcée à céder au plus fort; &, victime de l'ambition & de l'intérêt, déchirée par les factions, qui, n'ayant, pour loix, que leurs passions, ne dictoient à la nation que celles qui tendoient au succès de leurs entreprises. Tel fut l'état toujours incertain & toujours agité de la Pologne, jusqu'au moment où le Roi régnant monta sur le Trône. Alors, malgré les traverses incroyables dont furent marqués les commencemens de ce règne, & qu'occasionnèrent les troubles affreux qui dévoroient notre patrie, près de succomber sous le poids de ses malheurs, sans les soins paternels du Monarque, nous vîmes enfin établir des loix fondamentales, loix distinctes de celles de l'Etat, & qui, sur la demande qu'en fit la confédération de Radom, furent consolidées par la garantie d'une Puissance voisine. Jamais projet ne fut conçu avec plus de sagesse. La nation entière en a senti tout le prix & toute l'utilité. Aussi a-t-elle parue, depuis le nouvel établissement, qu'occupée du desir & des moyens d'en fixer la durée. La dernière Diète, convaincue que, plus on s'approche de la source d'où coule le vrai bonheur d'un Etat, plus on en assure l'existence, a confié au Roi & à son

Digitized by Google

Conseil, la garantie de ces loix sacrées : elle a fait plus ; &, pour suppléer à ce qui manquoit au statut de Henri, elle a voulu que, chargés de la conservation des prérogatives nationales, le Roi & son Conseil eussent une inspection immédiate sur les personnes en charge. La Diète actuelle n'a point perdu de vue cet objet essentiel. Elle s'en est occupée sérieusement, comme du seul objet qui devoit fixer toute son attention. Elle a percé l'obscurité des loix, & y a porté la lumière. Elle a levé toutes les difficultés & les doutes que pouvoient offrir ou faire naître celles dont le sens n'étoit point déterminé ; elle a perfectionné celles qui étoient imparfaites. En un mot, elle a donné une forme réelle & invariable au Gouvernement établi pour faire le bonheur des nations. Tous les Gouvernemens, quelle que soit la différence des moyens qu'ils emploient pour y parvenir, ne se proposent qu'une même fin ; & cette fin est le bonheur de l'Etat, comme le but des loix civiles est d'assurer aux particuliers la jouissance paisible de leur propriété. De ces deux principes, dont nul homme raisonnable ne peut contester la solidité, partent deux nécessités naturelles & absolues ; l'une, pour toute nation, d'être soumise à un Gouvernement ; l'autre, pour chaque particulier, d'obéir aux loix. Nous ne saurions douter que Sigismond I n'ait senti les conséquences de ces principes. Ce Prince avoit prévu que des loix, portées en divers temps, & par différens Rois, ne pourroient offrir par la suite qu'un chaos immense, où se perdroit la justice elle-même. Aussi avoit-il ordonné qu'on rassemblât toutes nos différentes loix, qu'on les rapprochât ; qu'après une combinaison juste & exacte des rapports qu'elles pouvoient avoir ou non entre elles, on les rédigeât en un seul statut, & qu'on leur donnât la forme la plus convenable, pour que la nation n'eût plus à varier sur ses devoirs, ni les particuliers à s'inquiéter sur leur bien-être. Cet ouvrage important & essentiel, quoique déjà repris plusieurs fois, n'a pu,

Digitized by Google

malgré tous les soins qu'on y a donnés, être porté au degré de perfection dont on sent qu'il est susceptible, & qu'exige nécessairement une bonne administration de la justice. Aussi voyons-nous encore tous les jours que les contradictions qui se rencontrent souvent dans toutes ces loix portées en différens temps, & qu'il n'est pas même possible d'accorder, arrêtent à chaque pas les différentes Cours de judicature dans leurs décisions. Delà les instances réitérées de ces Cours, pour qu'on leur donne une règle fixe qui leur serve de boussole & les dirige dans les cas douteux & équivoques, & même dans les cas ordinaires sur lesquels les loix n'offrent que trop de variétés & de contradictions. Mais ce n'est qu'avec le temps que chaque chose peut parvenir au vrai degré de sa maturité. Long-temps nous avons vécu dans l'attente de voir s'élever l'Ecole Militaire, demandée si souvent, & si souvent promise par tant de Rois qui s'étoient même, à cet égard, engagés par serment envers la République. Enfin nous l'avons vue, cette Ecole Militaire, entreprise sous les auspices du Prince régnant. Nous l'avons vue s'élever, & la nation a aujourd'hui la satisfaction & la gloire de voir que cet asyle, aussi utile que magnifique, destiné à former la jeune noblesse dans l'art de la guerre, est enfin ouvert pour tous ceux dont le génie & les talens peuvent leur en faciliter l'entrée. Qu'elle se félicite donc en portant ses regards sur cet édifice superbe; mais qu'elle s'applaudisse encore plus, en considérant qu'elle possède dans son sein un des monumens les plus mémorables d'un règne vraiment patriotique. Ce monument ne sera pas le seul qui fixera l'admiration & la reconnoissance de la nation envers le Souverain. Déjà il s'en prépare un autre non moins utile que glorieux. Encore un peu, & nous allons voir paroître les réglemens que la justice désiroit depuis si long-temps. Quel monument pour la postérité, quand nous lui transmettrons ce dont nous allons jouir nous-mêmes, la rédaction des loix en un seul Code,

Digitized by Google

cet ouvrage de la sageſſe & de la bienfaiſance du Roi notre Souverain, & qui doit à juſte titre porter le nom de Code Staniſlas. Ah! diſons-le, dans les tranſports de notre joie & de notre admiration! C'eſt aſſez qu'un génie ſoit animé par la gloire & par le vif deſir de ſe rendre utile aux hommes, pour atteindre, dès le moment même, au but de ſes entrepriſes; & c'eſt ce que nous avons vu ſe vérifier dans la perſonne de notre Roi. Conduit par ce vrai patriotiſme qui caractériſe toutes ſes actions, pénétré du deſir de répondre à celui que témoignoit la nation entière de la rédaction de ſes loix, ſe croyant enfin chargé ſeul d'acquitter une promeſſe que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient tant de fois & ſi vainement faite à la République pendant plus de deux ſiècles, le Roi n'en eut pas plutôt fait la propoſition aux Etats Confédérés, qu'elle fut reçue avec une unanimité qui a peu d'exemples, & ſuivie d'un applaudiſſement univerſel que notre Souverain méritoit d'autant plus que ſon cœur ſenſible en fut plus attendri. Auſſi ſa Majeſté nomma-t-elle ſur le champ une perſonne capable de remplir ſes vues; le Comte Zamoyski, cet homme illuſtre, que ſes connoiſſances, ſes vertus, ſon intégrité ne rendent pas moins recommandable que le reſpect marqué qu'ont pour lui tous ſes Concitoyens. Vous vîtes, illuſtres Etats, la manière dont ce Citoyen vertueux ſe chargea de l'obligation que lui impoſoit la confiance de la nation, & vous ſavez ce que vous devez attendre de ſes lumières & de ſon zèle. Pouvons-nous douter que, ſoutenus par les ſoins toujours actifs de ſa majeſté & par le travail réfléchi du Citoyen équitable qu'elle a choiſi pour cet effet, des commencemens ſi flatteurs n'ayent les ſuites les plus heureuſes, & que la Pologne & la Lithuanie ne jouiſſent bientôt du ſolide avantage d'avoir des loix ſagement combinées? Elles jouiront l'une & l'autre de cet avantage; & nous, nous aurons le plaiſir de voir que ces deux nations, qui ne forment aujourd'hui

Digitized by Google

qu'un seul corps, n'auront plus, gouvernées par les mêmes loix. Qu'un même esprit & qu'une règle uniforme ; que ces loix soient, & nous devons l'espérer, fondées sur les principes de l'équité ; que la simplicité & la clarté en forment le principal caractère ; qu'à la portée de chacun, chaque Citoyen puisse y saisir du premier coup-d'œil, & ses avantages & ses devoirs ; que sur-tout elles fassent naître dans nos cœurs l'amour de la vertu & du travail ; qu'elles nous inspirent l'horreur du vice & de la paresse, ces fléaux les plus terribles & les plus funestes de toute société ; qu'elles embrassent le plus grand nombre de cas particuliers ; qu'enfin, elles soient telles que dignes d'une approbation générale, elles soient reçues, adoptées & suivies par toute la Nation. Les Loix font le bonheur des Peuples. Sans elles nulle tranquillité dans un état, & dès-lors nulle félicité. Mais, ne perdons jamais de vue que les Loix même les plus sages, ne peuvent rendre les Nations parfaitement heureuses, s'il n'existe un pouvoir chargé de les faire exécuter. Qu'importe, pour assurer la tranquillité & la prospérité des Etats, soit Monarchiques, soit Républicains, que les Loix ayent été établies avec la plus grande précaution, qu'elles reconnoissent pour leur auteur, un génie vaste & éclairé, si elles ne sont strictement observées. Le sort des Monarchies est, à cet égard, égal à celui des Républiques. Sans la vigueur des Loix, les unes & les autres ne peuvent que s'affoiblir. La constitution & la sûreté de tout Etat libre, exige que le pouvoir exécutif ne soit point confondu avec le pouvoir législatif. Or, comme il ne peut y avoir qu'une Puissance qui fasse les Loix ; comme du moins, lorsque plusieurs personnes, ou des ordres différents concourent à les former, cette Puissance doit être concentrée dans un seul corps. Il est également nécessaire que l'exécution des Loix ne dépende que d'une seule personne, ou que celles qui sont préposées pour les faire observer, ne forment qu'un seul & même corps. C'est ce que, depuis la fon-

Digitized by Google

cation, n'a jamais eu le bonheur de voir notre Nation. Et voilà la source de ses malheurs.

Confiée aux personnes revêtues des grandes dignités de l'Etat, qui, indépendantes, par leurs charges mêmes, les unes des autres, & toujours portées naturellement à faire sentir leur indépendance, ne sembloient se réunir que pour se montrer réciproquement plus contraires dans leur manière de penser, qui, quelquefois d'intelligence entre elles, ne s'accordoient que par des vues personnelles, & qui divisoient le plus souvent l'autorité même dont elles cherchoient à soutenir les privilèges; la Puissance exécutrice manquoit d'une existence propre & réelle, sans pouvoir jamais constituer véritablement la liberté nationale. Mais, aujourd'hui qu'il existe un Conseil-Permanent établi par la Diète dernière & confirmé par la présente, qui, composé des deux Ordres de la République, doit être présidé par le Roi, qui en est déclaré & reconnu le Chef; que ses assemblées doivent se tenir dans le même temps & dans le même lieu; que le Chef ne peut rien statuer sans tous les Membres réunis, ni les Membres assemblés sans le Chef, qui doit être à leur tête, ne pouvons-nous pas nous flatter de nous être rapprochés, autant qu'il est possible, des vrais principes de la puissance exécutrice: j'entends ceux sur lesquels les Nations libres ont fondé cette puissance, tant pour la sûreté de leurs Provinces, que pour le maintien de l'ordre intérieur, & pour la conservation de leur liberté. & que faut-il pour s'en convaincre? Un seul coup-d'œil sur les obligations imposées au Conseil-Permanent. Or, quels sont les devoirs qu'on lui prescrit, & dont il n'est pas possible qu'il s'écarte jamais? Une nécessité indispensable d'être soumis aux Diètes, une impuissance absolue de jamais empiéter sur l'autorité qui leur est conservée; comme elle doit leur appartenir, dans son entier; une obligation stricte de faire, sans égard pour qui que ce soit, exécuter les Loix; une attention scrupuleuse à procurer le bien public; l'injonc-

Digitized by Google

tion la plus rigoureuse de soutenir l'égalité des Citoyens, de veiller à ce que les Grands Dignitaires ne puissent, en aucune sorte, s'écarter de l'obéissance qu'ils doivent aux Loix ; de prévenir & d'arrêter tout ce qui pourroit faire naître entre-eux la mésintelligence, enfin de veiller à maintenir la vraie liberté de l'Etat & du Citoyen, & d'obvier à ce que l'un ou l'autre puisse se porter aucune atteinte. Rien de plus beau, sans doute, rien de plus excellent que la liberté. De tous les dons que la Providence Divine a départis à l'homme, c'est le plus précieux & le plus estimable. Mais qui ne sait que, dès qu'elle cesse d'être resserrée dans de justes bornes, ce n'est plus qu'une espèce d'esclavage, ou qu'une licence effrénée qui se révolte contre les Loix, renverse le bon ordre & rompt tous les liens du Gouvernement ? Dès qu'elle peut vouloir tout, & faire impunément tout ce qu'elle veut, ce n'est plus une liberté qui convienne à l'Etat ; ce n'est plus la liberté des Citoyens en corps, c'est celle de quelques particuliers hardis, entreprenans, que les dignités & les grands biens élevent au-dessus de leurs Concitoyens ; qui soumet & assujétit ceux-ci à la volonté de ce petit nombre de Puissans, dont les Loix, qu'ils subjuguent également, ne peuvent plus arrêter les entreprises. C'est une liberté que nulle Loi n'autorise & ne peut autoriser, que n'a jamais adoptée & n'adoptera jamais une Nation qui desire d'être tranquille & heureuse. Prétendre que l'harmonie, ce seul soutien d'un Etat, & la félicité publique puissent naître d'une liberté semblable, ce seroit prétendre que la lumière pût sortir du sein des ténèbres. Digne des vœux de quelques particuliers seuls, accablante pour la société, elle deviendroit la source de l'esclavage le plus dur pour la société même. Une liberté de cette nature a besoin d'un frein qui l'arrête : & si jamais elle vouloit s'introduire, le Conseil-Permanent de Sa Majesté lui servira de barrière ; en soutenant la vraie liberté : j'entends cette liberté qui fait que tout Citoyen peut faire tout ce qui n'est

Digitized by Google

pas contraire aux Loix, qui met en sûreté la fortune, l'honneur & la vie des Citoyens contre l'oppression des hommes entreprenants, contre celle qu'il y auroit à craindre de la part des personnes en charge, qui, circonscrites dans le cercle étroit d'où le Conseil-Permanent ne leur permettra pas de s'écarter, ne pourront plus impunément transgresser les Loix, ni franchir les bornes de leur pouvoir. Il y a, j'en conviens, dans les Pays libres, une autorité intermédiaire entre la Puissance Suprême & la Nation, autorité qui contrebalance les droits & maintient l'équilibre entre le pouvoir Souverain & les prérogatives nationales. Mais nous ne voyons point qu'il ait jamais existé rien de pareil parmi nous. Envain nous chercherions dans la Constitution de nos Loix Politiques, nous ne pourrions jamais trouver une autorité de cette espèce, ni même aucune trace qui puisse nous offrir l'idée de son existence. C'est envain que quelques grandes charges de notre Pays s'attribuent & voudroient revendiquer cette distinction. Elle est purement chimérique, & n'existe que dans leurs prétentions. Nulle Loi, nul projet, nul vestige qui parle en leur faveur. C'est au Conseil-Permanent, qu'à l'exclusion de tout autre, est déférée cette autorité intermédiaire. Composé de Citoyens librement élus, il contient la Puissance du Trône par la pluralité de ses voix; il assure au Roi & aux Loix la soumission que leur doivent toutes les Juridictions; il rend le Trône accessible aux Citoyens dans tous leurs besoins; il constate aux Peuples le desir qu'a le Souverain de faire leur bonheur. Réunissant la prévoyance de la Nation & celle du Prince, pour tout ce qui concerne le bien public, sa fonction est de représenter aux Etats assemblés les besoins de la Patrie, de suggérer les moyens d'y subvenir: enfin, il est tenu de justifier toutes ses démarches par le compte qu'il est obligé d'en rendre aux Etats. C'est donc à lui qu'appartient en propre, & véritablement, la médiation entre le Trône & la Nation.

Digitized by Google

C'eſt donc à lui qu'il convient de ſoutenir les libertés réciproques, de garantir le Citoyen de toute prédomination, & d'aſſurer l'exécution des Loix. Au reſte, cette autorité n'a rien qui puiſſe allarmer. Aſſujétie à toutes les obligations que je viens de préſenter, n'ayant d'ailleurs que le pouvoir de maintenir l'exécution des Loix, ſans pouvoir, de ſon propre mouvement, ou les changer, ou les abroger ou en faire de nouvelles, elle n'eſt qu'une ombre du pouvoir exécutif qu'ont les Rois, qu'ont le Sénat de Veniſe & le Conſeil des Provinces-Unies. Chez toutes les Nations, ou du moins chez la plupart, l'autorité qui fait exécuter ces Loix, a le pouvoir de déclarer la guerre. Elle peut conclure toutes ſortes de Traités; elle jouit du privilége d'augmenter les troupes, de les réformer, & de beaucoup d'autres avantages très-conſidérables, ſans être même obligée d'en rendre compte. Voit-on cependant que les Etats en ſoient allarmés, & que les Peuples en prennent de l'ombrage? Ils trouvent au contraire, parce qu'ils l'éprouvent, que de cette exécution des Loix, dépendent le bien de leur Nation, le bon ordre & la ſureté de leur Etat. Puiſqu'un pouvoir ſi étendu qu'on accorde par-tout ailleurs à la puiſſance exécutrice, loin d'effrayer les autres Nations, ne les affecte pas même, & qu'elles le regardent comme la baſe de leur tranquillité & de leur bonheur, pourquoi tant de conſternation & tant de crainte parmi nous, à la vue du pouvoir dont on a revêtu le Conſeil-Permanent, & lors ſur-tout qu'on a eu ſoin de le limiter autant qu'il eſt poſſible? Loin de nous plaindre de ce que la Diète actuelle lui a conféré le pouvoir d'interpréter les Loix, félicitons-nous. Compoſé de perſonnes choiſies par la Nation à cauſe de leurs lumières & de leur intégrité, il ne ſe ſervira de ce pouvoir que pour veiller à ce que toutes les conteſtations ſoient décidées ſelon le vrai ſens des Loix. La fraude & le menſonge frémiront; mais la bonne-foi & la vérité triompheront. Il tient la ſupériorité ſur toutes les juridic-

Digitized by Google

pas du Royaume. Mais peut-on la lui contester ? N'a-t-elle pas été suffisamment constatée ; & d'ailleurs, quel bien n'en résultera-t-il pas ? Puisque ces Juridictions, dans la crainte de voir leurs décisions réformées, s'appliqueront de plus en plus à s'instruire de leur devoir, & qu'il ne fera usage de cette supériorité que pour les obliger, dans le cas où elles s'en écarteroient, de rendre la Justice conformément aux loix. On a accordé, il est vrai, à une de ses Parties, le pouvoir de juger. Mais ce n'est que pour appeler à la Commission de guerre ; & le bien qui en résulte n'est-il pas réel pour la République, puisque, par la suppression de ce Tribunal, on épargne des pensions, & qu'on diminue par-là les charges de l'Etat ? Que voit-on dans tout cela de si effrayant ? De quoi la Nation pourroit-elle prendre ombrage ? Pourquoi les Citoyens appréhenderoient-ils pour leur liberté ? Quel homme sensé peut faire naître dans leurs esprits des craintes si chimériques, ou se les former lui-même, sur-tout quand tout concourt à ranimer la confiance publique ? Les tortures sont abolies dans la Pologne ; ces procès horribles & révoltans, suites affreuses des ténebres épaisses répandues trop long-temps sur les esprits ; les procès qu'intentoient, pour cause de sortiléges, l'aveuglement & le préjugé, sont anéantis pour jamais. Le règne de la lumière & de l'évidence paroît enfin parmi nous ; que nos contemporains, que la postérité sachent que l'Auteur de cette loi si sage, si raisonnable, si conforme à l'humanité, est Stanislas Auguste. Les autres établissemens que cette Diète confédérée a formés pour le bien public, transmettront aux Diètes à venir & à la postérité la plus reculée, le patriotisme du Souverain, ses soins, son zele, la confiance que vous lui avez donnée, illustres Etats, & cette uniformité de sentimens que vous avez montrée dans toutes les circonstances, pour seconder les vues utiles & salutaires de Sa Majesté. Ah ! quelle seroit aujourd'hui notre nation, si tous

Digitized by Google

les conseils, si toutes les assemblées, si toutes les Diètes avoient eu le bonheur de voir ce dont nous avons eu la consolation d'être les témoins ; les Membres parfaitement unis avec leur Chef ! Non, jamais ce puissant Royaume n'auroit été exposé aux malheureuses circonstances qui l'ont réduit à cet état de foiblesse, d'abaissement & de démembrement, d'où cherchent à le faire sortir les soins vraiement paternels de Sa Majesté. Puisse du moins, puisqu'elle n'a point existé jusqu'alors, subsister dans tous les temps, cette union ! Mais, si jamais elle fut nécessaire, c'est sur-tout dans la situation où nous sommes. S'unir avec Sa Majesté, agir en tout de concert avec elle : voilà, oui, voilà le seul & unique moyen de sauver les restes des Provinces, de régler l'économie intérieure, de faire fleurir l'Etat. Dissoudre cette union, c'est détruire tout : c'est renverser l'édifice solide & inébranlable dont vous venez, illustres Etats, de jeter les fondemens. Que la nation tourne ses regards sur le règne de Sa Majesté ; qu'elle examine en général & en détail toutes les actions de son Prince pendant douze ans, elle verra, dans les transports de l'admiration la plus grande, que toutes les actions du Monarque qui la gouverne, n'ont eu pour motif que l'amour de la patrie, & qu'entreprises pour le bonheur seul de la nation, elle n'ont été dirigées que vers l'accroissement du bien public. Elle verra que, si elles n'ont pas toujours été suivies de succès heureux, ce manque de succès ne peut être attribué qu'à des circonstances tristes & fâcheuses. Vous ferai-je, illustres Etats, l'énumération de toutes ces actions, dont vous avez senti la grandeur & l'utilité. Elles sont trop présentes à vos esprits, & je pourrois passer pour vous soupçonner de les avoir oubliées : elles serviront d'exemple a tous les règnes à venir. Quant à nous, elles doivent nous être d'autant plus chères que, pour se conformer toujours au desir & à l'avis de la nation, Sa Majesté a souvent sacrifié la propre convic-

Digitized by Google

tion. Mais il eſt temps de finir cette Diète, & d'aller aux pieds des autels rendre nos actions de grâces au Dieu de bonté & de ſageſſe, qui ſeul nous a inſpiré de bons conſeils. Recevez, illuſtres Etats, les marques honorables que vous donne de ſa vive tendreſſe & de ſa ſatisfaction, Sa Majeſté; toujours pénétrée de la ſageſſe de vos avis, elle vous congédie, juſqu'à ce que la loi ou les beſoins preſſans de l'Etat exigent votre retour. Vous, Evêques, qui tenez le premier rang dans l'Etat, rendez témoignage au zèle que ſon attachement inviolable pour la Religion a inſpiré à Sa Majeſté. Annoncez à votre Clergé que c'eſt à l'entremiſe du Roi qu'il eſt redevable de ſe voir déchargé d'un nouveau fardeau qu'on vouloit lui impoſer. Faites naître dans le cœur de tous ceux qui ſont ſous vos loix, les ſentimens de reconnoiſſance qui doivent les affecter. Recommandez à leurs prières & à leurs ſacrifices la ſanté du Roi, cette ſanté ſi précieuſe pour toute la nation; que tous leurs vœux ſe réuniſſent pour l'accompliſſement de les entrepriſes ſalutaires, & pour la proſpérité de tout l'Etat. Perſuadée que la vraie Religion eſt le ſoutien du Gouvernement, que la vertu eſt le nerf des loix, & que les loix ne peuvent produire leur effet, dès que les mœurs ſont dépravées; Sa Majeſté vous exhorte à donner tous vos ſoins, pour animer, chacun, votre Clergé à détruire, par des inſtructions ſolides & convaincantes, les opinions trop hazardées & trop libres qui ſe répandent en fait de religion. Que les Coopérateurs de vos travaux évangéliques s'appliquent ſans relâche à déraciner ces ſentimens pervers que veut introduire une philoſophie inſenſée. Que ſur tout ils inſpirent la vertu par leur exemple; & qu'en la pratiquant, ils la faſſent aimer & pratiquer. Voilà les degrés par leſquels ils doivent monter pour s'élever à l'honneur, à l'eſtime, à l'amour & au reſpect des peuples qui leur ſont confiés. Illuſtre Sénat ſéculier, vous qui portez le nom de frère aîné des Citoyens, faites.

Digitized by Google

valoir cette distinction, pour convaincre tous les esprits que l'amour de la patrie est le devoir le plus essentiel du Citoyen ; que l'attachement pour son Roi est la plus stricte obligation du sujet ; que l'amour du bien public est le seul garant de la sûreté des biens particuliers ; & qu'enfin l'union est l'unique moyen de soutenir l'Etat. Et vous, ordre Equestre, vous qui réunissez & représentez dans ces assemblées les Palatinats, qui formez le corps le plus nombreux dans la patrie & dans ce lieu, & qui pouvez dire en conséquence, avec justice, que les loix qui viennent d'être faites par cette Diète, sont en quelque sorte votre ouvrage ; qu'en suivant l'avis du Roi, celui du Sénat, & votre propre conviction, vous avez dirigé toutes vos décisions vers le seul bien public ; justifiez, à votre retour, devant vos confrères, tout cet ouvrage. Faites-leur entrevoir combien il est nécessaire ; faites-en sentir la bonté, pour que le plaisir qu'on aura à le recevoir dans vos différens districts, égale le zèle que l'on a montré dans cette assemblée pour parvenir à sa perfection. Dignes Maréchaux de la Diète & de la Confédération des deux nations, vous avez assez prouvé au Roi & aux Etats assemblés, votre capacité à remplir la charge dont vous étiez revêtus. La nation, pénétrée d'admiration pour vos talens, & convaincue de votre empressement à procurer le bien de l'Etat, vous en promet une récompense éternelle ; & le Roi, qui sait apprécier les vertus & les mérites, vous distinguera comme vous le méritez. Il vous appelle à son trône, & tout l'ordre Equestre en général ; &, pour vous donner un témoignage sincère de toute sa tendresse, il vous présente sa main à baiser.

SUÈDE.

STOCKHOLM, (17 *Janvier*.) Le Roi, qui a eu pendant quelques jours une fièvre catharrale, accompagnée

Digitized by Google

accompagnée de violens maux de tête, est aujourd'hui parfaitement rétabli. Quoique cette indisposition obligeât S. M. a garder le lit, elle ne l'a pas empêchée de se faire rendre compte chaque jour des affaires, & d'assembler son Conseil dans sa chambre. Le Collége de l'Amirauté, que le Roi a transféré en cette capitale, a tenu, le 14, sa première séance au château de *Ritterholm*, sous la présidence du Sénateur Baron de *Falkengreen*.

De nouveaux arrangemens faits par ordre du Roi, ayant augmenté le travail des employés dans les magasins des grains de la Couronne, S. M. leur a assigné une augmentation d'appointement sur le produit des brasseries.

Le 24 du mois dernier, vers les 4 heures du matin, on ressentit le long du Golfe de Bothnie, une violente secousse de tremblement de terre.

ALLEMAGNE.

VIENNE, (25 *Janvier*). Il y aura cette année quatre camps; le premier, près de Luxembourg; le second, à Pest en Hongrie; le troisième, à Brinn en Moravie; & le quatrième à Prague en Bohême. L'Empereur a nommé ses Aides-de-Camp, M. Zehatnet, Colonel du Régiment de Vierset, & le Lieutenant-Colonel Lang. S. M. Imp. a en même-temps résolu d'avoir toujours à sa suite deux ingénieurs & six coureurs d'armée, & de ne plus faire annoncer les manœuvres, qu'au moment même de leur exécution. Les Colonels de tous

Digitized by Google

les régimens, tant d'infanterie que de cavalerie, ont reçu ordre de compléter leurs corps, & la Cour a loué des conducteurs de caissons & d'artillerie pour être prêts à tout événement.

Des lettres de Hongrie annoncent qu'on continue à faire des recrues dans toute l'Esclavonie, & que l'on y enrôle les plus beaux hommes.

Diverses circonstances font présumer que, sous le prétexte spécieux de soutenir l'indépendance des Tartares de la Crimée, quelques Cours se proposent de profiter de la position critique où se trouve la Cour Ottomane, pour l'accabler, ou même pour la chasser entièrement de l'Europe, à laquelle elle semble n'appartenir ni par la Religion ni par les mœurs.

HOLLANDE.

LA HAYE, (*6 Février*). Les Etats de Hollande se sont séparés le 25 du mois dernier. Ils ont continué, pour l'année courante, les impôts ordinaires & extraordinaires; & le désir d'encourager la pêche de la baleine les a portés à accorder une prime de 30 florins par tête aux équipages des bâtimens qui partiront pour cette pêche : on en fait monter le nombre à cent quatre-vingt.

Une autre opération que les Etats de Hollande ont faite avant de se séparer, & qui paroît être très-agréable au Public, a été de diminuer de 45 florins, l'impôt sur les actions de la Compagnie des Indes-Orientales.

Digitized by Google

On écrit de Rotterdam, que la nuit du 26 au 27 de ce mois, le feu, qui se manifesta dans un navire destiné à la pêche de la baleine, mit dans le plus grand danger tous les bâtimens qui étoient dans le bassin; & que les magasins & les chantiers qui l'entourent, seroient infailliblement devenus la proie des flammes, si, par des secours très-prompts que favorisoit un temps calme, on ne fût parvenu à concentrer le feu dans le foyer où il s'étoit allumé, & à en empêcher la communication.

ANGLETERRE.

Londres, (7 *Février*). Le Parlement fit, le 21 du mois dernier, sa rentrée; on peut dire que ses assemblées n'ont jamais été ni plus courtes, ni moins nombreuses, ni plus tranquilles. La Chambre des Pairs a tenu quatre fois ses séances jusqu'au 31; mais comme les affaires qui concernent la Nation, doivent avoir été discutées dans la Chambre des Communes, avant que celle des Pairs puisse en prendre connoissance, ceux-ci, à l'exception de l'examen qu'ils firent, le 27, de l'état des revenus du Royaume d'Irlande, ne se sont occupés que de causes particulières, ou d'objets qui n'ont nul rapport avec les affaires présentes. La Chambre des Communes a ouvert ses séances tous les jours; mais elle a été obligée de se séparer plusieurs fois, faute d'un nombre de Membres suffisans pour la composer. Ce n'a été que le 27, qu'enfin l'O-

Digitized by Google

rateur eſt parvenu, par ſes ſoins, à raſſembler le nombre compétent; &, qu'après avoir nommé un Comité pour prononcer ſur la validité de l'élection du bourg de Hindon, on renvoya, au 29, l'affaire concernant le ſubſide. Le Lord North préſenta, le 28, un Bill tendant à revêtir les Seigneurs de l'Amirauté, du pouvoir d'accorder des Lettres de marque, dont on fit la première lecture. Après que le ſieur Hopkins, Préſident du Comité, chargé de prononcer ſur l'élection de Hindon, eut fait, le 29, ſon rapport à la Chambre, & qu'il eut été ordonné de procéder au choix d'un nouveau repréſentant, le Chevalier Charles Whitworth mit ſur le bureau le compte de la dépenſe néceſſaire pour la ſolde & l'entretien de la milice. Il fut enſuite queſtion d'une Requête préſentée par les Députés de la Compagnie Africaine, dont le but eſt de faire voir que les ſommes qu'on leur paſſe, ſont inſuffiſantes pour l'entretien des forts qu'on eſt obligé d'avoir ſur la côte; & que, faute d'une augmentation de la part du Gouvernement, cette Compagnie ſera forcée de les laiſſer tomber en ruines. Cette Requête occaſionna quelques débats; mais, ſur la propoſition que fit le Lord Nugent, ſecondé de pluſieurs autres Lords, de s'adreſſer à Sa Majeſté, pour la ſupplier de vouloir bien ordonner au Bureau du Commerce de prendre connoiſſance de ces objets, & d'en faire ſon rapport à la Chambre, on fit, à la pluralité des voix, une motion, par laquelle on autoriſa ceux de la Chambre qui ſont Membres

Digitized by Google

du Conseil, de présenter à Sa Majesté une humble adresse à cet égard. Cette affaire terminée, la Chambre demanda qu'on lui remît l'état des fonds d'amortissement, tels qu'ils étoient le 5 du courant. Après quoi le Lord North présenta aux Communes l'état des excédens; & le Comité des Aides prit les résolutions suivantes; savoir: qu'on accorderoit aux Invalides externes de l'Hôpital de Chelsea, la somme de 150, 279 l. ster.; aux pauvres Officiers de terre & de mer, 93, 616 l. st.; aux Officiers & soldats de cavalerie, 754 liv. st.; qu'il seroit distribué en pensions, aux veuves des pauvres Officiers, la somme de 372 l. ster., & pour l'établissement de nouveaux ponts & chaussées en Ecosse, celle de 69, 907 l. st. Le Chevalier Meredith rapporta dans la séance du 31, à la Chambre, qu'on avoit présenté au Roi l'adresse des Communes, concernant la Compagnie Africaine, & que Sa Majesté avoit répondu qu'elle donneroit ses ordres en conséquence. On fit ensuite, pour la seconde fois, la lecture du Bill qui permet aux Seigneurs de l'Amirauté d'accorder des Lettres de marque. On s'attend que ce Bill occasionnera quelques débats à la troisième lecture, & que la Chambre ne sera pas d'accord sur la proposition qu'on doit faire de la confiscation des biens des Insurgens en Amérique. Il fut aussi proposé & arrêté, dans cette séance, qu'on remettroit sous les yeux de la Chambre, un état des dettes de la Marine, accompagné des différens articles des dépenses qui ont été faites jusqu'au 31 du mois de Décem-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ble. Après quoi l'on termina cette séance, qui ne fut que de trois quarts d'heure. On remarque, au reste, que, malgré l'importance des objets qui doivent être mis en délibération, il ne s'est pas encore trouvé, au Parlement, la moitié des Membres qui le composent. Celui d'Irlande, qui devoit se rassembler le 28 de ce mois, a été prorogé au 15 Avril prochain. Le Comte de Buckinghamshire est parti d'ici, le 21 du courant, avec une nombreuse suite pour Dublin, où il va remplacer le Comte d'Harcourt, en qualité de Vice Roi.

Suivant les dernières nouvelles de l'Amérique, les Insurgens ont repris l'Isle-Longue, (Long-Island) & en ont chassé les garnisons Angloises. On ne sait encore aucun détail sur cette expédition; mais on commence à craindre que, peu-à-peu, les Américains, revenant sur leurs pas, ne se ressaisissent de tout le terrein qu'ils ont perdu depuis l'ouverture de la campagne, pour le faire acheter de nouveau à l'Angleterre, par des efforts ruineux & stériles.

On a reçu ici le Journal des opérations du Général Washington & de celles de la Flottille & du corps d'armée qui ont fait échouer dans le Canada les projets du Général Carleton. Les Américains ne désavouent pas les avantages que les troupes du Roi ont remportés sur eux; mais ils soutiennent que leurs pertes ont été bien moindres, & celles des Anglois beaucoup plus considérables que les relations envoyées à la Cour, ne l'ont annoncé. Quoi qu'il

Digitized by Google

en soit, il paroît constant que, loin de se croire vaincus, ils se tiennent désormais presque assurés de réussir. L'accueil qu'on a fait à la dernière proclamation du Général & du Lord Howe, prouve combien le peuple même est peu disposé à écouter des propositions d'accommodement. Les Bostoniens, entr'autres, ont reçu cette proclamation avec dedain, & l'ont traitée avec les marques du plus profond mépris. Toutes les copies qui sont tombées entre leurs mains, ont été solemnellement jetées au feu dans la place publique, & brûlées aux acclamations du peuple. De son côté, le Congrès n'oublie rien pour nourrir l'enthousiasme dans le cœur du soldat, en lui mettant sans cesse devant les yeux la gloire & la liberté qui l'attendent. L'adresse suivante, distribuée récemment dans l'armée Américaine par ordre du Congrès, donnera une idée des moyens dont il se sert pour enflammer le courage des défenseurs de la cause commune. « Le salut de » l'Amérique dépend, après Dieu, de l'acti» vité & du courage de nos troupes. L'Officier » vigilant & le soldat intrépide sont invin» cibles. Que la pensée d'être assujétis n'entre » point dans vos cœurs, non plus que la crain» te d'un ennemi supérieur en forces. Conduisez-vous comme des héros en ce moment » critique; que, dans chaque particulier, on » reconnoisse le soldat, & la victoire est à » nous. »

A cette adresse, on peut joindre la Lettre suivante, écrite dans le même esprit, & publiée dans la Gazette de Boston, le 14 Novembre dernier.

Digitized by Google

Lettre adreſſée aux enfans indépendans de l'Amérique.

« Les pertes que nous avons eſſuyées cette » année, ſont peu de choſe, en comparaiſon » de nos avantages; & ce ſeroit le comble de « la folie de douter des progrès que nous » faiſons ſans ceſſe vers le but que nous nous » ſommes propoſé. L'Américain le plus borné » peut il ne pas voir que chaque inſtant nous » approche de l'époque qui ſera le triomphe » de la liberté? L'expérience forme de jour en » jour nos troupes; leur valeur & leur diſci- » pline augmentent, & chaque combat nous » en fournit une nouvelle preuve. Cette cir- » conſtance ſeule, ajoutée à la ſupériorité que » le nombre de nos habitans doit nous donner, » nous aſſure le ſuccès. Nous avions toujours » compté que le commencement de la guerre » ſeroit favorable à nos ennemis; mais, » grâces au Ciel, ils nous ont fait infiniment » moins de mal que nous n'en attendions. » Aujourd'hui, nous avons des hommes d'une » valeur éprouvée, des magaſins abondam- » ment fournis de munitions de guerre; nous » avons un ſyſtême militaire que nous ne con- » noiſſions pas; une Milice plus nombreuſe & » mieux diſciplinée qu'aucune nation de l'Eu- » rope; un zèle & une ardeur dignes de la » cauſe que nous défendons. Nous avons vu, » dans notre département maritime, la rapi- » dité de nos progrès; & les ſuccès de nos » vaiſſeaux ont été tels, que nos ennemis en

Digitized by Google

» ſont conſternés. Ne ſemble-t-il pas même
» que le Ciel ſe plaît à ſeconder nos entre-
» priſes ? Il ne faut, pour s'en convaincre,
» que jeter les yeux ſur la récolte abondante
» que nous venons de faire ; récolte bien ſupé-
» rieure à nos eſpérances. Enfin, l'Être Su-
» prême nous a comblés de tant de faveurs,
» que, loin de demander, du moins dans ce
» moment, de nouveaux ſuccès, nous ne de-
» vons ſonger qu'à lui rendre des actions de
» graces. Montrer la moindre timidité dans
» cette occaſion, ce ſeroit manquer à la Reli-
» gion, à la vertu & à la dignité de l'homme.
» Ce que nous avons ſouffert pour notre li-
» berté, n'eſt rien en comparaiſon de ce que
» d'autres nations ont ſouffert pour la même
» cauſe. Les Suiſſes ſoutinrent le choc de 60
» batailles pour défendre ce bien précieux,
» & ils parvinrent à l'obtenir. Devenus États
» indépendans, ils ont continué depuis à
» demeurer libres. Ils nous ont donné un exem-
» ple frappant de la force & du courage que
» ce ſentiment doit inſpirer ; car, tout leur
» pays n'eſt pas ſi grand que l'État de Maſſa-
» chuſet ; leur ſol n'eſt pas de la moitié ſi fer-
» tile, & leur ſituation pour le commerce
» ne peut entrer en paralelle avec la nôtre. A
» quoi donc les États-unis de l'Amérique ne
» peuvent-ils pas prétendre ? Conſidérons l'état
» actuel des autres nations ; ne pouvons-nous
» pas nous flatter, avec raiſon, que nos pro-
» grès, ſoit dans les armes, ſoit dans les Arts
» & les Sciences, en un mot dans tout ce qui
» orne & perfectionne la Société, ſeront plus

Digitized by Google

» rapides que ceux d'aucun peuple qui ait ja-
» mais existé. Les tyrans Britanniques, & les
» vils esclaves qu'ils ont soudoyés, sont les
» seuls ennemis que nous ayons à combattre;
» le reste de l'Univers sera pour nous. Comme
» nous sommes éloignés de vouloir nuire à
» aucun peuple, toutes les autres nations seront
» naturellement nos amies; les unes, par des
» motifs d'intérêt; les autres, par des motifs
» d'humanité. L'Amérique est si étendue,
» qu'elle peut, sans compter ceux qu'elle
» possède, nourrir plusieurs millions d'habi-
» tans; & la liberté étant si chère à toutes
» ames honnêtes, pouvons nous douter que
» les habitans de l'Europe ne viennent en foule
» s'établir parmi nous; surtout quand ils ver-
» ront l'industrie, la vertu & la sagesse con-
» centrées dans nos États libres & indépen-
» dans? Puisqu'un bonheur si inestimable nous
» attend, quel nom devons-nous donner à
» ceux qui voudroient ralentir notre ardeur,
» décourager nos efforts, & faire cesser une
» guerre qui doit assurer une indépendance
» absolue à l'Amérique? *Signé:* un Soldat.

Le Congrès-Général a envoyé à chacune des Colonies-Unies, le projet d'union qu'il a dressé pour régler la constitution politique des Etats-Généraux-Américains. En voici la traduction.

ARTICLES *de Confédération & d'union perpétuelle entre les Etats* de la *Nouvelle-Hamshire*, de la *Baie de Massachuset*, de l'*Isle Rhodes*, de *Connecticut*, de la *Nouvelle-York*, de la *Nouvelle-Jersey*, de la *Pensylvanie*, des *Comtés de Newcastle*, *Kent* & *Sussex* sur la rivière de Laware, de *Maryland*, de la *Virginie*, des deux *Carolines* & de la *Géorgie*.

Digitized by Google

ART. I. Les treize Etats ci-dessus nommés, conviennent de s'unir entr'eux sous le titre des Etats-Unis de l'Amérique.

ART. II. Chacun d'eux, par la présente constitution, contracte, en son propre & privé nom, un traité réciproque d'alliance & d'amitié, aux fins de se défendre mutuellement, maintenir leurs droits & libertés; & concourir au bien commun. Ils s'obligent à se secourir les uns les autres contre la violence que l'on voudroit exercer sur tous ou chacun en particulier, & à repousser par la force les attaques que l'on pourroit leur faire, soit par rapport à la Religion, à la souveraineté, au commerce, ou sous quelque prétexte que ce puisse être.

ART. III. Chacun des Etats se réserve le droit exclusif de choisir sa forme de Gouvernement particulier, & de promulguer des loix dans tous les cas qui ne sont point exceptés dans la présente Confédération, & qui ne peuvent y porter aucune atteinte.

ART. IV. Aucun des Etats ainsi confédérés, ne pourra envoyer ni recevoir des Ambassadeurs, contracter aucun engagement, former aucune alliance, conclure aucun traité avec quelque Roi, Prince ou Puissance que ce soit, sans le consentement des Etats-Unis, assemblés en Congrès général.

Quiconque sera revêtu d'un emploi par lesdits Etats ou aucun d'eux, soit que cet emploi soit lucratif ou simplement de confiance, ne pourra accepter aucun présent, émolument, office, titre ni autre gratification d'aucun Roi, Prince ou Souverain étranger. L'Assemblée générale des Etats, & chacun d'eux en particulier, s'obligent à ne conférer aucun titre de noblesse.

ART. V. Deux, ni plusieurs des Etats ne pourront former des Confédérations ou alliances, ni conclure des traités entr'eux, sans l'aveu de l'Assemblée générale du Congrès, & sans que la durée & l'intention de cette alliance soient homologuées par ladite Assemblée.

ART. VI. Aucun Etat en particulier ne pourra lever

Digitized by Google

des impôts, établir des droits dont l'effet pourroit, en aucune manière, nuire directement ou indirectement aux traités qui pourront dans la suite être conclus au Congrès général, avec les Rois, Princes ou autres Puissances quelconques.

ART. VII. Aucun desdits Etats ne pourra entretenir plus de vaisseaux de guerre qu'il n'aura paru nécessaire à l'Assemblée générale, pour contribuer à la défense de cet Etat & à la protection de son commerce; on n'y aura d'autre armée sur pied, en temps de paix, que celle qui paroîtra suffisante au Congrès pour la garnison des places fortes élevées pour défendre ledit Etat: cependant chaque Etat entretiendra toujours une Milice bien disciplinée, armée & bien tenue; on aura soin aussi de tenir prêt à tout événement, dans les différens magasins, un nombre suffisant de pièces de campagne, tentes & toutes sortes de munitions de guerre.

ART. VIII Lorsque la défense commune obligera aucun des Etats à lever des troupes, les Officiers seront nommés par le corps législatif de cet Etat, ou du moins approuvés par lui. Dans le cas où quelqu'un de ces emplois viendroit à vaquer, il y sera pourvu par ledit Etat.

ART. IX. Les dépenses que la guerre pourra entraîner, toutes celles qui seront faites pour la défense commune ou le bien général, celles enfin qui seront ordonnées par l'Assemblée générale en Congrès, seront prises sur le trésor public: celui-ci sera formé du produit des contributions que fournira chaque Etat en proportion de ses habitans de tout âge, sexe & condition, excepté les Indiens, qui sont exempts de toutes taxes dans chaque Etat; & afin de déterminer le tarif desdites contributions, on fera tous les trois ans le dénombrement des habitans de chaque Etat, dans lequel on distinguera le nombre des blancs, & l'on fera passer ce dénombrement à l'Assemblée: les taxes imposées pour remplir ces contributions, seront assises &

Digitized by Google

levées en vertu de l'autorité & des ordres du corps législatif dudit Etat, dans le temps fixé par l'Assemblée générale des Etats confédérés.

ART. X. Chacun desdits Etats se soumettra aux décisions de l'Assemblée des Etats-Unis dans toutes les questions ou affaires dont la connoissance est réservée à ladite Assemblée par les présens articles.

ART. XI. Aucun desdits Etats ne pourra faire la guerre sans le consentement du Congrès-général, excepté dans le cas d'une invasion de la part d'un ennemi, ou de la certitude de se voir attaqué par quelque Tribu ou Nation Indienne, & lorsque seulement le danger est trop imminent pour que ledit Etat puisse avoir le temps de consulter l'assemblée générale; chaque Etat, pour armer des Vaisseaux en course, accordera des Lettres de marque, & attendra que la guerre ait été formellement déclarée par l'assemblée générale; & même dans ce cas, il ne pourra le faire que contre le Royaume ou la Puissance contre laquelle ladite Assemblée se sera déclarée, ou contre les Sujets de l'un ou de l'autre, & toujours conformément aux ordres & réglemens du Congrès.

ART. XII. Afin de veiller constamment à l'intérêt général des Etats-Unis, & régler les affaires communes à tous, on nommera tous les ans, dans chaque Etat, suivant la forme du Gouvernement établi dans cet Etat particulier, un certain nombre de Députés, qui tiendront leur Séance à Philadelphie, jusqu'à ce que l'Assemblée-générale en ordonne autrement. Le premier Novembre de chaque année, sera, à l'avenir, le temps fixé pour commencer la Séance desdits Députés; chacun des Etats aura le droit de rappeler ses Députés, en quelque temps que ce soit, & de leur en substituer d'autres pour le reste de l'année: les Députés seront entretenus aux frais de leurs Commettans, pendant le reste de la Séance de l'Assemblée Générale, & tout le temps que lesdits Députés seront Membres du Conseil d'Etat, dont il sera parlé ci-après.

Digitized by Google

ART. XIII. Chaque Etat aura sa voix dans les décisions de l'Assemblée Générale.

ART. XIV. L'Assemblée Générale aura seule le pouvoir exclusif de décider de la paix ou de la guerre (excepté dans le cas mentionné à l'art. 11), d'établir des règlemens, pour juger la légitimité des captures faites sur terre ou sur mer, & décider de l'emploi desdites captures; d'accorder en temps de paix des lettres de marque; de nommer des Commissaires pour connoître des actes de piraterie & autres crimes commis sur mer; d'établir des Tribunaux qui jugent en dernier ressort les prises faites sur mer, d'envoyer & de recevoir des Ambassadeurs, de négocier & conclure des traités d'alliance, de terminer les différends élevés, ou qui pourroient s'élever entre deux ou plusieurs desdits Etats sur leurs limites, leurs Juridictions respectives, ou en toute autre occasion; de battre monnoie & d'en déterminer le taux & la valeur; de fixer les poids & mesures dont on devra se servir dans tous lesdits Etats; de régler le commerce, & de traiter avec les Indiens, qui ne sont membres d'aucuns desdits Etats; d'établir les postes d'une Province à l'autre, & dans toute l'étendue des Etats-Unis, de percevoir le produit des ports de lettres ou paquets pour se rembourser des frais dudit établissement; de nommer les Généraux des troupes de terre au service des Etats-Unis; de donner des Commissions aux Officiers qui auront été nommés, conformément à l'Article VIII; de nommer tous les Officiers de marine pour le service des Etats confédérés; de faire les Réglemens nécessaires pour entretenir la discipline & la subordination parmi lesdites troupes de terre & de mer; & d'en diriger les opérations.

L'Assemblée générale sera autorisée à nommer un Conseil d'Etat, ainsi que les comités & tribunaux civils qu'elle croira nécessaires pour l'administration des affaires publiques, sous l'autorité de ladite Assemblée, durant ses Séances, & ensuite sous celle du Conseil d'Etat. Lesdits comités & tribunaux choisiront un Pré-

Digitized by Google

sident parmi leurs Membres, & prendront pour Secrétaire quiconque ils croiront capable d'en remplir les fonctions. Ladite Assemblée-Générale pourra s'ajourner à tel temps & en tel lieu de la domination des Etats Unis qu'elle croira convenables. Elle aura le droit & le pouvoir de fixer les sommes qu'il sera nécessaire de lever, & le montant des dépenses qu'il faudra faire ; d'emprunter de l'argent, & de tirer des lettres-de-change sur les Etats ; de construire & de mettre des flottes en mer ; de fixer le nombre des troupes qu'il faut lever ou entretenir ; & enfin, de requérir lesdits Etats de fournir leur contingent d'hommes, à raison du nombre de leurs habitans. Ces réquisitions seront obligatoires en conséquence d'icelles. Le Corps législatif de chaque Etat nommera les Officiers, fera des levées d'hommes armés & équipés, ainsi qu'il conviendra. Lesdits Officiers & soldats se rendront à l'endroit & au temps marqué par le Congrès.

Mais, si l'Assemblée-Générale, déterminée par quelque circonstance particulière, jugeoit à propos d'exempter un ou plusieurs desdits Etats de lever des troupes, ou leur permettoit de fournir moins que leur contingent, tandis que ladite Assemblée augmenteroit le nombre que doit fournir tel ou tel autre Etat ; l'Etat qui se croiroit surchargé, sera obligé de se conformer à cet ordre, & de faire ladite levée, à moins que son Corps législatif ne crût la Communauté en danger par ce surcroît de levées ; dans ce cas, ledit Etat ne fournira au-delà de son contingent, que ce qu'il croiroit compatible avec sa sûreté.

Aucun Député ne sera choisi pour plus de trois ans sur six.

On exclut du nombre des personnes capables d'être choisies pour Députés, quiconque a un emploi dans toute l'étendue des Etats-Unis. Et en conséquence dudit emploi ; reçoit directement ou indirectement aucun salaire, pension ou émolument.

L'Assemblée générale publiera chaque mois, un Jour-

Digitized by Google

nal exact de ſes Séances ; mais l'on exceptera des matières de ce Journal, ce qui regardera les traités, alliances ou opérations militaires, lorſque l'on croira convenable de garder le ſecret ſur ces matières. A la réquiſition de chaque Député des différens Etats, on enregiſtrera ſes réponſes négatives ou affirmatives aux queſtions qui feront l'objet des débats. Sur la demande des Députés, ou de chacun d'eux en particulier, on leur délivrera copie dudit Journal, pour être par eux préſentée au Corps légiſlatif de l'état qu'ils repréſentent, excepté la minute des affaires ſecrettes, énoncées ci-deſſus.

ART. XV. Le Conſeil d'Etat ſera compoſé d'un Député de chaque état, qui ſera nommé chaque année par ſes collègues ; & dans le cas où leſdits collègues ne pourroient s'accorder ſur le choix, l'Aſſemblée générale choiſira elle-même.

Le Conſeil d'Etat aura l'autorité d'ouvrir toutes lettres adreſſées aux Etats-Unis, & d'y répondre ; mais il ne pourra contracter aucun engagement obligatoire pour leſdits Etats. Les Membres dudit Conſeil entretiendront la correſpondance avec le Corps légiſlatif des Etats, ou de chacun d'entr'eux en particulier, ainſi qu'avec toutes les perſonnes employées ſous l'autorité des Etats-Unis ; il s'adreſſera à ces Corps légiſlatifs, ou auxdites perſonnes ainſi employées, pour en requérir toute aide & aſſiſtance que les circonſtances rendroient néceſſaires : il donnera les inſtructions aux Généraux, & dirigera les opérations militaires, ſur terre & ſur mer, ſans cependant changer en aucune manière les ordres donnés par l'Aſſemblée générale, à moins que des circonſtances imprévues, ou ſurvenues depuis la ſéparation de ladite Aſſemblée, ne rendiſſent de pareils changemens abſolument indiſpenſables. Il tiendra la main à ce que les places fortes, ou les ports fortifiés, ſoient bien tenus. Il ſe fera inſtruire de la ſituation & des deſſeins de l'ennemi ; il fera exécuter les projets & les meſures priſes par l'Aſſemblée Gé-

Digitized by Google

nale, conformément à l'autorité dont elle est revêtue par les présens articles : il tirera sur le trésor pour les sommes dont l'emploi aura été fixé par l'Assemblée générale, & pour satisfaire aux engagemens pris par ladite Assemblée, suivant les pouvoirs qu'elle en a reçus ; il examinera & blâmera, pourra même interdire les Officiers civils & militaires agissant au nom & sous l'autorité de l'Assemblée générale. En cas de mort ou suspension desdits Officiers, dont la nomination appartient à l'Assemblée générale, il pourra leur substituer qui bon lui semblera jusqu'à la prochaine Assemblée. Il lui sera permis de publier des détails authentiques des opérations militaires : en cas que le bien des Etats-Unis, ou celui de quelqu'un d'eux en particulier le requiere, il pourra convoquer l'Assemblée générale avant l'expiration de son ajournement. Il aura soin de préparer les affaires qu'il sera nécessaire de traiter à la prochaine Assemblée générale, de mettre sous les yeux de ses Membres toutes les lettres & les avis qui lui auront été transmis, & de rendre un compte exact de ce qu'il aura fait pendant la session.

Le Conseil-d'Etat se choisira pour Secrétaire une personne capable de remplir cette fonction, laquelle, avant d'entrer en charge, sera tenue de prêter serment qu'elle sera fidelle & discrette ; il suffira qu'il y ait sept Membres présens pour pouvoir agir. En cas de mort d'un desdits Membres, le Conseil en donnera avis à ses Collégues ou Co-Députés, afin de choisir quelqu'un dans leur Corps qui remplace le défunt jusqu'à la prochaine Assemblée ; & en cas que ledit feu Membre n'ait qu'un seul Collégue, celui-ci sera appelé au Conseil, & il y aura séance jusqu'à la tenue de ladite Assemblée générale.

Art. XVI. Dans le cas où la Province du Canada jugeroit à propos d'adhérer aux termes de la présente Confédération des Etats-Unis, elle y sera incorporée & admise à jouir des avantages qui en pourront ré-

Digitized by Google

ſultera ; mais aucune autre Colonie ne pourra être reçue que du conſentement de neuf des treize Etats.

Les préſens articles ſeront mis ſous les yeux des Corps légiſlatifs des différens Etats, pour par eux être examinés ; & dans le cas où il les approuveroient, ils ſont priés d'autoriſer leurs Députés à ratifier leſdits articles dans l'Aſſemblée générale ; après quoi les termes ci-deſſus énoncés ſeront obſervés inviolablement par tous & chacun des Etats, & l'union ſera pour toujours établie.

On ne changera rien aux préſens articles, à moins que le changement n'ait été préalablement approuvé dans l'Aſſemblée générale, & enſuite confirmé par le conſentement des Corps légiſlatifs des Etats-Unis.

Paſſé & ſigné à Philadelphie, au Congrès, le 4 Octobre 1776.

On mande du Canada, que le Sr Gatès doit être cité à une Cour martiale des Colonies, pour avoir défendu, dans la dernière action, au Major-Général Arnold, de ſe porter dans les parties ſupérieures du lac. Ce dernier en appelle à la même Cour, pour l'examen de ſa conduite, attendu que ſon plan étoit d'aller attendre le Général Carleton à Crown-Point : il demande, de plus, que la même Cour prenne connoiſſance de la conduite de Watterbury, qui commandoit en ſecond ſur le lac, & qui, après avoir été fait priſonnier, a été relâché ; qu'elle prononce ſur le mépris qu'il a fait des ordres qu'il avoit reçus de ne pas trop s'approcher des bâtimens ennemis, de faire toujours voile du côté de Crown-Point ; &, pour éviter les dangers d'un combat trop inégal, de gagner la terre, d'y faire deſcendre l'équipage, & d'y brûler les bâtimens.

Digitized by Google

Le Commandant du *Sans-Pareil*, [illegible] de Roi, a envoyé à Plimouth une [illegible] Américaine, nommée *la Charmante Betty*, armée de 10 canons sur affûts, & de 80 hommes d'équipage, qui étoit partie, il y a environ cinq semaines, de Darmouth, dans la province de Massachusset, & s'étoit emparé, dans son trajet, d'un schooner & d'un brigantin. Nous apprenons aussi, par une Lettre du Vice-Amiral Gayton, du 16 Novembre, que, depuis sa Lettre du 4 du même mois, les vaisseaux de son escadre ont pris & envoyé à Port-Royal cinq autres bâtimens Américains.

Un vaisseau marchand, de 16 pièces de canon, & de 40 hommes d'équipage, s'est laissé prendre, sans combat, & sans même tirer un seul coup, par un Armateur Américain, qui n'avoit que 8 pièces de canon, & un équipage bien inférieur. On croit que, relativement au refus que font les Assureurs, de payer le prix de leurs assurances, cette affaire aura des suites d'autant plus défavorables pour les intéressés, que les premiers paroissent fondés à croire que cette reddition étoit concertée.

Dans une collection de papiers Américains publiés ici, on lit une adresse du Conseil de la Nouvelle-Jersey, au Gouverneur Lewingston, dans laquelle on remarque le passage suivant :

« Les personnes désintéressées & impartiales » conviendront, avec votre Excellence, que la » séparation survenue entre l'Amérique & la » Grande-Bretagne, est justifiée devant Dieu » & devant les hommes. Nous avons dû, en

Digitized by Google

» qualité d'hommes libres, regarder cette sé-
» paration comme essentiellement nécessaire à
» notre existence. En effet, l'Amérique pou-
» voit-elle se dispenser de rompre avec une na-
» tion qu'elle voit entièrement corrompue par
» le luxe, & qu'elle sait avoir formé, dans sa
» cupidité insatiable, le projet de ruiner les
» Colonies, en y établissant le despotisme.
» Toute l'Amérique déplore, il est vrai, la
» triste nécessité à laquelle on l'a réduite; mais
» elle applaudit à l'équité de cette démarche,
» & à la résolution avec laquelle on a conduit
» cette affaire. La nation Angloise même, s'il
» est encore dans son sein des ames que la cor-
» ruption générale n'ait point infectées, doit
» approuver une conduite si conforme à l'es-
» prit de sa constitution, & qui ne doit son
» origine qu'au principe qui fit naître la révo-
» lution mémorable consommée dans cette
» isle ».

Il est peu de nations qui passent aussi rapide-
ment que le peuple Anglois, d'une extrémité
à l'autre. Il y a six mois qu'on auroit eu peine à
trouver deux citoyens, sur cent, qui ne fussent
point partisans zélés des Américains: aujour-
d'hui, c'est tout le contraire; peu contens de
les accuser d'avoir envoyé des Emissaires pour
mettre le feu à Bristol, à Portsmouth, &, en
général, à tous les Arsénaux du Royaume, on
les taxe même d'avoir engagé des gens à at-
tenter à la vie du premier Ministre. C'est ainsi
que l'esprit de parti se permet, pour satis-
faire son animosité, les calomnies les plus
odieuses.

Digitized by Google

On a fait à Portſmouth une découverte, qui ſervira, peut-être, a répandre quelque jour ſur l'incendie de la Corderie de cette ville. Un Braſſeur avoit loué un appartement à un Particulier qui prétendoit devoir réſider quelque-temps dans cette ville; on s'apperçut qu'il travailloit à quelques compoſitions que l'on crut être des drogues d'empirique : cependant l'odeur de Thérébentine étoit ſi dominante que l'on pria le Chimiſte de vouloir bien ſe pourvoir ailleurs : un jour qu'il étoit ſorti, l'hôteſſe entra dans ſa chambre, & y vit une eſpèce de boîte à Thé, que l'on a depuis reconnue pour être la même que l'on avoit trouvée dans la Corderie ; cet homme diſparut le même jour, mais l'on a ſon ſignalement.

Mardi dernier, entre midi & une heure, on amena à l'Hôtel de la Police, devant le Chevalier Fielding, un homme que deux Couriers du Cabinet avoient été prendre dans la priſon d'Odiam, où il étoit reſerré ſur le ſoupçon d'avoir mis le feu à Portſmouth. Pluſieurs Seigneurs de l'Amirauté ont aſſiſté à ſon interrogatoire : on l'a ſommé de découvrir ce qu'il pouvoit ſavoir contre les incendiaires ſes complices, mais il a gardé un ſilence morne & obſtiné. Un des Ouvriers de la Corderie dépoſa, ſous ſerment, que, la veille de l'incendie, il avoit vu ce particulier dans le magaſin, & pluſieurs perſonnes affirmèrent qu'elles l'avoient apperçu dans le même endroit quelques heures avant que le feu ſe déclarât : lorſqu'on le

Digitized by Google

saisit, on trouva sur lui un vase rempli d'esprit de Thérébentine, une boîte pleine d'amadoue, des allumettes, &c. ainsi que quelques pamphlets inflammatoires publiés par les Docteurs Franklin & Price; mais pendant trois heures entières que dura son examen, il nia absolument qu'il eût jamais été à Portsmouth & à Bristol. Interrogé s'il n'avoit jamais résidé en Amérique, il se contenta de répondre que cela étoit égal aux interrogateurs, & n'avoit aucun rapport au crime dont on l'accusoit; il se comporta en général avec beaucoup d'insolence: on finit par l'envoyer à la nouvelle Prison, d'où il sortira au premier jour pour subir un second interrogatoire.

Nous apprenons à l'instant de Portsmouth que, vendredi dernier, un Matelot, sur le point d'expirer à l'hôpital, demanda avec la dernière instance qu'on lui fit parler à quelques Officiers du Vaisseau de guerre le *Terrible* du port de Spithéad; en conséquence on dépêcha un Courrier en toute diligence, qui revint bientôt avec un des Officiers de ce Vaisseau: le mourant lui dit qu'on avoit formé le dessein de faire sauter *le Terrible*, & qu'on avoit placé à cet effet, dans un endroit qu'il indiqua, quantité de matières combustibles, & une mèche qui communiquoit à *la Sainte Barbe*. De retour à bord, l'Officier trouva tout conforme au rapport du Matelot, qui s'est rétabli depuis: on assure qu'il est actuellement à Londres, & l'on espère tirer de lui quelque éclaircissement relatif aux in-

Digitized by Google

cendiaires, qui depuis peu infestent tous les Ports de mer où il y a des arsenaux. On a triplé la garde des magasins à Portsmouth, on a pris les mêmes précautions dans les autres Ports, & l'on a augmenté de 300 hommes la garnison de Wolwick : ces mesures sont d'autant plus sages, qu'il est plus facile de prévenir les malheurs que d'y remédier. Il paroît que le Gouvernement attribue positivement les incendies de Portsmouth & de Bristol, aux Américains, dont le dessein est d'ôter aux Anglois les moyens les plus efficaces qu'ils ayent de les soumettre.

Un Magistrat de Calne, & plusieurs autres Particuliers du Comté de Wilts, sont venus dénoncer à l'Hôtel de la Police, dans Bowstreet, deux des trois malheureux que l'on soupçonne avoir mis le feu à Portsmouth & à Bristol. Le Chevalier Fielding a dépêché ses Archers, qui ne tarderont point probablement à s'assûrer de leurs personnes; on fait en même-temps les recherches les plus exactes du troisième incendiaire que l'on croit être caché dans les environs de cette Capitale. Voilà tout ce qu'on a pu découvrir jusqu'à présent; l'on attend le reste de la vigilance infatigable du Chevalier Fielding & de ses collègues.

L'esprit militaire, *dit un de nos Écrivains périodiques*, fait tous les jours des progrès inconcevables; nos Gardes-Marines, qui jusqu'à-présent n'avoient songé qu'à vivre en paix, sont aujourd'hui des Hercules, des Alexandres. Au port de Chatham, cinq de

Digitized by Google

ces Messieurs firent ces jours derniers, l'épée à la main, une sortie, dans laquelle ils maltraitèrent quelques malheureux Charpentiers qui travaillent dans nos Arsenaux. Après cette noble expédition les vainqueurs se rendirent au Théâtre, où, pour se mesurer avec des personnes dignes de leur courage, un d'eux frappa une femme qui avoit eu la hardiesse de trouver mauvais ses insolens propos; ce fut un signal pour cette petite bande de héros, ils mirent tous ensemble l'épée à la main, sautèrent sur le théâtre, & jurant avec toute l'énergie qui caractérise des braves de profession, menacèrent de tuer quiconque oseroit s'opposer à leurs prouesses: cependant quatre jeunes Ouvriers s'élancèrent sur le champ de bataille, & malgré l'infériorité de leur nombre, parvinrent à désarmer les héros, que le maire de Rochester s'est chargé de rendre plus sages à l'avenir.

La presse se continue toujours avec la plus grande activité. Le 21 du mois dernier elle fut poussée au point que tous les navires marchands, les bâtimens caboteurs, charbonniers, & jusqu'aux petits bateaux de pêcheurs qui sont répandus sur la Tamise furent privés de leurs équipages. Pour arrêter ces violences, il fut résolu dans une assemblée des Aldermans, qui se tint en présence du Lord-Maire, de le prier d'enjoindre aux Maréchaux de la Cité de se faire assister dans leurs patrouilles, d'un nombre suffisant de Connétables, pour se saisir de quiconque voudroit, sous prétexte des Lettres de presse,

Digitized by Google

presse, arrêter quelques Citoyens. Cette résolution eut son effet, & dès le 23, on se saisit de trois Lieutenants qui venoient d'enlever, dans la Cité, le nommé Richarson, & on les conduisit devant le Magistrat, qui, sans avoir égard à la sanction qu'avoit donnée à leurs fonctions, le sieur Harley, & sur laquelle ils s'appuyoient, demanda à Richarson s'il vouloit leur faire rendre raison de leur conduite. Sur la déclaration que fit cet homme qu'il étoit content pourvu qu'on lui rendît la liberté, le Lord Maire renvoya les Lieutenants. Le Sr Kirk, Capitaine de Vaisseau, qui se trouvoit présent, ne put s'empêcher de faire quelques remontrances assez fortes au Lord-Maire, qui lui répondit : « Que comme c'étoit aux Tribunaux seuls à décider » la contestation, il agiroit toujours, en attendant, conformément à l'esprit du Corps-de-Ville : Si ces préparatifs, ajouta-t-il, se font contre nos ennemis du dehors, pourquoi le Gouvernement ne met-il pas plus de sincérité dans sa conduite ? Qu'il annonce ses craintes sans tant de mystère, & il nous trouvera prêts à seconder ses intentions : autrement, je le déclare encore une fois, je tiendrai la main à ce que mes Concitoyens ne soient ni molestés, ni dans la jouissance des droits & franchises que leur donne leur naissance, ni dans la protection, que nous devons à tous ceux qui viennent nous la demander, c'est-là ma dernière réponse ».

Malgré cette fermeté, jamais la presse ne

Digitized by Google

fut si vive qu'on l'a vue ces jours-ci en cette Capitale, où l'on a enrôlé, non-seulement tous les mariniers, sans avoir aucun égard aux lettres de protection dont ils étoient munis, mais même jusqu'à des Cochers de fiacres, qu'on a enlevés de dessus leurs siéges.

Des mesures aussi rigoureuses ne s'exécutent pas sans obstacles. On écrit de Dublin que, le 17 Janvier, un détachement d'Enrôleurs, qui vouloit emmener un homme par force, a été fort maltraité par la populace; que le Lieutenant qui le commandoit, a eu bien de la peine à s'échapper, & qu'un de ses gens a été tué. On mande d'York que, le 28 Janvier, le Lord Maire reçut une lettre, par laquelle on le menaçoit de brûler sa maison & l'Hôtel de la Mairie, si le détachement d'Enrôleurs n'étoit chassé de la Ville au plutôt: sur quoi le Magistrat a promis une récompense de cent guinées, pour découvrir l'Auteur de cet écrit. Dans la plupart des villes de Province, le pouvoir civil appuie l'exécution des lettres de presse de l'Amirauté; mais dans la Cité de Londres, le Lord-Maire & la plus grande partie des Aldermans, persistent à s'y opposer avec vigueur.

On sent l'enormité des dépenses que doivent entraîner tous les armemens qu'on prépare, & toutes les nouvelles levées qu'ils occasionnent. Aussi l'Administration s'occupe-t-elle des moyens de fournir aux sommes nécessaires pour les dépenses de cette année, qui excéderont les revenus ordinaires. On s'est adressé, dit-on, à quelques Négociants & Banquiers, qui ont dans leurs mains de gros capitaux, appartenans tant

Digitized by Google

à eux-mêmes qu'à leurs correſpondans; & ſur ce qu'on leur a demandé un prêt de 6, 000, 000 liv. ſter., ils ont offert, s'il le faut, d'en prêter 10 à un modique intérêt; il n'eſt plus queſtion que de pourvoir à la sûreté de cet intérêt.

On aſſure qu'on demandera, au nom du Roi, huit cent mille livres ſter. pour payer les dettes de Sa Majeſté, & une augmentation annuelle de deux cent mille, pour ſes revenus particuliers. *Bien deſi ſage aſſurément*, dit un de nos Ecrivains, *que l'emploi que fait Sa Majeſté des ſommes qui lui ſont aſſignées; mais ſi l'oppoſition eſt muette, après avoir été miſe à une épreuve ſi délicate, on peut prononcer ſon oraiſon funèbre : dans le fait, il y a long-temps qu'elle eſt à l'agonie.*

Le ſieur Ehenezer Platt, Planteur dans la Géorgie, & membre du Congrès-provincial de cette Colonie, a été ſaiſi à la Jamaïque, où il s'étoit rendu pour acheter des armes & des munitions à l'uſage de ſes Compatriotes revoltés. Amené priſonnier en Angleterre, il fut examiné, le 23 Janvier, au Bureau du Chevalier Jean *Fielding*; & à l'iſſue de ſon interrogatoire, auquel le Solliciteur de la Tréſorerie aſſiſta, le Juge *Addington* qui y préſidoit en l'abſence du Juge de la Police, ordonna de le conduire à la priſon de Newgate. On prétend que ſon procès va être inſtruit ſous la dénomination de crime de haute trahiſon, non-ſeulement parce qu'il a été un des auteurs de la défection de la Géorgie, mais auſſi parce que, s'étant emparé des munitions qui

Digitized by Google

appartenoient au Roi, à Savannah, il les a livrées à l'ennemi. Si le Gouvernement procède contre lui avec la rigueur dont on le menace, il sera la première victime immolée par le bras de la Justice, à l'occasion de la contestation de l'Angleterre avec les Colonies.

Les Docteurs qui ont parlé en faveur de la Comtesse de Bristol, (Duchesse de Kingston) devant la Cour Ecclésiastique, ont interjeté appel au Tribunal appelé Cour des archives de Cantorbéry, & en dernier ressort, à Sa Majesté, comme Chef suprême de l'Eglise. Il pourroit bien arriver de-là, que l'une ou l'autre des Parties mourût avant la décision de cette affaire.

PORTUGAL.

LISBONNE, (*14 Janvier*). Le Roi commence à articuler quelques sons, & à remuer son bras paralysé, ce qui fait espérer que Sa Majesté pourra se rétablir & reprendre le timon de l'administration.

La Princesse du Brésil se porte actuellement aussi bien qu'on peut le désirer; mais la Princesse, née le 22 Décembre, vient de mourir des suites d'un érésipèle.

Le Roi a nommé le Médecin Anglois *Wade*, qui a été consulté sur la maladie de sa Majesté, Chevalier de l'Ordre du Christ, & lui a en même-temps accordé une pension.

ESPAGNE.

MADRID, (17 *Janvier*.) Le jour de

Digitized by Google

Rois, Sa Majesté, accompagnée des Grands du Royaume, des Ambassadeurs & Ministres étrangers, du Majordome de Semaine, & des autres Officiers de sa maison, assista à la Grand-Messe, qui fut célébrée pontificalement à la chapelle du palais, par l'Evêque de Salamanque, Inquisiteur général : elle offrit entre les mains de ce Prélat trois calices remplis d'or, d'encens & de mirrhe ; la Famille Royale assista à cette Cérémonie, dans une Tribune.

Sa Majesté a fait donner des ordres dans tous les ports & chantiers de la Monarchie, pour faire accélérer les travaux, augmenter le nombre des ouvriers, lever des recrues, & même enrôler de force dans tout ce Royaume. Tous ces mouvemens, qui semblent annoncer une guerre prochaine, ont fait hausser le prix de plusieurs sortes de denrées, entr'autres celui du Sucre.

ITALIE.

Rome, (22 *Janvier.*) Le Pape a chargé la Chambre Apostolique de toutes les dettes que la plupart des Provinces de l'Etat Ecclésiastique ont été contraintes de contracter dans des temps de calamités publiques, & a supprimé la plupart des impôts dont le Peuple avoit été chargé, pour procurer les fonds nécessaires au payement de ces dettes. La ville de Civita-Vecchia a fait ériger un monument de marbre, en reconnoissance des ordres que le Pape actuel a donnés pour la réparation

Digitized by Google

des murs de cette Ville, & sur-tout de l'avant-mur du port, qui, par vétusté & par le choc continuel des vagues, étoit tellement dégradé, que ce port étoit à peine praticable : cet avant-mur avoit été élevé sous l'empire de Trajan.

Le Gouverneur d'Acquapendente, qui vivoit très-isolé, a été trouvé égorgé dans sa maison. On a arrêté un Perruquier qu'on soupçonne d'avoir commis cet assassinat.

La Congrégation criminelle du gouvernement, a condamné à mort les Abbés Robert Pucci & Fulvio Zolli, convaincus d'être les auteurs d'une satyre abominable contre le S. Pere; mais sa Sainteté informée de cette sentence a commué la peine en celle des galères à perpétuité.

Des Lettres de Viterbe portent que la quantité de neiges qui est tombée dans cette Ville, a fait écrouler un toît qui a entraîné deux planchers, sous lesquels dix personnes ont été ensevelies. Malgré la diligence avec laquelle on a travaillé à écarter les décombres, on n'a pu leur sauver la vie : mais, par un prodige assez extraordinaire, on a sauvé un jeune enfant, qui pressoit encore le sein de sa mere écrasée à côté de lui.

FRANCE.

VERSAILLES, (15 *Février*). Les Députés des Etats de Cambrai, du Pays & Comté du Cambresis, ayant obtenu du Roi la permission de lui être présentés, furent admis, le 2 de ce mois, à l'audience de Sa Majesté, à laquelle

Digitized by Google

ils furent présentés par le Maréchal de Soubise, Gouverneur de la Flandre, Haynaut & Cambresis, & par le Prince de Montbarrey, Secrétaire d'Etat, & en survivance au Département de la Guerre, ayant celui de la Flandre. La députation, qui fut conduite à l'audience de Sa Majesté, par le sieur de Nantouillet, Maître des cérémonies, étoit composée, pour le Clergé, de l'Archevêque, Duc de Cambrai, Prince du Saint-Empire, qui porta la parole; pour la Noblesse, du Marquis Dusart du Catelet, & pour le Tiers-état du sieur le Fevre. La députation fut ensuite rendre ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

Le 2 de ce mois, le Roi a accordé au Comte du Châtelet d'Arancourt, Chevalier de ses Ordres, le titre de Duc héréditaire.

Sa Majesté a aussi accordé au Marquis de Mailly d'Haucourt, Mestre-de-Camp du Régiment Royal Pologne, le brevet de Duc, & les honneurs du Louvre.

Le 9, la Marquise de Mailly, Dame d'Atours de la Reine, prit le Tabouret, conformément au brevet de Duc accordé par le Roi au Marquis de Mailly.

Le même jour, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte de Podenas, Colonel du Régiment de Brie, Cavalerie, avec Demoiselle Godin; & celui du Comte de Bruet, l'un des Gentilshommes de la Chambre de Monsieur, avec Demoiselle de Jardin.

Le Comte de Montmorin, Ministre Plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Trèves,

Digitized by Google

de retour ici par congé, a eu, le même jour, l'honneur d'être présenté au Roi par le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des affaires étrangères.

Le Roi, en apprenant la mort du Maréchal de Conflans, l'un des deux Vice-Amiraux de France, a créé une troisième place de Vice-Amiral, & a élevé à ce grade le Comte d'Estaing & le Prince de Bauffremont-Listenois, Lieutenans-Généraux.

Sa Majesté a en même-temps accordé le grade de Lieutenant-Général des armées navales au Bailli de Raymond d'Eaux, au Comte d'Orvilliers, commandant la Marine à Brest, & au Comte Duchaffault, commandant l'Escadre du Roi, en rade à Brest, tous les trois Chefs d'Escadre des armées navales.

Le Comte d'Ennery, Gouverneur-Général des Isles Françoises, sous le vent, étant mort le 13 Décembre dernier; Sa Majesté a nommé à sa place le sieur d'Argout, Maréchal de-Camp, Commandant-Général à la Martinique, qui sera remplacé par le Marquis de Bouillé, Brigadier des armées du Roi.

PARIS, (*16 Février*). Le Parlement a rendu, le 29 Janvier, un Arrêt qui ordonne que dans huitaine, à compter du jour de la publication, tous Propriétaires, Fermiers, Locataires ou autres, faisant valoir leurs propres héritages, ou exploitant ceux d'autrui, feront tenus, chacun en droit soit, d'écheniller ou faire écheniller les arbres qui sont sur lesdits héritages, à peine de 30 liv. d'amende, ou au-

Digitized by Google

très plus grandes s'il y échet, & d'être responsables des dommages-intérêts des Parties; & que les bourses & toiles qui seront tirées des arbres, haies & buissons, seront sur le champ brûlées dans un lieu de la campagne où il n'y aura aucun danger de communication de feu.

Le 26 du mois dernier, Pierre Lustre *Attolinghi*, Juif, âgé de 56 ans, né à Modéne, a été baptisé dans l'Eglise de Saint Genis-les-Ollières, près de Lyon, par l'Abbé Cazade, Docteur en Théologie de l'Université de Toulouse, qui l'avoit instruit; ce Cathécumène fut aussi admis à la Table Eucharistique avec son fils aîné: tous ses autres enfans furent aussi baptisés.

La fureur du suicide se renouvelle: entre plusieurs autres, on distingue celui d'un jeune homme qui, après avoir perdu tout son argent au jeu de la belle, s'est donné un coup de couteau; & celui d'un Procureur, à qui la tête a vraisemblablement tournée. Comme il dictoit, ces jours derniers, à son Clerc, il suspendit sa phrase; &, après lui avoir dit d'attendre un moment, il disparut & se jeta par la fenêtre. Une femme s'est empoisonnée, & un homme s'est jeté en plein jour dans la rivière, où il s'est noyé.

On a jugé dernièrement à la Grande-Chambre, une cause assez singulière: une jeune femme de Villejuif, abandonnée par son mari, fit pendant quelques années beaucoup de recherches pour découvrir ce qu'il étoit devenu; enfin, elle reçut un faux extrait

Digitized by Google

mortuaire, qui lui fut envoyé de Hollande. Il y avoit près de dix-neuf ans qu'elle étoit remariée, lorsque son premier mari reparut dans une espèce d'opulence; celui-ci reclama sa femme, qui n'hésita point à se réunir à lui; mais le second mari abandonné, s'est présenté devant les Tribunaux avec un garçon de 16 ans, qu'il avoit eu de cette femme, pour obtenir que cet enfant, né dans un mariage contracté selon les loix, ne pût être reputé bâtard. Comme la femme avoit eu lieu de se croire veuve, & conséquemment que le second mariage avoit été contracté de bonne foi, l'Arrêt, en ne maintenant que le premier, a déclaré que l'enfant du second hériteroit de ses père & mère, comme les autres enfans qu'ils pourront avoir légitimement chacun de leur côté.

Le Marquis de St. Aignan, commandant dans le Port de Toulon, a reçu ordre de rappeler tous les Officiers absens de ce Département. La Cour a fait rendre au Comte de Florida Blanca Monino, Ministre d'Espagne au partement des affaires étrangères, les honneurs dûs à un Maréchal de France, dans toutes les places françoises où ce Ministre a passé pour se rendre de Rome à Madrid.

Le 4 de ce mois, sur les sept heures & demie du soir, un particulier, en robe de chambre & en pantoufles, les cheveux retroussés par un peigne, se présenta chez un Horloger, rue de la Verrerie, & lui demanda une montre pour le Notaire qui demeure vis à-vis: après en avoir examiné plusieurs, il en choisit

Digitized by Google

une, dont il demanda le prix; comme il paroiſſoit déſirer la faire voir au Notaire, & qu'il promettoit de la rapporter ſur le champ, l'Horloger, trompé par l'habillement de ce particulier, qu'il prit pour un des Clercs du Notaire, lui confia la montre ſans difficulté. Mais ne le voyant point revenir, il ſe tranſporta chez le Notaire, qui lui dit qu'il n'avoit chargé perſonne d'une pareille commiſſion. L'Horloger n'a eu depuis aucune nouvelle de ſa montre.

Les Syndics Généraux des Créanciers des Jéſuites, ont arrêté une quatrième diſtribution de quinze pour cent, qui ſera faite tant aux Créanciers Chirographaires, qu'aux Hypothécaires poſtérieurs à 1759; les Créanciers Hypothécaires poſtérieurs qui ſe ſont préſentés, ayant été entièrement payés.

Un voleur ayant eu connoiſſance qu'un riche fermier venoit de toucher une ſomme conſidérable, forma le projet, avec quelques-uns de ſes camarades, de s'emparer de cette ſomme. L'un d'eux ſe déguiſa en Hermite, & s'introduiſit, le ſoir, ſous ce vêtement, chez le fermier, qui, après l'avoir bien accueilli, lui offrit un repas & un gîte. Le voleur s'excuſa ſur ce qu'il étoit tranſi de froid & trop accablé de fatigue pour manger. On le laiſſa ſeul près du feu, tandis qu'on alloit préparer ſon lit; après quoi, ſur le refus qu'il fit encore de prendre aucune nourriture, on le laiſſa gagner ſon gîte. La femme du fermier revient, ſon mari lui dit de ſaler le pot; comme elle ſe diſpoſoit à le faire, un enfant de qua-

Digitized by Google

re ou cinq ans qui étoit demeuré dans la cuisine seul avec le voleur, dit que l'Hermite avoit tiré de sa poche un papier qui renfermoit du sel, & qu'il en avoit mis dans le pot. Le fermier soupçonnant quelque maléfice de la part de l'Hermite, monte à sa chambre, & après lui avoir témoigné combien il étoit fâché de ce que son soupé n'étoit pas encore fait, le pria d'accepter un petit bouillon qu'il avoit mis de côté le matin; il fit tant d'instance, que le voleur, pour se débarrasser de son homme, y consentit; mais comme c'étoit un bouillon de la soupe qu'il avoit salée lui-même, l'Hermite ne fut pas long-temps sans éprouver des convulsions horribles, & mourut quelques instans après.

Un Marchand de la grande-rue du Fauxbourg S. Antoine disparut vers la fin du mois dernier, il avoit dit en sortant, qu'il alloit souper chez le père de sa femme; mais il n'y alla point. Quoique ce marchand ait toujours passé pour un très galand homme, que ses affaires soient dans le meilleur ordre, qu'il ait toujours été bon père & bon mari, la précaution qu'il a eue de laisser son porte-feuille, sa montre, sa tabatière & son argent, a fait soupçonner qu'il s'étoit jeté dans la rivière; il a été en effet trouvé depuis dans les filets de S. Cloud, & reconnu par ses habillemens & la marque de son linge.

Le Parlement s'assembla, le 24 du mois dernier, sur la dénonciation d'un usage abusif, par lequel les Greffiers font nommer les Rapporteurs que les Parties demandent, à plu-

Digitized by Google

d'argent par l'entremise de leurs Procureurs. Cet objet fut remis à une autre assemblée. Ensuite il fut rendu compte de la réponse du Roi sur l'arrêté du 7, qui avoit été remis à S. M. par M. le Premier Président. Cette réponse porte en substance, « que S. M. sait » gré à son Parlement de son zèle pour son » service, & qu'il peut compter qu'elle n'a » dans son administration d'autre but que de » soulager ses peuples, & de mettre la plus » grande économie dans les dépenses néces- » saires ».

Le Roi a donné à Monseigneur le Comte d'Artois, une partie de la Capitainerie de Saint-Germain, & le château neuf, avec 600,000 francs pour le faire mettre en état d'être habité.

Trois jeunes gens, dont on ignore la condition, âgés, chacun, de seize à dix sept ans, ont pris le parti, sous l'espoir sans doute de profiter, pour leurs plaisirs, de la somme qui leur seroit comptée, de s'engager dans un des régiments destinés pour les Colonies. A peine furent-ils en route pour se rendre à l'Isle de Rhé, où ils devoient s'embarquer, qu'ils se repentirent de leur étourderie. Ils formèrent entre-eux le projet de prendre la fuite; mais la sévérité de leur conducteur, & la crainte d'être traités comme déserteurs s'ils venoient à être arrêtés par la Maréchaussée, qu'on pouvoit facilement avertir de leur évasion, leur firent abandonner ce projet. Tandis que chacun cherchoit à trouver quelque stratagême qui pût les soustraire aux yeux de leur argus, un d'entre-

Digitized by Google

eux imagina un moyen tout particulier de retourner à Paris, avec ses camarades, sans s'exposer à être inquiétés sur la route, & a parvenir au moins à n'être pas traités comme fuyards, dans le cas où ils ne pourroient s'affranchir entièrement. Ce fut d'écrire sous le nom d'un militaire très-connu, & d'adresser au Maître de poste d'une ville, dans laquelle la recrue devoit séjourner, une lettre datée de Paris & conçue en ces termes : » Je vous préviens que, dans la recrue qui doit passer par votre ville, ils se trouvera trois jeunes gens de très-bonne famille, sur le sort desquels leurs parents ont de vives inquiétudes; je vous prie de prendre en particulier celui dont je vous donne le nom; de l'exhorter à rentrer en lui-même, & de l'amener par des voies de douceur à retourner à Paris, dans le sein d'une famille respectable qui le chérit. Faites-moi le plaisir de veiller sur-tout à ce que le conducteur ne s'apperçoive point de cette conciliation; c'est un coquin & un misérable qui n'est capable que de les détourner de leur devoir. Supposé que vous puissiez parvenir à toucher le cœur de ces petits libertins, faites-les, sans perdre de temps, partir dès le soir même, dans une chaise de poste; mais que personne ne s'en apperçoive : n'épargnez point les frais, vous ne pouvez manquer d'en être remboursé généreusement, par M... Fermier-général, qui est oncle d'un de ces petits Messieurs, & qui sera très-sensible à ce service important; vous pouvez même vous flatter déjà que, par reconnoissance, il vous rendra

Digitized by Google

les plus grands ſervices pour vous faire avancer dans votre état : le tout ſous le plus grand ſecret. Je vous attends avec la dernière impatience. »

Cette lettre eut tout le ſuccès que ces trois jeunes gens pouvoient en eſpérer ; le maître de poſte ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il ſe mit en devoir d'exécuter ponctuellement tout ce que preſcrivoit la lettre ; il n'eut pas, comme on peut le croire, beaucoup de difficulté à faire impreſſion ſur des cœurs déjà ſi bien diſpoſés. Ils conſentirent, après quelques petites feintes, à ſe laiſſer conduire dans une chaiſe de poſte. Soit dans la crainte que ces jeunes meſſieurs ne fuſſent incommodés, ſoit peut-être par reſpect pour leurs familles prétendues, le bon homme courut à franc-étrier, rempli des eſpérances flatteuſes qu'on lui avoit fait entrevoir. Il deſcend dans une auberge du fauxbourg S. Germain, & y laiſſe ſa chaiſe pour aller prendre chez le Perruquier un air de ville. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſque délivré des mains de ſon baigneur, il apprit que les trois jeunes gens s'étoient évadés, ſans lui laiſſer d'autres reſſources que celle de pouvoir donner leur ſignalement.

On voit ici l'état de la population de la généralité de Limoges pour l'année 1775. Election de Limoges ; naiſſances, 9035, dont 4763 garçons, & 4272 filles ; morts, 7310, dont 3731 hommes, & 3579 perſonnes de l'autre ſexe ; mariages, 2570. Election d'Angoulême ; naiſſances, 6470, dont 3390 garçons, & 3080 filles ; morts, 6521, dont 3365 hommes, &

Digitized by Google

5156 personnes de l'autre sexe; mariages, 1337. Election de Tulle; naissances, 4418, dont 2211 garçons, & 2207 filles; morts, 2969, dont 1415 hommes, & 1554 individus du second sexe; mariages, 966. Election de Brive; naissances, 3914, dont 2048 garçons, & 1866 filles, morts, 2023, dont 1453 hommes, & 1508 filles ou femmes; mariages 844. Election de Bourganeuf; naissances, 1039, dont 553 garçons, & 486 filles; morts, 856, dont 403 hommes, & 453 personnes de l'autre sexe; mariages, 299. Le total des naissances dans la généralité, est donc de 24,876, dont 12965 garçons, & 11,911 filles; celui des morts se monte à 20,581, dont 10,367 hommes, & 10,214 femmes mariées ou non mariées; celui des mariages donne la somme de 6016: il s'enfuit, à en juger par approximation, que la population totale de la généralité, doit aller à 7 à 800,000 personnes.

En 1774, le nombre total des naissances fut de 24,814, dont 12,950 garçons, & 11,864 filles; celui des morts alla à 17,351 personnes, dont 8720 hommes, & 8621 femmes mariées ou non mariées; les mariages allèrent au nombre de 6759.

La demoiselle Roux, Bourgeoise de Roussillon, dans le Viennois, a formé, dans sa patrie, un établissement qui embrasse deux grands objets, l'éducation des jeunes filles & le soulagement des pauvres malades; elle a consacré à cette fondation une maison commode, meublée proprement, assez vaste, & des rentes foncières & perpétuelles. La donation est revêtue de lettres-patentes, qui vien-

Digitized by Google

nent d'être enregistrées dans le Bailliage de Vienne. Trois filles de communauté rempliront les vœux de la fondatrice ; deux éléveront chrétiennement les jeunes filles de la Paroisse ; la troisiéme visitera les pauvres malades, & leur administrera des secours : les trois personnes qui se dévoueront à cette bonne œuvre, seront nourries & entretenues des revenus de la fondation.

Le 6 de ce mois, le nommé Robert, factionnaire de la Garde de Paris, âgé de soixante ans, a été trouvé mort dans la guérite placée vis à vis les bains du sieur Poitevin. On présume qu'il a été étouffé par la vapeur d'un poële de charbon.

Une femme âgée de plus de 80 ans, demeurant rue du Figuier, fut trouvée à demi-brûlée le lendemain à minuit. On croit que cet accident a été occasionné par une chauffrette. Un voisin ayant entendu pétiller le feu, descendit ; mais le secours arriva trop tard. La mort de cette femme est encore moins extraordinaire que le genre de vie qu'elle menoit depuis nombre d'années : elle ne se couchoit point, mais elle passoit la nuit dans un fauteuil. Son grand âge & ses infirmités l'empêchant de sortir, elle ne vivoit que des aumônes qu'on lui apportoit. On a trouvé dans sa chambre éparses, ça & là, dans des tessons de pots & de bouteilles, 12012 livres en argent. La promptitude des secours a empêché la communication de l'incendie.

Le jeudi 30 Janvier, à cinq heures du soir, une femme âgée de soixante-sept ans, fut renversée par un carrosse bourgeois, dans la rue

Digitized by Google

St-Honoré, vis-à-vis les Quinze-Vingts, près le Café du Duc de Bourgogne. Cette femme fut portée dans le Café; elle ne reſſentit, dans ce premier moment, que des douleurs légères; on la fit tranſporter chez elle, ſans autre accident apparent que quelques contuſions à la jambe. Le Maître du carroſſe, dont on ignore le nom, envoya le lendemain s'informer, dans le Café, de la ſituation de cette femme. On lui répondit qu'elle n'avoit aucune bleſſure grave; mais, comme elle éprouva le lendemain des douleurs très-aiguës, elle fut viſitée par M. Botentuit, Chirurgien, qui lui trouva la jambe caſſée.

M. le Lieutenant-Général de Police s'eſt rendu, le 6 de ce mois, ſuivant l'uſage, à la Grand'Chambre du Parlement, où il a prononcé un Diſcours, dans lequel, après avoir rendu compte de la ſituation des approviſionnemens de Paris pour le Carême, tant en légumes qu'en poiſſons, il a fait part des précautions qu'il a cru devoir prendre pour entretenir le bon ordre & la ſûreté, & des moyens dont il ſe propoſe de faire uſage pour perfectionner, autant qu'il lui ſera poſſible, une adminiſtration auſſi eſſentielle que celle dont il eſt chargé, & dont les détails ſont auſſi multipliés.

Les Officiers de la Ville s'y trouvèrent auſſi le même jour, & rendirent pareillement compte des proviſions qui arrivent par eau pour le Carême, & qui ſont confiées à leurs ſoins; ainſi que de la conſommation & de l'approviſionnement du bois à brûler; il réſulte de ce dernier article, que la conſommation de 1776,

Digitized by Google

a été de 612805 voies. Que celle de 1775 n'avoit été que de 549098 ; qu'ainsi la consommation de 1776 a surpassé celle de 1775, de 63707 voies.

Un père de famille, possédant dans une petite ville de province une charge honnête, se trouva forcé, pour soutenir ses droits, d'entrer en procès contre ses enfans. L'aîné d'entre eux, taille de 7 pieds 7 pouces, cheveux blonds, disparut au mois d'Août dernier ; cette absence, dont aucun voisin, aucun ami de la maison n'avoit été prévenu, parut si subite, que l'on supposa que le père avoit assassiné son fils. Les propriétaires du terrein, qui avoisine le jardin du père, furent obligés, il y a quelques jours, de le faire fouiller, & l'on découvrit à peu de distance de la superficie, une espèce de petit caveau, & dans ce caveau un cadavre masculin, taille de 7 pieds 7 pouces, chevelure blonde, mais dans un tel état de putréfaction, qu'il fut impossible de distinguer aucun des traits du visage. Cette circonstance ajouta encore aux premiers soupçons ; le rapport de la taille, qui n'est pas commune, la couleur des cheveux, & quelques lambaux où l'on croyoit voir les restes de l'habit du jeune homme, ne laissoient plus aucun doute dans l'opinion publique. La clameur générale, insuffisante pour exciter la sévérité du Ministère public, éveilla cependant son attention, & la réunion de circonstances aussi extraordinaires, le détermina à faire parvenir à M. le Lieutenant-Général de Police le signalement exact du jeune homme absent.

Digitized by Google

Cette tentative réfléchie a été suivie du plus heureux succès. On a su que le jeune homme avoit quitté la maison de son père pour s'engager, l'on a même découvert dans quel régiment il sert aujourd'hui.

On a publié & affiché une Ordonnance de Police, du 5 Février 1777, sur l'usage du gras dans les auberges pendant le Carême. Sa Majesté en rendant, par sa Déclaration du 23 Décembre 1774, le commerce de la viande libre pendant le Carême, a eu pour objet principal, de subvenir aux besoins des malades, & sur tout des pauvres; mais elle n'a pas moins eu l'intention que les Loix de l'Eglise, pendant ce tems d'abstinence, fussent exactement observées: en conséquence il est fait défenses à tous Rôtisseurs, Cabaretiers, &c. de donner à manger gras sans une permission expresse du Curé de leur Paroisse, & d'en porter en ville, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de 300 livres d'amende.

On ne s'attend plus au voyage de l'Empereur en France, cette année. On dit que les grandes neiges & les mauvais chemins, ne sont que le motif apparent; mais que le véritable tient à différens événemens politiques, dont la prudence veut que ce Souverain observe le cours & la fin, & qui, pour cet effet, exigent sa présence dans ses Etats.

Le Senaut *le victorieux*, a sauvé dix hommes de l'équipage d'une Tartane Napolitaine, qui a coulé à fond, à quatre lieues au large du Cap Saint-Antoine, allant de Gaëte à

Digitized by Google

Carthagène, chargée de bois de construction. Le patron se voyant au moment de périr, fit le signal de détresse au bâtiment François, qui, malgré l'agitation violente de la Mer, fut au secours de la Tartane, & parvint à sauver les hommes qu'il a ramenés.

Par les dernières lettres qu'on a reçues de l'Isle de France, on apprend que la Frégate, *la Syrène*, qui portoit des secours à l'Isle de Madagascar, a péri à l'attérage du fort Dauphin, par une faute d'estime; le Capitaine s'étant cru à quarante lieues, & n'en étant qu'à quatre. Elle portoit 50 mille écus en piastres, & beaucoup d'effets. Tout a été perdu; il ne s'est sauvé que quarante hommes, qui sont morts la plupart de misère & de faim, par une suite du mauvais accueil que leur ont fait les naturels du pays. Il est à craindre que ce malheur ne porte le dernier coup à l'établissement entrepris dans cette Isle, d'après les projets d'un nommé Beniowski, Polonois, qui avoit eu, à cet égard, la confiance du ministère. *La Cerès*, suivant les mêmes nouvelles, a aussi péri à l'attérage de l'Isle de France. Tout l'équipage s'est sauvé; mais les provisions ont été perdues; ce qui est un malheur d'autant plus grand, que cette Colonie n'étoit pas déjà trop abondamment pourvue en vivres.

On raconte qu'un Tailleur alla ces jours derniers chez une Brodeuse, qui demeuroit au troisième étage; ne l'ayant point trouvée, il entra dans un cabinet d'aisance; il monta sur le siége, au-dessus duquel étoit une fenêtre très-basse, ouverte en ce moment

Digitized by Google

Cet homme s'évanouit, passe par la fenêtre & tombe dans la cour, sur un auvent qui le renvoie sur un autre. Le bruit de sa chûte, fit accourir les voisins, qui furent tous surpris de trouver dans la cour un homme qui se relevoit, remettoit sa perruque, sa montre & son chapeau; & qui, après avoir payé les frais de l'auvent brisé, se retira sans se plaindre.

Sept ou huit paires de gants de peau blanche qui avoient servi deux ou trois fois, ayant été jetées au hasard sur une planche, dans une garderobe exposée au nord & située à un rez-de-chaussée, se sont trouvées, au bout de cinq ou six semaines, couvertes intérieurement & extérieurement d'une quantité prodigieuse de petits cristaux très-blancs & parfaitement configurés. Après avoir fait légèrement sécher ces gants, on a détaché, par le frottement, tout le sel qui s'y étoit formé. Il avoit la fraîcheur, ainsi que le goût, du nitre, & fusoit sur les charbons. On peut évaluer, à-peu-près à un gros, la quantité qu'on en a retirée. Il est possible de tirer parti de ce fait, relativement à la théorie du nitre dont on s'occupe actuellement plus que jamais.

Le septième tirage de la Lotterie du Remboursement, montant à 3600000 liv. des reconnoissances en échange des billets des Fermes Générales de 5000 livres chacun, a été fait, le 3 de ce mois, en une des salles de la Compagnie des Indes, en présence de M. le Lieutenant-Général de Police.

Marie-Louise-Angélique Barberin de Reignac, épouse du Marquis de Montmorenci-Laval, Briga-

Digitized by Google

dier des Armées du Roi, & auparavant veuve du ſieur Campel, Marquis de Saujon, eſt morte en cette ville, dans la quatre-vingtième année de ſon âge.

Le ſieur Louis Frollier, Comte de la Meſſellière, d'une des plus anciennes Maiſons du Poitou, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & de celui de Sainte Anne de Ruſſie, eſt mort à Poitiers, âgé d'environ ſoixante-ſept ans.

GENEVE.

On trouve dans quelques avis de Madrid, que les hoſtilités ſe continuent entre les Colonies Eſpagnoles & Portugaiſes en Amérique; que les troupes de cette dernière nation ſe maintiennent dans leur poſition à Rio-Grande; que celles de S. M. Catholique ont défait un corps de Sauvages qui avoit pris le parti des Portugais; & que le Commandant Eſpagnol ſe flattoit de regagner bien-tôt la ſupériorité. Pour tâcher de ſe la conſerver, la Cour de Liſbonne a expédié récemment des munitions de guerre, avec un train d'Artillerie pour le Bréſil.

Des Lettres de Mahon portent que les Anglois font réparer & augmenter les fortifications de cette place, & qu'ils ont fait abattre le Village de la Ravalle, par où les François l'attaquèrent lors du dernier ſiége.

On mande de Saxe, qu'on y augmente l'armée Electorale, comme ſi on étoit à la veille d'une nouvelle guerre en Allemagne. On ne croit pas cependant que cet Electorat ait actuellement rien à démêler avec aucune Puiſſance, & il eſt encore moins probable que cette Cour doive fournir des troupes auxiliaires à la Grande Bretagne.

Digitized by Google

TABLE.

TURQUIE.	{	*Conſtantinople.*	p. 279
RUSSIE.	{	*Pétersbourg.*	281
POLOGNE.	{	*Varſovie.*	283
SUÈDE.	{	*Stockholm.*	300
ALLEMAGNE.	{	*Vienne.*	301
HOLLANDE.	{	*La Haye.*	302
ANGLETERRE.	{	*Londres.*	303
PORTUGAL.	{	*Lisbonne.*	328
ESPAGNE.	{	*Madrid.*	ibid.
ITALIE.	{	*Rome.*	329
FRANCE.	{	*Verſailles.*	330
	{	*Paris.*	332
GENEVE.			347

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS des différentes Cours de l'Europe.

1777.

28 FÉVRIER.

NUMÉRO 6.

A GENÈVE.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de GENÈVE est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20, & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout temps, à telle époque qu'on veut, à Paris, chez *LACOMBE Libraire, rue de Tournon près le Luxembourg*, le prix de la souscription *pour une année entière* est de 18 liv. franc de port.

MM. les Souscripteurs sont priés d'affranchir le port de leurs lettres & de l'argent, & de donner leurs noms & leur adresse exacte, d'une écriture très-lisible.

On souscrit chez le même Libraire, en tout temps, pour les Journaux suivans, francs de port, par la poste.

MERCURE DE FRANCE, 16 vol. *in*-12. par an, à Paris 24 l. en Province 32 liv.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DES ROMANS, 16 vol. *in*-12 par an, à Paris 24 liv. en Province 32 liv.

JOURNAL DES SÇAVANS, *in*-4°. ou *in*-12. 14 vol. par an, à Paris 16 l. en Province 20 liv. 4 s.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS, 15 cahiers par an, à Paris 9 l. en Province 12 l.

JOURNAL DES DAMES, 12 vol. in-12. par an à Paris, 12. en Province 15 liv.

JOURNAL DES BEAUX ARTS ET DES SCIENCES, 24 vol. *in*-12 par an, à Paris 12 liv. en Province 15 l.

GAZETTE UNIVERSELLE DE LITTÉRATURE, composée de deux feuilles par semaine, 18 liv.

LA NATURE CONSIDÉRÉE &c. 52 feuilles par an, à Paris & en Province 12 l.

L'ESPAGNE LITTÉRAIRE, 24 cahiers par an, de trois feuilles chacun, à Paris 18 liv. en Province 24 liv.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, 14 vol. par an, à Paris 9 liv. 16 l. en Province 14 l.

JOURNAL DES CAUSES CÉLÈBRES, 12 vol. *in*-12 par an, à Paris 18 liv. en Province 24

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE ET POLITIQUE.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, (3 *Janvier*).

Deux des bâtimens Russes, que la Porte avoit d'abord refusé d'admettre dans le détroit des Dardanelles, viennent d'entrer dans le port de cette capitale, où l'on prétend qu'ils seront suivis de quatre autres de même espèce & de même grandeur. Ces bâtimens sont de grands navires que les Russes pourroient, d'un instant à l'autre, transformer en vaisseaux de guerre. Ils ne portent que six canons; mais ils sont percés pour vingt-quatre: voilà pourquoi le Ministère Ottoman vouloit leur fermer l'accès du détroit & l'entrée du port de cette ville. Cette contestation paroissant terminée à la satisfaction de la Cour de Pétersbourg, quelques spéculateurs en concluent que la rupture qu'on croyoit prochaine entre les deux Empires n'aura pas lieu; mais diverses circonstances semblent détruire cette conjecture. Le Chargé

des Affaires de Ruſſie auprès de la Porte, a eu dernièrement, avec le Grand-Viſir, une conférence qui a duré toute la nuit. On aſſure que, ſur les plaintes qu'il a faites au nom de ſa Cour, touchant l'inexécution du dernier traité, relativement à la conſtruction des Egliſes Grecques en Valachie & en Moldavie, & à l'indépendance des Tartares de Crimée, le Miniſtre Ottoman lui a répondu : *que le Grand-Seigneur ne ſe croyoit pas obligé de tenir les engagemens d'un Viſir, en qui les infirmités & la décrépitude avoient affoibli les facultés intellectuelles.* Si cette réponſe eſt vraie, on ne peut guère douter que les troubles fomentés par la Porte en Crimée, ne rallument inceſſamment la guerre entre les deux Empires. On prétend d'ailleurs que le Grand-Viſir actuel penche pour la guerre. On ajoute même que ce penchant eſt fortifié en lui par les preſſantes ſollicitations d'une Puiſſance voiſine qui cherche à ſuſciter des embarras à la Ruſſie, dont les mouvemens l'inquiétent.

Les nouvelles qu'on reçoit des frontières de la Perſe, font craindre que Bagdad ne ſubiſſe bientôt le ſort de Baſſora.

Sa Hauteſſe vient de dépoſer le Kiaya-Bey, qui eſt remplacé dans cette dignité par Muſtapha Effendi, ami intime du Sélictar-Aga.

On mande de Smyrne, que tout y eſt tranquille depuis que le Capitan-Pacha a fait trancher la tête à l'Aga de Meneme, dont les vexations & les excès déſoloient toute la contrée.

SEYDE, (25 *Novembre*). Le Pacha de Da-

Digitized by Google

mas vient d'enlever à notre Gouvernement Gedzar, le fruit de tous les mouvemens qu'il s'étoit donnés depuis la prise d'Acre, pour se rendre maître de la personne d'Aly-Daher. On dit que pour parvenir à faire taire les reproches qu'on pouvoit lui faire d'avoir été complice de ce rebelle, qu'il ne pouvoit tromper que par une suite des secours secrets qu'il lui avoit donnés, il a fait partir, pour se rendre auprès de ce traître, trois ou quatre cents hommes, qui, sous le prétexte de vouloir se dévouer à son service, sont parvenus à gagner sa confiance, & ont su en profiter pour lui trancher la tête. Le pays de Saphed, qui se trouve par-là entièrement délivré, ainsi que la Porte, des Dahers, espère qu'enfin la tranquillité va s'y rétablir.

ALGER, (22 *Décembre*). Le Dey de cette Régence, persuadé que les armemens qui se font à Cadix ne sont point destinés uniquement pour l'Amérique, fait travailler sans relâche à de nouvelles fortifications pour couvrir cette ville, & emploie à ces travaux 2000 esclaves chrétiens qui y sont occupés nuit & jour.

Le 12 Septembre dernier, le navire François, le *Séptiman*, Capitaine *Saurin*, arriva ici avec tous les effets de Vekil-Hadgi, Envoyé de cette Régence auprès de la Porte. Ce navire avoit été enlevé, dans son trajet de Constantinople, par les Espagnols; mais sur les représentations de la Cour de Versailles, il a été restitué; ce qui a causé une vive satisfaction aux François établis ici, parce que cet

Digitized by Google

Envoyé leur avoit fait les plus terribles menaces en cas qu'on ne lui rendît pas ses effets.

Le 7 Octobre, le Dey manda le Consul de Venise, pour lui déclarer que, si dans l'espace d'une vingtaine de jours il ne recevoit point les présens annuels de la République, la guerre seroit ouverte entre la Régence & les sujets Vénitiens; mais cette menace n'a point eu d'effet, parce que, le lendemain, un navire Anglois arriva dans ce port, chargé des présens accoutumés.

Depuis la descente infructueuse des Espagnols, le Bey de Tunis redoute tellement les Algériens, qu'il va au-devant de tout ce qui peut leur faire plaisir. On est même persuadé que si le Dey d'Alger déclaroit la guerre à quelques Puissances Chrétiennes, le Bey de Tunis suivroit aussi-tôt son exemple.

Depuis le 29 Juin dernier jusqu'à ce jour, les Corsaires de cette Régence ont amené ici 15 prises Espagnoles & une Napolitaine. Les navires Espagnols étoient, pour la plupart, chargés de provisions de bouche pour l'armement de Cadix, à l'exception d'un bâtiment parti d'Alluscmas en Barbarie, destiné pour Malaga, & qui avoit à bord le Gouverneur par *interim* de la place, un Capitaine des Ingénieurs, un Chapelain & 40 hommes, tant de l'équipage que passagers.

TRIPOLI DE BARBARIE, (16 *Décembre*). Sidi Mamut-Hoya, que la Régence avoit envoyé à Constantinople, en qualité d'Ambassadeur auprès du Grand-Seigneur, est revenu ici, le 3 de ce mois, à bord d'une frégate An-

Digitized by Google

gloiſe, chargée, pour la Régence, de préſens, qui conſiſtent en quatre pièces de canon, ſavoir, deux de 28 livres de balle, & deux de 14 livres, en deux mortiers; 300 bombes, 460 quintaux de poudre à canon, 2000 boulets, 100 affûts, 400 quintaux de fer, 300 quintaux de plomb, 400 quintaux de chanvre pour des cables, 300 tonneaux de poix, 40 mâts, & 60 vergues.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, (21 *Janvier*). Le Général Ruſſe Schirkoff, a reçu ordre de partir & de paſſer de cette Province de la Pologne dans la Crimée, pour réunir ſes troupes à celles du Général Prozorowski, dont l'emploi eſt d'obſerver tous les mouvemens que pourroient faire les Tartares, contraires au parti de la Cour. Au printems prochain pluſieurs autres corps de troupes Ruſſes iront remplacer en Pologne ceux que le Général Schirkoff conduit en Crimée.

L'ouverture des Colléges qui compoſent le nouveau Gouvernement de Novogrod, s'eſt faite le 28 Décembre, & le Colonel de Gnewaſchew a été chargé de la part du Gouverneur de ſe rendre ici, pour en inſtruire l'Impératrice, & l'informer en même temps que les Maréchaux de la Nobleſſe de la Province avoient demandé, le 29, au nom de tout leur Corps, la permiſſion de remercier, par une députation, leur Souveraine des avantages que vient d'aſſurer, à tous les Ordres de la

Digitized by Google

Province, cette nouvelle forme de Gouvernement, & pour la prier d'agréer que la Noblesse perpétuât le souvenir de sa reconnoissance, en érigeant, à ses propres frais, un monument dans la ville de Novogrod.

Le Département de la Guerre a fait partir pour Riga un Ingénieur, chargé d'examiner & de réparer les fortifications de cette ville. Ce Département a fait passer en même temps à Kiow, une grande quantité de munitions de guerre & une nombreuse artillerie, destinée pour l'armée qui doit entrer en Crimée.

La Duchesse de Courlande, qui se trouve ici depuis quelque temps, paroît déterminée à y fixer sa demeure. Ce qui le fait présumer, c'est qu'elle a renvoyé dans leur patrie ses Chambellans & tous les autres Seigneurs qui l'avoient accompagnée. Quoi qu'on ait dit ci-devant que cette Princesse & le Duc son époux alloient se séparer solennellement, on pense actuellement que cette séparation n'aura pas lieu, parce que la Religion Grecque, qu'ils professent, s'y oppose.

Un Marchand de cette capitale, nommé *Maxime Maximow*, vient de mourir à Twer, où il s'étoit retiré après avoir quitté son commerce, & a institué les pauvres de cette ville, légataires de tous ses biens. L'administration de sa succession, évaluée à 23,111 roubles, (123260 liv.) y compris sa maison, a été confiée au Bailliage de ce ressort. L'Evêque du lieu, la Chambre de la Bourgeoisie & le Bailliage ont, à cette occasion, arrêté d'une voix unanime, que la mémoire

Digitized by Google

de ce vertueux Citoyen seroit publiquement honorée. En conséquence l'Evêque, assisté de ses Archimandrites Diocésains, du Clergé Séculier & Régulier, a officié pontificalement à la Messe, qui a été dite pour le repos de son ame, & suivie d'un discours que cet Evêque a prononcé à la gloire de ce bienfaiteur. Le Gouverneur, en qualité de Président du Bailliage, a donné un magnifique dîné au Clergé, aux Corps assemblés, & aux plus notables de ceux qui ont assisté aux obséques de Maximow; on a de plus arrêté que son portrait seroit placé dans la salle d'assemblée du Bailliage, & que le capital, qu'il avoit laissé, seroit employé de la manière la plus avantageuse pour les pauvres, jusqu'à la postérité la plus reculée.

POLOGNE.

VARSOVIE, (5 *Février*). La nièce du Roi vient d'être séparée, en vertu d'un décret Apostolique, du Comte Potocki, son époux. Cette séparation, qui a été suivie de celle du Prince Sanguszko & de la Princesse Sapiéha, fait d'autant plus d'impression sur l'esprit du peuple, que ces sortes de divorces sont extrêmement rares dans les pays Catholiques, & sur tout en Pologne.

Il paroit, suivant le rapport qu'a fait ici le noble Hotynski, arrivé depuis peu de Mcislau, que depuis le moment où le Palatinat a été cédé à la Russie, la Noblesse Polonoise, qui n'a jamais connu le joug de l'obéissance, a

Digitized by Google

beaucoup de peine à s'y soumettre. Ce n'est cependant point tant la sévérité des Loix qui excite ses plaintes & ses réclamations, que la dureté des Gouverneurs, qui n'ont aucun égard pour elle, & la rigueur des Tribunaux, où l'on traite tous les grands sans aucuns ménagemens. L'intention de tout ce Palatinat est de s'adresser à l'Impératrice de Russie, pour la supplier de donner des ordres qui puissent mettre fin aux poursuites injustes que ces Tribunaux ne cessent d'intenter aux malheureux Gentilshommes de ce District. Ils ont même chargé le noble Hotynski, de prier le Roi d'interposer ses bons offices auprès de cette Souveraine, pour arrêter le cours de leurs malheurs.

Le terrein nouvellement acquis aux portes de Dantzig par le Roi de Prusse, & dont le Président Dornhard a pris possession, le 16 de Décembre dernier, est une Seigneurie très considérable, au moyen de laquelle la garnison Prussienne pourra être renforcée, dès que cette augmentation sera nécessaire aux vues de Sa Majesté Prussienne. Il est même question aujourd'hui d'une nouvelle acquisition qui réduira à rien le territoire de Dantzig. Le Magistrat de cette ville emploie, à la vérité, toutes sortes de moyens pour éloigner un voisin si puissant; mais les propriétaires, qui ne partagent pas ses motifs, ont leurs raisons pour se comporter ainsi, prévoyant, sans doute, qu'ils seroient dans le cas de perdre un jour ce qu'ils peuvent aujourd'hui vendre avec avantage.

Digitized by Google

Les bleds de ce Royaume, qui étoient à un prix médiocre, ont tout-à coup renchéri considérablement, parce qu'on en forme de grands magasins pour les principales puissances qui nous environnent; ce qui semble détruire les espérances que l'on avoit conçues d'une paix solide & durable.

SUÈDE.

STOCKHOLM, (2 *Février*). Sa Majesté continue à suivre le plan qu'elle s'est tracé pour la défense de les États. Après avoir augmenté les forces de terre & de mer, ce Prince tourne aujourd'hui son attention vers la Province de Finlande, où l'Infanterie a été renforcée. Le Roi a, outre cela, jugé à propos d'introduire, dans la discipline des troupes de cette contrée, plusieurs changemens très-avantageux aux Officiers, & qui rendent le service du Soldat beaucoup plus facile qu'il ne l'étoit auparavant.

Le Tribunal de la Justice de la Cour a fait savoir, par ordre du Roi; que, dans le cas où il viendroit à naître quelques démêlés sur les dommages survenus à des vaisseaux étrangers, qui ne seroient pas destinés pour quelques ports Suédois, ces sortes de procès seroient désormais portés devant les Tribunaux des villes où ces mêmes vaisseaux auroient été chargés, & non pas devant les Tribunaux du Royaume, comme cela s'est fait par le passé, non sans inconvéniens.

Sa Majesté a fait dernièrement une course en traîneau. On a achevé, dans toute l'étendue

Digitized by Google

du Royaume, les casernes dont le Roi avoit ordonné la construction pour chaque Régiment de ses troupes en particulier, & Sa Majesté vient d'enjoindre aux Tribunaux des Provinces, d'examiner ces nouveaux édifices, conjointement avec les Chefs des Régimens, & de lui rendre compte de tout ce qu'ils pourroient découvrir de défectueux.

Avant que les grands froids eussent arrêté le cours de la navigation dans le Nord, des ouragans horribles ont fait périr plusieurs bâtimens Suédois ou Finlandois. On apperçut ces jours derniers, un navire qui voguoit au gré des flots, & auquel on s'empressa de porter du secours; mais on n'y trouva que six Matelots & une femme, qui étoient tous morts, vraisemblablement de faim; car il n'y avoit dans le navire, ni vivres, ni rafraîchissemens.

On a ressenti, le 24 Décembre, à Hernoensand, en Finlande, une violente secousse de tremblement de terre. La direction venoit du Sud au Nord: mais elle n'a heureusement occasionné aucun accident, & l'on en a été quitte pour l'effroi.

DANEMARCK.

COPENHAGUE, (4 *Février*). La Cour célébra, le 28 du mois de Janvier, le jour de l'anniversaire de la naissance du Prince Royal, qui est entré dans la dixième année de son âge; &, le lendemain, celui du Roi. On ignore s'il s'est fait quelque promotion à l'oc-

Digitized by Google

caſion de cette double fête. Par un placard du 13 du mois dernier, le Roi a fait publier une amniſtie générale, qui doit durer juſqu'en 1780, en faveur des Matelots qui ont déſerté, ou qui ſont ſortis du Royaume de Norvège ſans congé, pourvu qu'ils y rentrent dans cet eſpace de temps. On n'en excepte que ceux qui ſeroient prévenus de quelques délits, comme de meurtres, ou de vols de conſéquence.

C'eſt un uſage conſtant entre le Danemarck & la Suède, de ne point rendre les Soldats qui paſſent comme déſerteurs du ſervice de l'un à celui de l'autre de ces Royaumes; mais cette coutume n'a point lieu pour ceux qui ſont ſoupçonnés ou convaincus de vol, d'aſſaſſinat, ou de quelqu'autre crime. C'eſt ce que vient d'éprouver un déſerteur Danois, qui, après avoir commis un meurtre, s'étoit réfugié de Norwège à Gothenbourg. Ce ſcélérat s'étoit rendu, pendant la nuit, avec quelques malveillans de ſon eſpèce, près d'une ferme, où, après avoir répandu l'alarme & la frayeur, il parvint adroitement à faire ſortir les propriétaires de leur maiſon, & les tua l'un après l'autre, à meſure qu'ils ſortoient; il n'épargna pas même un enfant de 4 à 5 ans, que ce monſtre eut la barbarie de clouer à la muraille; après quoi, ces malfaiteurs enlevèrent de cette métairie ce qui ſe trouva à leur bienſéance, & y mirent le feu.

ALLEMAGNE.

VIENNE, (15 *Février*). Les Juges des vil-

Digitized by Google

lages Autrichiens ont reçu des ordres qui leur enjoignent de veiller à ce que les paysans de leurs districts travaillent, pour la commodité des voyageurs & des rouliers, à débarrasser les chemins de la quantité de neiges qui les couvrent. Comme on a trouvé beaucoup de bêtes fauves mortes, ou qui languissoient dans les forêts faute de nourriture, on a enjoint aux Gardes des chasses & forêts Impériales, de faire porter du fourage & de la paille dans des cabanes construites à dessein, pour nourrir le gibier & le garantir du froid.

M. Taube, Secrétaire de la Cour, vient de découvrir, à Duravat en Esclavonie, les restes d'une ville Gothique, qui paroît avoir été autrefois une République, sous le nom de *Jasorn*, comme l'Auteur de cette découverte l'a reconnue par les inscriptions d'un bain trouvé à 10 toises de profondeur, où il y a deux grosses pierres, dont l'une porte : *Commodo Cæsari has dedicavit thermas Respublica Jasorensis*; & l'autre, *Respublica Jasorn.* M. Taube, aidé de plusieurs soldats Turcs, a fait fouiller à deux milles de Belgrade, en présence du Pacha qui s'attendoit à découvrir quelque trésor considérable; mais on n'a trouvé que cinq carquois pleins de fléches pourries, trois arcs, deux sabres rouillés, que le Pacha a bien voulu abandonner à M. Taube. Les anciens tuyaux du bain, qui existent encore, sont de bois de chêne pétrifié. On voit encore, à quelques milles du Danube, sur la rivière de Teisses, un ancien retranchement qui y fut probablement pratiqué par les Romains; c'est un ouvrage ad-

Digitized by Google

mirable : on présume que les Romains avoient un chantier dans cet emplacement.

HAMBOURG, (29 *Janvier*). Une assemblée de la Bourgeoisie, tenue le 17 de ce mois, a statué, de concert avec le Sénat, que pour soulager les pauvres qui se trouvent parmi les habitans de cette ville, on mettroit une imposition extraordinaire, sous le nom de *Grabengeld*; savoir, d'un marck-Lubs (30 sols de France) par semaine sur les Bourgeois qui ont équipage, ou qui, quoique n'en ayant point, possèdent plus de cent mille marcks-Lubs, de 8 sols Lubs (15 sols) sur ceux qui entretiennent un cheval de selle ou de cabriolet avec un domestique; enfin, de 4 sols Lubs sur ceux qui ont un domestique ou un cheval.

HANAU, (2 *Février*). Il semble que la Cour de Londres ait conspiré le dépeuplement de nos petits Etats; elle a des Commissaires qui enrôlent parmi nous, & dans les environs, la fleur de notre jeunesse. Le Colonel Faucitt, chargé par cette Cour, des négociations qui ont rapport à ces levées, reçoit courrier sur courrier, avec les ordres les plus pressans. Des Papiers publics présentent ainsi notre situation à cet égard : « Indépendamment de » beaucoup de recrues, destinées à remplacer » les malheureux Hessois, que nous avons sa- » crifiés & vendus à la livre, on s'occupe, dans » cette ville même, à former un corps de Chas- » seurs-Volontaires, auxquels on fait des offres » si avantageuses, que l'avance détermine les » hommes les mieux faits à renoncer à la cul-

Digitized by Google

» ture de la terre, à l'espoir de la population, » & à s'arracher des bras de leurs familles déso- » lées. Il est étonnant, ajoutent ces papiers, que » cette orgueilleuse Puissance manque de sol- » dats; & que, pour établir son autorité, elle » soit obligée d'avoir recours à des bras étran- » gers; mais il l'est encore plus de voir qu'elle » en trouve qui soient disposés à faire d'aussi » grands sacrifices pour passer dans un pays » où ils ne peuvent trouver que la misère la » plus grande & la mort ».

Le 24 Janvier dernier, il passa par le pays de Thuringue, Langensalza, Erfurth & Léipsick, deux voitures bien fermées allant à Dresde : dans la première il y avoit un Officier des Gardes, & un prisonnier de distinction, auquel personne n'a pu parler : la voiture étoit gardée & escortée. La seconde, aussi bien gardée, contenoit trois Dames & un Bas-Officier. Ceux, à qui la garde de ces prisonniers a été confiée, ont été relevés de garnison en garnison, excepté l'Officier de la Garde qui a conduit le transport. Les conjectures qu'on tire sur le nom & la qualité des prisonniers, ne donnent aucune lumière à cet égard; on sait seulement que les orages sont très-fréquens dans une Cour d'Allemagne, où il s'est fait beaucoup de changemens depuis peu.

HOLLANDE.

La Haye, (15 *Février*). Le Chev. York, Ambassadeur extraordinaire de la Cour de Londres, a demandé, dit-on, à L. H. P., le passage par leur territoire, pour les recrues

Digitized by Google

destinées à compléter les troupes & le corps des Chasseurs Hessois, pour celles qui doivent passer dans le régiment de Hanau, & pour le corps de Chasseurs nouvellement levé à Hanau, qui, tous, doivent s'embarquer à Rhinfels pour descendre par eau jusqu'à Dordrecht, où ils trouveront des vaisseaux Anglois qui les prendront à bord, & les transporteront en Amérique. Cet embarquement doit se faire au mois de Mars prochain, sous l'inspection du Colonel Reinsdorf, Commissaire de Sa Majesté Britannique, qui est attendu incessamment de Londres à Rhinfels pour conduire ces troupes à Dordrecht. On apprend aussi qu'il arrivera, à la fin de Mars, un corps de 4000 hommes de troupes de Wurtemberg, & un autre de 1200 hommes de Brandebourg-Anspach, qui doivent pareillement passer en Amérique; mais on ignore encore si ces troupes passeront sur le territoire de la République.

ANGLETERRE.

LONDRES, (18 *Février*). Le 6 de ce mois, le Lord North proposa, dans la Chambre des Communes, un Bill pour autoriser Sa Majesté à faire faire le procès à toutes personnes prévenues ou soupçonnées de trahison, sans avoir égard à l'acte d'*habeas corpus*, en vertu duquel tout particulier, accusé & détenu, peut, à ses frais, évoquer sa cause au Tribunal du Banc du Roi. Le lendemain, le Lord *Germaine* présenta la formule de ce Bill, qui fut lu pour la première fois. On vouloit en faire fai-

Digitized by Google

re sur le champ une seconde lecture ; mais cette proposition excita des débats qui firent remettre cette lecture au 10. Comme il est probable que ce Bill, indépendamment des débats qu'il a déjà occasionnés, donnera lieu à divers événemens, nous allons en donner la traduction.

Bill proposé pour donner à Sa Majesté plein-pouvoir de faire appréhender au Corps, & de détenir en prison toutes personnes accusées ou soupçonnées de haute-trahison commise dans l'Amérique septentrionale ou sur mer, ainsi que du crime de piraterie.

Attendu que certaines Colonies de Sa Majesté en Amérique, ont commencé & continuent à faire une guerre, dont l'esprit de rébellion & de trahison est le seul motif, & qu'elles exercent perpétuellement des actes de piraterie, tant sur les vaisseaux que sur les marchandises qui appartiennent aux sujets de Sa Majesté ; que plusieurs personnes, ou accusées expressément, ou fortement soupçonnées de ces actes de félonie & de trahison, ont été appréhendées, & qu'un plus grand nombre de pareilles personnes peut être saisi dans la suite ; que d'ailleurs, lesdites personnes sont ou peuvent être amenées dans ce Royaume, & qu'en même-temps qu'il y auroit de l'inconvénient dans les présentes circonstances, à leur faire leur procès sur le champ ; il ne seroit pas moins dangereux & de mauvais exemple, de les laisser en liberté.

Qu'il soit ordonné par la très-excellente Majesté du Roi, de l'avis & du consentement des Seigneurs spirituels & temporels, ainsi que des communes assemblées en ce présent Parlement, & par leur au-

Digitized by Google

tofité, que telles & telles personnes qui ont été jusqu'à ce jour, ou qui pourront dans la suite être surprises en commettant aucun acte de trahison dans aucunes des Colonies, où en pleine mer, ou enfin exerçant la piraterie, ou bien qui seront accusées ou soupçonnées de pareils crimes, qui, en conséquence, ont été ou seront ci-après arrêtées, soit pour s'être rendues coupables de tous, ou d'aucun desdits crimes, soit pour en être soupçonnées: qu'il soit ordonné que ces personnes seront renfermées dans telle prison ou lieu de sûreté qu'il plaira à Sa Majesté de désigner par son ordre particulier, sous le seing de sa main, où elles seront envoyées par tous Magistrats ayant autorité suffisante pour cela, auxquels ce présent Bill donne pouvoir de resserrer ces personnes dans les prisons marquées en la manière susdite: .. aucun Juge de Paix ou autre *ne les admettra à donner caution, & ne leur fera faire leur procès sans un ordre exprès du Conseil de Sa Majesté, signé par un des Membres dudit Conseil, nonobstant loi, statuts ou usages quelconques à ce contraires.*

Qu'il soit aussi pourvu au nom & par l'autorité susdite, à ce que lesdits pouvoirs & autorité ayent lieu, & soient dans toutes leur force jusqu'à ..... & pas plus long-temps.

Sur la proposition faite, le 10, à la Chambre des Communes, de procéder à la seconde lecture du Bill que nous venons de rapporter, le sieur Johnstone déclara qu'il s'y opposoit, & dit entre autres choses: « qu'il étoit saisi d'effroi lorsqu'il réfléchissoit sur l'inimitié qui en résulteroit entre la Grande Bretagne & l'Amérique, que ce *Bill* feroit couler dans l'une & l'autre contrée des ruisseaux de sang que répandroit l'esprit de vengeance & de représailles: ajoutez à cela, *dit-il*, l'entière suspension (quoi «

Digitized by Google

que prétendue momentanée) des ressorts & de l'effet de la constitution de ce Royaume ; quelque soit le terme qu'on y fixe : la même influence, qui feroit à présent approuver ce *Bill*, en fera prolonger la durée & pourra l'étendre à telles fins que l'on jugera à propos ; toutes ces considérations présentent le *Bill* sous les couleurs les plus *obscures*, les plus *despotiques*, les plus *arbitraires*, les plus *cruelles* : l'innocence, l'amour de la paix, la fidélité la moins équivoque ne suffiront pas pour mettre un homme à l'abri, soit ici, soit en Amérique, d'être sacrifié à l'autel sanglant élevé par les mains du Ministère ; coupable ou innocent, il sera en bute, non-seulement à la haine cachée de quelque ennemi particulier, mais encore aux caprices infidieux du plus vil instrument du Gouvernement ; les soupçons peuvent être & sont réellement aussi multipliés dans l'esprit humain, que les motifs qui engagent ordinairement les hommes à faire le mal public ou particulier, &c. ».

Le sieur *Duning* parla ensuite : « je n'ennuyerai point la Chambre, *dit il*, en examinant » jusqu'à quel point les loix peuvent justifier le » *Bill* proposé ; car où il n'y a ni raison ni justice, il n'y a point de loi ; celle-ci suppose » une régle, qui en prescrivant la manière de » se conduire envers le public ou les particuliers qui le composent, définit ce que l'on » doit appeller *crime*, en prescrit le châtiment, » trace la marche que l'on doit suivre entre l'accusation & la conviction, & pourvoit surtout à la mesure du châtiment. Que dit le

Digitized by Google

» *Bill* en question ? Il ne parle ni d'accusation » formelle, ni d'examen fait pour distinguer le » crime de l'innocence ; on punit, sur quel » motif ? sur le premier soupçon ! quel est l'hom- » me qui peut s'y soustraire ? Cependant, il n'est » pas même question dans ce bill, de séparer » le crime de l'innocence, & tant que durera » son terme, on ne fera aucune information re- » lative à l'une ou à l'autre ».

» » On a vu des temps, tels que celui de la ré- » bellion d'Ecosse, où il a été convenable, né- » cessaire même de suspendre l'acte d'*habeas cor- » pus* ; mais alors on en spécifioit la nécessité, » elle étoit évidente ; où est-elle à présent ? Y » a-t-il dans le Royaume une rébellion ? Est-ce » un prétendant qui vient réclamer une couron- » ne ; qu'il ne veut posséder qu'aux dépens de » nos libertés civiles & religieuses ? Rien de tout » cela. D'un autre côté craignons-nous que les » Américains élevant un pont sur l'Océan, » le traversent pour venir nous subjuguer ? » Leurs partisans sont-ils en embuscade aux » environs de cette capitale ? Quel est l'homme » sensé qui pourroit se former, de sang-froid, » de pareilles idées ? Non, ce *Bill*, on ne le » voit que trop, a été concerté pour remplir » d'autres vues ; ce sera un instrument que » pourra manier, tordre & retourner à son gré » mon digne & savant ami qui est vis-à-vis de » moi (le Procureur Général), ou quelqu'autre » de ses ingénieux Confrères, qui, pour le » plaisir de persécuter ou pour celui de satisfaire » quelque vengeance particulière, s'en serviront » adroitement contre des particuliers qui n'ont

Digitized by Google

» jamais vu l'Amérique, & n'ont jamais été sur
» mer, & dont le sort ne sera guères plus heu-
» reux que s'ils eussent paru en armes & en rébel-
» lion ouverte contre l'Etat : encore si les Mi-
» nistres s'étoient contentés de cette première
» effervescence de leur faim insatiable de perse-
» cutions, le public auroit pu regarder cette
» preuve de leur folie avec un mêlange d'éton-
» nement & de mépris ; mais non, ils vont
» plus loin, ils demandent un pouvoir dont on
» n'a pas d'exemple dans les annales de ce
» Royaume, & qui tend à établir l'espèce de
» proscription la plus cruelle ; car, que lit-on
» dans la clause ? Après avoir permis de saisir
» sur le simple soupçon, & d'enfermer dans au-
» cune des prisons de ce Royaume, on ajoute :
» *ou dans tout autre endroit désigné par S. M. par*
» *aucun Magistrat duement autorisé, qui reçoit le*
» *pouvoir de faire resserrer dans la prison ainsi dé-*
» *signée, toute personne accusée ou soupçonnée.*
» N'est-ce pas donner pouvoir, non seulement,
» de punir l'innocent, mais de lui faire subir
» un châtiment que toute ame honnête ne peut
» contempler qu'avec horreur ? Cette clause ne
» tend-elle pas manifestement à rendre le Mi-
» nistère arbitre de la manière, de la durée &
» du lieu de la détention ? ce qui, sans doute,
» renferme la liberté de bannir pour un temps
» nos Concitoyens dans les cantons les plus mal-
» sains & les plus éloignés, situés dans quelque
» partie que ce soit des domaines de Sa Majesté.
» Si c'est-là l'intention de mon honorable & sa-
» vant ami, (le Procureur Général) & de ses
» non moins honorables commettans au nom

Digitized by Google

» de Dieu qu'il s'explique, qu'il nous apprenne, » qu'il laisse savoir à la Nation ce qu'elle doit » attendre; qu'il cesse, lui & ses amis, de nous » amuser de ces mots, *Amérique*, *piraterie*, &c. « Toutes les historiettes qu'ils débitent à cet » égard, peuvent plaire a de certaines gens, & » remplir hors de ces murs quelques vues parti- » culières; mais ce n'est pas dans cette Cham- » bre qu'il faut les débiter sérieusement. Le pou- » voir que ce *Bill* met entre les mains du Roi, » est absolument le même dont *Rome* revêtoit » ses Dictateurs. Aucun de nous n'ignore les » motifs qui faisoient accorder ces pouvoirs illi- » mités, l'abus fréquent qui en résultoit, l'em- » ploi horrible qu'on en fit vers les derniers » temps de la République, & un Ecolier de tioi- » sième a déjà appris qu'elle fut renversée par » un Dictateur: tel sera toujours le fatal effet » que produira un pouvoir accordé par ignoran- » ce & sans nécessité. Je m'opposerois à ce *Bill*, » ne fût-ce que dans la crainte qu'en le laissant » passer, le Ministère ne se crût en droit à l'avenir » d'en présenter de semblables; mais, tel que » je l'envisage en lui même, je le rejette com- » me le coup le plus formidable, &, dans ses sui- « tes, le plus fatal que l'on puisse porter aux liber- » tés de la Nation: il en sappe les fondemens, » & j'en augure la destruction, même la disso- » lution inévitable de la constitution. Je finirai » par observer que s'il manquoit quelque trait » de lumière pour dévoiler la véritable intention » de ce *Bill*, on le trouveroit dans les mots, » *pleine mer*, *piraterie* : ces mots signifient les » mers voisines de la Grande-Bretagne & de l'Ir-

Digitized by Google

» lande ; il eſt donc clair, par les termes mêmes » du *Bill*, quel qu'en puiſſe être le titre, que » c'eſt en Angleterre, & non pas en Amérique, » que l'on veut ſuſpendre l'acte d'*habeas cor-* » *pus* ».

Le Procureur Général répondit au ſieur *Dunning*, & expliqua l'intention ainſi que la nature du *Bill* en queſtion ; enſuite il obſerva en général que c'étoit au Comité qu'il appartenoit de diſcuter l'étendue qu'avoit ou pouvoit avoir ce *Bill*, puiſque c'étoit-là ſeulement que les changemens & les explications néceſſaires pouvoient être propoſés & arrêtés.

Après quelques autres débats, où pluſieurs Membres inculpèrent vivement le Miniſtère, entre autres, le Lord North, qui chercha à ſe juſtifier, on alla aux voix ; le Bill fut lu pour la ſeconde fois, & la troiſième lecture en fut fixée au Jeudi ſuivant.

Les préparatifs de guerre ſe continuent dans nos ports avec tant de vigueur, & on uſe de tant de violence pour compléter les équipages des vaiſſeaux mis en commiſſion, que comme ces armemens ne peuvent pas être deſtinés à agir contre les inſurgens qui n'ont point de grandes flottes à nous oppoſer, la nation craint de ſe trouver engagée dans une guerre étrangère avant que celle de ſes Colonies ne ſoit terminée. En effet, tandis qu'on annonce d'un côté que la Cour a reçu les dépêches les plus ſatisfaiſantes de la part de ſes Ambaſſadeurs en France & en Eſpagne, on répand de l'autre qu'il eſt venu de Madrid des avis qui ſont de nature à faire garder le ſilence le plus profond,

Digitized by Google

fond ; & que d'autres dépêches reçues tout récemment de plusieurs Cours étrangères font craindre des événemens qui pourroient altérer la tranquillité générale.

Une de nos Feuilles périodiques marque que l'on a reçu de Lisbonne des Lettres qui portent que les Portugais ont refusé la médiation de la Cour de France, & les Espagnols celle de la Cour de Londres, pour terminer les différends qui subsistent entre eux, qu'enfin tout annonce la guerre, mais que l'on compte qu'elle n'éclatera d'abord que dans une contrée éloignée. On débite aussi que le Conseil de Régence de Hanovre a fait passer des avis très-désagréables à la Cour d'Angleterre ; que cette Cour & celle de Berlin ne vivent pas en bonne intelligence, & que le Roi de Prusse fait marcher des troupes vers les frontières de l'Electorat d'Hanovre : ces nouvelles demandent confirmation.

La Cour a, dit-on, fait savoir à toutes les Puissances maritimes de l'Europe, que les vaisseaux de guerre & les bâtimens Anglois armés en course seront autorisés, par lettres de marque, de poursuivre & d'enlever tous les bâtimens & les effets appartenans aux Américains par-tout où ils les trouveront.

On équipe à Depfort, l'Yatch *le Mary*, pour passer en revue les vaisseaux de guerre qui sont à Chatam, à Plymouth & à Portsmouth, & qui doivent composer la grande flotte d'observation. On prétend qu'au moment, où cette flotte sera près de mettre à la voile, le Roi & le Prince de Galles se ren-

Digitized by Google

dront dans ce dernier port, accompagnés du Lord Sandwich & de plusieurs autres Seigneurs de l'Amirauté. La Cour a freté en outre un grand nombre de bâtimens, & fait armer plusieurs corsaires de 10 à 14 canons, pour les envoyer croiser sur les côtes de l'Amérique.

Le but du Gouvernement est d'intercepter le commerce des Américains; & c'est pour y parvenir, que ses vaisseaux croiseront à l'embouchure des différens ports Européens : il y en a plusieurs qui doivent même, dit-on, s'approcher, à la distance d'une lieue, de l'embouchure de la Garonne, & auxquels on prétend qu'il est enjoint de se saisir de tous les vaisseaux Américains, sous quelque pavillon qu'ils puissent être. Les Seigneurs de l'Amirauté ont pris, en conséquence de quelques avis secrets qu'ils viennent de recevoir, la résolution de faire partir trois frégates destinées à croiser à 150 ou 200 lieues vers l'Ouest.

Tous les Officiers absens par congé, & qui sont attachés au service de la Compagnie, dans les troupes qu'elle va faire passer dans l'Inde, ont reçu ordre de se tenir prêts à s'embarquer sur les vaisseaux que l'on prépare pour les transporter. On assure aussi que la Cour a résolu d'augmenter considérablement sa grande armée, & de faire passer en Amérique, au printemps prochain, outre les recrues nécessaires pour compléter les corps qui la composent, 6000 hommes de Wurtemberg, 2000 Hessois, 500 de la Principauté de Meklenbourg-Strélitz, 1500 que fourniront d'autres petits Princes d'Allemagne, huit régimens de

Digitized by Google

Montagnards Ecossois, quatre d'Irlandois Catholiques, & un second bataillon du régiment des Gardes.

Les Compagnies du Corps d'artillerie, même celles qui servent en Amérique, vont être portées à cent hommes; & l'on fait embarquer actuellement une quantité extraordinaire d'uniformes pour l'Amérique, avec des provisions de bouche.

On vient de découvrir, à la faveur de quelques papiers trouvés à bord du vaisseau Américain *l'Aurore*, que l'Angleterre a des ennemis domestiques bien plus à craindre que ceux du dehors; il paroît, par ces papiers, qu'on a tiré plus de 4 mille mousquets des manufactures de Birmingham & de Sheffield, & qu'on les a envoyés à différents ports de l'Amérique Septentrionale.

Extrait des papiers Anglois.

» Quoique les Partisans du Ministère prétendent que l'Armée Angloise n'a perdu, pendant la campagne dernière, que 3500 hommes, & qu'elle est encore composée de 31500 hommes, tant Allemands qu'Anglois & Américains, sans y comprendre même les troupes du Canada; nous avons lieu de croire que les insurgens nous ont fait & nous font encore essuyer des pertes plus considérables que celles qu'on nous annonce; mais on sait les pallier. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le petit paragraphe suivant, tiré d'une gazette Américaine, publiée le 30 du mois

Digitized by Google

de Décembre, sous le bon plaisir du Lord & du Général Howe. « Une des brigades des troupes » Hessoises, *y est-il dit*, postées près de Tren- » ton, a été surprise le Mercredi précédent, » par un gros de Rebelles. Après un combat » long & opiniâtre, trois ou quatre cens hom- » mes ont trouvé moyen de s'échapper. On » compte que le nombre des morts & des pri- » sonniers peut monter à neuf cens hommes ». Nous ne nous chargerons pas de donner le mot de l'énigme; nous nous contenterons, pour en faciliter l'explication, de joindre ici une lettre, signée *Nestor*, dans laquelle l'auteur s'adresse à un des Ministres, & s'exprime ainsi:

» Je sais que vous avez reçu du Chevalier » Howe, des dépêches postérieures à celles que » vous avez fait publier dans le cours de Dé- » cembre: vous n'ignorez point un petit mal- » heur arrivé au Lord Cornwallis, dans le » Jersey; pourquoi garder le secret sur cet » événement, dont la connoissance importe à » la Nation? Je veux bien croire que les nou- » velles, dont on vous a fait part, ne roulent » pas sur des objets assez intéressans, pour méri- » ter une Gazette extraordinaire; mais Milord, » vous eussiez dû en dire au moins deux mots » dans la Gazette ordinaire. Je vous aver- » tis que, s'il n'en est point fait mention dans » celle qui doit paroître le 11 de ce mois, je » prendrai la liberté de le faire pour vous, & » de communiquer à mes Concitoyens ce que » je sais de cette aventure ».

En recevant la nouvelle que le Général Lée a surpris le Général Cornwalis, & qu'il a totalement détruit le Corps qui étoit sur la route

de Philadelphie, on apprend que ce même Général Lée, a été fait prisonnier par les troupes Royales, & qu'on l'a fait embarquer sur le champ, pour l'amener à Londres: voici la manière dont on raconte ce fait, qui se trouve attesté deux fois dans la gazette de la Cour. » Un paysan, chargé d'une lettre pour le Général Washington, tomba entre les mains du Colonel Harcourt, qui le menaça de le faire mourir, s'il ne lui découvroit la retraite de Lée: effrayé par cette menace, le prisonnier montra une masure que le Colonel fit investir sur le champ. Les soldats qui se trouvoient en très-petit nombre, enfermés avec leur Général, se disposèrent à tirer; mais sur la menace que leur fit le Colonel, de mettre le feu à la masure, s'ils tiroient un seul coup de fusil, le Général fit ouvrir la porte, & se rendit, en demandant l'Amnistie offerte par les Commissaires du Roi ». On donne ce fait pour certain, mais il est bien peu vraisemblable.

Il paroît que l'ardeur, qu'ont les Insurgens, de nous miner insensiblement, & d'augmenter leurs forces par les prises qu'ils font continuellement sur nous, ne se dément point. On mande de Névis & de plusieurs autres Isles sous le vent, que ces parages fourmillent de corsaires Américains; de sorte que les navires qui vont d'une Isle à l'autre, sont continuellement exposés au danger presque inévitable de tomber entre leurs mains. Parmi les vaisseaux dont ils se sont emparés depuis peu, on compte le *Lawrends*, *l'Actif*, *le Popes-Head*, *la Lidye*, *la Sally*, & *le Riopagus*. Les Ga-

Digitized by Google

zettes Américaines font mention en outre des prises suivantes :

Le 14 Octobre, le Capitaine *Foreſter* vint mouiller au Port de Salem, après avoir fait, pendant l'espace d'un mois, cinq prises très considérables, dont une seule, suivant les factures, monte à 36 mille livres sterlings. Le 17, on conduisit dans le même Port deux vaisseaux, dont l'un étoit chargé de linge pour l'usage des Royalistes, & le second avoit à bord 450 quintaux de poisson; dans le même temps, d'autres Armateurs se sont rendus maîtres de trois vaisseaux, dont l'un parti d'Hallifax, étoit chargé de mélasse & de sucre; le second, destiné pour Terre-Neuve, y portoit une cargaison de rhum, de sucre, de limons, &c.; & le troisième, monté de seize canons, contenoit des provisions de bouche, & 207 bariques de clous. Le 18, deux Américains s'emparèrent d'un autre bâtiment destiné pour New-York, & dont la cargaison est évaluée à 15000 liv. sterl. Le sieur Mac-Farlan, après avoir vu prendre son vaisseau par une Frégate Royale, dont le Commandant fit passer à son bord tout l'équipage, avoit été mis sous la garde de cinq hommes, pour être conduit avec le vaisseau même à Hallifax; mais à la faveur d'une tempête, qui obligea les Anglois, dans la crainte d'échouer sur la côte, de confier le commandement du navire au sieur Marc-Farlan, il sut profiter de leur ignorance pour les conduire dans le port de Salem, où ils sont actuellement prisonniers.

Le sieur Tillinghart, commandant l'arma-

Digitized by Google

teur *l'Indépendance*, de 8 canons, s'eſt rendu maître, après un combat de vingt minutes, d'un vaiſſeau du port de 300 tonneaux, armé de 16 canons de trois à quatre livres, & dont la cargaiſon eſt d'autant plus précieuſe, qu'elle conſiſtoit en vivres de toute eſpèce, deſtinés à la ſubſiſtance des troupes de l'armée Royale à New-York. Quelques jours après, *l'Indépendance* rencontra un autre vaiſſeau de 14 canons, qui prit auſſi-tôt le large, & un brigantin de 8 pièces, dans lequel on trouva 11970 peſant de bœuf, 47800 peſant de porc, 14625 de beurre, 48750 de farine d'orge, 14280 de farine de froment, 44800 de pain, ſans compter une grande quantité de boulets & de cordages, &c.

Le 5 Novembre, le Capitaine *Parkes* envoya à Portſmouth, dans la nouvelle Hampshire, trois priſes conſidérables, chargées d'une quantité prodigieuſe d'habits, de fuſils, de poudre & d'autres munitions. Enfin, le 30 du même mois, *le Joſeph* s'empara d'un bâtiment de tranſport, appartenant à New-York, & d'un vaiſſeau deſtiné pour la côte de Guinée.

Six compagnies, dont deux de Cavalerie légère, deux de *Riffiemens*, & deux d'Artillerie, ſe ſont rendues la nuit du 20 de Décembre, avec ſix pièces de canon de fonte & pluſieurs de fer, au camp devant Philadelphie, lequel, par ce renfort, ſe trouve actuellement compoſé de 9400 hommes, dont la plupart ont ſervi pendant tout le cours de la dernière guerre.

Nous avons tout lieu de croire que les incendiaires n'ont point encore perdu de vue leur

Digitized by Google

projet; mais ils le conduisent avec tant de mystère, qu'on n'en peut découvrir les auteurs. Le nommé Wiltshire, Entrepreneur des carrosses & fourgons de Londres à Bristol, reçut dernièrement, des mains d'un inconnu, une caisse pleine d'armes, avec ordre de prendre, en passant à Honslow (où sont les moulins à poudre) 2500 livres de poudre. Dès que le tout fut arrivé, il en donna avis à des marchands de Bristol, auxquels il devoit remettre ces envois. Ceux-ci protestèrent qu'ils n'avoient expédié aucun ordre à leurs Correspondans, qui pût y avoir le moindre rapport; le maître de la Messagerie prit le parti de les faire transporter à Bath; mais, instruits du dangereux dépôt qu'on vouloit leur confier, les habitans forcèrent le Charretier à prendre le chemin des moulins à poudre établis à Woolley, où l'on a consigné les envois. On mande aussi de Bristol, que quelques marchands ont fait mettre à bord d'un vaisseau prêt à faire voile pour la Jamaïque, plusieurs caisses contenant des fusils, des pierres à fusils, &c. On desire bien ardemment de parvenir enfin à percer le nuage qui enveloppe tout cet abominable mystère; peut-être aurons-nous le bonheur d'en venir à bout; il est du moins certain que les Ministres ont fait, le 6 de ce mois, l'examen de quelques personnes qu'on suspecte d'avoir mis le feu au magasin de Portsmouth, & même à divers quartiers de Bristol. On dit même que le véritable incendiaire de ce premier Port a été arrêté, & qu'on a trouvé sur lui des lettres américaines.

Digitized by Google

Extrait d'une Lettre de Briſtol, en date du 8 Février.

» Nous ſommes toujours dans la crainte & » dans les alarmes. On s'apperçut, pendant la » nuit du 6 de ce mois, que le feu avoit pris » chez les ſieurs Attwood & Compagnie, Ton- » neliers; heureuſement qu'on en fut averti » aſſez tôt pour en arrêter les progrès. On ne » ſait encore à qui en attribuer la cauſe; mais » l'on a découvert que l'incendiaire avoit placé, » de diſtance en diſtance, des charbons ardens » entre les jointures du plancher, & qu'il s'étoit » ſauvé par une fenêtre qui étoit condamnée.

Extrait d'une Lettre de Graveſend, du 9 Février.

» On vient de découvrir, dans le voiſinage » du corps-de-garde de l'arſenal, un malheu- » reux qui a déclaré que, ſous l'eſpoir d'une » récompenſe de vingt guinées, qu'une per- » ſonne, arrivée de Rocheſter, mais inconnue, » lui avoit promiſe, il devoit placer une traî- » née de poudre entre l'écurie & le magaſin, » pour faire ſauter ce dernier édifice. Ce ſcéléc- » rat, dont le complice s'eſt ſauvé, a eu l'inſo- » lence de nous dire que, *ſi l'on n'eût prévenu* » *ſon deſſein, il auroit trouvé le ſecret de nous* » *procurer un ſommeil profond.* Nous attendons » des ordres ſupérieurs pour ſavoir ce qu'on doit » faire de ce miſérable, qui eſt détenu dans le » corps-de-garde de l'Arſenal ».

Le Comte d'Harcourt ayant fait connoître à Sa Majeſté, dans le compte qu'il lui a rendu de l'état actuel de l'Irlande, dont il vient de

Digitized by Google

, perdit le peu
nfentir l'autre à
attachent leur
is alors, au lieu
perdant déclara
ſes caprices, &
le tirer parti de
nterie, mais le
ſcente de juges
pendu dans la

de naiſſance,
parti dans ſon
ish.
lew-York, pu-
te du 30 Dé-
dreſſée par le
& en particu-
e & des états
en ces termes :

devoir de vous
quelques paroles
la cauſe & les
ſière Anglois s'eſt
d'un ſyſtême qui
es du Gouverne-
tous les artifices
but qu'il exigeoit
& s'eſt arrogé le
eſt de vous lier &

s à cette uſurpa-
B 6

quitter la Vice-Royauté, que le nombre des Catholiques est aujourd'hui presqu'aussi considérable dans ce Royaume, qu'on l'a vu du tems de Charles I : on croit que les loix penales, décernées jusqu'à présent contre les Catholiques-Romains, auxquelles seules on attribue ce nombre prodigieux de Proselytes, seront annullées, & qu'on en fera de nouvelles, qui, en leur accordant les mêmes Privilèges dont jouissent les Protestans, feront disparoître ces distinctions odieuses, source toujours fatale de désunion & de discorde.

La femme d'un Charpentier qui demeure dans la cité, accoucha mardi de deux garçons, & de deux autres le jour suivant ; ces quatre enfans se portent à merveille, ainsi que leur mère.

On arrêta le 7 du mois dernier, en vertu d'un *Habeas Corpus*, le nommé François Harper, presque Sexagénaire, qu'on conduisit devant le banc du Roi, pour y donner caution dans une affaire criminelle, dont voici la nature. Une femme à peu-près de son âge, l'accuse de l'avoir violée ; sur les dépositions de la plaignante, le Comte de Mansfield jugea qu'on ne pouvoit recevoir le défendeur à donner caution, parce que le crime étoit attesté & qu'il falloit en conséquence le remettre en prison jusqu'à ce que la cause fut portée au *Old. Bailey*. Il est à remarquer que c'est à l'instigation de sa propre femme, que ce malheureux est poursuivi par cette autre mégere.

Le 5 de ce mois, deux Portefaix s'aviserent, faute d'ouvrage, de jouer à croix ou

Digitized by Google

pile. L'un d'eux, âgé de 70 ans, perdit le peu d'argent qu'il avoit, & fit consentir l'autre à jouer la corde avec laquelle ils attachent leur fardeau : la chance tourna ; mais alors, au lieu de suivre sa bonne fortune, le perdant déclara qu'il ne vouloit plus s'exposer à ses caprices, & qu'il connoissoit un moyen sûr de tirer parti de ce petit gain : on rit de la plaisanterie, mais le lendemain il fallut faire une descente de juges chez ce malheureux qui s'étoit pendu dans la nuit même.

Le même jour, un homme de naissance, âgé de 80 ans, prit le même parti dans son hôtel, près le carré de Cavandish.

On lit dans la Gazette de New-York, publiée avec permission, en date du 30 Décembre, une lettre circulaire, adressée par le Congrès au peuple en général, & en particulier aux habitans de Pensilvanie & des états voisins. Cette Lettre est conçue en ces termes :

Amis & Freres.

« Nous croyons qu'il est de notre devoir de vous adresser, dans cet instant de crise, quelques paroles d'exhortation. Vous connoissez assez la cause & les progrès de la guerre actuelle ; le Ministère Anglois s'est occupé, pendant plusieurs années, d'un système qui ne tend qu'à vous rendre les esclaves du Gouvernement Britannique. Après avoir épuisé tous les artifices insidieux, pour vous soumettre au tribut qu'il exigeoit de vous, il a enfin levé le masque, & s'est arrogé le droit de faire des Loix, dont l'objet est de vous lier & de vous asservir dans tous les cas.

« Nous nous sommes d'abord opposés à cette usurpa-

tion par les plus humbles représentations de la part de tous les Corps législatifs établis sur le Continent ; & plus d'une fois le Congrès, qui les représente, a eu recours à ces voies de douceur : nos remontrances ont été traitées avec le mépris le plus offensant : on passa, & l'on mit en exécution des actes marqués au coin de l'oppression & de l'injustice ; tel que celui qui, pour soustraire aux poursuites de la Justice les Soldats Anglois qui seroient trouvés coupables de meurtres commis en Amérique, les rappeloit en Angleterre, où ils ne pouvoient manquer d'être absous ; tel encore que celui qui forçoit les prisonniers faits sur mer, à prendre parti à bord des Vaisseaux Anglois, en les réduisant à la cruelle alternative de se donner la mort à eux-mêmes, ou de tremper leurs mains dans le sang de leurs frères. Quoique nous puissions citer un grand nombre d'actes semblables, émanés de l'autorité du Parlement, nous nous bornons à ce peu d'exemples, dans l'intention seulement de vous faire connoître à quel excès la fureur de dominer peut entraîner des sociétés entières, aussi bien que les individus. Voulez-vous à présent vous convaincre de l'insensibilité que les Anglois ont toujours eue pour les peines d'autrui, lisez les préambules de ces mêmes actes, lisez leurs adresses au Roi ; vous les verrez constamment exalter la douceur qui préside à ces mêmes mesures, qui, tristes effets de leur ressentiment, ont rempli d'horreurs ce vaste Continent.

Pour couronner le tout, ils nous ont fait avec acharnement la guerre la plus cruelle : ils ne se sont pas contentés d'y employer les forces de la Grande-Bretagne, ils ont appelé à leur secours des mercenaires étrangers, qui, sans remords, ainsi que sans pitié, ne se plaisent que dans le sang & le pillage. Nous ne savons que trop à quoi nous en tenir sur l'esprit qui anime nos ennemis en général ; en faut-il d'autres preuves que les mauvais traitements qu'ont essuyés ceux des nôtres qui ont eu le malheur de tomber entre leurs mains ?

Digitized by Google

Vous n'ignorez pas que, d'après les vœux du Peuple en général, le Congrès, autorisé par l'approbation unanime de toutes les Provinces, déclara les Etats Unis libres & indépendans : cette déclaration en elle-même étoit devenue indispensable ; il nous eût été impossible de résister aux forces combinées que l'on employoit contre nous au commencement du printemps dernier, si nous eussions continué de nous reconnoître sujets de cette même Puissance, contre laquelle nous avions pris les armes. D'ailleurs, quels étoient les termes qu'on nous offroit ? Un pardon attaché à la honte d'une soumission entière & aveugle, que chacun des Etats particuliers de l'Amérique avoit rejetée avec mépris.

Nous avons résisté avec cet esprit mâle qui convient seul à un Peuple libre, & nos succès, quoique modérés, ont surpassé nos espérances ; l'ennemi s'est vu chassé des Provinces septentrionales, où il avoit déjà établi quelques postes, & la valeur indomptée des habitans l'a arrêté dans ses entreprises sur les parties méridionales : nos avantages sur mer, les prises que nous avons faites des vaisseaux ennemis, nos succès en général sont étonnans : nos persécuteurs ont été obligés de fuir devant notre armée du Nord ; malgré la difficulté, malgré l'incertitude même, dans laquelle nous étions de pouvoir nous procurer des munitions, nous en avons à présent en abondance ; enfin, au moyen des prises faites depuis peu, & des secours que nous avons reçus, nous nous voyons en état de fournir des habillemens complets à nos troupes.

L'objet particulier, que nous avons actuellement en vue, n'est pas seulement de recommander l'esprit de concorde & de vigueur parmi les habitans des Etats-Unis en général, mais d'animer en particulier nos frères de Pensilvanie, ceux de la Nouvelle Jersey & des Provinces voisines à réunir leurs efforts contre l'armée ennemie, qui menace actuellement Philadelphie. Vous savez que, contenues pendant le cours de la campagne par nos troupes, celles de la Grande-Bretagne

Digitized by Google

n'ont jamais osé s'écarter de leurs vaisseaux; & que ce n'est que depuis quinze jours qu'elles s'en sont éloignées à la distance de dix milles: le progrès qu'elles font actuellement, n'est pas le résultat d'une défaite que nous ayons essuyée, ni du peu de valeur qui se trouve dans notre armée; nous ne devons l'attribuer qu'à la diminution de nos troupes, & qu'à ce que nos soldats, ayant alors rempli le terme de leur engagement, avoient quitté nos drapeaux; mais la plupart d'entr'eux les ont rejoints depuis: nous conjurons donc avec les plus vives instances, & nous sommons tous les amis de la liberté de se signaler dans ce moment pressant: par-tout ailleurs vos armes ont été victorieuses; & notre situation à tous égards, est telle, que nous pouvons nous promettre les plus heureux succès. Ne nous relâchons point; la moindre résistance produira l'effet que nous devons nous proposer, & donnera le temps de nous rejoindre au Général Lée, qui s'avance à grandes journées, avec des troupes fraîches & disposées à bien faire.

Quel dommage, si une Ville aussi riche, aussi peuplée, venoit à tomber au pouvoir de l'ennemi; & si nous ne profitions pas de l'occasion de détruire son armée, tandis qu'elle est éloignée de cette flotte formidable, dans laquelle consiste sa principale force!

Il est inutile, dans cette occasion, de multiplier les raisonnemens; tout ce qui peut nous toucher, comme hommes, comme citoyens libres, est en danger. On prévoit assez ce qui arriveroit si nous succombions: ces Commissaires de paix, dont on fait tant d'étalage, n'offrent encore cette paix & l'amnistie, qu'aux termes d'une soumission absolue. Quoique la perte de Philadelphie ne dût point entraîner celle de notre cause, ne souffrons point cependant, puisque nous pouvons sauver cette Ville, que l'ennemi termine si glorieusement cette campagne; opposons-nous, au contraire, à ses progrès, & faisons voir à l'Univers que nous sommes tous animés du même esprit.

Pleins de la plus grande confiance dans votre fidé-

Digitized by Google

lité, & dans le zèle qui vous attache à cette cause illustre & importante, nous vous souhaitons toutes sortes de succès & de bonheur, en nous reposant pour le reste, sur la protection & les secours de la divine Providence.

Donné à Philadelphie, le 10 Décembre 1776.

Par ordre du Congrès, JEAN HANCOCK, *Président*.

Le Congrès, dont la conduite est aussi politique que vigoureuse, voulant rendre les matelots Anglois indifférens sur le sort des Navires, vient de donner ordre dans tous les Ports de Mer, de déduire du profit qui résulteroit de la vente des prises faites par les armateurs, une somme suffisante pour payer ceux des Matelots auxquels il pourroit être dû le tout, ou partie de leurs gages.

Le Général Washington a fait casser la tête à un Officier Allemand de son armée, après l'avoir convaincu d'entretenir une correspondance criminelle avec le chef des troupes Hessoises.

La nouvelle de la soumission des Colons de la Géorgie, se soutient, mais elle est accompagnée de circonstances qui pourroient faire croire que cette démarche a été fatale à cette Province. On rapporte qu'au moment que les habitans qui tenoient pour l'indépendance, furent informés des vues de ceux qui vouloient rentrer sous l'obéissance, ils coururent aux armes, & firent main-basse sur tous ceux qui paroissoient pencher vers la soumission, & que les Colons, qui purent échapper à la mort, se retirèrent dans la Floride. On ajoute cependant que le sieur Huard, à la tête de quel-

Digitized by Google

ques Indiens, força les insurgens à chercher leur salut dans la fuite ; mais que comme ce petit secours arriva trop tard, la Géorgie n'est plus qu'un désert abandonné par ses habitans, & dévasté par les Rebelles.

Extrait des Papiers Américains.

Le 16 Septembre dernier, il fut décidé au Congrès, 1°. qu'il seroit levé en toute diligence 88 bataillons, de 778 hommes chacun, pour servir pendant cette guerre, & que chaque Province fourniroit son contingent d'après le tarif suivant :

PROVINCES.	*Nombre de Bataillons.*
La Nouvelle Hampshire,	3
Massachusset,	15
L'Isle Rhodes,	2
Connecticut,	8
La Nouvelle-York,	4
La Nouvelle Jersey,	4
La Pensilvanie,	12
Les Comtés sur la Delawate,	1
Le Maryland,	8
La Virginie,	15
La Caroline septentrionale,	9
La Caroline méridionale,	6
La Géorgie,	1
	88

2°. Que l'on donnera une gratification de 20 dollars à tous Bas-Officiers & Soldats qui s'engageront à servir pendant toute cette guerre, ou jusqu'à ce que le Congrès les congédie.

3°. Que l'on accordera des terres de la manière & dans la proportion ci-après énoncée, aux Officiers & Soldats qui continueront de porter les ar-

Digitized by Google

mes jusqu'à la fin de la guerre, ou durant le bon plaisir du Congrès; & qu'en cas de mort au service, ces terres seront adjugées aux héritiers desdits Officiers & Soldats. Les Etats-Unis donneront lesdites terres, & contribueront chacun en particulier aux frais nécessaires dans la même proportion qu'ils sont taxés, pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Ces terres seront concédées de la manière suivante :

	acres.
A un Colonel,	500
A un Lieutenant-Colonel,	450
A un Major,	400
A un Capitaine,	300
A un Lieutenant,	200
A un Enseigne,	150
Aux Bas-Officiers & aux Soldats, chacun.	100

4°. Que les Etats particuliers continueront de nommer les Officiers & de remplir les places vacantes, excepté celles des Officiers-Généraux : chacun des Etats entretiendra & paiera les troupes par lui fournies, toujours dans la proportion ci-dessus : la dépense qu'entraînera l'entretien sera déduite à l'ordinaire de la paye du Soldat.

5°. Que tous les Officiers recevront leurs commissions des mains du Congrès.

6°. Que l'on recommandera fortement aux Etats de compléter incessamment leur contingent.

7°. Que toutes les gratifications accordées aux Soldats, seront payées par le Trésorier du département où se trouveront lesdits soldats.

8°. Que chaque soldat commencera à recevoir sa paye de l'instant où il sera enrôlé.

ESPAGNE.

MADRID, (*23 Janvier*). Le Prince des Asturies, & l'infant Don-Gabriel son frere, coutant,

Digitized by Google

le 9 du mois dernier, avec un attelage de six petits chevaux de Galice aux environs du Pardo, la calèche où ils étoient versa; l'infant ne fut pas blessé, mais le prince eut le bras démis, & fut saigné deux fois le même jour : le 12, S. A. R. se trouva assez bien pour se lever & se promener dans son appartement, ce qui fait espérer que cet accident n'aura aucune suite fâcheuse.

Les lettres reçues de Malaga, portent qu'on y rassemble des grains & des provisions de toutes parts pour le compte du Roi; que les magasins ne peuvent plus suffir à les contenir, qu'on en remplit les couvens, & qu'on y prépare des logemens pour quinze à vingt mille hommes de troupes étrangères. Ces préparatifs & ces avis semblent annoncer quelqu'entreprise importante.

ITALIE.

Venise, (3 *Février*). Le Conseil des Dix a fait publier, le 13 du mois dernier, une Sentence rendue contre le sieur Spiridione Balsamo, de l'Isle de Zante, ci-devant Calculateur général au Levant, & contre le nommé André Tiziano, ci-devant Greffier a Corfou, tant pour avoir manqué aux devoirs les plus essentiels de la probité & de la fidélité qu'exige l'exercice du ministère public, que pour avoir fraudé, de la manière la plus criminelle, les revenus publics, en les faisant tourner, par d'indignes artifices, à leur avantage personnel. La rigueur de cette Sentence

Digitized by Google

tombe particulièrement sur le prémier, qui, pour cette raison, a été banni de tous les Etats de la République, sous peine d'être pendu, si on peut se saisir de sa personne. On y annonce même, pour celui qui le prendra ou le tuera, une récompense de 4000 ducats, avec la faculté de délivrer un homme banni ou condamné aux prisons, à moins que ce ne soit pour crime d'Etat, ou pour vol de caisse; & que, s'il arrive que dans l'attaque l'agresseur soit tué, ses héritiers recevront la récompense indiquée. En attendant, ledit Spiridione Balsamo doit être rayé du regître des Sujets qui forment le Conseil Noble de la Ville de Zante; & sa maison, située à Corfou, démolie jusqu'aux fondemens, sans qu'on puisse par la suite établir aucune Fabrique ou Manufacture sur son emplacement: on érigera, dans l'endroit le plus éminent, une colonne, dont l'inscription servira à perpétuer le souvenir de son délit & de sa condamnation; & pour que son châtiment soit plus exemplaire, on posera une pierre, avec la même inscription, dans l'endroit le plus remarquable de la Chambre des Comptes. Tous les contrats qu'il a faits depuis le 8 Mars 1770, ont été déclarés nuls, & tous ses biens confisqués.

FRANCE.

VERSAILLES, (25) *Février.* Le 16 de ce mois, le Marquis de Pezay eut l'honneur de présenter au Roi & à la famille

Digitized by Google

Royale, *L'Atlas complet des Campagnes du Maréchal de Maillebois en Italie*; & il a en même-temps remercié Sa Majesté de la place d'Inspecteur-Général des Milices Gardes-Côtes.

Le même jour, le Premier Président du Grand-Conseil, accompagné de deux Présidens de cette Juriſdiction, vint apporter au Roi des Remontrances, conformément à la permiſſion que Sa Majesté en avoit donnée.

Le Premier Président de la Cour des Aydes, accompagné de deux autres Présidens de cette même Cour, apporta, le même jour, au Roi les Remontrances, que Sa Majesté avoit permis qu'on lui présentât.

Le 19, le Roi ayant jugé à propos de fixer, par le ſort, le rang des trois vieux Régimens, & des trois dénommés Petits-Vieux, qui rouloient enſemble, Sa Majesté a fait tirer, Elle-même, dans ſon chapeau, les Colonels, chacun ſuivant l'ancienneté de ſon rang de Colonel, à commencer par les trois premiers Régimens. Par le ſort, le Régiment de Piémont, dont le Comte de Peyre eſt Colonel, s'eſt trouvé le premier; celui de Navarre, dont le Comte de Rochechouart eſt Colonel, le ſecond; & celui de Champagne, dont le Marquis de Segnelay eſt Colonel, le troiſième.

Des trois autres Régimens, celui de Bourbonnois, dont le Marquis de Laval eſt Colonel, s'eſt trouvé le premier; celui de Béarn, dont le Marquis de Crénolle eſt Colonel, le ſecond; & le Régiment d'Auvergne, dont le Vicomte de Laval eſt Colonel, le troiſième.

Digitized by Google

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le même jour, le Contrat de Mariage du sieur Prosper de Rastel, Vicomte de Rocheblave, Major d'Infanterie, avec Dame Lallemand, Veuve du sieur Delaye, Ecuyer & Conseiller du Roi en son Conseil Souverain du Cap François, Isle Saint-Domingue.

PARIS (*le 25 Février.*) Un Programme publié en 1775, annonça l'institution d'une Chaire *d'Hydraulique*, & la nomination du sieur Abbé Bossut, à cette place. Sa Majesté ayant depuis considéré qu'il étoit à propos de donner à cette institution, en l'attachant à quelque établissement fixe, une stabilité qui lui manquoit, l'a réunie, par un Arrêt de son Conseil, à l'Académie Royale d'Architecture. Par ce même Arrêt, la présentation au Roi pour remplir cette Chaire, lorsqu'elle sera vacante, est attribuée au Directeur & Ordonnateur Général des bâtimens de Sa Majesté; à la charge néanmoins que le Sujet présenté sera un des Membres de l'Académie Royale des Sciences. En conséquence de cette réunion, les leçons d'Hydraulique & d'Hydrodynamique, que le sieur Abbé Bossut donnoit précédemment dans une salle de l'Oratoire, ont commencé le 18 de ce mois à être données dans une de celles de l'Académie d'Architecture, & continueront d'avoir lieu tous les mardis, jeudis & samedis de chaque semaine, depuis dix heures & demie du matin jusqu'à midi, à l'exception des jours de fêtes & de vacances de l'Académie.

Digitized by Google

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, a proclamé dans sa Séance du 3 Décembre dernier, les prix qu'elle avoit annoncés pour l'année 1776. Les sujets des prix proposés pour 1777, sont, pour les Arts, *de découvrir les moyens les plus simples, & les moins sujets à inconvéniens, d'occuper, dans les Arts mechaniques, ou de quelqu'autre manière, les Ouvriers d'une Manufacture d'Etoffe, dans les temps où elle éprouve une cessation de travail; l'expérience ayant appris que la plupart de ces Artisans sont peu propres aux travaux de la Campagne.* Le prix sera double, & consistera en deux médailles d'or, de la valeur, chacune, de 300 livres. Les Ouvrages doivent être envoyés, francs de port, avant le 1er Avril 1777, ou au sieur de Latourette, Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la Classe des Sciences, ou au Chevalier de Bory, Commandant de Pierre-en-Scize, Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres, ou chez Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire de l'Académie.

La même Académie a prorogé le prix que le sieur de Fleſſelle, Intendant de la Ville, a proposé pour la perfection de la Teinture noire sur la soie, & les Mémoires seront admis en conséquence jusqu'au 1er Août prochain.

On a proposé encore, dans la même Séance, pour l'année 1778, un prix de Mathématique, dont le sujet est de trouver *les moyens les plus simples de faire une écluse sur une rivière ou sur un canal qui charrie du gravier,*

Digitized by Google

de manière qu'elle ait la propriété d'empêcher ou d'enlever les dépôts qui en interrompent ordinairement l'usage, soit qu'elle tire cette propriété de sa position & de sa construction particulière, soit qu'elle la tienne de quelques ouvrages adjacens, qui la rendant capable de produire cet effet, sans employer aucune machine ; on en excepte le cas d'un torrent qui entraîneroit des blocs de pierre.

Le sujet du prix de Physique, d'Histoire Naturelle ou d'Agriculture, proposé pour la même année, est de savoir *si les étangs, considérés du côté de la population & de l'agriculture, sont plus utiles que nuisibles.*

On vient de faire la vente du bois de Meudon, moyennant sept cent cinquante mille livres au profit de la Caisse des Bâtimens du Roi ; c'est le Comte d'Angivillers, Directeur des Bâtimens, qui a fait cette vente à une Compagnie qui exploitera pour son compte.

La joie, que les habitans de Melun ont témoignée, le 16 du mois de Novembre, à l'occasion du passage de Sa Majesté, a engagé les Officiers Municipaux à proposer dans une assemblée, la fondation d'une Messe annuelle & solennelle pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté & de la Famille Royale. Les Chantre & Chanoines de la Collégiale, qui ont l'honneur d'avoir le Roi pour premier Chanoine, non moins empressés d'entrer dans les vues de religion & de piété des habitans, que flattés du choix qu'on avoit fait de leur Eglise pour cette solennité, se sont engagés par un Acte capitulaire, à célébrer annuellement cette Messe sans aucune rétribution,

Digitized by Google

Dimanche d'après le 20 Janvier. En conséquence, on annonça le 25 du mois dernier, par le son des cloches & par le bruit du canon, cette solennité, qui a eu lieu le Dimanche 26, & pendant laquelle on exposa le St Sacrement, en vertu d'une permission spéciale de l'Archevêque diocésain. On partit de l'Hôtel-de-Ville dans l'ordre suivant, qui fut également observé au retour. Le Corps de-Ville, précédé des Gardes ordinaires revêtus de leurs casaques, étoit placé au centre de deux divisions d'un détachement de la Milice Bourgeoise, à la tête de laquelle marchoient ses Officiers dans leur nouvel uniforme. Les tambours battoient, & les six drapeaux de la Ville marchoient déployés. Les personnes les plus qualifiées se sont fait un devoir d'assister à cette Messe, où l'affluence du peuple a été considérable.

Une jeune fille, nommée *Marie-Geneviève*, se sauva avec trois de ses camarades de l'Hôpital des Enfans-Trouvés de cette Capitale, la nuit du 25 Août 1774, & toutes quatre arrivèrent à Rouen en habit d'hommes. Marie-Geneviève s'engagea aussi-tôt en qualité de Musicien dans le régiment de la Sarre, d'où elle passa ensuite dans celui de Languedoc, infanterie. Au mois d'Août 1776, une légère blessure qu'elle reçut à la main droite, donna lieu au Chirurgien qui la pansoit, de reconnoître son sexe; & elle fut congédiée le 13 Décembre suivant, avec un passeport du Major. Arrivée en cette Capitale, elle s'est présentée au Colonel du régiment de Languedoc. Cette jeune fille

âgée

Digitized by Google

âgée d'environ 21 ans, a ſouvent entendu dire dans la maiſon d'où elle s'eſt évadée, qu'elle avoit été trouvée ſous un tas de boue dans les rues de Paris, la nuit même de Noël. Elle connoît ſon parrain, qui eſt un Libraire de Reims, & elle ſe ſouvient qu'une Dame fort aimable venoit ſouvent la voir, & lui témoignoit beaucoup d'amitié pendant qu'elle étoit aux Enfans-Trouvés. Elle fait actuellement des recherches pour retrouver ſes parens, & ſortir de l'infortune dans laquelle elle ſe trouve.

On écrit de Perpignan, que le Comte de Floride-Blanche (Florida Blanca), ci-devant Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne à Rome, & nommé depuis peu Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, par Sa Majeſté Catholique, eſt arrivé, le 29 Janvier, à un des fauxbourgs de cette ville, où il a pris un logement; & qu'en conſéquence des ordres que le Roi avoit donnés pour qu'on lui rendît, à ſon paſſage, les honneurs dus à ſa dignité, on annonça par douze volées de canon, ſon entrée, qui ſe fit vers les quatre heures du ſoir. Ce Miniſtre trouva à la barrière, l'Etat-Major de la place, & les troupes de la garniſon qui bordoient la haye. Deſcendu chez le ſieur de Cholette, Brigadier des armées du Roi, commandant pour Sa Majeſté à Perpignan, il fut viſité par le Corps Militaire, & harangué par le Corps Municipal; il ſoupa chez le Commandant, & retourna enſuite au fauxbourg, n'ayant pas jugé à-propos d'accepter un logement qui lui avoit été préparé dans la maiſon du Comte de Mailly; il partit le lendemain pour conti-

Digitized by Google

nuer sa route vers Madrid, où il compte arriver entre le 15 & le 20 de ce mois.

On mande de Saint-Jean-de-Luz, que la mer a détruit, la nuit du 21 au 22 Décembre, les réparations qu'on faisoit au mur de garantie; les vagues se sont précipitées dans les rues avec tant de fureur, qu'on tremboit qu'elles n'ouvrissent une barre à travers la ville; heureusement elles n'ont causé d'autres dommages que d'ensabler quelques rues, de gâter quelques marchandises, d'abattre une maison qui se trouvoit devant la brêche, & de faire abandonner la plupart des maisons voisines. Comme la mer a fait une ouverture de cinquante toises au milieu du rempart qui sépare la ville de la mer, les maisons situées vis-à-vis de cette ouverture, sont continuellement exposées à être submergées, pour peu qu'il vienne à s'élever une tempête nouvelle.

La multiplicité des chevaux, dont la nourriture devient de jour en jour plus chère, a fait imaginer de préparer l'avoine qu'ils doivent manger, en la faisant macérer pendant 24 heures dans l'eau. L'avantage de cette méthode commence à être reconnu par l'expérience. Indépendamment de ce qu'il faut moins d'avoine, le cheval qui la broie plus aisément, la digère avec plus de facilité.

Un nouvel ouvrage historique sur la Médecine ancienne & moderne, fait remarquer que les Chinois ne connoissent pas l'usage de la saignée telle que nous la pratiquons. Les Médecins, à la Chine, ne font que tirer quelques gouttes de sang par le bout des doigts, en les perçant avec des tessons aigus de porcelaines:

Digitized by Google

on s'étonne, avec quelque espèce de raison, que la Médecine, sous prétexte de conserver l'espèce humaine, fasse couler en Europe, tous les ans, des millions de livres de sang, tandis que, depuis tant de siècles, on prolonge également, dans le vaste Empire de la Chine, la vie des hommes en conservant tout leur sang.

Le feu prit, le 14 de ce mois, vers les dix heures du soir, à une chambre qu'occupoit, au sixième étage, dans le cul-de-sac de Saint-Martial, quartier du Palais, le nommé *Chevalier*, Garçon Coffretier. Cet homme, attaqué de folie, avoit déjà plusieurs fois menacé de mettre le feu; ce qu'il a effectivement exécuté avec des copeaux & quelques planches. Le secours a été heureusement si prompt, qu'il n'a fait aucun progrès; mais cet insensé a été brûlé de manière qu'on doute qu'il puisse en revenir.

Le feu prit aussi, le lendemain à dix heures du matin, à une chambre du Couvent des Dames de Saint-Michel, dans laquelle on avoit eu l'imprudence de laisser une chauffrette: mais on parvint bientôt à l'éteindre, sans qu'il ait occasionné aucun autre dommage que la perte d'un lit, que l'on trouva entièrement brûlé au moment qu'on porta les secours.

Une fille de 14 ans, séduite par les charmes de l'indépendance, & craignant de rencontrer, de la part de ses parens, des obstacles à ses passions naissantes, résolut de se soustraire à leur autorité. Elle eût pu, pour y parvenir, abandonner la maison paternelle; mais la crainte qu'une fuite de cette nature ne fût sui-

Digitized by Google

vie de l'exhérédation, lui fit concevoir le dessein abominable de se défaire des auteurs de ses jours. Bien convaincue qu'elle ne pourroit point seule exécuter ce projet si hardi, elle engagea son frère, âgé de 11 ans, à la seconder, sous la promesse de lui donner 40 épingles. Ils concertèrent entr'eux de commencer par leur mère. Il ne fut plus question que d'attendre & de saisir le moment favorable, qui ne tarda pas à se présenter. Ces enfans dénaturés avoient eu soin de cacher, dans deux coins séparés, une hache dont devoit se servir le garçon, & un instrument de fer dont la fille devoit faire usage. Un soir que la mère, fatiguée des travaux de la journée, en attendant son mari pour souper, s'étoit endormie sur une chaise, l'enfant porta sur la tête de sa mère un coup de hache, qui fut suivi d'autres coups qu'ils lui portèrent en commun. Après avoir vu expirer, dans les douleurs les plus grandes, leur mère infortunée, ces deux jeunes monstres eurent la force de traîner son cadavre jusques dans l'écurie; ils eurent même la précaution de laver ses plaies, pour que son sang ne témoignât pas contre eux, après quoi ils revinrent dans la chambre, déterminés à faire subir à leur père un traitement semblable. L'époux entre quelque temps après, demande sa femme; il voit, sans en pouvoir pénétrer la cause, ses enfans interdits, & les yeux attachés sur la terre. Effrayés de la demande réitérée de leur père, ces deux misérables avouent, dans leur trouble, ce qu'ils ont fait, & ce qu'ils avoient encore projetté contre leur père malheureux. On les a mis en lieu de sûreté.

Digitized by Google

Le 3 de ce mois, à cinq heures cinquantes minutes du soir, on a senti à S. Felix, Chef-Lieu du Vicomté de Donnezan, appartenant à M. le Marquis de Bonnac, Lieutenant-général des Armées du Roi, Commandant en chef dans la province de Foix, un tremblement de terre qui a duré deux secondes. Le mardi 4 à six heures du matin, on en sentit une plus violente & plus terrible qui dura deux minutes : heureusement elle n'a pas causé de grands dommages. Le plus considérable est celui de l'écroulement d'une cheminée de la Maison du Curé de S. Felix,

On écrit de Bordeaux, qu'à une fête particuliére, donnée à l'occasion d'un mariage, il se présenta un quidam, qu'on reçut fort honnêtement, quoiqu'il n'eut point été invité; on présume qu'il étoit ivre ou fou, car il débuta par accabler d'injures & d'invectives grossiéres la mariée elle-même. Comme personne n'osoit le punir de sa témérité, le mari, homme de robe, se procura une épée, & l'attendit à la sortie : ils s'attaquèrent avec tant de chaleur, qu'ils tombèrent morts tous les deux d'un coup fourré.

Les mêmes Lettres font encore mention d'une aventure qui n'est guère moins tragique. Le premier Secrétaire de l'Intendance, jeune homme sage & laborieux, a été trouvé, dans son bureau, à une heure après midi, étendu mort d'un coup de feu à la tête : comme on n'a trouvé aucune arme à côté de lui, on fait les recherches pour découvrir l'auteur d'un meurtre aussi hardi.

Digitized by Google

Des Cavaliers de Maréchaussée rencontrèrent ces jours derniers, dans les environs de Coulommiers deux vagabonds qui mandioient & contrefaisoient les estropiés : après s'être assurés qu'ils étoient sains, ils les arrêtèrent & les conduisirent au dépôt des mandians ; ils ont depuis été reconnus pour deux malfaiteurs dont on avoit les signalemens, & que l'on cherchoit depuis long temps.

Les Courtiers s'étoient tellement rendus les maîtres du commerce à Marseille par leur crédit & leur avidité, qu'en réduisant les Commerçans à ne plus rien faire eux-mêmes ; ils s'étoient arrogé le droit de travailler à leur propre compte. Comme cet abus avoit occasionné, de la part de ces courtiers, aussi mauvais Spéculateurs que mauvais Commerçans, des banqueroutes considérables, le Parlement d'Aix a cru devoir s'occuper de cet objet, & vient en conséquence de rendre un Arrêt, qui supprime ces Courtiers au nombre de 65, & qui ordonne le remboursement de leurs charges sur le pied de la Finance originaire ; c'est-à-dire, à raison de 3,5 mille livres, au lieu de soixante-cinq & plus, qu'elles se vendoient.

Tous les fours de la marine sont occupés à cuire du biscuit à Marseille, pour le port de Toulon, où on continue à mettre tous les vaisseaux en état d'être armés. Les huit Compagnies des troupes de la marine, qui sont détachées dans le premier de ces ports, ont eu ordre de partir, le 6 de ce mois, pour retourner dans leur département ; elles seront relevées à Marseille, par trois Compagnies

Digitized by Google

du Régiment de Guienne, actuellement à Aix, qui feront le service de la marine.

L'Auteur de *Zuma*, tragédie nouvelle, vient de recevoir de M. le Duc d'Orléans, un bienfait des plus flatteurs. Ce Prince lui a donné douze cens livres de pension, & en outre un logement. Ce jeune Auteur, pénétré de reconnoissance, a demandé au Prince ce qui avoit pu lui mériter une pareille faveur : *vos talens*, répondit le Prince ; *& je ne vous demande autre chose que de soutenir votre réputation, & de travailler de plus en plus à acquérir une gloire solide.*

Il paroît un Mandement du Recteur de l'Université, relatif au Concours établi dans la Faculté des Arts en 1776, pour soixante places de Docteurs aggrégés à cette Faculté, dont vingt sont pour la Philosophie, vingt pour la Rhétorique & les Belles-Lettres, & vingt pour la Grammaire. Ces Docteurs aggrégés, sont destinés à suppléer les Professeurs de leur ordre en cas de besoin, & à leur succéder en cas de vacance ou de démission ; de sorte que les principaux du Collége ne peuvent plus choisir que parmi eux les Professeurs & Régens. Pour les attacher plus spécialement à la Faculté, ils ont, jusqu'à ce qu'ils soient placés, 200 l. par an d'honoraires pris sur les revenus des Professeurs ; l'ouverture du Concours se fera le Mardi, 8 Avril. Il y a vingt-cinq places vacantes ; neuf pour la Philosophie ; dix, tant pour la Rhétorique que pour les humanités, & six pour les Grammairiens. Tous les Maîtres-ès-Arts, reçus ou adoptés dans l'Université de Paris, seront admis au Con-

Digitized by Google

cours ; mais il faut qu'ils ayent ſoin de remettre, au moins trois ſemaines avant l'ouverture du Concours, leurs Lettres de Maîtres-ès-Arts, & deux atteſtations de vie & mœurs, à M. Guérin, Syndic de l'Univerſité, au Collége de Louis le-Grand.

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui autoriſe l'Ordre du Saint-Eſprit à faire un emprunt : par le diſpoſitif de cet Arrêt, qui contient douze articles, Sa Majeſté homologue la délibération priſe par l'Ordre du Saint-Eſprit, le 2 du même mois, & accepte en conſéquence le prêt qui lui eſt offert par l'Ordre, juſqu'à concurrence de 600,000 liv. de jouiſſance annuelle. Elle crée, au profit de l'Ordre, 600,000 liv. de rentes exemptes de toutes retenues, à prendre, par privilége & préférence, à la partie du Tréſor Royal, à compter du premier Janvier dernier, ſur le produit du marc-d'or ; & par ſupplément, en cas de beſoin, ſur celui de la Ferme générale des Poſtes. Elle permet à l'Ordre d'emprunter, ſoit en rentes perpétuelles à cinq pour cent, ſoit en rentes viagères, ſur deux têtes, à ſept pour cent, juſqu'à concurrence de 600,000 liv. de jouiſſance annuelle ; deſquelles rentes, tant perpétuelles que viagères, la jouiſſance pourra être ſtipulée dans les contrats, à compter du premier jour du quartier dans lequel les capitaux en auront été fournis, & ſeront exemptes de toutes retenues. On affecte, par privilége ſpécial, auxdits emprunts, non-ſeulement les 600,000 liv. de rentes ſur le droit de marc-d'or, & par ſupplément, ſur les Poſtes créées au profit de l'Ordre, mais encore l'excédent des revenus

Digitized by Google

de l'Ordre au delà de la dotation. Les constitutions particulières, qui ne pourront être moindres de 1000 l. de Capital, soit en rentes perpétuelles, soit en viagères, pourront être constituées sur telle tête que l'acquéreur voudra choisir. Toutes personnes, même les Communautés ecclésiastiques, séculières & régulières, les Etrangers non-naturalisés, demeurants dans ou hors le Royaume, pourront acquérir ces rentes. L'emprunt est ouvert à compter de la date de l'Arrêt : les capitaux doivent être fournis en deniers comptans, entre les mains du Trésorier du marc-d'or en exercice : les rentes seront payées de six en six mois ; & la propriété des rentes perpétuelles pourra se transmettre par la voie de la réconstitution.

Un Soldat du Régiment des Gardes-Françoises, en semestre dans une Ville de Province, apperçut dans une rue un grand concours de peuple, il apprit que l'on venoit d'ouvrir une fosse d'aisance, que six hommes y étoient descendus successivement ; mais que, suffoqués par l'odeur, ils n'avoient pas la force de se tenir aux cordes qu'on leur présentoit pour remonter, & que probablement ils alloient périr : son cœur s'échauffe au récit de la triste situation de ces malheureux, &, sans réfléchir sur le danger, il demande qu'on le descende. Soit que la force de son tempérament le soutînt malgré la vapeur infecte, ou que cette vapeur eût perdu de sa force depuis le temps qu'on avoit ouvert la fosse, il parvint à tirer ces six malheureux ; mais les deux qui étoient descendus les premiers, moururent quelques heures après. Le Corps muri-

Digitized by Google

cipal assemblé fit venir ce Soldat, & lui proposa cent écus pour récompense; il les refusa d'abord, & céda ensuite aux instances de ces Magistrats: mais informé à son retour chez lui, qu'un des malheureux qui avoient péri, laissoit une femme pauvre & chargée de plusieurs enfans, il courut chez elle, & lui donna les cent écus, en ajoutant qu'il regrettoit seulement que la somme fût aussi modique.

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage du 17 Février.

NUMEROS GAGNANS.

29. 23. 85. 42. 25.

Le prochain Tirage se fera le premier Mars.

GENEVE.

Selon des Lettres reçues ici de bonne part de Constantinople, la guerre y paroît inévitable entre la Porte & la Russie, sur tout si le Grand Visir actuel, dont les dispositions sont plus guerrières que pacifiques, reste à la tête des affaires. D'un autre côté, on apprend que malgré la paix profonde qui paroît régner actuellement en Europe, la plupart des grandes Puissances de cette partie du monde, s'empressent de mettre leurs forces sur le pied le plus formidable, comme si elles étoient à la veille d'une guerre. Des avis certains, arrivés récemment de Vienne, portent que Leurs Majestés Impériales ont résolu non-seulement de compléter tous les corps de troupes qui sont actuellement sur pied; mais même d'en augmenter considérablement le nombre; & qu'afin l'y parvenir, on a déjà expédié les ordres né-

Digitized by Google

ceſſaires pour lever quinze mille hommes de milice, & pour faire, tant dans les Pays Héréditaires que dans l'Empire, le plus de recrues qu'il ſera poſſible. Les mêmes avis ajoutent que le Corps d'Artillerie, qui conſiſte en huit mille hommes, ſera porté juſqu'à dix mille comme en temps de guerre; & que le nombre des conducteurs de fourgons, qui n'eſt à préſent que de 2000 hommes, va être élevé à 4000.

On trouve chez Barbou, Libraire, rue des Mathurins, les Offices de Cicéron, traduction nouvelle, avec le latin à côté; troiſième édition, retouchée. *in*-12. rel. 2 liv. 10 ſ.

Les Livres de Cicéron, de la Vieilleſſe, de l'Amitié; les Paradoxes, le Songe de Scipion; traduction nouvelle, avec le latin à côté; quatrième édition, augmentée de la Lettre politique à Quintus. *in*-12. 2 liv. 10 ſ.

On trouve chez le même Libraire, pluſieurs Ouvrages de Cicéron, traduits, comme les Oraiſons choiſies, les Lettres à Atticus, les Traductions de M. l'Abbé d'Olivet, &c. &c.

Les Poéſies de Malherbe. *in*-8°. relié en veau doré. 6 l.

Perſii, Juvenalis & Sulpiciæ Satyrarum nova editio. *in*-12. veau doré. 6 liv.

Velleius-Paterculus; nouvelle édition, à laquelle on a joint le Florus, qui n'a point encore été imprimé, pour la collection des Auteurs latins. *in*-12. veau doré. 6 liv.

Encomium Moriæ; nouvelle édition, à laquelle on a joint l'Utopie de Thomas Morus. *in*-12. veau doré. 6 liv.

Ces trois articles font corps avec la Collection des Auteurs latins, dont il y a cinquante-neuf volumes.

ERRATA. Journal, n°. 5, *pag.* 343, *lig.* 9 & 19, *7 pieds 7 pouces*, liſez *5 pieds 7 pouces.*

Digitized by Google

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	p. 351
	Seyde.	352
	Alger.	353
	Tripoli.	554
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	355
POLOGNE.	*Varſovie.*	357
SUÈDE.	*Stockholm.*	359
DANEMARCK.	*Copenhague.*	360
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	361
	Hambourg.	363
	Hanau.	ibid.
HOLLANDE.	*La Haye.*	364
ANGLETERRE.	*Londres.*	365
ESPAGNE.	*Madrid.*	389
ITALIE.	*Veniſe.*	390
FRANCE.	*Verſailles.*	391
	Paris.	393
GENEVE.		406

Digitized by Google

Digitized by Google

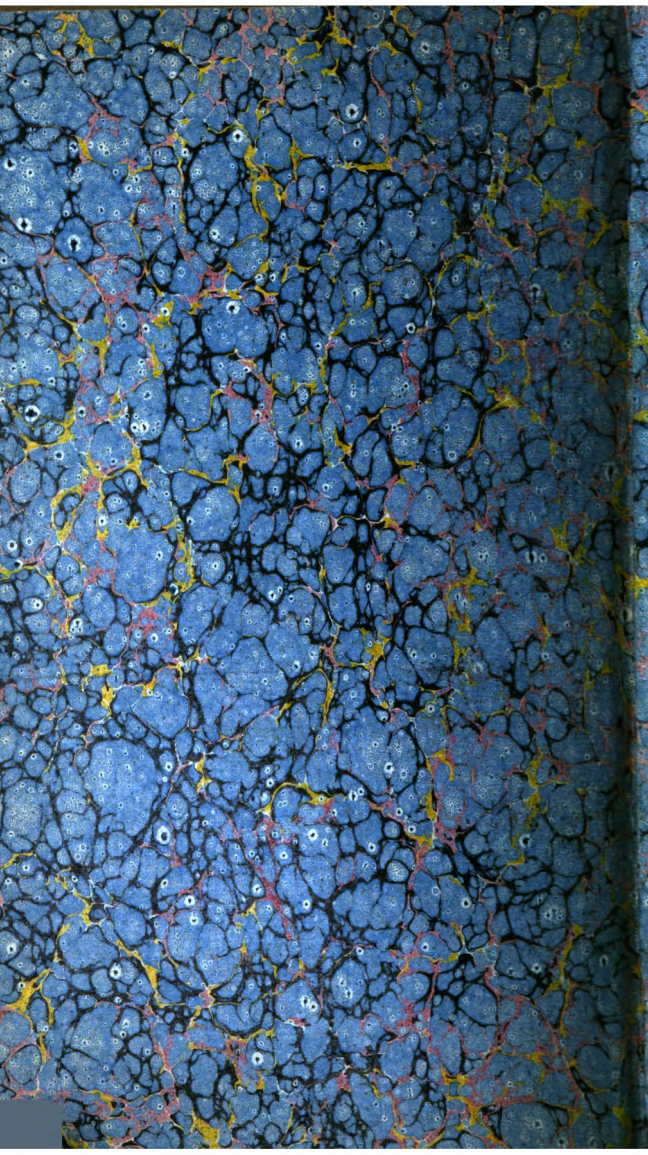

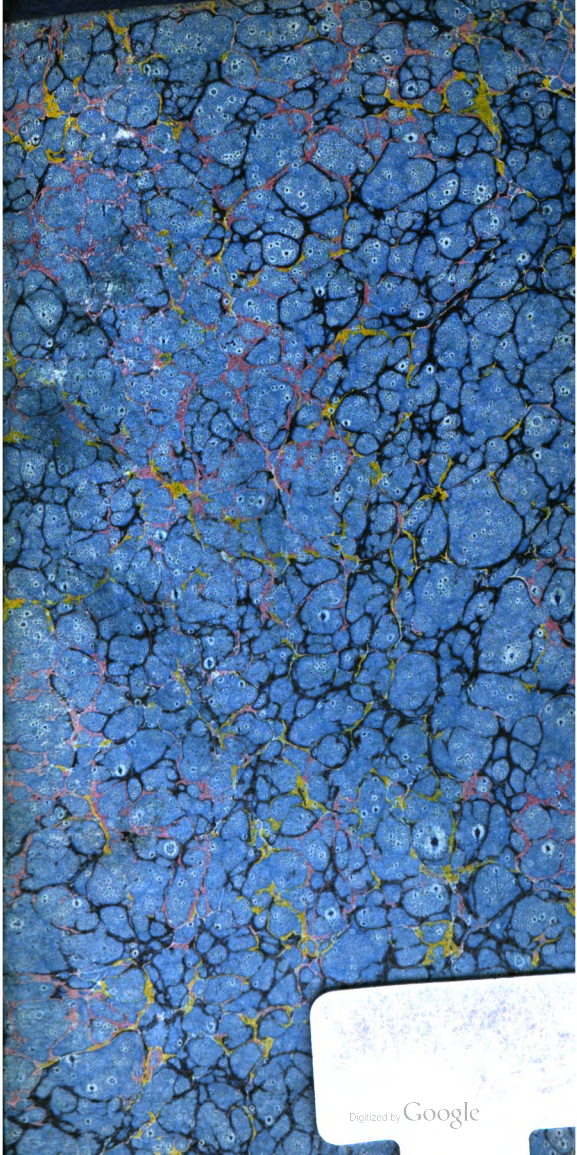
Digitized by Google